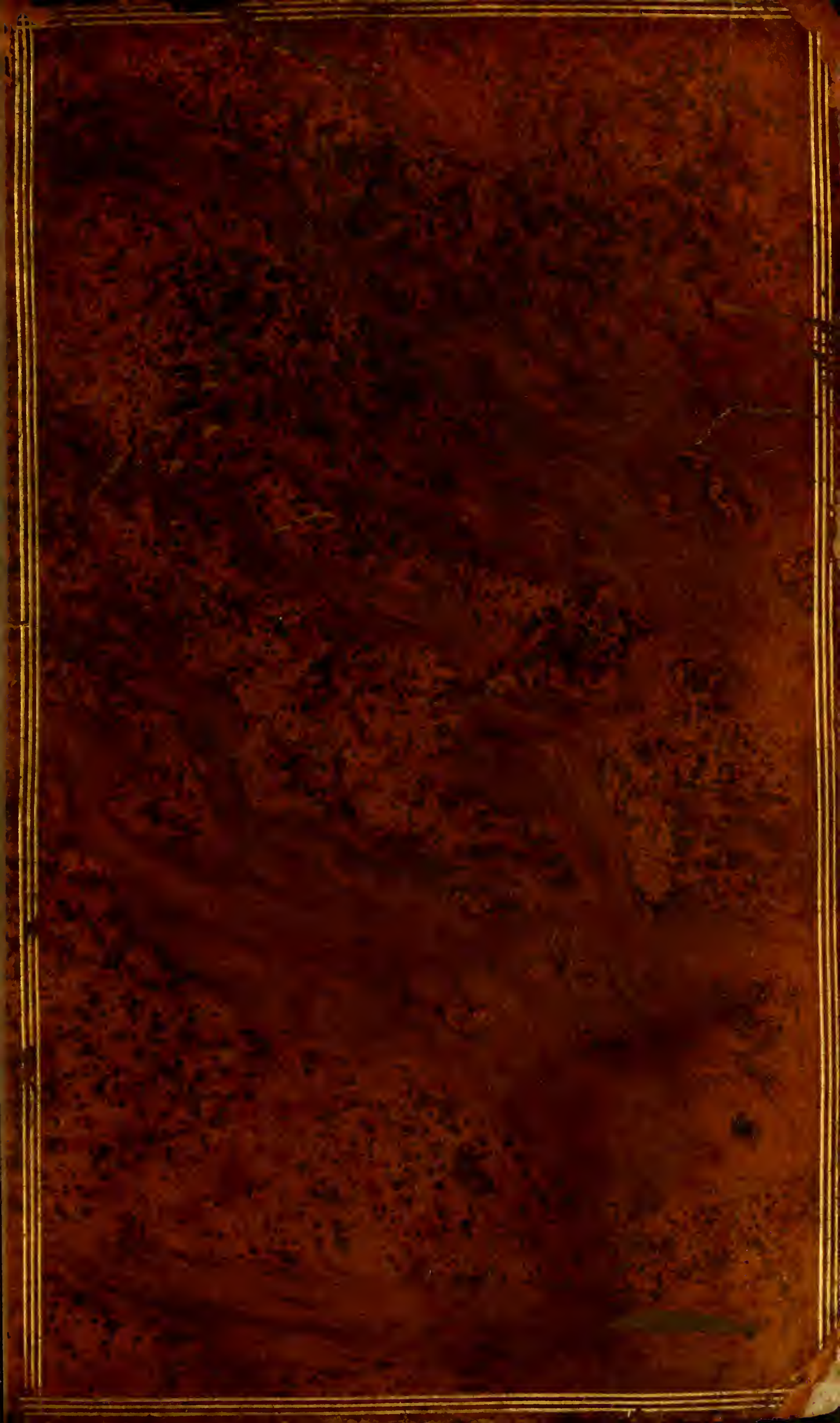
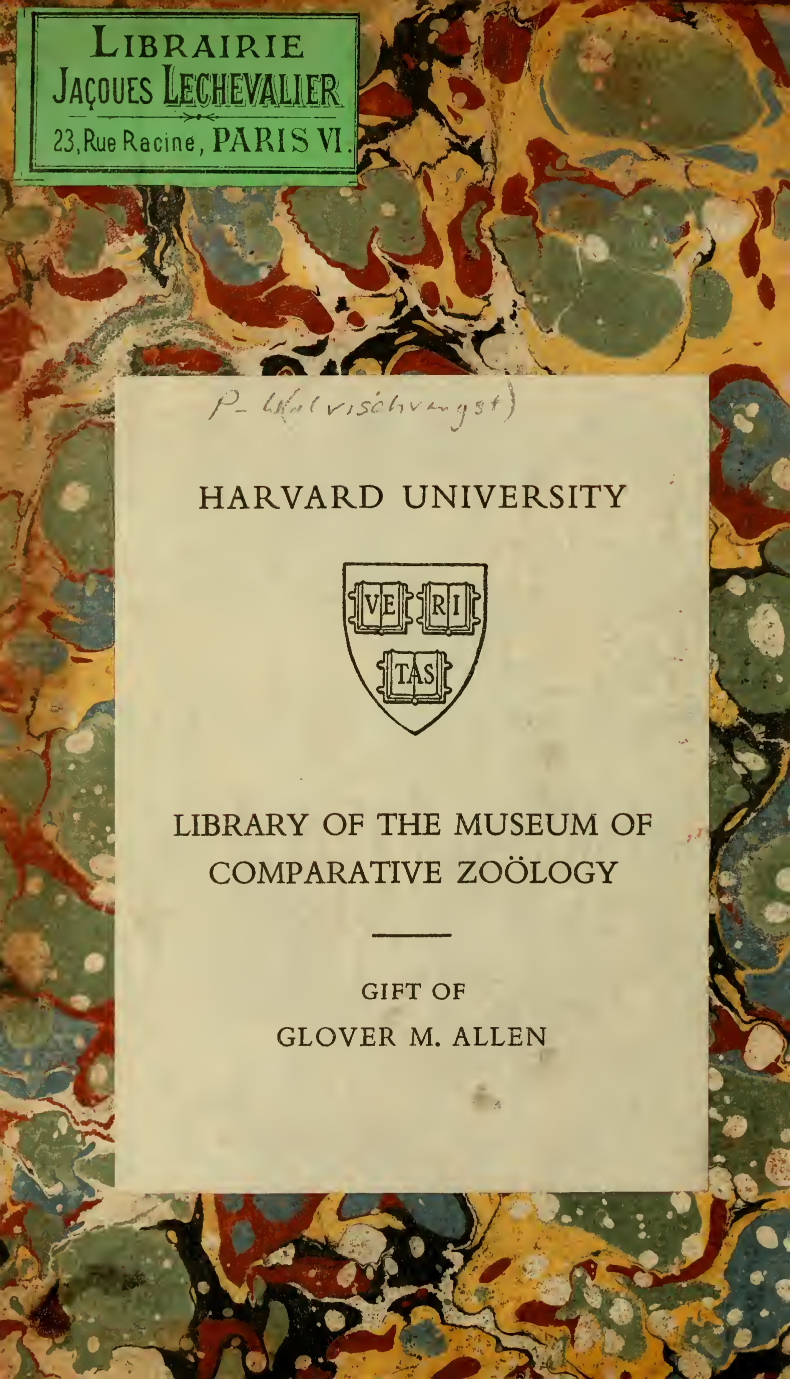
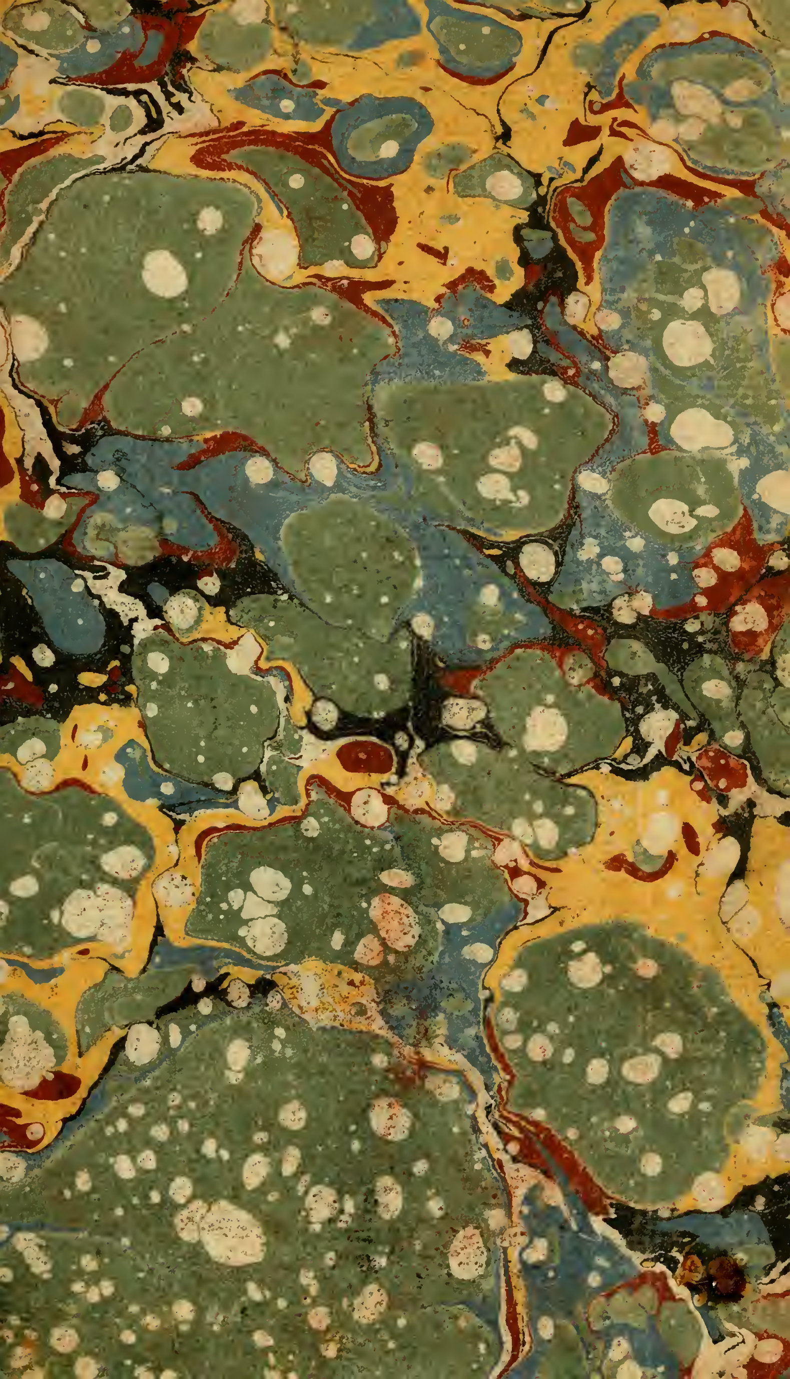



LIBRAIRIE
JAÇQUES LECHEVALIER
23, Rue Racine, PARIS VI.



HISTOIRE
DES PÊCHES,
DES DÉCOUVERTES
ET DES
ÉTABLISSEMENS DES HOLLANDOIS
DANS LES MERS DU NORD.

TOME PREMIER.

Frontispice.



TABLEAU DE LA PÊCHE DE LA BALEINE.

HISTOIRE
DES PÊCHES,
DES DÉCOUVERTES
ET DES
ÉTABLISSEMENS DES HOLLANDOIS
DANS LES MERS DU NORD;

OUVRAGE traduit du Hollandois par les ſoins du Gouvernement, enrichi de Notes, & orné de Cartes & de Figures à l'uſage des Navigateurs & des Amateurs de l'Hiſtoire Naturelle.

PAR LE C. BERNARD DE RESTE.

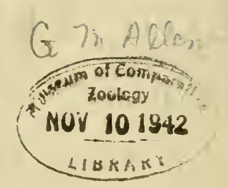
TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez la Ve. NYON, Libraire, rue du Jardinet, n°. 2.

AN IX DE LA RÉPUBLIQUE.


G. M. Allen
Museum of Comparative Zoology
NOV 10 1942
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

CHARGÉ par le Gouvernement, de la composition de cet ouvrage, le premier volume fut prêt à mettre sous presse en 1791. J'étois sur le point d'y mettre le second; la Révolution prenant un caractère plus sérieux, renversa le gouvernement existant pour le remplacer par un autre. Celui-ci fut trop occupé d'affaires de la plus haute importance, pour suivre à mon égard & à celui du Libraire, les erremens qui avoient été pris avec nous deux.

Les révolutionnaires emportés de mon District me firent un crime capital d'avoir eu des liaisons avec l'ancien Ministère; ils se préparèrent à m'en punir : on sait comment ces Cannibales punissoient alors.

Je fus averti, le 10 Août 1792, qu'on se disposoit à me traiter de la même manière qu'on venoit de traiter M. de Clermont-Tonnerre; on venoit de le massacrer. Je profitai de l'avertissement; une demi-heure après ma fuite, les bourreaux

entouroient la maiſon où je logeois, rue du Cherche-Midi ; ne me trouvant pas, ils emmenèrent un de mes fils, âgé de 15 ans, & le conduiſirent aux Carmes : il y auroit été égorgé le 2 Septembre, s'il n'eût eſcaladé un mur de vingt pieds de haut, & ne ſe fût jeté dans un des jardins contigus à celui de cette nouvelle priſon.

Je ne reparus dans la Société que le 25 Nivôſe an 3 (15 Janvier 1795). Après trente-deux mois de détention, le Comité de Sûreté-Générale me mit en liberté.

Quelques jours après, je me préſentai au Comité de Salut-Public, & demandai d'être mis en état de continuer mon ouvrage. Ma pétition fut accueillie ; & ſur le Rapport du citoyen FOURCROY, Membre de ce Comité, l'ouvrage fut reconnu important & même néceſſaire pour le commerce. J'obtins une place d'employé au Comité de Salut-Public, ſection de la Marine, pour me mettre à même d'y finir mon ouvrage.

Par un arrêté du Comité de Salut-Public, le Comité d'Instruction Publique fut chargé de faire les fonds nécessaires pour mettre le Libraire en état d'imprimer les deux derniers volumes. Ce comité, soit négligence, soit mauvaise volonté, n'assigna aucuns fonds. Le Gouvernement Directorial fut décrété, & le Comité de Salut-Public fut dissous. Je me trouvai sans emploi, mon Libraire sans fonds, & l'ouvrage resta au même point où il étoit.

Enfin au mois de Messidor an 6 (Juillet 1798), je fis des démarches auprès du nouveau Gouvernement pour être mis en état de finir mon ouvrage. Le Ministre de la Marine & des Colonies (le C. Bruix), accueillit ma pétition; sur un rapport qui lui fut fait, il fit compter au Libraire la somme nécessaire pour le mettre en état de continuer l'impression, en l'obligeant de fournir pour cette somme, deux cents Exemplaires *de l'ouvrage pour être déposés au dépôt de la Marine. Ce ministre engagea son collègue, le Ministre de l'Intérieur (le C. François Neufchâteau),*

à prendre cent Exemplaires du même ouvrage. Cette recommandation eut son effet, & le Ministre me donna une place d'employé dans l'un des bureaux de la Marine.

A peine mon Libraire fut-il mis en état d'imprimer les deux derniers volumes, qu'il fut attaqué d'une maladie dangereuse ; après quinze mois de souffrances aiguës, il termina sa carrière. Le premier empressement de la veuve du C. Nyon, a été de remplir les engagemens que son époux avoit pris avec les Ministres de la Marine & de l'Intérieur.

J'ai cru devoir entrer dans ces affligeans détails, pour prouver que c'est aux circonstances seules, que le retard de la publication de mon ouvrage doit être imputé.



PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

La Baleine (1) eſt le plus grand des poiſſons connus ; ſa longueur eſt de ſoixante à quatre-vingts pieds ; elle ſe tient communément dans les eaux les plus profondes. La tête eſt toujours le tiers de ſon corps ; elle a un évent de chaque côté ; c'eſt par eux que l'animal élève très-haut deux jets d'eau ſemblables à deux ſources d'une abondance & d'une force peu communes ; on entend, à un

(1) Walvisch. L'auteur Hollandois en donne l'étymologie. « Ce poiſſon, dit-il, emprunte la première » partie de ſon nom, non du mot Wal, qui ſignifie » côte d'un pays, mais du mot Wel, qui ſignifie » source, à cauſe que les deux évents de la Baleine » ſont parfaitement ſemblables à deux *ſources* d'où ſortent » deux jets d'eau qui s'élèvent à une hauteur conſidé- » rable. Visch ſignifie poisson ; ainſi, ces deux mots » réunis en un ſeul, forment celui de Walvisch, » poisson-a-source ».

mille de diſtance, le bruit que l'eau fait en ſortant impétueuſement par les deux évents de l'animal, lorſque la mer eſt calme. La langue de la Baleine a ordinairement dix-huit pieds de long, ſur dix de large; l'intérieur de ſa bouche eſt en voûte; on n'y trouve aucune dent; elle eſt garnie communément de huit cents fanons; la circonférence de ſon corps eſt ordinairement de huit braſſes: le cuir eſt liſſe & noir; il eſt marbré de blanc en quelques endroits, particuliérement ſur les nageoires & ſur la queue; le deſſous du ventre eſt entiérement blanc. Les nageoires ont depuis cinq juſqu'à huit pieds de long; ce poiſſon ne s'en ſert uniquement que pour ſe tourner: la queue, toujours placée horizontalement ſur l'eau, ſe courbe un peu vers ſon extrémité; elle a deux où trois braſſes de large; la Baleine en porte des coups terribles. Il eſt étonnant de voir avec quelle agilité ce lourd animal fend les ondes & les vagues. La Baleine, par un inſtinct particulier, remonte ſouvent à fleur d'eau

pour y respirer ; c'est par une suite de cet instinct, que lorsqu'elle est forcée de se refugier sous la glace, elle y cherche constamment les endroits où elle est plus mince, pour pouvoir la casser plus facilement d'un coup de tête & se procurer l'air dont elle sent ne pouvoir se passer: sans cette ressource, la Baleine devroit continuellement sortir de dessous la glace qui lui sert de refuge, & s'exposer ainsi à la poursuite acharnée des Pêcheurs. La chasse a rendu la Baleine rusée; elle ne se tient plus guère sur les bords de la glace; elle s'y enfonce au contraire très-avant.

Il s'établit en 1611, une Compagnie pour la pêche du Nord, ou du *Groenland;* les principaux Intéressés furent des citoyens de *Hoorn*, d'*Amsterdam* & d'autres villes de la *Nord-Hollande:* cette Compagnie entreprit la pêche sur les côtes de la *Nouvelle-Zemble* & du *Spitsberg:* dans la suite on l'entreprit aussi à l'île de *Jean-Mayen;* alors les *Zélandois* & les *Frisons* y furent admis

comme participans. Les Baleines, qui ſe trouvoient par milliers au *Spitsberg*, abandonnèrent peu-à-peu ces parages & ſe retirèrent dans les glaces; il fallut ſe déterminer alors à faire voile plus avant, pour ſuivre ſa proie. On n'oſa pas ſe déterminer tout de ſuite à prendre ce parti dangereux; car outre qu'on y trouve des montagnes de glace mouvantes, les plages glacées autour deſquelles on eſt obligé de jetter l'ancre pour y attendre le poiſſon, ſont ſi étendues, qu'il eſt ſouvent impoſſible d'en appercevoir les extrémités du haut des mâts. A ces deux inconvéniens, il s'en joint un troiſième plus dangereux encore; la glace détachée & miſe en mouvement par une tempête, briſe quelquefois les navires pêcheurs & les met en pièces, quoique ce ſoient des flûtes de cent cinquante à deux cents laſts (1).

La pêche de la Baleine eſt dangereuſe; les procédés en ſont redoutables;

(1) Le laſt équivaut à deux tonneaux.

elle demande un grand courage, beaucoup de zèle, d'adreſſe & de capacité pour la diriger : nous en donnerons une deſcription exacte, & ferons voir que les profits qu'elle donne, ne s'obtiennent pas ſans les plus grands efforts. L'huile de Baleine, de même que celle des autres grands poiſſons, eſt d'un très-grand uſage ; la plus fine eſt employée dans les Savonneries ; c'eſt avec celle-ci qu'on fait le *ſavon verd ;* la plus groſſière & la plus noirâtre eſt celle dont les Corroyeurs ſe ſervent pour préparer les cuirs ; on l'emploie auſſi dans les chantiers de conſtruction pour préparer le goudron des navires. Les Fanons (*Baleines*), ſont, comme l'on ſait, du plus grand uſage.

Les côtes du *Groenland* & du *Spitsberg* ſont infeſtées d'Ours ; ces cruels animaux ſe jettent à la mer pour gagner les plages glacées, ou même la glace mouvante ; c'eſt là qu'ils cherchent & attaquent avec avantage leur proie ; ils s'y nourriſſent des jeunes Baleines, des

Chiens-marins, & d'autres gros poiſſons qu'ils ſurprennent avec une adreſſe inconcevable ; ils trouvent auſſi une nourriture abondante dans les anſes où les Pêcheurs dépècent ordinairement leur poiſſon : rarement on cherche les Ours blancs pour leur donner la chaſſe ; le danger que l'on court en attaquant ces animaux eſt trop grand. Les Pêcheurs qui s'y expoſent, doivent être au moins au nombre de cinq ou ſix ; ils doivent avoir le plus grand ſoin de ne pas ſe ſéparer, car ſi le premier qui tire ſur l'Ours, le manque, ou ne le met pas abſolument hors de combat, il eſt perdu ; ſes camarades peuvent ſeuls le délivrer en attaquant ſur le champ & tous enſemble l'animal devenu plus furieux par ſa bleſſure ; les fuſils doivent être chargés de deux balles. Lorſque le chaſſeur eſt aſſez heureux pour atteindre l'Ours derrière l'oreille, ou au poitrail, il l'étend roide mort ; s'il l'atteint par-tout ailleurs, quelle que ſoit la bleſſure, l'animal court ſur les chaſſeurs & les attaque avec furie;

ils n'ont alors d'autre reſſource, pour s'en délivrer, que de tirer tous enſemble ſur lui, & de l'attaquer à leur tour avec leurs bayonnettes & leurs ſabres. Il arrive auſſi quelquefois qu'un Ours blanc ſe jette à l'eau pour pourſuivre une chaloupe des Pêcheurs; s'il l'atteint, il s'y cramponne, & la renverſeroit infailliblement, ſi l'on ne prenoit la précaution de l'attendre avec des haches, pour lui couper les pattes de devant au même inſtant qu'il les poſe ſur le bord de la chaloupe. Ces animaux ſont encore plus redoutables dans l'*Iſlande*: pouſſés par le vent de nord-oueſt vers cette île, ils y abordent ſouvent par grandes bandes; ils y font alors un ravage cruel, car ils ſe jettent ſur tout ce qu'ils rencontrent pour raſſaſier leur faim. Les Ours ſemblent être doués d'une connoiſſance ſurprenante: diſperſés dans l'intérieur de l'île, & n'y trouvant plus de quoi s'y ſuſtanter, ils grimpent ſur les plus hautes montagnes pour y obſerver la glace; s'ils s'apperçoivent qu'elle commence à ſe

détacher du rivage & à prendre ſon cours, ils courent à toutes jambes, ſe jettent à la nage, & ſuivent les glaçons juſqu'à ce qu'ils en ont atteint d'aſſez grands pour y monter deſſus, & ſe remettre à leur pêche ordinaire. On n'attaque les Ours que pour avoir leur peau, qui eſt d'un très-grand uſage en Europe; rarement on leur trouve aſſez de graiſſe pour en faire un profit paſſable.

On trouve auſſi ſur les glaces de l'Océan le plus ſeptentrional, des Chiens marins en profuſion; la chaſſe qu'on leur donne n'eſt ni périlleuſe ni pénible, comparativement à celle de la Baleine & de l'Ours; on peut en prendre juſqu'à trois ou quatre cents dans un jour: la graiſſe des Phoques donne de l'huile auſſi bonne que celle de Baleine; la peau ſert à pluſieurs uſages, & particuliérement à recouvrir les malles.

Voilà, Lecteur, quelques particularités, dont vous trouverez dans cet Ouvrage un détail plus circonſtancié: ce Traité de la Pêche du Nord, &

de celle de la Baleine ſur-tout, aura, pour mes concitoyens, le double avantage de leur offrir des procédés curieux, des traits ſinguliers & ſurprenans, qu'ils ne connoiſſoient pas; & d'un autre côté, des connoiſſances précieuſes ſur la grande pêche, dont notre République a retiré de ſi grands avantages; avantages dont elle peut jouir encore pendant longues années, ſi cette pêche eſt ſagement dirigée, prudemment conduite, & puiſſamment protégée par l'Etat.





PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Nous n'avions jusqu'à présent sur les pêches du Nord, que des notions imparfaites, peu sûres, & éparses dans quelques relations peu propres à mériter la confiance. Les dissertations sur la pêche de la Baleine aux côtes du Groenland, de Spitsberg & de Jean-Mayen, ne sont que superficielles; les divers Voyageurs n'ont vu qu'en passant ces contrées; elles repoussent, par l'âpreté de leur climat, l'homme le plus intrépide & le plus décidé à y découvrir

les trésors que la Nature y a enfouis. Tout ce que nous avons sur la Géographie de toute la contrée la plus voisine du Pole arctique, repose sur la véracité de quelques Voyageurs, qui, la plupart, n'ont apperçu ses terres que du milieu des glaces, qui leur en empêchoient l'abord : quelques étrangers ont été cependant assez heureux pour surmonter les obstacles, & nous avons quelques ouvrages sur l'Histoire Naturelle du Groenland & de l'Islande, qui ne sont pas sans mérite.

Le *Chevalier de Pages* a donné en deux volumes, ses trois différens Voyages autour du Monde; celui qu'il a fait au Nord ne nous apprend rien de particulier. Em-

barqué ſur un navire pêcheur Hollandois, ſon voyage fut pénible & dangereux ; renfermé dans les glaces autour de Spitsberg, il lui fut impoſſible de mettre à terre nulle part : il revint en Hollande ſur le même navire, après avoir été témoin de la priſe de quelques Baleines. Ignorant la langue Hollandoiſe, le Patron & l'équipage du navire ne pouvoient lui être que d'un mince ſecours dans les obſervations qu'il eut occaſion de faire ſur les plages qui ne lui offroient que le ſpectacle uniforme de glace contiguë, de bancs de glace, ou de glaçons emportés par les courans. Son voyage dans les mers du Nord n'a rien d'intéreſſant; il paroît même qu'il s'eſt

mépris ſur les procédés de la pêche de la Baleine, & qu'il n'en a ſaiſi ni les détails, ni l'enſemble : ce Voyageur ne nous apprend rien ſur l'Hiſtoire Naturelle de ce pays, qu'il paroît ſeulement avoir ſalué de loin.

La *Relation du Groenland par Iſaac de la Peyrère*, ne porte pas ſur des principes aſſez fermes, pour mériter la confiance des Naturaliſtes. Cet auteur n'a jamais été au Groenland; il a écrit d'après des Mémoires qu'on lui fournit à Copenhague, & d'après des oui-dire de quelques perſonnes qu'il crut ſur leur parole. La Peyrère a donné deux éditions de ſon ouvrage : la première eſt de 1647; elle eſt adreſſée à M. de la Mothe le Vayer : la

ſeconde parut en 1715 (1) ; elle eſt dédiée à Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Prince : la Peyrère joignit à celle-ci une relation particulière d'un voyage fait à Spitsberg en 1671, & le Journal du capitaine Anglois, Jean Vood, allant à la découverte d'un paſſage aux Indes Orientales par le Nord-Eſt, en 1676. Il y auroit de la légéreté de prendre la Peyrère pour guide, & de s'appuyer de ſon témoignage : on trouve cependant dans la dernière édition de ſon ouvrage, quelques détails aſſez curieux & aſſez exacts ; des auteurs

(1) La Peyrère doit avoir pouſſé la carrière de ſa vie bien avant ; il doit être mort dans l'âge de la caducité. La première édition de ſa Relation eſt antérieure à la ſeconde, de ſoixante-huit ans.

plus modernes ont cru pouvoir les adopter.

La vie, les aventures & le voyage de Groenland du Révérend Père Cordelier, PIERRE DE MESANGE, n'eſt qu'un roman écrit par lui-même, & publié après ſa mort à Amſterdam en 1720. Sa relation du Groenland ne mérite pas la plus petite croyance.

Nous avons un petit *Traité ſur l'Hiſtoire Naturelle du Groenland*, par M. *Eggede*, Miſſionnaire & Evêque dans cette contrée ; cet Evêque y a fait une réſidence de quinze années conſécutives. Son ouvrage n'eſt pas ſans mérite ; il a été traduit en François, & a paru en 1763.

Les Lettres ſur l'Iſlande, par l'Évêque

l'Evêque de Linkoeping, contiennent des recherches curieuſes & aſſez exactes ſur l'origine, les mœurs, les uſages, les loix & l'hiſtoire des *Iſlandois :* la plupart de ces Lettres ont été écrites ſur les lieux & pendant le voyage de ce Prélat. Nous en avons une traduction françoiſe, par M. *Lindblom*, Secrétaire & Interprète du Roi au Département des Affaires étrangères. Ce voyage fut entrepris en 1772, par l'Evêque de Linkoeping, accompagné de MM. BANKS & SOLANDER, tous trois ſavans Suédois; l'édition françoiſe eſt de 1785. C'eſt le meilleur ouvrage qui ait encore paru ſur l'Iſlande.

Deux ſavans Iſlandois, cultivant avec beaucoup de ſuccès les

ſciences à Copenhague, entreprirent un voyage dans leur patrie, dans la vue de la faire connoître exactement ſous tous ſes rapports avec la Géographie & l'Hiſtoire Naturelle. Leurs deſcriptions ne pouvoient manquer d'être exactes, car ils réuniſſoient de grands avantages ſur tous les autres Voyageurs pour remplir leur deſſein. MM. *Eggert Olaſſen* & *Biarne Paulſen*, ſont les deux eſtimables auteurs de ce Voyage. Leur ouvrage eſt en deux volumes *in*-4°; il eſt à regretter qu'ils aient noyé leurs excellentes obſervations dans une infinité de détails minutieux, & qu'ils ſe ſoient livrés à des répétitions faſtidieuſes qui fatiguent & découragent le lecteur.

L'Hiſtoire du Groenland, par *David Crantz*, eſt très-eſtimée ; ſes deſcriptions ſont aſſez exactes ; mais cet auteur a eu principalement en vue de donner l'hiſtoire eccléſiaſtique de l'établiſſement & des progrès de la miſſion des Frères Moraves (Hernutes), dans une partie de cette contrée ſi peu connue dans l'intérieur de ſon vaſte continent : elle eſt écrite dans le même eſprit & ſur le modèle de toutes les miſſions dans les pays lointains. Cet ouvrage eſt aſſez volumineux. L'édition angloiſe eſt en deux gros volumes grand *in*-8°. Les cartes & les figures de cette édition ſont bien faites.

Les Hollandois ſont les ſeuls qui aient pu donner une hiſtoire fidelle

& véritablement utile de la pêche de la Baleine dans les mers du Nord ; eux ſeuls l'ont faite pendant plus de cent cinquante années conſécutives, avec une aſſiduité régulière ; eux ſeuls en ont retiré tout le profit dont elle eſt ſuſceptible ; eux ſeuls auſſi en ont recueilli tous les avantages précieux, en ſurmontant, avec toute l'intrépidité qui leur eſt propre, les dangers multipliés d'une navigation pénible à travers les glaces éternelles qui défendent les approches du point du Pole boréal.

Anderſon n'a lui-même écrit ſur la pêche de la Baleine dans le Nord, que ſur la foi des relations qui lui ont été faites, preſque toujours verbalement, par des Pê-

cheurs peu verſés dans la Géographie, & encore plus ignorans en Hiſtoire Naturelle. Cet auteur manque d'exactitude dans ſes deſcriptions des grands poiſſons du Nord ; il a été ſouvent en peine d'indiquer avec certitude la véritable famille de ceux qu'il a eu occaſion d'examiner par lui-même ; il n'eſt pas plus exact ſur la véritable poſition des plages, ſur le ſite & le giſſement des côtes vers leſquelles on pêche la Baleine dans le Nord.

On ne dit rien de trop, en avançant que les terres les plus voiſines des côtes du Groenland, que le Spitsberg & les plages de glace du Nord, ſont devenues une ſeconde patrie pour les Pêcheurs

Hollandois : on peut dire que ces hommes courageux ont vaincu la Nature elle-même, en ſurmontant les obſtacles qu'elle paroiſſoit avoir mis à leurs hardies entrepriſes : la paſſion du gain, plus exaltée chez eux que chez tous les autres Peuples navigateurs, leur induſtrie, leur patience & leur flegme, leur ont ouvert une branche de commerce qui a vivifié celui de leur République, en rendant les contrées du Nord & leurs habitans les tributaires de leur pays, comme ils s'étoient aſſujettis les îles & les Indiens de la mer du Sud.

Les Hollandois ont profité des découvertes & du découragement des *Baſques*, les premiers qui aient entrepris la pêche du grand poiſſon :

les Hollandois devenus leurs concurrens, les aſſujettirent bientôt à leur ſervir de guides dans ces mers glacées ; bientôt ils furent en état de ſe paſſer d'eux, & ils ne tardèrent pas long-temps à leur enlever cette branche de commerce dont la découverte appartient toute entière aux Pêcheurs de Bayonne.

L'Hiſtoire des Pêches dans les mers du Nord eſt un ouvrage neuf ; l'exactitude que j'ai miſe dans la traduction de cet ouvrage me méritera, j'eſpère, l'indulgence dont j'ai beſoin ſur le ſtyle. Il eſt bien difficile, en effet, de donner une traduction brillante, lorſque le Traducteur eſt aſſujetti au ſens littéral & aux détails de la verſion ſur laquelle il travaille ; telle a été

ma contrainte. Peu d'écrivains ont le talent ſublime de rendre les idées d'un autre avec la même chaleur, la même grace & la même harmonie qu'ils rendent les leurs.

Chargé par le Gouvernement, de la traduction de cet ouvrage Hollandois, j'aurois mal rempli les vues du Miniſtre de la Marine, ſi j'avois ſacrifié à l'élégance de la diction le vrai ſens de mon auteur; un ouvrage élémentaire ſur la Pêche de la Baleine dans les mers du Nord, doit en préſenter les principes & les détails de la manière la plus ſimple, parce qu'ils doivent être ſaiſis ſans peine par tous ceux qui veulent en faire leur profit : ce ne ſont pas, pour l'ordinaire, des Académiciens qui mon-

tent les vaiſſeaux pêcheurs, & qui vont s'expoſer à toutes les incommodités & affronter tous les dangers d'une pêche dont le lucre eſt le ſeul attrait.

Je n'ai pas cru devoir ſuivre auſſi ſcrupuleuſement l'ordre des matières de l'auteur Hollandois; j'ai cru, au contraire, devoir faire beaucoup de rapprochemens: j'ai donc traité tous les articles ſéparément pour éviter le faſtidieux inconvénient des répétitions ſur le même ſujet. Le premier volume de ma Traduction contient tout ce qui a rapport à la Pêche & tout ce qui concerne l'hiſtoire naturelle des Poiſſons les plus connus dans les mers du Nord: le Traité particulier de la pêche du Hareng,

qui fait la conclusion de tout l'Ouvrage Hollandois, finit le premier volume de ma Traduction. Je me suis permis aussi quelques retranchemens; j'ai cru devoir élaguer l'ouvrage de quelques superfluités qui, à tout prendre, n'étoient que des redites tédieuses, qui ne pouvoient qu'embarrasser la narration & la faire traîner.

Il ne manque à l'auteur Hollandois que de l'ordre & de la précision pour rendre son ouvrage aussi agréable qu'il est utile; j'ai cherché à lui assurer tout son mérite intrinsèque, par une division plus propre à en faire soutenir la lecture dans ma version, sans dégoût. Quatre longs Chapitres du texte

m'ont fourni la matière de mon premier volume, qui eſt diviſé en quatorze.

J'ai conſulté quelques auteurs François & étrangers; j'ai particuliérement rapproché les diſſertations & les deſcriptions de celui du *Traité général des Pêches;* celui-ci m'a fourni la matière de la plupart des notes du premier volume: je me flatte que ces notes donneront quelque prix à ma Traduction; elles démontreront au moins combien il eſt difficile, même à un auteur d'un mérite diſtingué, de ſe préſerver de l'erreur, lorſqu'il écrit d'après des Mémoires dont il ne peut pas vérifier l'exactitude & la véracité.

Les cartes ſont toutes de l'auteur

Hollandois; elles ont paru assez exactes pour pouvoir être conservées; j'ai seulement traduit en François tout ce que j'ai cru pouvoir rendre dans notre langue, sans jetter de la confusion sur les indications communes, & sur le site des lieux connus par tous les Navigateurs, sous des noms hollandois. Ces dénominations sont aujourd'hui des *noms propres*, qu'il n'est plus permis de traduire d'après l'étymologie des mots: les Hollandois ont fait la plus grande partie des découvertes dans le Nord; ce seroit leur faire un larcin que d'en faire perdre la tradition par une version étrangère des noms indicatifs, dont la conservation peut contribuer à leur assurer l'hon-

neur bien mérité de ces découvertes jusqu'à la dernière génération : j'ai conservé aussi le petit nombre de figures dont l'ouvrage Hollandois est orné, mais j'en ai ajouté quelques autres à ma Traduction, que j'ai fait graver d'après les planches du Traité général des Pêches.

J'ai mis en tête du second volume, une dissertation historique sur le Groenland & sur l'Islande; elle sert d'introduction à l'Histoire Naturelle de ces deux contrées; cette dissertation pourra ajouter quelque chose au mérite & à l'utilité de l'ouvrage, puisqu'on ne connoît guère encore que les côtes de ce grand continent & de cette île; celle-ci ne le cède peut-être,

par ſon étendue, qu'aux îles de *Madagaſcar* & de *Borneo*, les deux plus grandes qu'on connoiſſe dans les mers connues : j'ai tout lieu de croire que les Mémoires qu'on m'a procurés méritent toute ma confiance juſqu'à un certain point, & je n'ai fait nulle difficulté de les employer ; je les ai confrontés avec le texte Hollandois ; & dans ce volume, comme dans le premier, je penſe que mes notes pourront ajouter quelque importance à l'Hiſtoire des Pêches des Hollandois dans le Nord. Un ſavant, connu à juſte titre par ſes profondes connoiſſances ſur l'Hiſtoire Naturelle, a bien voulu revoir mon manuſcrit & corriger tout ce qu'il a cru défectueux ou ſuperflu.

Je n'ai rien négligé pour enrichir ma verſion françoiſe & la rendre utile ; la pêche du grand poiſſon faite avec diſcernement & conduite avec ſageſſe, doit être une branche précieuſe de commerce pour tout Etat qui s'appliquera à la protéger & à l'encourager : ſi mes talens répondoient à mon zèle, l'attente du Gouvernement ne ſeroit pas trompée, & peut-être pourrois-je me flatter d'avoir payé proportionnellement à mes forces, le tribut d'utilité que tout citoyen doit à la Patrie.

On s'attache particuliérement aujourd'hui à la Pêche de la Baleine dans les mers du Sud ; les dangers en ſont infiniment moins grands, la pêche en eſt moins pé-

nible, le poiſſon y eſt beaucoup plus gros & la chaſſe plus abondante ; tous ces avantages ont décidé la préférence en faveur de la pêche du Sud ſur celle du Nord. Cependant la direction & les procédés généraux de la pêche de la Baleine ſont toujours les mêmes dans les deux mers oppoſées, & les Hollandois ſont à cet égard d'excellens guides & de grands maîtres pour tous les peuples qui ne veulent devoir qu'à leur induſtrie les grands avantages de la pêche du gros poiſſon : outre l'avantage précieux d'occuper utilement une infinité de citoyens en leur procurant de nouveaux moyens de ſubſiſtance, il en eſt encore un très-réel pour le commerce particulier

culier d'un Etat, c'eſt celui de n'être pas obligé d'acheter dans des marchés étrangers des matières qu'on peut ſe procurer par ſa propre activité : l'huile & les fanons de Baleine ſont devenus pour la France, comme pour tous les autres Etats, des ſubſtances de première néceſſité, tant pour les fabriques utiles, que pour celles de pur agrément & de luxe.

Il peut arriver auſſi que la Baleine, pourſuivie avec acharnement dans les mers du Sud, comme elle l'a été dans les mers du Nord, s'effarouche & cherche quelque aſyle inacceſſible à ſon ennemi à l'extrémité des mers Auſtrales, comme elle l'a trouvé ſous les glaces du pole Arctique : il eſt

évident que dans cette hypothèse très-plausible, il faudroit revenir l'attaquer dans le Nord, où la pêche deviendroit alors moins dangereuse que vers le pole opposé.

La pêche de la Baleine est pour nous d'un intérêt majeur; ces Compagnies privilégiées qui repoussoient si cruellement l'émulation & décourageoient l'industrie, sont enfin proscrites à jamais: le commerce va être en France ce qu'il n'auroit jamais dû cesser d'être; libre! Le Gouvernement n'aura plus que des encouragemens à donner: plus de marchés clandestins à faire, plus de monopole; enfin la concurrence rétablie dans le commerce, ramenera l'abondance, & celle-ci en vivifiera tous les canaux.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 306, ce qui revient à plus de quarante pour cent, *lisez* à plus de vingt-cinq pour cent.

Même page, un peu plus bas, quarante pour cent *lisez* vingt-cinq pour cent.

HISTOIRE

NOUVELLE
CARTE DU
POLE ARCTIQUE

PREMIER MERIDIEN tiré par le Pic des CANARIES.



HISTOIRE DES PÊCHES DANS LES MERS DU NORD.

CHAPITRE PREMIER.

Entreprises des premiers Navigateurs employés à la pêche de la BALEINE *: différends survenus entre eux : moyens particuliers employés par les Hollandois pour faire fleurir cette nouvelle branche de commerce.*

DEPUIS long-temps les mers poissonneuses du GROENLAND fixoient l'attention des Navigateurs, lorsque enfin les

BASQUES entreprirent une navigation auſſi redoutée juſqu'alors, qu'elle étoit périlleuſe. Il paroît certain, par les anciens renſeignemens que nous avons ſur l'origine de la pêche de la Baleine, qu'ils ont été les premiers Européens aſſez hardis pour braver les dangers d'un voyage de long cours vers le pôle arctique.

Les Baſques, bons marins, accoutumés à pêcher ſur leurs côtes, enhardis peu-à-peu par leurs ſuccès, s'avancèrent inſenſiblement en haute mer pour jetter leurs filets; ils parvinrent enfin, après différentes tentatives, juſqu'aux côtes d'Iſlande & du Groenland : ils eurent tout lieu de s'applaudir de leur hardie entrepriſe; une pêche très-abondante les dédommagea des fatigues du voyage, & leur en fit oublier les dangers.

Ces Pêcheurs, à qui la route vers ces mers étoit devenue familière, s'appliquèrent ſérieuſement à en faire leur profit : ils pouſſèrent leur commerce avec toute l'application & toute l'activité propres à un peuple entreprenant & labo-

rieux. Bientôt ils ſe virent en état de mettre tous les ans en mer des flottilles de cinquante à ſoixante navires pêcheurs: ils s'attachèrent les Iſlandois, & ceux-ci, en les favoriſant, contribuèrent à leur faire retirer tout le parti poſſible de leur pêche.

Mais les Baſques eurent bientôt des rivaux redoutables; ils étoient loin de prévoir que ces rivaux les expulſeroient tout-à-fait de la pêche, & commenceroient par ſe ſervir d'eux pour leur rendre cette expulſion plus facile. A peine jouiſſoient-ils du fruit de leur induſtrie, que les HOLLANDOIS (1), non moins entreprenans, & devenus bons navigateurs, s'ouvrirent auſſi un chemin vers la mer Glaciale; ils parvinrent même juſques dans des parages aſſez près du pôle : dans peu de temps ces nouveaux venus ſe

(1) C'eſt ſous cette dénomination générale, qu'on déſigne tous les habitans des ſept Provinces-Unies; mais ici elle eſt priſe dans le ſens le plus littéral, & ne déſigne que les ſeuls habitans de la Province de Hollande.

rendirent les ſeuls maîtres de ces mers poiſſonneuſes ; bientôt ils n'eurent plus de concurrens dans la grande pêche ; les Baſques leur abandonnèrent cette branche de commerce.

Les Hollandois prirent d'abord des poiſſons de toute eſpèce ; ils formoient leurs cargaiſons de tout ce qui tomboit ſous leurs mains ; *Marſouins*, *Phoques*, *Baleines*, tout leur étoit bon. Les poiſſons ne tardèrent pas à devenir rares, & on n'en trouvoit preſque plus en pleine mer : on réſolut alors de s'occuper uniquement de la pêche de la Baleine ; cet animal monſtrueux ſe tenoit le long des côtes & dans les baies ; il y étoit en ſi grande quantité, qu'on conçut l'eſpoir bien fondé de retirer un profit immenſe de ſon huile & de ſes fanons : cet eſpoir ne fut point vain ; le commerce de ces deux objets devint ſi lucratif, que les Hollandois tournèrent toute leur attention vers la pêche de la Baleine, & leurs voyages aux côtes d'Iſlande & du Groenland n'eurent plus d'autre but.

On s'apperçut bientôt qu'il étoit difficile de se passer des Basques pour faire cette pêche avec succès ; on chercha à les y engager, & ils ne parurent pas éloignés de vendre leurs services à ceux-là même qui les avoient presque chassés des parages du Nord. Les équipages des navires destinés à la grande pêche furent en partie composés de Basques ; on en engageoit tous les ans un certain nombre, & ils servoient particuliérement en qualité de Harponneurs. Les Basques conduisoient & dirigeoient tout sur les navires pêcheurs ; ils avoient une autorité absolue sur l'équipage ; les Capitaines même des navires leur étoient subordonnés pendant la pêche.

Les Hollandois firent leur première expédition en 1612 ; à cette époque ils équipèrent & firent partir deux navires pour les côtes du Groenland : cette petite entreprise ne fut pas heureuse. Les Anglois, dès l'année 1608, y avoient envoyé quelques vaisseaux ; ils voyoient d'un œil jaloux la prospérité naissante de leurs voisins ; &

bientôt ils ne virent en eux que des rivaux qui commençoient à vouloir partager avec eux les profits de cette pêche : les deux navires des Hollandois furent attaqués & enlevés par les Anglois ; ils les emmenèrent avec tout le poisson qui faisoit leur cargaison ; & pour mettre le comble à leur injustice, ils s'approprièrent les ustensiles, outils & filets qu'ils y trouvèrent, relâchant seulement dans la suite les navires & les équipages.

La découverte du *Spitzberg* & de l'isle de *J. Mayen* fut faite par les Hollandois en 1596 ; les Anglois en prirent possession en 1608 ; ils avancèrent même alors jusqu'au 80e degré de latitude septentrionale : au retour ils firent partir des navires pour aller chercher sur ces côtes des dents de poisson, & même pour y fondre quelque peu d'huile de Baleine : ils restèrent paisibles possesseurs de ces parages jusqu'à l'arrivée des Hollandois en 1612. C'est sur ce titre de possession exclusive, que les Anglois fondoient leur droit, & qu'ils se permirent, jusqu'en 1617, toutes

ſortes de mauvais traitemens & de violences contre les Pêcheurs Hollandois : ceux-ci réclamoient modeſtement leur droit de découverte ; mais étant encore les moins forts, ils furent conſtamment pillés par les Anglois : jaloux de tout temps du commerce des autres Nations, ces fiers inſulaires n'ont jamais connu, pour le détruire ou pour le gêner, que le droit de la force & de la violence. On eſtime à plus de cent ſoixante-dix mille florins les captures faciles qu'ils firent ſur les Hollandois : on peut conſidérer les Anglois ſous le rapport de vrais pirates à l'égard des Hollandois pêcheurs, depuis 1612 juſqu'en 1617.

Nos compatriotes, froids & conſtans par naturel, continuèrent leur entrepriſe à travers tous les dangers que leur faiſoient courir les Corſaires de la Grande-Bretagne ; ils ſouffrirent leurs rapines ſans preſque s'en plaindre : cette patience forcée, que les Anglois prenoient mal-à-propos pour puſillanimité, les encouragea au point qu'en 1617, les Hollandois élevant un peu

le ton, les Anglois employèrent la force ouverte pour chasser à jamais des mers du Nord, des rivaux qu'ils commençoient à craindre. Enfin, les Hollandois perdirent patience; leur courage irrité & provoqué par des violences inouies, prit tout son essor; ils se mirent en mesure, & repoussèrent la force par la force; ils livrèrent le combat à leurs farouches ennemis, & prouvèrent qu'ils ne manquent jamais de bravoure ni d'activité pour défendre & avancer leur commerce, unique source de la subsistance de la Nation entière: les Anglois furent battus; ils perdirent un navire qui fut conduit dans un des ports de la République.

Les Etats-Généraux envisagèrent cette victoire avec la sagesse & la modestie qui caractérisoient alors leur administration; ils ordonnèrent au Capitaine du navire qui avoit fait la prise, de le rendre aux Anglois; mais en même temps ils décernèrent un beau présent à ce brave marin; les Etats-Généraux voulurent prouver par cette conduite modérée, que la Ré-

publique pouvoit dès-lors repouſſer avec avantage un injuſte agreſſeur, & le ramener par de bons procédés.

L'Adminiſtration Angloiſe ſentit tout le prix de cette générоſité; mais le motif de cette démarche n'échappa nullement à ſa pénétration. Les deux Etats ne ſe brouillèrent pas alors, il eſt vrai; mais les Marins des deux Nations qui ſe rencontroient tous les ans dans ces parages éloignés, n'en devinrent pas meilleurs amis; ils continuèrent à s'attaquer & à ſe faire la petite guerre juſqu'à l'arrivée d'autres pêcheurs qui ſe préſentèrent ſur les mêmes côtes, pour y donner, comme eux, la chaſſe à la Baleine. C'eſt à cette époque que le partage de ces mers devint indiſpenſable, & qu'il eut effectivement lieu entre eux tous, de la manière que nous le dirons après avoir rendu compte des moyens que les Hollandois crurent devoir prendre pour ſe maintenir dans leur pêche, & pour en retirer tous les profits qu'elle leur promettoit.

Quoique les pertes que les Hollandois

essuyèrent par les violences des Anglois, ne les décourageassent pas, la perte des deux premiers navires avec leurs cargaisons & tout l'attirail de la pêche, que leurs ennemis s'étoient obstinés à retenir, les intimida d'abord ; les frais à faire pour se remettre en état de faire un second voyage, & pour en assurer en partie le succès, étoient très-considérables. Il s'écoula deux ans avant qu'il fût possible de reparoître sur les côtes du Spitzberg: enfin il partit de HOORN (1) un navire pour la pêche de la Baleine ; le voyage fut très-heureux, & il rentra avec une très-bonne cargaison, ayant eu le bonheur d'échapper aux Anglois.

Ce premier succès encouragea quelques Négocians à faire une entreprise plus forte ; on renouvella le projet de former une Compagnie de Pêcheurs, abandonné en 1611. Les souscriptions

(1) Ville de Nord-Hollande, ou Vestfrise, située sur la côte occidentale du Zuiderzée: elle a un petit Port pour les navires marchands.

s'ouvrirent à Amſterdam, Schiedam, Hoorn, Enkhuiſen & Middlebourg (1). Les Amſterdamois ſeuls s'intéreſſèrent alors & formèrent une aſſociation, dont les principaux intéreſſés ſe réſervèrent la direction : cette Compagnie de Pêcheurs n'eut preſque pas de réglement écrit pendant les deux premières années ; elle commença à prendre une forme légale en 1614 : c'eſt à cette époque que les principaux intéreſſés obtinrent des Etats-Généraux un privilège excluſif pour faire la pêche du Groenland.

Cette première Chartre accordée à cette petite Compagnie, porte défenſe de former d'autre ſociété pour la pêche ; de

(1) Middlebourg eſt la Capitale de la Province de Zélande, une des ſept qui forment la Confédération Belgique. Tous les habitans des ſept Provinces ſont communément appellés *Hollandois*, & connus ſous cette unique dénomination par les étrangers ; les quatre villes dont il eſt parlé avant celle de Middlebourg, ſont de la Province de Hollande, & c'eſt pour cette raiſon que cette ſociété de Pêcheurs eſt véritablement une ſociété Hollandoiſe ; c'eſt dans ce ſens ſtrict qu'on doit prendre le mot *Hollandois* dans tout cet article.

faire aucune entreprise quelconque de cette nature sans permission expresse des Etats-Généraux, & interdit enfin à tout autre Armateur qu'à ceux que la Compagnie voudra agréer, de faire partir aucun navire pêcheur pour le Spitzberg, le Groenland & le Détroit de Davis. Cet octroi fut accordé pour trois années consécutives seulement, à compter du 27 janvier 1614 jusqu'au 27 janvier 1617 (1).

Les Intéressés s'occupèrent très-sérieusement de leur entreprise; ils firent bâtir des magasins, firent construire des fourneaux pour extraire l'huile, & établirent des atteliers pour les Tonneliers qu'ils prirent à leur service; ils disposèrent tout pour n'être pas pris au dépourvu à l'arri-

(1) Cette pièce se trouve en entier à la fin du volume, de même que toutes les autres pièces justificatives dont j'ai cru la traduction nécessaire. L'Auteur Hollandois les a insérées par ordre des temps dans l'ouvrage même; j'ai cru devoir les renvoyer toutes à la fin du volume, pour ne pas interrompre la narration & distraire l'attention par des pièces peu intéressantes pour la très grande partie des lecteurs.

Voyez Pièces justificatives, lettre A.

vée des navires pêcheurs, & pour être à même de retirer tout le profit poſſible des riches cargaiſons de poiſſon qu'ils apporteroient au retour de la pêche.

Les Hollandois ne furent pas long-temps ſans avoir d'autres rivaux que les Anglois; la pêche de la Baleine eut auſſi des attraits pour les autres peuples du Nord, & ceux-ci encouragés par les ſuccès des Hollandois, formèrent auſſi des entrepriſes. Toutes les Puiſſances voiſines avoient laiſſé à leurs ſujets une entière liberté de naviguer vers les mers du Nord : on y vit bientôt arriver les Danois, les Hambourgeois, les Brémois, les Baſques même y reparurent pour faire la pêche de la Baleine. Quoique ces mers ſoient d'une vaſte étendue, & qu'alors le poiſſon fût abondant par-tout, les Navigateurs de diverſes Nations ne purent s'accorder, & la jalouſie fut bientôt le principe fatal des querelles les plus ſérieuſes entre ces Pêcheurs étrangers. Les Anglois ſur-tout, qui ne ſouffroient qu'à regret la concurrence des Hollandois, ſe permirent

les procédés les plus inouis pour chaſſer tous les nouveaux venus : ils prétendoient que toutes les baies leur appartenoient excluſivement. Il étoit de l'intérêt de tous ces Pêcheurs de s'entendre & d'éviter de ſe nuire ; ils en vinrent à un accommodement, & conſentirent tous à un partage : il fut convenu que les baies, les côtes & les terres qui formeroient les lots reſpectifs, ſeroient poſſédées par droit de propriété par ceux auxquels le ſort les donneroit : on procéda de bonne-foi au partage, & les portions furent faites ſans conteſtation. Il n'y avoit pas grand mérite dans cet accord, le grand nombre de baies & l'étendue des mers qu'on avoit à ſe partager, pouvoient fournir des lots égaux en étendue & en bonté : ces lots furent compoſés d'une, deux ou trois baies d'une côte très-étendue & de bons ancrages. Les Anglois choiſirent les premiers, les Hollandois après eux, & enfin les Danois & les autres. Le poiſſon étant abondant par-tout, au point qu'on étoit toujours aſſuré de faire une bonne pêche,

il étoit très-indifférent d'établir ſa pêche dans un parage plutôt que dans un autre. Les Anglois cependant préférèrent d'avoir leurs poſſeſſions vers le ſud & en deçà des glaces; ils y choiſirent les principales baies & les plus commodes pour y former leurs établiſſemens. Ces baies ſont : *Horiſond-Bay*, *Klok-Bay* & *Behoude-Haven* (baie d'Horiſon, baie de la Cloche & Port de Salut), ſituées au ſud & aſſez près du Voorland ; ils eurent encore une petite baie derrière le Voorland, nommée *Eengelsche-Haren* (Port Anglois) ; *Magdalena-Bay* (la baie de la Madeleine) leur fut auſſi abandonnée ; elle eſt ſituée au nord du Voorland ; elle eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Baie des Anglois* (1).

---

(1) Comme les iſles, les baies, & généralement toutes les plages, caps & rivières du Nord, ne ſont preſque connus que ſous les dénominations hollandoiſes, j'ai cru devoir les conſerver dans cet ouvrage; j'ai pris cependant la précaution de les traduire en François autant qu'il a été poſſible, & de les indiquer entre deux parenthèſes : j'ai auſſi traduit en François ſur les Cartes, tout ce qui m'a paru en être ſuſceptible;

Les Hollandois établirent leurs pêcheries vers le nord, parce qu'ils choisirent après les Anglois; ils prirent possession de la plus grande des isles qui s'y trouvent, & on la nomme encore aujourd'hui *Amster-damer-Eyland* (isle d'Amsterdam). Cette isle a deux belles baies, l'une au sud & l'autre au nord; ces deux baies aboutissent, par l'une de leurs extrémités, à un petit havre qui porte le nom de *Baie Hollandoise*.

Les Danois eurent en partage un plus petit arrondissement; ils s'établirent entre les Anglois & les Hollandois; ils prirent possession de *Laage-Eyland* (isle Basse); c'est celle qu'on nomme aujourd'hui *Isle Danoise*; elle n'a qu'une petite baie. Les Hambourgeois fixèrent leur établissement au couchant; ils préférèrent ce côté, parce que la glace y portoit moins d'obstacle à leur pêche, que par-tout ailleurs:

---

car j'avoue qu'il ne m'a pas été possible de le faire toujours. J'ai suivi la même méthode pour les noms des poissons, des oiseaux, &c. &c.

ils prirent possession d'une petite baie au sud de celle de la Madeleine, & lui donnèrent le nom de *Hamburgsche-Bay* (baie de Hambourg).

Enfin les Basques & quelques Espagnols prirent possession de toutes les autres baies connues alors, & formèrent leur établissement un peu plus au nord que les Hollandois, tout près de *Roode-Bay*, ou *Zeeuswche uit Kyk* (baie Rouge) : cette baie est en face d'un grand golfe, dont un des côtés s'alonge en pointe & forme une bonne rade ; cette pointe est connue encore aujourd'hui sous le nom de *Biskayer-Hoek* (cap de Biscaye). Nous aurons occasion de parler de ce cap dans la suite de cet ouvrage d'une manière particulière.

Après cet arrangement général, la pêche de la Baleine fut continuée sans interruption & sans altercation entre les Pêcheurs de différentes Nations : chacun construisit ses fourneaux particuliers pour la fonte du lard de Baleine ; enfin ils firent tous leur profit particulier des établisse-

mens qu'ils avoient formés ſur les côtes & dans les baies qui leur étoient échues dans le partage général. Avant de les faire connoître, nous devons reprendre tout ce qui concerne les Compagnies Hollandoiſes pour la pêche du Nord.

Cette première Compagnie fit des profits qui lui donnèrent des moyens pour pouſſer ſon commerce au plus haut point: à l'expiration des trois années de ſon privilège, elle en demanda un ſecond, qui lui fut accordé ſans difficulté par les Etats-Généraux; ce ſecond privilège étoit pour quatre années conſécutives, & en 1622 elle en obtint un troiſième pour douze ans. La teneur de ce troiſième octroi prouve combien les profits de la Compagnie Hollandoiſe du Nord avoient été immenſes depuis ſon érection : cette ſomme eſt preſque incalculable, à ne compter même que depuis 1614 juſqu'en 1622, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de huit années (1). Les Zélandois avoient fait

(1) *Voyez* Pièces juſtificatives, lettre B.

des démarches pour participer à cette pêche; car ils n'avoient pas été compris dans le premier privilège : ils avoient formé à Middlebourg une petite Compagnie; celle-ci est cependant différente de celle que les Etats-Généraux ont en vue dans l'octroi de 1622; ils distinguent trois Compagnies; la petite, c'est-à-dire celle de West-Frise; la grande, c'est-à-dire celle d'Amsterdam & celle de Zélande (1). Ces Zélandois voyant que les Hollandois ne vouloient pas les admettre dans leur grande Compagnie,

(1) On peut croire que tous les habitans des sept Provinces furent choqués d'un privilège qui leur fermoit la source d'un commerce qui annonçoit déjà des profits immenses & sûrs. Il paroît même que les Nord-Hollandois & les Zélandois firent des petites entreprises particulières sans le consentement des Etats-Généraux & contre la teneur des deux premiers privilèges. Le Gouvernement voyant sans doute qu'il étoit impossible d'empêcher ces entreprises, & sentant peut-être aussi l'injustice de l'exclusion, accorda aux Nord-Hollandois & aux Zélandois des permissions particulières & limitées pour la grande pêche; & voilà sans doute l'origine des trois Compagnies, dont il est ici question.

s'étoient adressés aux Etats-Généraux pour en obtenir la permission de pêcher conjointement avec les Hollandois sur les côtes de l'isle Maurice, dite de J. Mayen: ce privilège, en date du 28 mars 1622, n'est que pour l'année seulement. Malgré cette concession, les Zélandois avoient eu des contestations très-vives avec les Hollandois, & les Pêcheurs des deux Provinces s'étoient maltraités dans le voisinage de l'isle J. Mayen. Enfin les Zélandois furent compris dans l'octroi de douze années du 22 décembre 1622, accordé aux deux Compagnies du Nord.

Les Frisons en prirent jalousie, parce que le privilège exclusif leur interdisoit la grande pêche, de même qu'aux habitans des autres Provinces: ces peuples, aussi bons navigateurs que les Hollandois & les Zélandois, cherchèrent les moyens de participer directement à un commerce si lucratif pour les Compagnies privilégiées; les Frisons se préparèrent à former une demande après l'expiration du privilège de douze années. En attendant,

ils mirent tout en œuvre pour faire révoquer cet octroi, & pour engager les Etats-Généraux à publier un Edit qui rendît la navigation du Nord libre pour tous les citoyens des sept Provinces unies ; ils échouèrent, & les trois Compagnies furent maintenues dans leur privilège exclusif.

Cependant les Etats de Frise se mirent peu en peine de l'octroi accordé aux privilégiés des Etats-Généraux : vrais souverains chez eux, ils jugèrent avec raison que le gouvernement particulier de leur Province étoit entiérement indépendant du gouvernement général de la Confédération : ils accordèrent un privilège particulier aux Frisons, par lequel ils leur permettent la navigation du Groenland & autres mers du Nord, *afin d'y faire la pêche de la Baleine*, &c. &c. L'octroi des Etats de Frise est daté du 22 novembre 1634 (1).

Le privilège que les Frisons avoient

(1) *Voyez* les Pièces justificatives, lettre C.

obtenu de leurs Etats ne les mettoit pas à couvert des insultes des Pêcheurs Hollandois & Zélandois ; ceux-ci pouvoient mettre de grandes entraves à leur commerce, & ils étoient exposés à une guerre presque ouverte ; la partie étoit inégale, les Frisons le sentirent. Pour applanir ces grands inconvéniens, ils s'adressèrent aux Etats-Généraux ; ils exposèrent dans leur requête les motifs les plus propres à obtenir une approbation formelle de leur octroi particulier, & ils insistèrent fortement pour être admis à la participation du privilège accordé aux trois Compagnies ; mais comme ce privilège alloit expirer, ils demandèrent à être incorporés dans les Compagnies lors du renouvellement du privilège. Les Etats-Généraux prirent en considération la requête des Frisons ; la matière fut mise en délibération le 9 juin ; mais il ne fut pris alors aucune résolution. Trois navires Frisons étoient déjà partis pour la pêche ; la saison étoit trop avancée pour que les Pêcheurs Hollandois pussent avoir connois-

ſance de la déciſion des Etats-Généraux, quand bien même elle auroit été favorable aux Friſons; ainſi les navires de Friſe étoient expoſés au plus grand danger : cependant, pour parer autant qu'il étoit poſſible aux inconvéniens d'une rencontre entre les Pêcheurs rivaux, les Etats-Généraux rendirent une Ordonnance à la ſollicitation des Friſons, par laquelle il fut enjoint à tous les navires pêcheurs, *ſauf le privilège & les droits des Compagnies du Nord*, d'éviter toute eſpèce d'hoſtilité, de ne point ſe nuire, ni s'empêcher les uns les autres, juſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Cette Ordonnance ne diſſipa nullement les craintes des intéreſſés de Friſe; leurs navires pouvoient être attaqués & détruits par les Hollandois; ils rabattirent un peu de leur fierté naturelle, & mirent l'affaire en négociation avec les Compagnies privilégiées : ils firent des propoſitions, & elles furent accueillies; leur admiſſion fut décidée ſans l'intervention des Etats-Généraux. On leur preſcrivit

des conditions qu'ils acceptèrent. La plus onéreuse portoit, « que sur 27,000 quin» taux d'huile, il ne leur en seroit adjugé » que 3000 ; sur cette modique portion » les intéressés d'Amsterdam s'en réser» vèrent 300 quintaux en forme d'indem» nité particulière ». Ces préliminaires ayant été convenus de part & d'autre, les trois Compagnies unies & privilégiées rédigèrent leur association avec les Frisons; l'acte en fut passé & signé le 25 juillet 1636 (1).

Cette association n'avoit pour but que l'éloignement & l'exclusion des autres citoyens de la République ; on vouloit les priver tous des profits directs de la grande pêche. Les intéressés croyoient avoir tout gagné en réduisant ainsi les Frisons à faire servilement leur volonté ; l'espérance des Compagnies fut trompée ; beaucoup de riches particuliers montroient ouvertement le desir de partager les avantages de la pêche, & étoient tous

---

(1) *Voyez* les Pièces justificatives, lettre D.

diſpoſés à former des aſſociations particulières. Les Etats de Hollande prirent un parti décidé pour les habitans de leur Provinces contre les Compagnies privilégiées : ils déclarèrent « que les Compa-
» gnies du Groenland devoient ſe déter-
» miner, dans quinze jours, à admettre
» comme participans à leur commerce
» tous les habitans des villes de Hollande
» qui voudroient s'y intéreſſer, & faute
» par leſdites Compagnies d'y conſentir,
» que les privilèges, & notamment le
» dernier du 15 décembre, ſeroient nuls
» & de nulle valeur ».

Les Etats de Hollande, non contens d'avoir porté cette atteinte à la déciſion ſouveraine des Etats-Généraux, firent déclarer par leurs Députés aux Etats-Généraux, *que dès ce moment la pêche de la Baleine étoit* LIBRE PAR-TOUT & POUR TOUS CEUX *qui voudroient l'entreprendre.*

La triple compagnie, pour conſerver ſon privilège, ſe vit contrainte d'admettre quelques autres participans, particuliérement ceux qu'on avoit eu en vue d'ex-

clure par l'octroi du 11 décembre de la même année.

La Compagnie du Nord reçut une existence permanente & réelle par le dernier octroi ; ainsi on peut dire qu'elle fut créée presque en même temps que la Compagnie de BATAVIA, connue sous la dénomination de *Compagnie des grandes Indes :* comme celle-ci, la Compagnie du Nord exigea de grands frais pour prendre consistance ; les Directeurs de la Compagnie du Nord imitèrent ceux de la Compagnie d'Asie pour tirer le plus grand parti possible de leur entreprise ; ils cherchèrent à former de grands établissemens sur les côtes du Groenland, du Spitzberg, d'Islande, de l'isle de J. Mayen & du Détroit de Davis ; les établissemens faits dans l'Inde par la grande Compagnie orientale les séduisirent ; ils crurent par-là avancer leur commerce & le pousser avec plus d'activité ; malheureusement ils ne prévirent pas qu'ils seroient bientôt forcés d'abandonner ces établissemens, de les détruire même après avoir fait des frais

immenſes qui diminuoient conſidérablement les profits annuels de leur pêche. Nous verrons plus bas comment & pourquoi ces établiſſemens ne purent ſe ſoutenir. Ils regardoient alors les bayes dont ils étoient en poſſeſſion comme des ſources inépuiſables de richeſſes ; bientôt l'expérience leur apprit qu'ils s'étoient trompés.

Les habitans des Provinces-Unies s'appliquèrent avec une activité extraordinaire à faire fleurir leur grande pêche, tandis que les autres peuples, leurs rivaux & leurs émules, employoient de leur côté tout ce que l'induſtrie & l'avidité du gain offrent de reſſources & donnent d'énergie à l'homme actif & entreprenant. La pêche devenant annuellement de plus en plus abondante, on fondit la plus grande partie du lard de Baleine ſur les lieux même, & l'on prépara l'huile dans les établiſſemens faits exprès : de cette manière les cargaiſons des navires pêcheurs devenoient plus riches ; un tonneau d'huile, qui n'occupoit dans le même navire que

la place d'un tonneau de lard, rapportoit aux intéressés un profit bien plus considérable.

Les Frisons, ou pour mieux dire les habitans de Harlingen (1), après leur admission dans la triple Compagnie du Nord, formèrent aussi leurs établissemens, & préparèrent sur les lieux le poisson que leurs navires y pêchoient. On leur assigna à cet effet l'extrémité de la baie méridionale, proche l'isle de Dodemans au Spitzberg. Cet établissement est connu encore aujourd'hui sous le nom de *Fonderie de Harlingen*; on n'en voit plus que les ruines.

L'étendue immense de ces mers offroit une pêche abondante; les Baleines, en se jouant autour des navires, se présentoient d'elles-mêmes à l'avidité des Pêcheurs; le petit nombre de celles qu'on

(1) Harlingen est une des villes les plus commerçantes de la Frise : elle est située sur la côte septentrionale du Zuyderzée; elle a un bon port pour les navires marchands. C'est à Harlingen que sont les chantiers & les bureaux de l'Amirauté de Frise.

prenoit annuellement, n'étoit nullement proportionné au grand nombre de celles qu'on étoit obligé d'abandonner ; en un mot, tout sembloit fortifier de plus en plus l'efpoir d'un commerce durable & très-avantageux ; auffi rien n'étoit épargné par les Compagnies pour perfectionner leurs pêcheries & pour équiper les flottes envoyées au Groenland.

Les Baleines enfin libres dans un élément immenfe, apprirent à connoître le danger auquel elles étoient expofées tous les ans à une faifon déterminée : pourfuivies opiniâtrement, elles abandonnèrent infenfiblement les baies où elles paroiffoient avoir fixé leur demeure, & dont elles étoient en poffeffion depuis tant de fiècles : elles cherchèrent fous la glace la moins acceffible un afyle qui pût les fouftraire à la pourfuite des Pêcheurs, qu'elles reconnurent enfin pour leurs plus cruels ennemis. Dès-lors la pêche ne fut plus ce qu'elle avoit été dans les premières années ; elle devint de plus en plus pénible, difficile & dangereufe. Nous entre-

rons dans quelques détails à ce ſujet, en rapportant les procédés employés dans les premiers temps de cette pêche importante.

Cette grande entrepriſe devint graduellement beaucoup moins productive; la rareté du poiſſon & la perte fréquente des navires groſſiſſoient infiniment les dommages eſſuyés par les Compagnies du Nord. Cependant la grande pêche avoit encore des attraits pour les Compagnies privilégiées; elles demandèrent en 1633 le renouvellement de leur privilège prêt à finir : les Etats-Généraux l'accordèrent pour huit années conſécutives. La requête des Directeurs & la teneur de l'octroi prouvent que les Pêcheurs Hollandois avoient eu de petites guerres à ſoutenir contre les Pêcheurs étrangers, & particuliérement contre les Anglois. Cette guerre avoit été ſérieuſe ſans doute, puiſque les ſupplians, dans l'énumération qu'ils font des frais immenſes pour ſoutenir la pêche ſur un certain pied, expoſent auſſi « qu'ils ont été contraints de

» construire de petits forts sur les côtes, » d'armer des navires en guerre, & de » faire hiverner ces navires dans ces plages glacées pour défendre leurs possessions contre les attaques des Pêcheurs » étrangers jaloux de leur commerce ». Cet octroi est en date du 25 octobre 1633 (1).

Avant la fin de 1642, année à laquelle cet octroi expiroit, les Compagnies du Nord se préparèrent à obtenir un nouveau privilège, ou au moins la prolongation de celui de 1633. Les habitans des Provinces exclues de la pêche croisèrent les démarches des Directeurs; on suspecta de mauvaise foi les Compagnies dans l'exposé de leurs pertes, & on s'opposa au privilège exclusif que les Directeurs sollicitoient. Les Députés de la Province d'Overyssel aux Etats-Généraux demandèrent, par ordre de leurs Hauts Commettans, que les citoyens de leur Province fussent compris dans le nouveau

(1) *Voyez* les Pièces justificatives, lettre E.

privilège, si les Etats se déterminoient à l'accorder; ceux des Provinces d'Utrecht & de Gueldre firent la même requisition au nom de leurs Etats respectifs. Les villes de la Province de Hollande exclues jusques alors de la pêche, firent valoir les mêmes prétentions par leurs Députés particuliers aux Etats de Hollande. Toutes ces demandes réunies rendirent l'autorité des Etats-Généraux nulle par le fait même; ils ne furent plus les maîtres d'accorder ou de refuser un privilège exclusif pour la pêche de la Baleine, puisque toutes les Provinces de la Confédération se réunirent en faveur de leurs habitans respectifs : les Etats-Généraux prirent donc le seul parti qui leur restoit; il fut résolu qu'à l'expiration du privilège, il seroit libre à tous les citoyens de la République de faire la pêche du Nord, ou de s'y intéresser de la manière qu'ils l'entendroient. Ainsi furent dissoutes les Compagnies de Hollande, de West-Frise & de Zélande.

Cependant les Etats-Généraux ne perdirent

dirent jamais de vue cette branche de commerce qui faisoit subsister plusieurs milliers de citoyens ; ils accordèrent aux pêcheurs une protection ouverte, & rendirent plusieurs ordonnances qui prouvent l'importance que les Administrateurs de l'Etat mettoient constamment à la pêche de la Baleine. C'est sur-tout dans les temps orageux, que le Gouvernement veilloit soigneusement sur cette branche de commerce, & qu'il s'occupoit sérieusement du sort des navires pêcheurs.

Les Etats-Généraux crurent devoir interdire la pêche de la Baleine aux sujets de la République pendant les guerres de 1653, 59, 65, 66, 72, 73, 74 & 95. Les placards rendus à ce sujet sont motivés, 1°. sur le danger imminent pour les navires pêcheurs de tomber entre les mains des ennemis de l'Etat, ou de quelque corsaire; 2°. que la République ayant besoin de matelots pour former les équipages des vaisseaux de guerre, elle devoit prendre à son service ceux qui s'engageoient pour la pêche. Cependant en

défendant de faire partir aucun navire pour la grande pêche, les Etats-Généraux ſuppoſant qu'il y auroit quelques réfractaires à leurs ordonnances, défendoient en même temps aux armateurs de porter leur cargaiſon dans un marché étranger : la prévoyance des Etats-Généraux alloit encore plus loin ; ils prohiboient, ſous les plus fortes peines, l'exportation d'aucune eſpèce d'outils ou d'uſtenſiles propres à la pêche de la Baleine ; enfin ils ordonnoient « que tout capitaine » de navire pêcheur conſigneroit ſix mille » florins avant ſon départ, & s'engage» roit, ſous peine de perdre ſa conſigna» tion, de revenir dans un des ports de » la République avec toute ſa cargaiſon ; » il eſt en outre défendu de toucher dans » un port étranger, ſous quelque prétexte » que ce ſoit, hors les cas de détreſſe : » enfin les Etats-Généraux défendent à » tout capitaine, harponneur, rameur, » dépeceur & à tout autre marin ſans » exception ſachant faire la pêche de la » Baleine, de s'engager chez l'étranger ».

Le commerce de contrebande en huile & en fanons (1), qui depuis cent ans ruinoit un grand nombre de Hollandois, fut alors très-expreſſément défendu, & il l'a été depuis par plusieurs ordonnances particulières renouvellées à diverſes époques : les Etats-Généraux ont accordé très-ſouvent aux pêcheurs du Nord des eſcortes aſſez fortes pour les protéger & les défendre en temps de guerre contre les vaiſſeaux ennemis.

---

(1) Les fanons de Baleine ſont des cartilages alongés en forme de faux, rangés dans la gueule de l'animal, & couchés les uns ſur les autres de façon à former une eſpèce de nid dans la gueule : ces fanons, qu'on nomme auſſi *barbes*, ſont mobiles & attachés à la mâchoire ſupérieure dans laquelle ils ſont enchâſſés par leur extrémité la plus large. Quand ils ſont préparés, on les emploie à divers uſages, particuliérement dans les corps, les buſcs des femmes & des enfans ; on en fait des badines, des cravaches, &c. On les connoît, dans l'uſage ordinaire, ſous la dénomination de *baleines*. Nous en parlerons plus amplement dans un des Chapitres ſuivans. La plupart de nos lecteurs ſeront peut-être ſurpris de voir que ces fanons ſont une ſubſtance très-précieuſe de la Baleine, & forment un des profits le plus réel de la pêche par le grand commerce qu'on en fait dans toute l'Europe.

Il arrive quelquefois qu'un navire pêcheur est ſurpris dans la glace, qu'il ne peut s'en dégager, & qu'il y périt faute de ſecours. Les directeurs des Compagnies du Nord avoient fait un réglement avant leur diſſolution, pour ſauver l'équipage & la cargaiſon des navires engagés dans les glaces : le réglement enjoint à tous les commandans de ſe ſecourir mutuellement, enſorte que le navire le plus près de celui qui ſe trouvoit en danger, ou qui avoit déjà péri dans la glace, devoit s'en approcher & faire tous ſes efforts pour en retirer l'équipage, la cargaiſon, les uſtenſiles & les vivres, s'il étoit encore temps.

Ce réglement ſi ſage & ſi favorable aux pêcheurs même, fut cependant négligé; les capitaines des navires ſe mettoient peu en peine de ſe ſecourir mutuellement; ils ne manquoient jamais de prétexte pour pallier leur cruauté envers leurs infortunés compagnons. Les Etats de la province de Hollande, la plus intéreſſée à l'obſervation ſtricte de ce ré-

glement, en ordonnèrent l'exécution par un placard rendu en 1695 (1). On doit avouer cependant, que ce réglement n'eſt pas exempt d'inconvéniens très-graves pour les navires obligés de ſecourir ceux qui ſont en danger de périr dans les glaces où ils ſe ſont laiſſés ſurpendre; mais le danger étant réciproque pour tous les navires pêcheurs, ne doivent-ils pas tous s'expoſer, lorſqu'il reſte le plus petit eſpoir, & que le naufrage n'eſt pas évident?

Les Hollandois ne furent rebutés ni par la ceſſation des privilèges, ni par la diminution du poiſſon, ni par les nouvelles difficultés de la pêche; ils y apportèrent le même zèle & la même activité : le commerce qui en réſulte, a fleuri en Hollande pendant longues années, malgré les déſaſtres auxquels il eſt ſujet; la diſſolution des Compagnies du Nord ne parut pas lui avoir porté un coup bien ſenſible; aujourd'hui encore qu'il eſt beau-

(1) *Voyez* les Pièces juſtificatives, lettre F.

coup déchu, il n'eſt pas ſans avantages, & donne des profits aſſez grands pour encourager ceux qui le font.

Depuis que la Baleine a été forcée d'abandonner les côtes où elle étoit comme naturaliſée, & que par une pourſuite aſſidue, on l'a contrainte d'aller ſe refugier ſous les glaces, les embarras, les dangers, les frais de la pêche ſe ſont infiniment multipliés. Nous eſſaierons, dans le Chapitre ſuivant, d'indiquer les principales cauſes qui ont contribué à rendre cette pêche plus pénible, plus dangereuſe & plus coûteuſe. Nous donnerons auſſi un apperçu des procédés ſuivis dans l'origine de cette pêche, & des changemens que les circonſtances & l'expérience ont dû néceſſairement faire adopter aux pêcheurs.

❋

CHAPITRE II.

Des Poiſſons; facilité de les prendre; procédés des Hollandois dans les premières années de leur pêche; leurs établiſſemens dans le Groenland; diminution du poiſſon; abandon des établiſſemens, & diſſolution des Compagnies.

LA pêche de la Bàleine donnoit abondamment, dès ſon origine, de quoi compenſer les frais indiſpenſables pour les voyages du Spitzberg & de l'iſle de J. Mayen. Les Hollandois firent la découverte de cette iſle en 1644: ces parages devinrent, comme nous l'avons vu dans le Chapitre précédent, le ſujet de diſputes très-ſérieuſes entre tous les navigateurs qui prétendoient à la grande pêche, & furent conſtamment le rendez-vous des pêcheurs de diverſes nations.

Nous nous bornerons ici à rendre compte de ce qui a directement rapport

à la pêche des Hollandois : ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent sur les établissemens des autres nations, nous paroît suffire pour faire connoître l'importance du partage qui fut fait alors.

Dans les premiers temps de la pêche, on trouva la Baleine dans son état naturel, c'est-à-dire sans méfiance : ces animaux ayant vécu dans ces parages en toute liberté & sans être poursuivis, ne connoissant d'ailleurs aucun des pièges qui leur ont été tendus depuis, les Baleines n'avoient pas appris à redouter l'arrivée des flottes qui venoient dans ces climats glacés pour les détruire & les faire servir aux besoins du luxe. Aussi, loin de fuir les navires, elles les environnoient en foule; elles nageoient avec la même assurance le long des côtes du Spitzberg, se montroient sans aucune méfiance hors de la glace, & s'y cachoient sans témoigner aucune crainte. Les bancs, les bas-fonds & les baies leur fournissoient une nourriture abondante : on voyoit souvent la Baleine se jouer dans les anses ; elle abordoit sans crainte les

côtes, & faisoit avec sécurité le tour des isles, en les côtoyant de très-près.

ZORGDRAGER rapporte un fait qui prouve combien les poissons étoient abondans dans les baies, même en 1697, c'est-à-dire plus de quatre-vingts ans après la première pêche faite au Groenland. Il fut jetter l'ancre dans une de ces baies, après avoir pris pour sa part sept Baleines, dont le lard & les fanons faisoient la cargaison de son navire, les *Quatre-Frères*. Il y trouva une flotte nombreuse qui s'y étoit rassemblée; elle consistoit en cent vingt-un navires Hollandois, portant douze cens cinquante-deux poissons (1); cinquante Hambourgeois, ayant cinq cens quinze poissons; quinze navires Brémois, avec cent quatre-vingt-dix poissons; & deux navires d'Emden, n'en ayant que deux. Ce qu'il y a de

(1) On doit entendre le lard, l'huile préparée & les fanons de ces poissons. Le Hollandois dit qu'un navire porte tant de poissons; mais il n'entend pas que ces poissons sont entiers. Une Baleine entière formeroit presque la cargaison d'un navire pêcheur.

remarquable, c'est que dans le grand nombre de ces navires, il n'y en avoit pas un seul qui n'eût fait quelque prise; les moins chargés des navires Hollandois avoient au moins trois Baleines, & la plus grande partie avoient leur cargaison complète. Cette riche flotte porta dans les ports respectifs d'où elle avoit appareillé, mille neuf cens cinquante-neuf poissons. Quelque riche que fût cette pêche, on en faisoit d'incomparablement plus abondantes dans les premières années de l'établissement des Compagnies privilégiées.

Les Hollandois bâtirent un petit village dans l'isle d'Amsterdam, auquel ils donnèrent le nom de *Smeerenburg* (1); ce village étoit situé assez près des fourneaux des Frisons, placés aussi dans la même isle depuis leur admission dans la Compagnie. Cet établissement fut alors dans un état de prospérité & d'aisance domestique dont

---

(1) *Bourg de la Fonte*, par allusion à la fonte du lard de Baleine qu'ils y faisoient préparer pendant la pêche.

il eſt difficile de ſe faire une idée exacte ; tout y étoit dans une activité merveilleuſe. La nombreuſe flotte , dont on doubloit tous les ans les équipages envoyés à la grande pêche, rendit cette iſle très-fertile & très-peuplée : quantité de petits navires munitionnaires particuliers ſuivoient les flottes, comme l'on voit nos armées ſuivies par des bandes de vivandiers ; ils étoient chargés de vin , d'eau-de-vie , de tabac & de différens comeſtibles ; ils ſervoient à approviſionner les petits magaſins du Groenland : bientôt on établit à Smeerenburg des boutiques, des auberges , des cabarets & des entrepôts pour la commodité des pêcheurs & des ouvriers qui s'y étoient établis. On eut grand ſoin d'y conſtruire des boulangeries ; on y trouvoit du pain frais tous les jours : on avoit même la ſatisfaction de le manger tout chaud & ſortant du four, ſi l'on vouloit ; car un moment avant de l'en retirer, les boulangers avertiſſoient les habitans par le ſon d'une corne ; on les voyoit alors courir en foule pour ſe don-

ner ce régal (1). En un mot, l'établissement de Smeerenburg, formé à-peu-près en même temps que celui de Batavia, ne fleurissoit guère moins que celui-ci, & annonçoit presqu'autant de prospérité & de grandeur que ce chef-lieu si renommé des possessions Hollandoises en Asie.

Les Anglois se contentoient, dans les commencemens de la pêche, de prendre indistinctement toute sorte de poissons; ils se servoient de filets tissus avec de grosses cordelles, tels que ceux qu'on nomme traîneaux: les Hollandois portant leurs vues plus loin & considérant l'entreprise plus en grand, se proposèrent de ne pêcher que la Baleine. Comme cet animal leur paroissoit alors bien plus formidable qu'ils ne le trouvèrent dans la suite, ils regardèrent l'emploi de harponneur comme très-difficile & très-dangereux;

---

(1) Cet usage est commun en Hollande: le petit peuple sur-tout est très-friand de pain chaud; mais il ne le mange qu'en le couvrant de beurre, après l'avoir partagé en long par le milieu, sortant du four.

ils ne le confièrent qu'aux plus intrépides & aux plus adroits de leurs matelots; c'eſt auſſi ce qui les détermina à engager des Baſques, accoutumés depuis long-temps à donner la chaſſe au grand poiſſon. Les Hollandois établirent d'abord deux chefs ſur chaque vaiſſeau; l'un conduiſoit tout juſqu'au rendez-vous de la pêche & ſe nommoit le capitaine, & l'autre, harponneur; celui-ci commandoit à tout l'équipage, & dirigeoit tout du moment que la pêche commençoit. Peu à peu ce régime ceſſa; on ſe forma enfin une idée exacte du naturel de la Baleine, & on ſe familiariſa avec elle: cet animal n'eſt pas de lui-même dangereux, il ne le devient pour l'homme qu'autant que celui-ci s'attache à le maltraiter & à ſe rendre maître de lui. Le capitaine ſe chargeoit de toute la direction avant, pendant & après la pêche; aujourd'hui c'eſt le capitaine qui eſt lui-même le harponneur en chef.

La pêche étoit ſujette à bien moins d'inconvéniens qu'elle ne l'eſt aujourd'hui;

on faisoit voile vers les côtes du Spitzberg & vers celles des autres isles du Nord sans toucher aux plages de glace ; on les évitoit même avec le plus grand soin ; on les redoutoit autant que les rochers contre lesquels les navigateurs vont se briser trop souvent : on prenoit les Baleines, on les dépecoit à côté des navires, & on alloit en porter le lard dans les divers établissemens pour y fondre l'huile : cette dernière opération étant faite, on chargeoit les navires & on reprenoit le chemin des ports de la République. La quantité d'huile qu'on faisoit tous les ans dans les établissemens du Nord étoit si prodigieuse, qu'on fut obligé de fréter plusieurs navires particuliers pour les envoyer sur leur lest à Smeerenburg ; après le retour de la flotte, ils alloient y charger l'huile que les navires pêcheurs n'avoient pu apporter faute de place. *Guillaume Ys* fit deux voyages à l'isle de J. Mayen dans un an ; il rapporta à chaque voyage environ mille quintaux d'huile ; ce qui fait deux mille en une seule saison :

ce vaillant navigateur commandoit un des navires de la Compagnie du Nord.

Cet état florissant se soutint pendant plus de quatre-vingts ans; les Compagnies firent des profits qui les mirent en état de faire aussi les plus grandes avances pour entretenir & améliorer leurs établissemens: les Baleines apprirent enfin à connoître les dangers auxquels elles étoient continuellement exposées : elles cherchèrent à les éviter en commençant par s'éloigner des côtes de Smeerenburg ; elles désertèrent la baie Hollandoise ; cette plage, où le poisson venoit, pour ainsi dire en jouant, s'offrir à une mort cruelle & certaine, fut la première abandonnée : on chercha la Baleine hors de la baie, on la rencontra ; mais elle étoit devenue si farouche, qu'on ne pouvoit presque plus l'approcher ; rarement on la surprenoit. On essaya de la tromper en lui jettant quelque appât ; elle s'y laissa prendre pendant quelque temps ; à force de la leurrer, on parvenoit à l'entourer avec les chaloupes & les ca-

nots : alors on la harponnoit & l'on s'en rendoit maître quelquefois. Ce manège ne réussit que pendant très-peu de temps ; la Baleine se retira tout-à-fait de l'entrée de la baie, & gagna bien avant la haute mer : nageant dans ce vaste élément, les pêcheurs perdirent plus d'une fois leur peine à l'y poursuivre : réduits à la nécessité d'abandonner absolument la pêche, ou de courir les plus grands risques en suivant les poissons dans leur fuite, les pêcheurs s'avancèrent enfin jusques sur le banc du Nord, situé en travers de l'entrée de la baie septentrionale, à plus de deux milles de Smeerenburg : on y trouva un très-grand nombre de Baleines : quoique celles-ci ne connussent pas encore le danger qui les environnoit, elles ne se laissoient pourtant approcher que difficilement ; mais le poisson y étoit en si grande quantité, qu'il n'étoit pas très-difficile d'y faire une bonne pêche.

Cette pêche étoit du reste très-pénible ; l'éloignement des navires qui ne pouvoient s'approcher du banc, rendoit les opérations

opérations lentes ; on employoit beaucoup de temps à remorquer les Baleines qu'on avoit prises ; & pour ne pas perdre la saison du retour, on étoit contraint de se contenter de peu de poissons : lorsqu'on les prenoit en pleine mer, on les dépeçoit à côté des navires, qui suivoient toujours d'assez près les canots envoyés à la poursuite de la Baleine ; alors point de temps perdu : lorsqu'on la harponnoit dans la baie de Smeerenburg, on perdoit encore moins de temps, parce que le poisson se trouvoit précisément au lieu du dépécement & de la fonte du lard : mais le trajet de la baie du Nord au navire pêcheur en avant du banc, & de celui-ci à Smeerenburg étant long, il s'ensuivoit qu'on n'avoit pas le temps de dépecer beaucoup de Baleines, & par conséquent de fondre beaucoup de lard.

Enfin les Baleines sortirent aussi de la baie du Nord, & la pêche y devint si modique, qu'il fallut abandonner ce banc ; à peine y faisoit-on alors des prises pour former des demi-cargaisons ; quelques navires

même étoient contraints de revenir ſur leur leſt ſans avoir pris un ſeul poiſſon. Voilà l'époque de la décadence de la pêche nationale.

Quelques armateurs ſe flattant d'un meilleur avenir, ne purent ſe réſoudre à abandonner entiérement la grande pêche; ils eſpéroient que le poiſſon, pourſuivi avec moins d'acharnement, reviendroit enfin dans les baies qui lui avoient été familières, & qu'il ſe rapprocheroit des côtes près deſquelles il s'étoit plu pendant tant de ſiècles; ils haſardèrent donc d'envoyer tous les ans quelques navires pêcheurs dans le Nord; ils comprirent bientôt qu'ils s'étoient trompés, & le poiſſon devint ſi rare dans les parages où il avoit été ſi abondant, qu'il fallut enfin prendre ſon parti, & renoncer à cette ſpéculation: la Baleine s'étoit retirée pour toujours; il y avoit tout à perdre en s'obſtinant plus long-temps à la chercher où elle n'étoit plus.

Avant d'en venir à cet abandon, les Compagnies eſſayèrent tous les moyens

d'épargne pour pouvoir continuer la pêche avec moins de perte : l'expérience avoit appris combien il étoit préjudiciable de laiſſer les navires à l'ancre à Smeerenburg, & d'y remorquer les Baleines priſes à plus de deux milles de diſtance pour les dépecer & les préparer dans l'établiſſement : ce procédé très-long, très-pénible, ſouvent inſuffiſant, & toujours très-coûteux, fut abandonné ; on prit le parti de faire voile directement vers le banc du Nord ; on dépeça à côté du navire le petit nombre de poiſſons qu'on prenoit alors, & on ne fondit plus le lard à Smeerenburg. Ce moyen devint ſuperflu, & la Baleine ayant totalement abandonné les baies, il fallut aller la chercher le long des côtes : il s'enſuivit des inconvéniens, & les inconvéniens firent naître bientôt des diſputes très-ſérieuſes entre les divers propriétaires des baies. Les navires de différentes nations ſe rencontroient ſouvent dans les mêmes baies, & empiétoient ſur les droits du véritable propriétaire : cette infraction à

la loi du partage général étoit inévitable ; on fit un accord particulier par lequel on se permit mutuellement l'entrée des baies sans distinction de propriété spéciale ; mais on mit pour condition que les navires pêcheurs ne pourroient s'y arrêter pour pêcher ; & pour prévenir tout abus, on s'obligea réciproquement à retirer le harpon du *chandelier* (1) au moment qu'on entreroit dans une baie appartenant à quelqu'autre nation.

La Baleine n'abandonna qu'à regret les plages où elle nageoit en liberté ; sa retraite fut lente & progressive ; elle disputa le terrein pour ainsi dire pouce à pouce : les bancs de sable qu'on trouve assez fréquemment dans ces mers, laissoient encore un espoir pour la pêche ; les Baleines y étoient naturellement atti-

(1) Terme de marine. Le chandelier est une sorte de fourche ou d'étançon qui, placé sur le bordage de l'avant de la chaloupe, soutient le harpon dans la poursuite de la Baleine, pour soulager le harponneur & lui donner plus de force lorsqu'il est prêt à harponner le poisson.

rées par la néceſſité de pourvoir à leur ſubſiſtance ; mais bientôt pourſuivies avec acharnement ſur ces écueils, elles les abandonnèrent, malgré l'inſtinct commun à tous les êtres vivans, qui les porte invinciblement à chercher leur nourriture, & à ſe fixer où elle eſt plus abondante & plus facile.

Zorgdrager nous a fait connoître un de ces bancs très-poiſſonneux de ſon temps ; il eſt en face & à une petite diſtance de la baie du Sud (*Sud-Bay*) : le capitaine *Keere* y fit, pendant pluſieurs années de ſuite, une pêche très-abondante ; on appella même, pour cette raiſon, ce banc poiſſonneux, le *Réſervoir de Keere* (Keere-Kaar).

La Baleine s'éloigna d'abord des côtes, puis elle ſortit des baies, enfin elle quitta les bancs, & fut ſe refugier au loin ſur les bords des glaces qu'elle côtoya pendant quelque temps avant de s'y refugier, comme pour défier ſon ennemi de venir la forcer au fond de ce retranchement : le voyant arriver auſſi déterminé

qu'auparavant à lui faire une guerre cruelle, & d'autant plus acharné contre elle, que pour l'atteindre il affrontoit les plus imminens dangers, la Baleine disparut enfin, & s'enfonça bien avant sous la plage de glace appellée *Westys* (Glace de l'Ouest).

Les Baleines atteintes du harpon, ou blessées par la lance, échappoient très-souvent aux pêcheurs; souvent un brouillard, une tempête, un orage, un vent impétueux, suspendoient ou rendoient impossible la poursuite du poisson harponné; souvent même, par un très-beau temps, le poisson harponné s'éloignoit à une si grande distance du navire, qu'on se voyoit contraint de couper la ligne qu'il entraînoit, crainte qu'en s'obstinant à le suivre trop loin, l'équipage des chaloupes ne perdît de vue le navire & ne pût plus le retrouver; souvent enfin le poisson blessé arrivant au bord de la glace, s'y enfonçoit avec tant de précipitation, que n'osant encore l'y suivre, il falloit l'abandonner: dans tous ces cas,

la Baleine bleſſée avertiſſoit pour ainſi dire, par ſa fuite précipitée, toutes celles qu'elle rencontroit, de la préſence de l'ennemi commun, & leur donnoit le ſignal de la retraite ſous la glace. Voilà ſans doute une des principales cauſes de la déſertion du poiſſon, qui apprit par l'expérience qu'il n'avoit plus d'autre refuge que les glaces.

L'établiſſement de Smeerenburg, & les autres formés ſur les côtes, devinrent alors abſolument inutiles; les fourneaux à préparer l'huile, les petits magaſins des Compagnies, & l'entretien de la petite colonie d'ouvriers employés à préparer les cargaiſons, ne furent plus d'aucune utilité; ils devinrent même une ſurcharge pour les intéreſſés à la grande pêche : il fallut ſe déterminer à tout abandonner; car alors les pêcheurs des Compagnies n'eurent plus aucun avantage (1), pour le dépécement

(1) Quoique les Etats-Généraux euſſent accordé un privilège excluſif aux Compagnies du Nord, la navigation étoit libre pour tous les citoyens de la République

de leurs poiſſons & pour la préparation de leur huile, ſur les pêcheurs en pleine mer : comme eux, ils devoient déſormais préparer leur poiſſon à côté de leurs navires, & le porter dans les ports de la République ſans autre préparation. On abandonna donc Smeerenburg ; on démolit les fourneaux, on en retira les chaudières de cuivre & les autres baquets ſervant à la fonte du lard ; on vuida les magaſins ; les lignes, les lances, les tonneaux, & les autres uſtenſiles, tout fut enlevé : l'établiſſement étant ainſi abandonné, il tomba bientôt en ruine, les matelots eux-mêmes en brûlèrent & en détruiſirent une bonne partie ; il n'en reſte plus aujourd'hui que quelques ruines ; à peine peut-on découvrir les veſtiges épars des fondemens du village de Smeerenburg, ſi floriſſant pendant tout le temps de la proſpérité de la pêche

pour pêcher en pleine mer, depuis que toutes les Provinces avoient réclamé ce droit : ces pêcheurs s'appelloient *pêcheurs en mer*.

du Nord. Ainsi le Spitzberg, les côtes du Groenland & toutes les isles découvertes par les pêcheurs, rentrèrent, par l'abandon forcé qu'on en fit, dans leur état naturel, & redevinrent une possession commune à toutes les nations, après avoir été une pomme de discorde entre les premiers navigateurs dans ces parages de glace. Depuis cette malheureuse époque les vaisseaux n'approchent que très-rarement des côtes du Groenland; peu d'entre eux y ont pris terre depuis l'abandon; ceux que le hasard y a conduits ont remarqué que les Baleines conservent encore le souvenir des premières persécutions, & qu'elles n'approchent que très-rarement des côtes; à peine même en apperçoit-on quelqu'une hors de la glace.

Les établissemens de l'isle de J. Mayen éprouvèrent le même sort que ceux du Spitzberg: on les abandonna un peu plus tard; mais enfin devenant à charge aux Compagnies, il fallut y renoncer, parce que les Baleines désertèrent ces parages.

La diminution du poisson, l'abandon

des établiſſemens, l'entretien des équipages, ſoit ſur les navires pour faire la pêche, ſoit à Smeerenburg & à l'iſle de J. Mayen, pour y dépecer les poiſſons, y fondre le lard & y préparer les fanons; en un mot, les dépenſes preſque inutiles, mais forcées, avant l'abandon & en attendant le retour des Baleines dans les baies, firent une maſſe de frais ſi énorme, que les Compagnies virent abſorber alors les profits qu'elles avoient fait au temps de la proſpérité de la pêche: les non-valeurs des dernières années les découragèrent; elles renoncèrent à leur entrepriſe, & leur diſſolution fut réſolue dans une aſſemblée des principaux intéreſſés. La navigation & la pêche du Nord devinrent abſolument libres alors, & il fut permis à tous les Hollandois d'en courir les riſques & les dangers.

Les pêcheurs en haute mer & tous ceux qui ſuccédèrent à ceux des Compagnies privilégiées, ſe déterminèrent à aller attaquer auſſi la Baleine au bord des glaces; ils prirent cette réſolution hardie après

avoir apperçu la Baleine du haut des mâts par un temps calme; ils pouvoient même entendre diſtinctement la chûte des jets formés par l'eau qui ſortoit avec impétuoſité des deux évents de la Baleine: comme on la trouvoit communément ſur les extrémités de la glace mouvante, on amarroit les navires aux grands glaçons, & par ce moyen on fit au commencement une aſſez bonne pêche. Les navigateurs qui avoient été découragés les premiers, ſuppoſant que le poiſſon étoit entiérement détruit, ſe trompoient donc; le poiſſon, pourſuivi avec trop d'acharnement, n'avoit fait que fuir d'un lieu à un autre.

Voilà l'origine de la pêche dans les glaces; elle répondit, à pluſieurs égards, à l'eſpoir qu'on en conçut; mais elle obligea à de nouveaux frais. Les navires pêcheurs n'ayant pas beaucoup à ſouffrir dans les premiers temps de la pêche, on y employoit de vieux navires; on les ramenoit facilement dans nos ports, & en cas de naufrage, la perte n'étoit pas

de grande importance : les vieux navires ne furent plus en état de réſiſter alors ; ils donnoient fréquemment contre les glaçons amoncelés & s'y briſoient : l'expérience fut fatale aux premiers pêcheurs, & la plupart des vieux navires périrent dans les glaces. On comprit la néceſſité abſolue d'employer des vaiſſeaux plus forts & plus ſolides : ceux dont on ſe ſert aujourd'hui pour la pêche de la Baleine, ſont plus peſans que nos navires marchands ordinaires ; malgré cela, il n'y a pas d'année qu'il n'en périſſe quelqu'un dans les glaces ; ils ne vont pas à la vérité ſe briſer contre les écueils, on les met en état d'y réſiſter ; mais ſurpris & arrêtés entre les glaces, ils y ſont tellement comprimés par la congélation ſubite, que fortement ſerrés dans tous les ſens, ils ſe briſent enfin & ſe perdent ſans retour.

C'eſt aujourd'hui la ſeule manière de pêcher la Baleine ; elle eſt devenue de jour en jour plus pénible & plus dangereuſe ; le poiſſon s'enfonçant de plus en

plus dans les glaces, on eſt obligé de l'y ſuivre, & d'arriver même aux plages de glace fixe. On y conduit les navires avec beaucoup de peine, & on les y amarre pendant qu'on fait la chaſſe avec les chaloupes tout le long de ces côtes glacées. On trouve ſouvent des iſles de glace qui ont quelquefois huit à dix milles de circuit; on y pêche avec infiniment moins de ſuccès qu'on ne faiſoit autrefois dans les baies, & avec beaucoup plus de peine & de dangers.

Il n'eſt pas rare que cinquante, ſoixante ou quatre-vingts navires ſe trouvent amarrés autour de la même iſle, ou le long d'une plage glacée; mais ils s'y rangent à une ſi grande diſtance les uns des autres, qu'ils ne peuvent ſe nuire dans leur pêche reſpective.

*

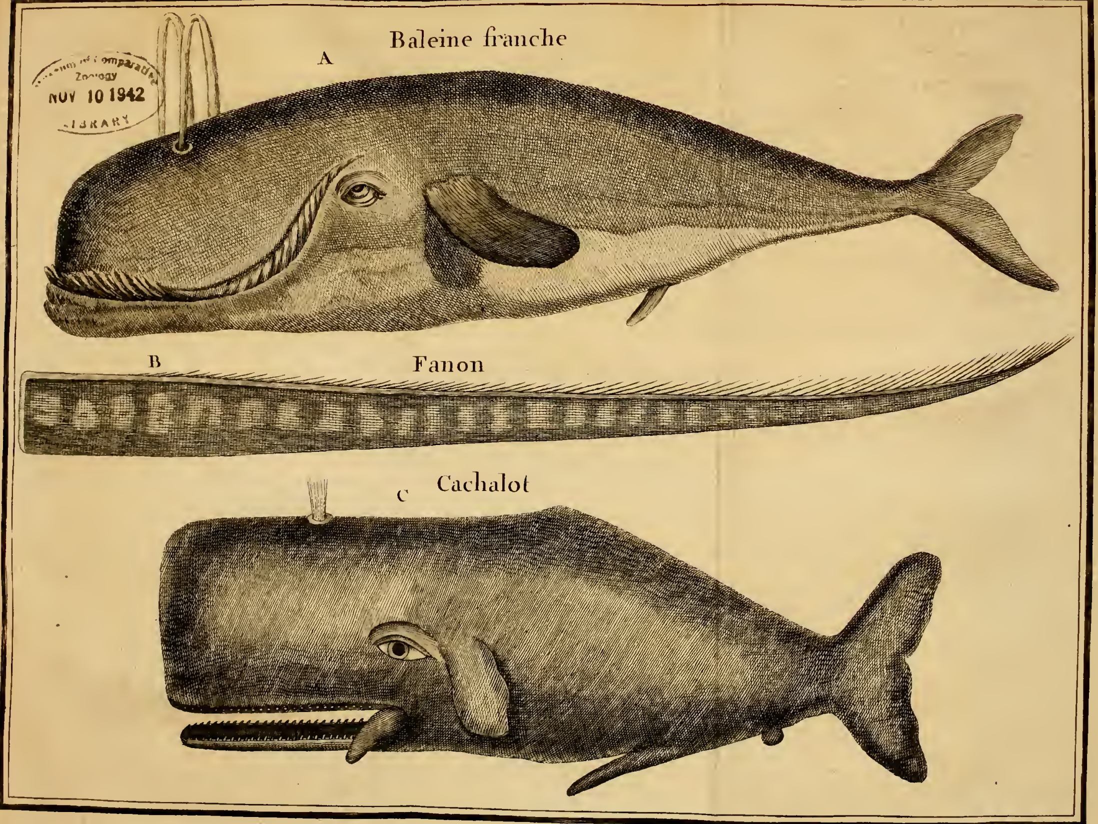
CHAPITRE III.

De la vraie BALEINE, ou *de la Baleine franche* (1).

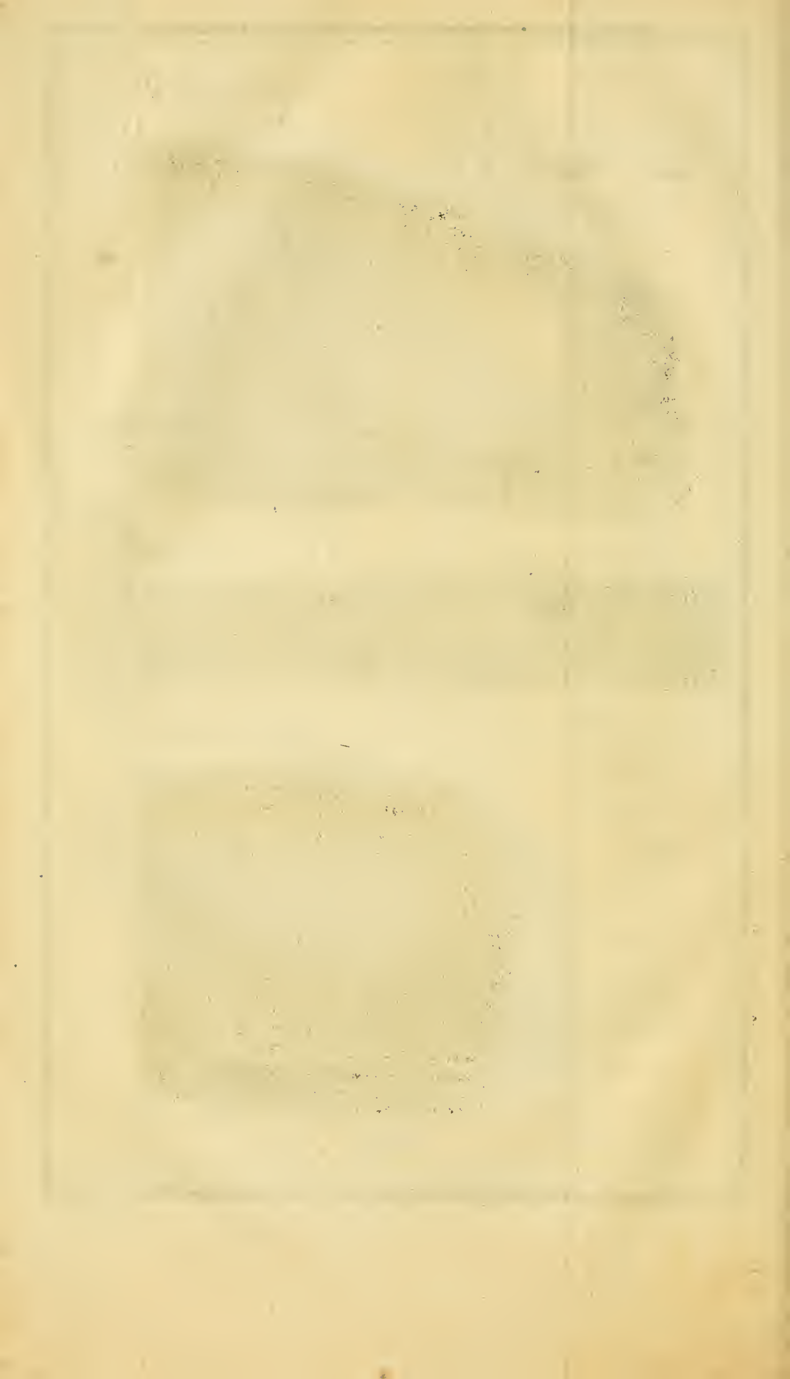
LA Baleine mérite certainement, par sa grosseur, le premier rang entre tous les animaux du globe : sa force est proportionnée à son énorme stature ; d'un seul coup de queue elle brise une chaloupe & la coule à fond ; l'eau qu'elle fait jaillir par ses évents, s'élève à une grande hauteur (2); son aspiration imitant les coups de vent, s'entend au loin lorsqu'elle nage avec vîtesse, le mouvement qu'elle donne aux eaux, se fait quelquefois sentir à un mille de distance ; on le prendroit pour le bruit sourd d'un orage éloigné ; le souffle de la Baleine,

(1) *Balæna vulgaris, edentula dorso non pinnato.*

(2) Les *évents* de la Baleine sont deux orifices placés au sommet de sa tête ; c'est par-là qu'elle pousse avec une force incroyable l'eau qu'elle aspire.



Paquet sculp.t



lorſqu'elle aſpire l'eau, s'entend plus loin qu'un coup de canon. L'agilité de ce monſtrueux cétacée eſt inconcevable : il fend les ondes avec une rapidité incroyable, lorſqu'il ſe ſent bleſſé ; ſa queue lui ſert de gouvernail, comme ſes nageoires lui ſervent de rames ; elle laiſſe derrière elle une large & profonde voie, telle que celle d'un navire qui vogue à pleines voiles. La Baleine nage toujours autant qu'elle peut le nez au vent ; de-là ce reſſort étonnant qu'on remarque dans tous ſes muſcles; de-là cette ſoupleſſe qui lui facilite tant de mouvemens réglés ; ſoupleſſe que rien ne peut atténuer & qui eſt commune aux plus petits tendons de la Baleine. Sa grandeur eſt énorme ; l'enſemble de ſon corps reſſemble aſſez à la forme renverſée d'un ſoulier. La Baleine n'a que deux nageoires placées immédiatement derrière les yeux, ſitués eux-mêmes aux deux extrémités de la fente de ſa gueule : elle n'a point d'aileron ni de crête ſur le dos ; les nageoires ſont proportionnées à la grandeur de l'animal,

elles ſont recouvertes d'un cartilage très-épais, la couleur en eſt noire & bordée de blanc; ces bandes reſſemblent aſſez aux veines du marbre, elles ſont traverſées par d'autres petites veines d'un jaune-clair tirant un peu ſur le blanc ſale : on trouve à l'extrémité inférieure de ces nageoires des oſſelets articulés ſemblables à ceux des pattes des quadrupèdes; les eſpaces qui ſéparent ces oſſelets ſont garnis de fortes membranes très-élaſtiques; d'ailleurs les nageoires ſont très-charnues, on en enlève des pièces de chair de la groſſeur de la tête d'un homme; elles conſervent encore leur élaſticité, ou plutôt les eſprits vitaux répandus dans tout le corps de l'animal, ſont ſi long-temps en activité, que détachées du corps du poiſſon & jettées à terre, elles ſautent très-haut & bondiſſent long-temps. La Baleine ſe ſert de ſes nageoires comme de deux rames; ſon allure eſt préciſément comme celle d'un batelet; ſa queue n'eſt pas poſée verticalement comme celle de la plupart des poiſſons, elle eſt dirigée

dirigée horiſontalement comme celle du Dauphin & de quelques autres poiſſons; ſa largeur eſt de quatre à cinq braſſes.

La tête de la Baleine fait à-peu-près le tiers de la longueur de ſon corps, priſe juſqu'au milieu du croiſſant que la queue forme par les deux aîlerons qui la terminent; dans quelques Baleines elle eſt proportionnellement plus grande que dans d'autres; des poils très-courts garniſſent les bords des deux lèvres, elles ſont du reſte parfaitement liſſes; poſées l'une ſur l'autre, elles forment une figure qui reſſemble aſſez à une ∽ renverſée; comme la bouche de cet animal eſt extraordinairement fendue, les yeux ſe trouvent placés à l'extrémité des deux crochets de cette ∽ renverſée, un peu en avant de la racine des nageoires: la lèvre ſupérieure eſt rayée de noir, ces raies quelquefois brunes ſuivent la direction tranſverſale de la coupe des lèvres: la lèvre ſupérieure couvre la partie qu'on nomme communément *os de Baleine;* c'eſt une

eſpèce de corne qui paroît tenir lieu de dents à l'animal; cette corne eſt brune, jaune, & chamarrée d'autres veines de couleurs différentes; dans quelques Baleines cette corne eſt d'un beau bleu céleſte, mais on croit pouvoir aſſurer qu'il n'y a que les jeunes Baleines dont cette corne ſoit bleue; on remarque une cavité ſur le devant de la lèvre inférieure dans laquelle la lèvre ſupérieure eſt reçue. De ſavans Voyageurs & quelques Naturaliſtes penſent que la Baleine aſpire par cette cavité l'eau qu'elle rejette enſuite par ſes évents. La baſe des os de la mâchoire inférieure eſt recouverte des deux côtés d'une eſpèce de crin aſſez long qui reſſemble beaucoup aux crins de cheval; ces crins pendans forment une eſpèce de bourlet autour de la langue, qui paroît y repoſer comme dans un nid : on trouve des Baleines dont cet os eſt un peu courbe vers ſes deux extrémités, à-peu-près comme l'extrémité d'un ſabre; dans d'autres Baleines, il paroît former un croiſſant; l'os de la mâchoire inférieure eſt

plus étroit ſur le devant & plus large à ſon milieu ; il a ordinairement deux ou trois braſſes de longueur ; il préſente une rangée d'environ deux cens cinquante fanons, ils ſont même ſouvent en plus grand nombre ; les plus petits ſont placés aux deux extrémités du croiſſant : on ne prend pas la peine de détacher ceux-ci, ils ne pourroient être d'aucun uſage ; il ſeroit d'ailleurs très-difficile d'atteindre à leur racine, attendu que c'eſt préciſément à ces extrémités que les deux mâchoires ſe réuniſſent comme dans une charnière. La direction des fanons eſt préciſément celle de la fente de la bouche de l'animal ; les fanons ſont enchâſſés dans la mâchoire ſupérieure, à la profondeur de deux ou trois pouces, par la partie la plus large ; ils y ſont fixés par des tendons blancs & nerveux qui en ſont comme les racines ; ces fanons ſont à la diſtance d'un demi-pouce l'un de l'autre : on peut manger les tendons lorſqu'ils ſont frais, ils ſont tendres & n'ont aucun mauvais goût ; mais ils ſe putréfient fa-

cilement, & alors ils exhalent une odeur insupportable.

On trouve à l'avant de la gueule les plus beaux fanons, ils y ſont pêle-mêle avec d'autres plus petits, & cette partie peut être comparée à un taillis touffu dans lequel des arbres d'une belle venue s'élèvent au milieu de quelques autres moins avancés : quelques Naturaliſtes croient que ces petits fanons ont pouſſé à la place d'autres plus grands qui en ont été déracinés par quelque accident : l'os eſt mince & tranchant à ſa partie extérieure, mais il y eſt recouvert de crin; on y trouve une rainure extérieure qui forme une eſpèce de gouttière dans toute ſa longueur; elle paroît diſpoſée à recevoir certains fanons particuliers qui s'y couchent les uns ſur les autres, & s'y rangent comme les écailles d'une écreviſſe, ou comme les tuiles ſur un toît de maiſon; cet arrangement des fanons dans cette gouttière, empêche que la lèvre inférieure du poiſſon n'en ſoit offenſée. Tout le monde connoît le grand uſage qu'on fait

des fanons de Baleine ; quelques-uns ont cru qu'on pourroit faire auſſi uſage du crin qui les garnit & qui couvre toute leur ſurface ; ils penſent que ce crin pourroit ſe filer & ſervir à faire des cordes, de la ficelle, ou même une ſorte de gros drap.

L'intérieur de la gueule de la Baleine eſt ordinairement blanchâtre, la langue renfermée entre les os de la gueule eſt adhérente à la partie inférieure ; elle eſt blanche, de même que tous les cartilages qui lui ſervent d'attache ; elle eſt parſemée de taches noires ſur les deux côtés dans toute ſa longueur ; ſa chair n'eſt autre choſe qu'une graiſſe mollaſſe & ſpongieuſe, c'eſt ce qui la rend difficile à détacher : lorſque la pêche eſt abondante, on n'en fait aucun cas, elle ne vaut pas alors les peines qu'il faut prendre pour l'arracher de la gueule de l'animal ; on la jette dans la mer, & bientôt les *Zwaardviſch* (Porte-glaive, ou Empereur) en font leur profit, très-ſouvent cependant on la retire avec le plus grand ſoin ; car il n'eſt pas rare qu'une langue de Baleine

donne cinq à ſix tonneaux d'huile (1).

Les évents de la Baleine ſont très-remarquables ; elle a ſur la tête, en avant des yeux, une excroiſſance de chair molle percée des deux côtés : chaque ouverture a à-peu-près la forme d'une S, & ce ſont ces ouvertures qu'on nomme *évents ;* il en ſort deux jets d'eau impétueux dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre. Immédiatement après la protubérance qui forme pour ainſi dire le ſommet de la tête, le corps ſe courbe un peu ; cette courbure même eſt plus ſenſible dans la Baleine que dans le Vinvisch (2).

Le deſſus de la tête n'eſt pas convexe comme dans preſque tous les animaux, il eſt un peu applati ; le muſeau, ſenſiblement marqué, eſt formé par une pente

---

(1) M. *Duhamel* aſſure que la *langue de la Baleine étant ſalée, eſt regardée comme un très-bon manger.* Il paroît ſingulier que les Hollandois en faſſent ſi peu de cas.

(2) M. *Duhamel* ne parle, dans l'article de la deſcription de la Baleine, ni de cette excroiſſance, ni de la figure des évents.

rapide vers la lèvre inférieure ; cette ſurface repréſente aſſez bien la pente qu'on donne à un toît de maiſon pour faciliter l'écoulement de la pluie. La lèvre inférieure eſt très-large au milieu, elle ſe retrécit en s'arrondiſſant ſur le devant. Les yeux ſont petits proportionnellement à la grandeur de l'animal ; ils ne ſont guère plus grands que ceux du bœuf ; ils ſont garnis de poils qui forment des eſpèces de cils ; la prunelle eſt de la groſſeur d'un pois, le cryſtallin eſt tranſparent comme du verre blanc. L'oreille de la Baleine eſt très-enfoncée, & elle entend très-bien dans les intervalles où elle ne ſouffle pas l'eau par ſes évents, car alors elle eſt parfaitement ſourde ; on profite ſoigneuſement de ces momens pour la harponner. Ce poiſſon eſt blanc ſous le ventre ; on en trouve qui ſont parfaitement noirs en deſſus & en deſſous. La Baleine eſt très-belle à voir au ſoleil, ſa couleur y brille comme de l'argent ; il y en a qui ſont marbrées dans toute leur longueur ; les bleſſures dont cet ani-

mal guérit après avoir échappé aux pêcheurs, sont toutes marquées par des taches blanches, & cette particularité lui est commune avec divers autres animaux. On ne peut pas déterminer quelle est la couleur naturelle de la Baleine franche, cette couleur varie beaucoup: au Spitzberg elles sont absolument blanches: *Ellis* & quelques autres Anglois assurent qu'on en trouve de semblables dans les mers du Japon: *Martens* dit en avoir vu moitié blanches & moitié brunes; il est certain qu'on en trouve de jaspées, de noires & de jaunes; enfin il y a des Baleines d'un beau noir sans mêlange ni nuances d'autres couleurs: entre cette dernière sorte, on en trouve d'un noir dont les teintes sont différentes; il est très-foncé dans les unes, dans quelques autres il est foible, dans quelques autres enfin il approche de la couleur grise.

Le corps de la Baleine est glissant comme la peau d'anguille; cependant les dépeceurs se tiennent sur le corps de ce poisson sans glisser, parce que la chair

eſt ſi mollaſſe, que le poids d'un homme y fait une excavation ſuffiſante pour y être debout & y marcher en ſûreté. La ſurpeau n'eſt guère plus épaiſſe que du parchemin ; on écorche facilement la Baleine lorſqu'elle eſt échauffée par la fatigue ; elle exhale alors une odeur infecte ; on peut dans cet état lui enlever des lambeaux de cuir de cinq à ſix pieds de long ſans beaucoup de peine ; on feroit d'inutiles efforts pour écorcher une Baleine qui ne feroit pas échauffée. Quelques jours après que la Baleine eſt morte, cette peau ſe détache abſolument d'elle-même, & l'animal paroît alors dans une enveloppe dans laquelle il eſt libre : ce poiſſon ſe putréfie bientôt, & le principe de cette corruption ſubite n'eſt autre choſe que la chaleur interne de l'animal, qui eſt exceſſive ; c'eſt alors ſur-tout que l'infection, occaſionnée ſans doute par l'épanchement de l'huile qui ſort abondamment par les pores, eſt extrême ; le luſtre des couleurs de la Baleine ſe ternit d'abord après ſa mort : la ſurpeau pré-

ſentée à la lumière laiſſe appercevoir facilement tout ſon tiſſu, & l'on diſtingue alors clairement tous les pores qui la rendent tranſparente.

La verge de la Baleine eſt un nerf très-fort, proportionné à la grandeur de l'animal; il a ſept ou huit pieds de long, & eſt garni d'un double fourreau; mais comme l'endroit où la verge eſt placée ſe trouve enfoncé, on ne l'apperçoit qu'un peu, & à-peu-près comme le manche d'un couteau dans la gaîne. Les parties de la génération de la femelle ſont parfaitement ſemblables à celles des femelles des quadrupèdes: la Baleine a de chaque côté une mamelle configurée comme celles de la vache; les mamelles ſont toujours de la couleur de l'animal; elles ſont à peine ſenſibles lorſque la Baleine n'a pas de nourriſſon. On aſſure que ces monſtrueux poiſſons ſe dreſſent verticalement dans l'eau pour s'accoupler, tenant la tête au-deſſus de l'eau: ceci eſt d'autant plus probable, que ce poiſſon ne peut être long-temps ſans aſpirer

l'air, ſur-tout dans un moment où il doit être prodigieuſement échauffé. On ignore combien de temps la Baleine porte; mais il eſt à-peu-près prouvé qu'elle ne porte jamais plus de deux petits à la fois.

Les os de la Baleine ſont formés comme ceux des animaux ordinaires, ils ſont creux, ſpongieux, & remplis de moële; les pêcheurs emportent ſoigneuſement les deux os de la mâchoire inférieure; par leur réunion ils forment un croiſſant qui ſouvent a vingt pieds de demi-circonférence; placés ſur le tillac, ils ſervent à indiquer le nombre des poiſſons pris par chaque navire. La chair de la Baleine eſt groſſière & dure; elle eſt pleine de cartilages, & reſſemble à la chair du taureau; elle ſe deſſèche par la cuiſſon, car la Baleine n'a d'autre graiſſe que la couche épaiſſe dont on fait l'huile; cette couche, qu'on nomme lard, eſt entre la peau & la chair; ce lard a une couenne épaiſſe d'un pouce & très-dure; elle n'eſt propre à rien; c'eſt-là,

à proprement parler, le vrai cuir de l'animal, la ſurpeau pouvant être conſidérée comme l'épiderme : la couenne devient caſſante en ſéchant, elle eſt toujours de la couleur de l'épiderme ; la chair de la queue eſt plus tendre, les matelots en mangent quelquefois, ils en coupent de grandes pièces quarrées & les font cuire dans l'eau, comme le bœuf ſalé ; mais il faut couper cette chair auſſi-tôt que la Baleine eſt morte ; car la putréfaction commence ſenſiblement vingt-quatre heures après que l'animal a perdu la vie.

Le lard a ordinairement ſix pouces d'épaiſſeur ſur le dos & ſous le ventre ; ſur les côtés, près des nageoires ſur-tout, ſon épaiſſeur ordinaire eſt d'un pied ; c'eſt ſous la lèvre inférieure que cette couche de graiſſe eſt la plus épaiſſe, cette eſpèce de collet a d'ordinaire trois pieds d'épaiſſeur : plus la Baleine eſt en bon état, plus elle donne d'huile ; elle n'eſt pas difficile à fondre, car on peut l'exprimer comme l'eau d'une éponge.

Les Baleines du Cap-Nord, appellées

communément *Nord-Capers*, & par quelques Naturalistes, *Sardes*, se prennent entre le Spitzberg & la côte de Norwège; elles sont moins grandes & donnent moins d'huile que celles du Spitzberg & du Groenland : ces Sardes ne donnent jamais au-dessus de trente quintaux d'huile, beaucoup n'en donnent que dix à douze, au lieu qu'on en retire des autres jusqu'à quatre-vingts & quatre-vingt-dix quintaux, communément soixante.

Un de nos pêcheurs prit une Baleine de Spitzberg qui n'avoit que cinquante-trois pieds de long, & qui donna soixante-dix quintaux d'huile. Le capitaine *Pierre Pietersz-Friese* trouva une Baleine morte dont il retira cent trente tonneaux de lard, qui donnèrent autant de quintaux d'huile. La longueur des Baleines de la même espèce ne paroît pas déterminée; les plus longues ne passent jamais soixante pieds; leur grosseur n'est pas toujours proportionnée à leur longueur, & souvent les plus courtes ont plus de graisse que les plus longues.

On n'a pas examiné jusqu'à présent avec assez de soin les intestins de la Baleine, pour en parler avec certitude & en donner une description exacte. Plusieurs pêcheurs prétendent que cet animal se nourrit de coquillages; d'autres croient qu'il se nourrit de petits animaux qui appartiennent à la famille des poissons visqueux (des mollasses); les crins & les fanons dont la gueule de la Baleine est abondamment garnie, sont très-propres à retenir ces petits insectes qui doivent entrer dans la gueule de la Baleine avec l'eau qu'elle aspire pour la rejetter par ses évents; ils ne croient pas cependant qu'elle en fasse son unique nourriture. *Martens* rapporte qu'une Sarde ou Nord-Caper prise près de Hitland, avoit plus d'une tonne de harengs dans son estomac.

Cette sorte de Baleine est plus vîte & plus agile que celles de Spitzberg; il y a même du danger à en faire la chasse: on ne l'approche qu'en tremblant pour la harponner; elle tient constamment la

queue élevée au-dessus de l'eau, & la remue avec une force & une activité inconcevables dans tous les sens; elle n'est ni courageuse ni hardie, la vue d'un homme dans une chaloupe la fait fuir de toutes ses forces; il est sans exemple que cet animal ait attaqué son ennemi sans y avoir été provoqué; le danger la rend furieuse, & la nécessité de sa propre défense la rend cruelle; poursuivie de près, & ne pouvant plus se soustraire aux coups qu'on lui porte, ou qu'on s'apprête à lui porter, elle attaque la chaloupe, & si on n'évite ses atteintes, bientôt la chaloupe & l'équipage périssent sans ressource; un seul coup de queue suffit pour faire voler la nacelle en éclats. Cette Baleine, après avoir été harponnée, entraîne quelquefois mille brasses de ligne; elle fuit malgré cela avec tant de vîtesse, que la respiration de ceux qui font le service de la chaloupe est interceptée, & qu'à peine ils peuvent se soutenir sur leurs jambes à leurs postes respectifs.

La Baleine ne peut rien contre les gros

navires; elle se fait plus de mal à elle-même en leur portant des coups de queue, qu'elle ne les endommage (1).

La Vivelle, ou le Poisson-Scie (*Zaag-vich*), est l'ennemi le plus dangereux & le plus redoutable de la Baleine; ils ne se rencontrent jamais sans se livrer un

(1) En général la description que M. *Duhamel* donne de la Baleine dans l'ouvrage déjà cité, diffère de celle de l'auteur Hollandois dans des points assez essentiels. Cet auteur s'exprime ainsi à la page 4 : « Les » Européens distinguent entre les cétacées qu'ils pren- » nent, deux espèces, qu'ils nomment vraies & franches » Baleines; les plus grandes Baleines de nos mers, » qui n'ont que 25 ou 40, rarement 50 ou 60 pieds » de longueur, se pêchent en Islande, en Schetland; » il y en a de toutes les espèces dans le Groenland, en » Norwège, en un mot dans les grandes baies des glaces » de notre Nord; elles sont très-chargées de graisse, » *peu agiles, point farouches, & vont souvent par troupes* ». C'est précisément le contraire de ce que les pêcheurs Hollandois soutiennent, & qu'une longue expérience doit avoir instruits. Si les Baleines des glaces de notre Nord étoient si *peu agiles, point farouches, & souvent par troupes*, les Compagnies de Hollande ne se seroient certainement pas dissoutes, & encore moins auroient-elles perdu les profits immenses qu'elles firent dans les premières années de la pêche, & lorsque les Baleines étoient ce que M. *Duhamel* dit qu'elles sont aujourd'hui.

cruel

cruel combat ; la Vivelle eſt toujours l'agreſſeur ; ſouvent deux Vivelles ſe réuniſſent contre une ſeule Baleine ; celle-ci n'a d'autres armes pour ſe défendre, que ſa queue ; lorſqu'elle veut porter quelque coup à ſon ennemi, elle plonge à demi-corps, & tenant ſa queue en haut, elle frappe de droite & de gauche ; ſi elle eſt aſſez heureuſe pour atteindre ſon ennemi, c'en eſt fait, elle le terraſſe d'un ſeul coup, le met hors de combat, & très-ſouvent le tue ; mais la Vivelle n'eſt pas moins adroite à éviter les coups de la Baleine, qu'elle eſt agile pour l'aſſaillir ; elle la tourne & l'attaque par-derrière, elle prend ſon temps, s'élance ſur la Baleine & lui enfonce ſon bec dentelé dans le dos ; ſouvent la bleſſure n'eſt que dans la graiſſe, & le coup n'a pas même effleuré la chair, alors elle n'eſt ni dangereuſe ni douloureuſe : la Baleine plonge à chaque coup que la Vivelle lui porte ; mais celle-ci la ſuit dans l'eau & la force à remonter ; le combat recommence alors, il eſt furieux & terrible, il ne finit que

par la mort de l'un ou de l'autre des poiſſons, à moins que la Baleine, beaucoup plus vîte à la nage que la Vivelle, ne trouve le moyen de lui échapper par la fuite (1).

---

(1) L'auteur du Traité général des Pêches donne beaucoup d'autres ennemis redoutables à la Baleine; il cite le *Puceron de mer*, petit inſecte dont il dit qu'elle ſe nourrit, quoiqu'il ne ſoit pas plus gros qu'un grain de riz; le Requin, & ſur-tout le Narval, qu'il dit être plus redoutable à la Baleine que la Vivelle même. On peut conſulter cet auteur, Tome IV, Section X, Chapitre I, p. 29, Art. XX.



CHAPITRE IV.

Manière employée aujourd'hui pour prendre la Baleine dans les glaces ; outils & inſtrumens néceſſaires à cette pêche.

AUSSI-TÔT après que la Compagnie de la pêche du Nord fut diſſoute, cette branche de commerce fut abandonnée aux particuliers qui voulurent l'entreprendre ; alors quelques riches négocians formèrent une aſſociation pour équiper quelques vaiſſeaux pêcheurs. Il fut convenu que chacun y prendroit telle part qui lui conviendroit, & que les profits & les pertes feroient partagés proportionnellement aux miſes. On confia la direction de l'entrepriſe à un des principaux intéreſſés, qui n'eut d'autre titre que celui de *Teneur de livre* : le ſalaire de ce Directeur fut fixé à 80 florins (170 liv.) pour chaque navire expédié : c'eſt ſur ces mêmes

erremens que les Hollandois font encore aujourd'hui la pêche de la Baleine (1).

Les préparatifs pour l'équipement des vaiſſeaux ſe commencent en automne, pour qu'au printemps ſuivant rien n'en puiſſe retarder le départ. Les navires pêcheurs ont ordinairement de cent à cent dix-huit pieds de long; on les double de la poupe à la proue, d'un bordage de chêne; ils ſont auſſi doublés des deux côtés juſqu'à l'arrière à fleur d'eau; ſans cette précaution ils ne pourroient réſiſter aux chocs des glaces: chaque navire eſt

(1) L'auteur du Traité général des Pêches a pris cette aſſociation des intéreſſés à la pêche, pour une véritable Compagnie privilégiée; c'eſt en quoi il ſe trompe: les Etats-Généraux n'accordent plus qu'une protection générale à la pêche de la Baleine, & telle que celle qu'ils accordent à toutes les branches du commerce, qui ſont libres pour tous les citoyens de la République: il n'y a aujourd'hui d'autres Compagnies privilégiées en Hollande, que les deux des Grandes & Petites Indes: leur décadence abſolue, & l'abandon forcé des Compagnies pour la pêche de la Baleine, fourniſſent un argument de plus à ceux qui ſoutiennent que les privilèges excluſifs ruinent le commerce d'un Etat, & finiſſent par l'anéantir.

pourvu d'un nombre de chaloupes proportionné à ſa grandeur. Un vaiſſeau de cent dix-huit pieds de long doit avoir trente pieds de largeur & douze à douze & demi de profondeur ; le tillac a ſept pieds & demi de hauteur : on y met cinquante hommes d'équipage, & on lui donne ſept canots. Les navires n'ont communément aujourd'hui que cent douze pieds de long ſur vingt-neuf de large, douze & un quart de profondeur, & ſept pieds de hauteur pour le tillac ; quarante-deux hommes ſuffiſent pour le monter, & ſix canots ſuffiſent auſſi pour en faire le ſervice ; rarement fait-on partir un navire avec moins d'équipage & moins de chaloupes.

Les navires deſtinés pour le Groenland font voile au mois d'avril ; ceux qui doivent ſe rendre au Détroit de Davis partent un mois ou cinq ſemaines plus tôt ; leur voyage eſt de plus long cours.

Lorſqu'on eſt parvenu entre le ſoixantième & le ſoixante-cinquième degré, les pêcheurs commencent à tout préparer, afin d'être en état de commencer la pêche

à l'apparition de la première Baleine. Le capitaine aſſigne à chaque homme de l'équipage l'emploi & le poſte auxquels il l'a jugé propre ; ce poſte & cet emploi ſont fixés alors pour la pourſuite, pour la priſe & pour le dépécement de la Baleine ; ils reçoivent chacun l'outil & l'inſtrument particulier relatifs au ſervice particulier qu'ils doivent faire pendant la pêche. Dès ce moment le ſervice déterminé des chaloupes eſt fixé, de façon que chaque homme ſait celle qu'il doit monter, & l'emploi qu'il doit y remplir ; les rames, les tourets, les lignes, & tous les autres agrêts des chaloupes ſont remis aux équipages reſpectifs ; chaque homme de ces équipages particuliers reçoit celui de ces agrêts propres uniquement à la manœuvre particulière qu'il doit faire ſur la chaloupe qu'il montera.

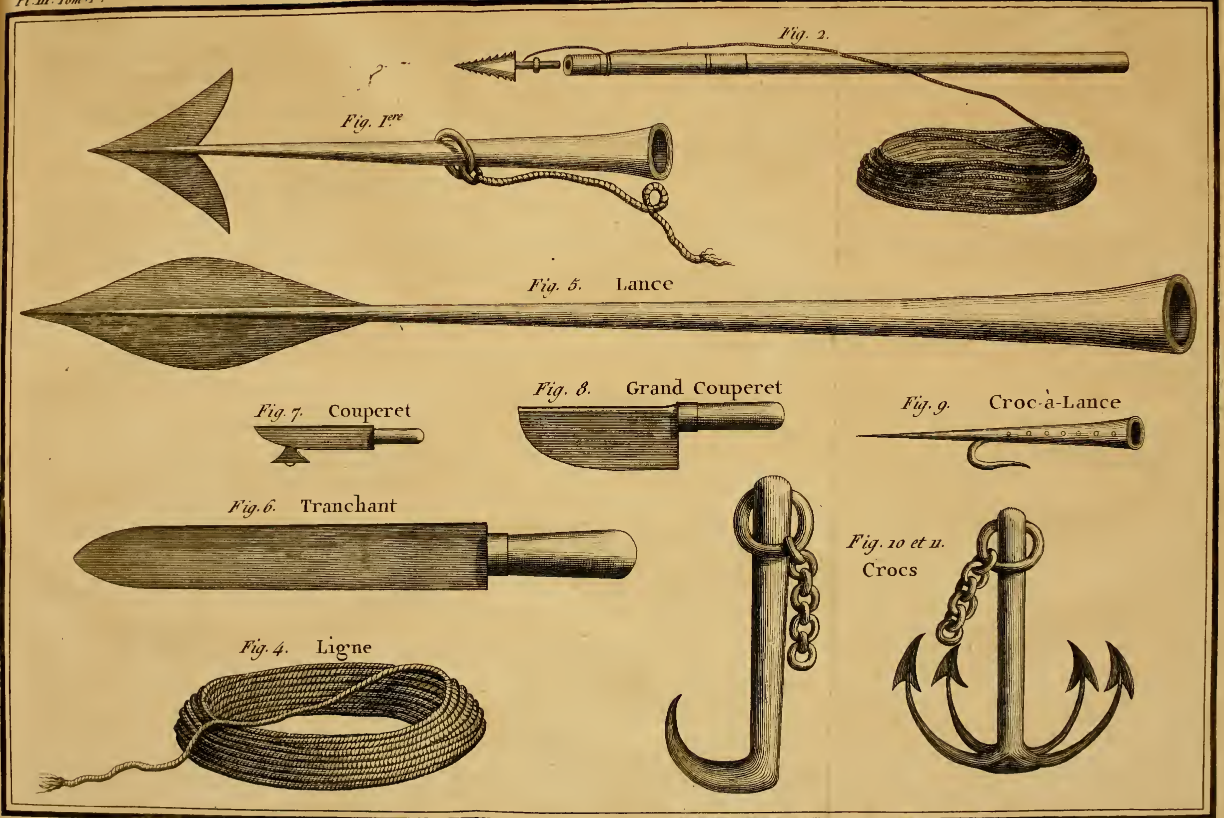
Le harpon eſt une eſpèce de pertuiſane, dont le fer repréſente aſſez bien une flèche, il a trente-trois pouces de longueur : cette flèche eſt emmanchée au

bout d'un gros bâton de ſept à huit pieds de long ; le fer doit être doux & bien corroyé ; il eſt très-affilé au bout & tranchant des deux côtés, quelquefois les tranchans du dard ſont barbelés, pour donner plus de priſe & empêcher qu'il ne ſe dégage trop facilement du corps de la Baleine. Pour rendre l'ajuſtement du harpon à ſon manche ſimple & ſolide, on termine le dard par une douille qui a deux ou trois pieds de longueur : c'eſt dans cette douille qu'on fait entrer le manche ; on le dégage auſſi-tôt que le dard eſt entré dans le corps du poiſſon. La ligne eſt attachée au harpon comme dans les fig. 1 & 2, pl. III, qui offrent deux harpons, dont l'un eſt barbelé & l'autre uni : la ligne eſt faite du plus beau brin de chanvre ; elle ne doit pas être goudronnée, pour n'être pas ſujette à ſe geler, pour qu'elle conſerve toute ſa flexibilité, & qu'elle puiſſe être facilement lovée dans la chaloupe, malgré le froid exceſſif qu'il fait dans les parages du Groenland. Chaque ligne doit avoir ſix

à ſept braſſes de longueur; les lignes ſecondaires ſont toutes parfaitement bien lovées, & de manière qu'on puiſſe les larguer ſans empêchement quelconque, à meſure que la Baleine les file; on les ajoute ſucceſſivement au bout les unes des autres, ſelon qu'il en eſt plus ou moins beſoin : chaque canot doit en avoir au moins cent braſſes. *Voyez* la diſpoſition des lignes, fig. 2 & fig. 4, pl. III.

La lance eſt une ſorte d'épieu de fer, large, tranchant des deux côtés & très-pointu; elle diffère du harpon, en ce qu'elle n'eſt point terminée par des oreilles; elle n'eſt deſtinée qu'à achever la Baleine harponnée, elle ne doit pas lui reſter dans le corps; mais le matelot qui s'en ſert doit pouvoir la retirer facilement, afin d'en porter pluſieurs coups de ſuite, s'il reſte à portée du poiſſon, & que celui-ci faſſe encore des efforts pour s'échapper. *Voyez* les fig. 5 & 6, pl. III.

Tout étant ainſi diſpoſé, on avance juſqu'aux ſoixante-quinzième ou ſoixante-ſeizième degré ſans beaucoup de peine;



Poynet sculp.

mais alors la route commence à être embarraſſée par les glaçons; on arrive enfin aux plages de glace fixe, qu'on rencontre vers les 77, 78 & 79e degrés; c'eſt-là que ſe tient la Baleine au temps où les pêcheurs y arrivent.

On avance auſſi loin qu'il eſt poſſible, & le capitaine amarre ſon navire au lieu qui lui paroît le plus propre, le plus ſûr, & qui lui donne l'eſpoir fondé d'une pêche heureuſe. On fait alors les derniers préparatifs: les chaloupes, les harpons, les lances, les lignes, & généralement tous les autres inſtrumens de pêche, ſont diſpoſés de façon à pouvoir ſervir ſur le champ & au premier ſignal. Le capitaine diſtribue les poſtes de garde, & aſſigne à chacun le ſien; il fait lui-même le guet tout comme le dernier homme de l'équipage; car ils ſont tous également intéreſſés à la découverte du poiſſon.

Du moment qu'une Baleine eſt apperçue au loin, ou que la chûte des jets d'eau qui jailliſſent par ſes évents, annonce ſon approche, le matelot qui le premier l'a

apperçue ou entendue, la ſignale ſur le champ ; le mot du guet eſt *Val*, *Val* (1); auſſi-tôt les hommes deſtinés à ſervir la première chaloupe s'y jettent avec une célérité inconcevable, & font force de rames vers le poiſſon ſignalé.

On approchoit ci-devant de la Baleine autant qu'il étoit poſſible, avant de lui porter le premier coup de harpon ; quelquefois même la chaloupe s'avançoit juſques ſur le dos du poiſſon avant que le harponneur ne l'attaquât ; mais une expérience funeſte a appris que ce procédé devoit être abandonné. Nous rapporterons ci-après un exemple des malheurs qui réſultoient fréquemment de cette méthode dangereuſe.

Le harponneur debout à la queue de la chaloupe tient le harpon de la main droite, & la ligne de la main gauche ; dans cette attitude il lance l'arme meur-

---

(1) *Val* veut dire *chûte*. C'eſt ſans doute par alluſion à la chûte des jets d'eau de la Baleine, que les Hollandois ont adopté ce mot redoublé, pour avertir de la découverte de ce monſtrueux poiſſon.

trière ſur la Baleine. On ſe ſert aujourd'hui communément d'une ſorte de mouſquet qui reçoit le manche du harpon, au moyen duquel on le lance de plus loin, avec plus d'aiſance & avec plus de force: cette méthode de harponner la Baleine a pour le moins tous les avantages de la première, & n'en a pas les dangers. Le harponneur évite avec le plus grand ſoin de diriger ſon coup ſur la tête de la Baleine, parce que les oſſemens & les cartilages en ſont extraordinairement durs, & que la contexture en eſt impénétrable. La Baleine a cependant ſur la tête deux maſſes de chair mollaſſe à côté de ſes deux évents; ces parties ſont très-ſenſibles, le harpon y entre facilement, il y fait une profonde bleſſure, rarement l'animal atteint dans cette partie, peut s'échapper: c'eſt auſſi à cet endroit de la tête ſeulement, que le harponneur tâche d'atteindre le poiſſon.

Au moment où la Baleine ſe ſent bleſſée, on la voit fuir avec toute l'agilité qui lui eſt naturelle; cette fuite eſt ſi rapide,

que ſi la ligne venoit à lui manquer, faute d'être larguée ſans obſtacle, la chaloupe chavireroit en un clin-d'œil, & couleroit bientôt à fond : les pêcheurs apportent le plus grand ſoin pour empêcher que la ligne ne s'accroche nulle part ; ils ont auſſi l'attention de la mouiller continuellement ; ſans cette précaution ſon frottement ſur l'étrave enflammeroit l'une & l'autre, & le poiſſon ſe trouveroit bientôt dégagé, en emportant le harpon & la partie de la ligne déjà larguée.

La Baleine ſe ſentant atteinte du harpon, cherche la glace voiſine, & s'y retire très-ſouvent, du moins fuit-elle preſque toujours ſous les glaçons détachés qui avoiſinent la côte : elle file ſouvent, avant d'être fatiguée & de ralentir ſa fuite, les cinq premières lignes dont chaque chaloupe eſt pourvue ordinairement ; c'eſt alors ſur-tout qu'il faut de l'attention pour éviter d'aller ſe briſer contre la glace, ou échouer dans les bancs des glaçons. L'équipage reſté à bord, examine attentivement ce qui ſe paſſe

ſur la chaloupe en chaſſe ; lorſqu'il juge que la Baleine eſt aſſez loin pour avoir filé la majeure partie des lignes, le ſecond canot met en mer ſur le champ, & fait force de rames vers le premier : arrivé tout près de celui-ci, l'équipage attache ſucceſſivement ſes lignes à celles que la Baleine emporte, juſqu'à la priſe ou la perte du poiſſon. Si le ſecours ſe faiſoit trop attendre, l'équipage de la première chaloupe le demande à grands cris ; dans ce cas on largue les deux lignes de réſerve, pour gagner du temps juſqu'à l'arrivée du ſecond canot.

Il peut arriver que l'équipage reſté à bord, néglige d'obſerver le cours de la Baleine, ou qu'il ne comprenne pas la néceſſité urgente de voler au ſecours de la chaloupe attachée à la pourſuite du poiſſon : dans cette dangereuſe poſition il reſte encore une reſſource momentanée à l'équipage de la chaloupe qui ſuit la Baleine. S'il juge que les deux lignes, qui ſont comme ſa ſauve-garde & ſa ſûreté, peuvent être filées avant l'arrivée du

ſecours, ils font deux tours de la dernière qui leur reſte à l'étrave de la chaloupe, & ſe laiſſent remorquer par l'animal : alors la chaloupe s'enfonce preſque juſqu'à fleur d'eau ; elle couleroit bientôt à fond, ſi, pour la faire remonter de temps en temps, on n'avoit ſoin de larguer peu-à-peu la ligne : cette précaution eſt indiſpenſable auſſi lorſque la chaloupe approche de trop près le bord de la glace fixe ou les bancs de glaçons ; la Baleine, prête à gagner cet aſyle, y auroit bientôt entraîné la chaloupe : malgré cette reſſource, tout eſt perdu, ſi le ſecours n'arrive promptement ; la ligne, qui alors éprouve une tenſion extraordinaire, n'y réſiſte pas longtemps, & caſſe infailliblement ; ſi au contraire la ligne ne caſſe point, le harpon ſe dégage en déchirant le lard & les chairs où il eſt enfoncé ; & ſi enfin l'un ou l'autre de ces deux grands inconvéniens n'a pas lieu, il en eſt un troiſième inévitable ; car lorſque la dernière ligne eſt prête à être épuiſée avant l'arrivée du ſecours, il faut prendre le parti de la couper, & d'aban-

donner la Baleine, le harpon & les lignes qu'elle emporte ſous la glace, pour n'y être pas enſeveli avec elle.

Lorſque le ſervice ſe fait avec exactitude, le ſecours ne ſe fait jamais attendre; immédiatement après que la ſeconde chaloupe a mis en mer, toutes les autres s'apprêtent à la ſuivre; elles avancent auprès de celle qui a fait l'attaque, & vont ſe ranger autour d'elle à la diſtance d'une portée de canon l'une de l'autre, pour ſe trouver près du poiſſon lorſqu'il reparoît ſur l'eau; on hiſſe alors ſur le navire un *gaillardet* (1) toujours prêt, & ce ſignal indique ſûrement aux chaloupes la route que la Baleine fait dans ce moment. L'animal bleſſé eſt contraint de remonter de temps en temps à fleur d'eau, la douleur que ſa profonde bleſſure lui cauſe le tourmente & lui fait perdre haleine; il cherche à ſe dégager du harpon, & fait pour cela les plus grands efforts; échauffé par ce pénible & douloureux

(1) Petit pavillon deſtiné uniquement à cet uſage.

exercice, il revient souvent dessus pour respirer l'air & prendre de nouvelles forces; les chaloupes s'en approchent alors, & le harponneur prend son temps pour lui décocher un second harpon; c'est toujours le harponneur de la seconde chaloupe qui porte ce second coup à la Baleine; si elle ne disparoît pas subitement après la seconde blessure, toutes les chaloupes s'en approchent & se hâtent de la lancer, sur-tout lorsqu'on connoît qu'elle n'a plus de force pour plonger de nouveau, ou qu'on la voit reprendre haleine pour se remettre à la nage; on l'achève alors à coups de lances redoublés, & pour la tuer plus facilement, on dirige la lance entre les côtes, où on l'enfonce jusqu'aux intestins de l'animal; il expire dans peu de momens.

Mais avant de se rendre, la Baleine donne bien de la peine aux pêcheurs, lors même qu'elle n'a pas le temps de gagner le dessous de la glace, car alors ce sont bien d'autres travaux & d'autres dangers. Lorsqu'elle est atteinte du second harpon,

harpon, ou du premier coup de lance, elle ſe précipite au fond de l'eau, & fuit avec la même vîteſſe que ſi elle n'avoit qu'une ſeule bleſſure; dans ce ſecond cas, on obſerve la première manœuvre en tout; on a ſeulement l'attention de tâter de temps en temps la ligne du ſecond harpon qu'elle emporte; ſi l'on éprouve une forte tenſion, on en conclut avec raiſon que le poiſſon n'a encore perdu que peu de ſes forces; ſi au contraire la ligne eſt relâchée, ou ſi elle flotte ſur l'eau, on eſt aſſuré qu'il eſt affoibli, ou même qu'il eſt déjà mort; alors on ramène la ligne à ſoi, & on la love exactement pour la remettre dans l'état où elle étoit lorſqu'on l'a larguée; cette précaution eſt abſolument néceſſaire pour pouvoir la larguer de nouveau ſans obſtacle, en cas que la Baleine qu'on avoit jugée morte, ne fût qu'exceſſivement fatiguée & ne reprît la fuite : on doit obſerver, dans tous les cas, de larguer la ligne proportionnellement à la rapidité de la fuite du poiſſon; car ſi elle étoit un peu lâche, elle pourroit s'ac-

crocher à quelque rocher, il arriveroit alors immanquablement que la Baleine éprouvant une plus forte résistance, tireroit avec plus de force, & qu'alors la ligne cassant, le poisson, la ligne & le harpon seroient perdus sans ressource.

La disparition de la Baleine n'est presque jamais aussi longue après sa seconde blessure qu'après la première, elle ne reste alors qu'un moment sous l'eau après le premier coup de lance; si elle est atteinte au cœur ou au poumon, le sang sort en abondance par les deux évents. On approche de plus près la Baleine à sa seconde apparition, mais toujours avec précaution; on la lance alors à coups redoublés, tous ceux qu'on lui porte au défaut des côtes sont mortels, & elle expire avant d'avoir le temps de s'enfoncer une troisième fois dans l'eau; elle cherche constamment à gagner la glace; mais lorsqu'elle y parvient après avoir été blessée mortellement, ne pouvant y tenir long-temps, elle en ressort malgré elle avant d'y avoir filé une ligne

entière ; la douleur cuiſante de ſa bleſſure, le harpon qu'elle emporte, la fatigue du combat qu'elle a ſoutenu avant d'être réduite à l'extrémité, la perte de ſes forces & le beſoin naturel de reſpirer l'air, la forcent bientôt à ſortir de cet aſyle, & on la voit revenir à la ſurface : elle ne conſerve plus alors de direction déterminée dans ſa fuite ; elle nage uniquement pour reprendre haleine, & ne penſe plus qu'à employer contre ſes ennemis la ſeule défenſe qui lui reſte : on la voit alors uniquement occupée à parer les coups de lance, en s'agitant dans tous les ſens, & en ſe couvrant de ſa queue & de ſes nageoires ; elle en donne cependant de ſi rudes atteintes, qu'il ſeroit très-dangereux pour les rameurs d'en être ſurpris : pour ſe ſouſtraire à ce danger, les harponneurs qui commandent la manœuvre font faire continuellement force de rames pour gagner les deux côtés de l'animal à une petite diſtance, & pour l'attaquer en flanc ; ils ſeroient expoſés à chavirer ſans cette précaution, ou à voir

briſer leurs chaloupes par les coups de queue de la Baleine ; elle en porte auſſi de terribles avec ſes nageoires.

Dès que la Baleine commence à perdre abondamment du ſang, on eſt aſſuré qu'elle n'a plus que quelques inſtans à vivre ; ſa fuite vers la glace eſt alors plus dangereuſe que jamais ; ſi elle y parvient dans ſes derniers momens, elle y meurt. Tous les inſtans ſont précieux, le plus petit retard feroit perdre aux pêcheurs le fruit de leur pénible chaſſe. Le corps de la Baleine ſe remplit d'eau en allant au fond ; il eſt ſi gros dans peu de momens, qu'on feroit d'inutiles efforts pour le dégager & le remettre à flot ; il n'y reviendroit que lorſque les inteſtins étant pourris, le ventre ſe crève & ſe vuide, alors étant plus léger, il remonte facilement, lorſqu'aucun obſtacle ne s'y oppoſe ; la Baleine mourant ſous la glace, cette reſſource foible à la vérité, eſt preſque toujours perdue : pour prévenir cette perte, toutes les chaloupes manœuvrent de façon à empêcher l'animal luttant contre la mort,

d'aller s'ensevelir dans le tombeau qu'il semble chercher. Les canots doivent cependant se tenir à une certaine distance de la Baleine, lorsqu'elle est sur ses fins, ils doivent sur-tout ne pas s'embarrasser les uns & les autres, pour pouvoir s'écarter à volonté lorsque la Baleine n'a plus de direction déterminée dans ses débats : le désordre des chaloupes a occasionné plus d'un funeste accident aux pêcheurs ; on en raconte un entre autres qui, par sa singularité, mérite d'être cité. Nous le rapporterons après avoir décrit le procédé usité pour retirer la Baleine de dessous la glace.

Lorsqu'on n'a pu empêcher que la Baleine aille mourir sous la glace, les chaloupes donnent le signal au navire, & sur le champ on le fait arriver ; dès qu'il est amarré de nouveau à portée de la Baleine ensevelie, on passe une ligne au cabestan, fixée par son extrémité à la dernière de celles qui tiennent au harpon, & l'on manœuvre en conséquence : si la Baleine ne peut-être soulevée par ce moyen, & que son corps oppose déjà

une trop forte résistance, il reste encore une ressource, c'est de faire voile & de tâcher par ce moyen d'arracher le corps du poisson de dessous la glace; ce dernier moyen, celui de remorquer la Baleine à force de voiles, est assuré si la ligne ne casse pas, ou si le harpon ne se dégage pas; si l'un de ces deux accidens arrive, il n'y a plus de ressource, & il faut abandonner le poisson; il pourroit arriver que la Baleine ne fût pas morte encore lorsqu'on fait cette dernière manœuvre, mais qu'excessivement fatiguée & affoiblie, elle restât à fond, n'ayant pas assez de force pour remonter sans secours; alors aiguillonnée de nouveau & aidée par la force du cabestan, elle remonte; mais ce n'est plus pour chercher à éviter la mort, elle vient s'offrir d'elle-même aux derniers coups qu'on lui porte pour l'achever.

Le capitaine *Corneille-Gérard Ouwekaas*, montant le vaisseau le *Gort-Moolen* (le Moulin-à-Orge), étoit à l'ancre au Groenland en 1660; il avoit pris sept

poiſſons : il apperçut une Baleine à l'avant de ſon navire & la ſignala à ſon équipage : ce capitaine ſe jette immédiatement dans la chaloupe, & il eſt le premier qui approche la Baleine ; il eſt même aſſez heureux pour la harponner avant l'arrivée de la ſeconde chaloupe : *Jacques Vienkes* qui la commandoit, arrive un moment après & ſe prépare à porter le ſecond coup au poiſſon, lorſqu'il remonteroit ; au moment de l'aſcenſion du poiſſon, la chaloupe de *Vienkes* ſe trouva malheureuſement ſur ſa direction perpendiculaire ; la chaloupe fut ſi ſubitement & ſi rudement enlevée d'un coup de tête de la Baleine, qu'elle fut briſée en éclats avant que le harponneur pût décocher ſon coup ; *Vienkes* vola avec les pièces de la chaloupe & retomba ſur le dos de l'animal ; cet intrépide marin, qui n'avoit pas abandonné ſon arme, harponna la Baleine qui l'emportoit, & au moyen du harpon & de la ligne qu'il n'abandonna jamais, il ſe tint ferme ſur le poiſſon ſans être déconcerté par ſa cruelle poſition,

malgré même une blessure considérable qu'il s'étoit faite à la jambe en retombant avec les éclats de la chaloupe. Tous les efforts des autres chaloupes pour joindre la Baleine & délivrer le harponneur furent inutiles : le capitaine ne voyant plus aucun moyen de délivrer son malheureux compagnon, lui cria de couper la ligne avec son couteau, & de se mettre à la nage ; *Vienkes* essaya inutilement de suivre ce conseil, tout désespéré qu'il étoit ; le couteau s'étoit mis en travers de la poche de son caleçon, pouvant à peine se servir d'une main, il ne peut l'en arracher : ses camarades désespéroient de sa vie, le harpon qu'il tenoit se dégagea enfin du corps de la Baleine ; *Vienkes* ne perdit pas le temps, & profitant de ce hasard, il se met à la nage & tâche de gagner les chaloupes qui continuoient la poursuite de la Baleine, & qui ne la perdoient pas de vue ; on l'apperçut donc bientôt fendant les ondes, on redoubla d'activité, on l'atteignit enfin, & ce malheureux harponneur fut sauvé par une espèce de miracle.

Lorſque la Baleine eſt morte, elle ſe tourne ſur le dos & dérive le ventre en haut : ſi elle eſt maigre, elle ne ſurnage pas & ſe précipite immédiatement au fond ; dans ce cas elle ne remontre qu'après la putréfaction des inteſtins, comme nous venons de le dire, parce que dégagée de toute la matière fécale qui remplit le ventre de l'animal, l'air prenant alors la place de la fiente, le poiſſon devenu plus léger que l'eau, ſurnage & devient la proie des oiſeaux, ou de l'ours blanc, ou du pêcheur qui le rencontre.

A quelque latitude qu'on faſſe la pêche de la Baleine, dans le Nord, on doit la diriger ſelon l'état des glaces qu'on rencontre aux différens degrés d'élévation auxquels on eſt parvenu pour la faire. La glace eſt contiguë, ou diviſée en grandes plages fixes ; ou bien elle forme des petits bancs par des glaçons accumulés les uns ſur les autres, ou enfin ces glaçons de différentes grandeurs, ſont mouvans & dérivent au gré des courans & du vent.

Une plage glacée de deux milles d'étendue & plus, eſt nommée par les pêcheurs un *champ de glace* (*ys-veld*) ; les eſpaces glacés à un demi-mille d'étendue ſeulement, ſe nomment *grands glaçons* (*groote ſchotten*) ; ceux qui ont au-deſſus d'un demi-mille, & moins de deux, ſe nomment *bancs de glace* (*kleyne-flarden*) ; ceux enfin qui ont moins d'un demi-mille & qui dérivent avec les courans, ſe nomment *glace flottante* (*los-ys*) les grandes plages & les plus épaiſſes ſont toujours les plus favorables à la pêche, elles ſont auſſi les plus abondantes en poiſſon ; la Baleine en effet ne reſpirant qu'avec peine ſous la glace, eſt obligée d'en ſortir ſouvent pour aſpirer l'air ſur les bords ; elle vient ſe montrer ſouvent autour des canots qui l'attendent & la guettent pour la harponner ; on manque rarement ſa proie, lorſqu'on peut tenir contre le froid exceſſif de ces parages.

Un champ de glace au contraire, percé d'eſpace en eſpace, indique une glace amincie, & ne promet qu'une pêche

pénible & difficile; la Baleine harponnée s'y refugie volontiers, parce que les ouvertures qu'elle y trouve de diſtance en diſtance, lui donnent tout le temps de reprendre haleine & de reſpirer en liberté ſans être contrainte de regagner les bords, & de prendre un peu le large. Lorſque le poiſſon harponné gagne le deſſous de ces glaces percées, le ſeul parti qui reſte à prendre, eſt de chercher à lui arracher le harpon; ſi l'on ne peut y réuſſir on s'empreſſe de couper la ligne & d'abandonner la pourſuite de l'animal, vu l'impoſſibilité de s'en rendre maître, quelque peine qu'on ſe donne pour y parvenir; la Baleine en effet, fuira d'une ouverture à l'autre, & ſe gardera bien de reparoître ſur les bords, ou du moins elle s'en écartera aſſez pour ne pas ſe faire prendre.

Si cependant cette plage n'étoit ouverte qu'en un ou deux endroits ſeulement, & que l'un de ces trous ſe trouvât à une petite diſtance du bord, de façon que ſe tenant à portée on pût larguer la ligne par cette ouverture, on peut haſar-

der la pourſuite de la Baleine harponnée, & il ne ſeroit pas prudent de l'abandonner au moment qu'elle s'y refugie. Il eſt aiſé de s'aſſurer de la qualité de la plage, en montant au haut du grand mât, d'où on la découvre toute entière : dans le cas où la glace eſt percée de diſtance en diſtance, on laiſſe courir la Baleine harponnée d'une de ces deux ouvertures à l'autre, & les pêcheurs ſautent ſur la glace pour l'attendre ſur le bord de ces trous : on ſe garde bien de la tuer dans ces eſpaces ouverts ; on ſe contente de lui égratigner le muſeau avec le bout de la lance, afin de l'obliger à ſe retirer ſans qu'elle ait le temps de reprendre haleine : cette manœuvre répond quelquefois à l'eſpoir des pêcheurs, & la Baleine ainſi tourmentée prend le parti de ſortir enfin de deſſous la glace, & de regagner les bords pour reſpirer plus commodément. Il arrive ſouvent néanmoins que tout ce qu'on fait pour obliger l'animal à quitter cette retraite eſt inutile ; alors on ſe détermine à le tuer dans l'un de ces deux eſpaces ouverts, on choiſit de pré-

férence le plus près du bord, lorſqu'on le peut. Si l'on parvient à achever la Baleine à coups de lances, on lui attache un canon ou une groſſe ancre au corps pour l'enfoncer ſous la glace & la remorquer plus facilement ſur le bord : cet expédient, ſujet à bien des inconvéniens, ne réuſſit pas toujours ; lorſqu'il manque, on cherche à dégager le harpon, & on abandonne le poiſſon : le plus ſûr parti à prendre, pour ne pas tout perdre, eſt de s'empreſſer de tenir l'animal ſur l'eau autant que poſſible, de le dépecer en place, d'enlever tout le lard qu'on peut en retirer, & d'abandonner le reſte : cette opération eſt très-longue, & donne une peine infinie par la difficulté de l'exécution.

La pêche dans la glace détachée n'eſt ni moins pénible ni moins ſujette à de grands inconvéniens, que dans la glace fixe & percée à divers endroits ; mais elle y eſt plus heureuſe, & on l'y entreprend quelquefois : il faut ſe donner bien de garde cependant de l'y entreprendre lorſque les glaçons détachés ſont extraordi-

nairement grands, & qu'ils ſont preſque contigus; car alors la manœuvre des canots devient impraticable. Ce n'eſt donc que lorſque les glaçons laiſſent un eſpace aſſez grand entre eux, qu'on entreprend de pêcher la Baleine dans les plages de glace mouvante, & on y réuſſit preſque toujours. Lorſqu'on y a découvert le poiſſon, on commence par chercher un banc aſſez fort pour retenir le navire, & on s'y amarre; ce banc doit avoir au moins trois ou quatre braſſes d'épaiſſeur dans l'eau; moins épais, il ne feroit pas en état, non-ſeulement de retenir le navire contre un vent violent, mais même contre la force des glaçons qui viennent continuellement s'y accumuler; il faut cependant, avant tout, ſe mettre en garde contre ces deux grands accidens.

Dès qu'on s'eſt amarré à un banc ſolide, on poſte les canots, & les rameurs ſe relèvent de quatre en quatre heures, comme à l'ordinaire. Le canot, qui le premier a harponné la Baleine, la ſuit en

lui larguant la ligne, il ſe tient, autant que poſſible, autour des glaçons ſous leſquels elle fuit. Lorſque les glaçons ſe rencontrent, & qu'ils empêchent le paſſage des canots, on les ſépare en tournant continuellement la ligne, & de cette façon on s'ouvre le paſſage: dans le cas où il eſt eſt impoſſible de ſéparer les glaçons, la ſeconde chaloupe, qui ſe tient conſtamment à côté de la première pour l'aider au beſoin, attache une ſeconde ligne au bout de celle que la Baleine file, & la largue à meſure que l'animal fuit devant le premier canot: pendant cette manœuvre, les autres canots viennent ſe ranger des deux côtés du premier, & en font exactement tous les mouvemens de gauche & de droite; ceux-ci ſont avertis du cours des deux canaux qui ſont à la pourſuite de la Baleine, par un petit pavillon hiſſé au bout de deux rames dans les deux canots; par ce moyen on indique non-ſeulement le cours de la Baleine, mais même ſa tenue au harpon; car lorſqu'elle parvient à ſe dégager, on

abat les rames qui portent le petit pavillon, & l'on connoît alors que la Baleine est perdue ; à ce signal on discontinue de faire route vers le poisson, on manœuvre vers les canots qui faisoient la poursuite, on va à leur secours, & on travaille à lover les lignes.

Il arrive quelquefois que la Baleine, après s'être dégagée, reparoît encore à la portée d'un canot, celui-ci la harponne de nouveau ; tous les canots s'en approchent alors, & s'empressent d'achever le poisson à coups de lance : cette manœuvre est très-difficile, les canots risquent de s'embarrasser les uns les autres, parce que les glaçons sont un obstacle continuel à leur marche ; il faut alors se faire chemin, soit en les séparant, soit en les tournant : la Baleine gagne cependant assez de temps pour se reposer & prendre haleine ; souvent elle rentre sous la glace avant l'arrivée des canots qui viennent pour la lancer ; souvent aussi elle cherche les bancs les plus épais pour s'y refugier : à proportion que les



Picquet sculp.

les canots arrivent, & que les lignes s'épuiſent, on ajoute celles-ci bout à bout les unes après les autres, pour les larguer à meſure que la Baleine les file ; il n'eſt pas rare qu'elle en file dix-huit avant de ſortir de deſſous le banc. Ces grands inconvéniens ſont toujours ſuivis d'un autre qui eſt inévitable lorſque la Baleine va mourir loin du vaiſſeau amarré. Il faut alors ou la remorquer près du navire, ou remorquer le navire près d'elle, pour la dépecer; dans l'un & l'autre cas le travail eſt long, pénible & dangereux : on doit préférer le premier moyen, lorſqu'il eſt praticable ; le ſecond réuſſit preſque toujours, mais il eſt infiniment plus laborieux.

Il eſt très-rare qu'on puiſſe chaſſer deux Baleines en même temps dans la glace mouvante ; on doit toujours s'attacher à une ſeule, quand bien même on pourroit les harponner toutes les deux à la fois : on ne peut haſarder une double attaque, que lorſque la première Baleine eſt ſur ſes fins, & qu'arrivée tout près

d'un banc, elle cherche à s'enfoncer pour y mourir; mais ce cas est très-rare; encore ne faut-il l'entreprendre que lorsqu'on est bien assuré d'être absolument maître du poisson expirant.

Avant de finir ce Chapitre, nous décrirons en peu de mots, la pêche de la Baleine dans la mer Baltique, elle y est plus facile que par-tout ailleurs, elle s'y fait de la manière que les premiers pêcheurs ont dû suivre avant que le poisson n'abandonnât les baies & les côtes pour se refugier dans les glaces du pole.

La Baleine est rare dans la mer Baltique, & jamais on n'y en trouve en assez grande quantité pour s'y arrêter pendant toute une saison. La pêche s'y fait sans jetter l'ancre: on poste un canot en arrière du gouvernail; lorsque l'équipage du navire signale une Baleine, le canot de garde fait force de rames vers le poisson signalé, parce que marchant plus vîte que le navire, il atteint aussi plutôt la Baleine: arrivé à la portée du harpon, le harponneur lance son coup

ſur l'animal, & les rameurs en donnent le ſignal au navire par le cri uſité, *val*, *val*. Si les autres canots ſont à la pourſuite d'une autre Baleine, le premier canot donne ſon ſignal au moyen d'un petit pavillon hiſſé au bout d'une rame. La Baleine harponnée en pleine mer, plonge & cherche preſque toujours à aller à fond; tous les canots arrivés au ſignal qu'on leur a donné, ſe rangent des deux côtés du premier canot, & font à une certaine diſtance tous les mouvemens qu'il fait lui-même pour conſerver autant que poſſible leur poſition reſpective. La Baleine ſe fatigue ici bien plutôt que dans les glaces, & il arrive rarement qu'il faille lui larguer toutes les lignes d'un ſecond canot, elle ſe rend ordinairement lorſqu'elle en a filé trois ou quatre; lorſqu'elle reparoît ſur l'eau, elle eſt très-fatiguée, & toutes les chaloupes l'approchent alors ſans danger; on l'attaque en prenant les précautions convenables & on la tue en peu de momens le; navire arrive en attendant, on amarre la Ba-

leine ſous un de ces côtés; on ſe hâte de la dépecer pour ne pas courir le riſque de la perdre dans une tempête qui peut ſurvenir à tout moment. On poſte à l'ordinaire une chaloupe de garde ; celle-ci appercevant un ſecond poiſſon, ſe détache comme la première fois ; ſi l'équipage le joint & le harponne, il en donne le ſignal uſité au navire : on diſcontinue alors le dépécement, & on court à la pourſuite du ſecond poiſſon harponné. Enfin, lorſqu'on ne découvre plus de poiſſon en pleine mer, on fait voile vers quelque baie voiſine, on y remorque les poiſſons pris, & on achève le dépécement ſelon la méthode que nous allons décrire dans le Chapitre ſuivant. La planche ci-jointe contribuera à donner une idée exacte de tous les procédés ſuivis dans le dépécement de la Baleine, exécuté ſous le côté du navire même.

⁂

CHAPITRE V.

Dépécement de la Baleine ; outils propres au dépécement ; fonte du lard ; extraction de l'huile, & préparation des fanons.

LE dépécement de la Baleine lorſqu'elle eſt amarrée ſous un des côtés du navire, demande les plus grandes précautions ; la plus petite négligence ſeroit immanquablement ſuivie de quelque déſaſtre pour l'équipage occupé à ce pénible & dangereux travail : avant d'en décrire les procédés, occupons-nous un moment de la manière dont on conduit la Baleine à côté du navire pour l'y dépecer.

Auſſi-tôt qu'on s'eſt rendu maître de la Baleine, l'équipage, après s'être félicité ſur le ſuccès qui vient de couronner ſon travail, ſe repoſe un moment : après ce court repos, il s'apprête à lover les lignes, à retirer les harpons & les

lances du corps de l'animal; on remet en ordre & à ſa place, tout ce qui a ſervi à la chaſſe. Comme le poiſſon en mourant s'eſt tourné le ventre en haut, il faut commencer par le remettre dans ſa poſition naturelle ; pour y réuſſir, on paſſe une ligne ſous celles qui tiennent encore aux harpons engagés; cette ligne eſt fixée par ſes deux extrémités, à l'entaille de l'étrave des deux chaloupes; les rameurs ſe mettent au large, & faiſant force de rames dans un ſens oppoſé & en meſure, le revirement du poiſſon a bientôt lieu par la forte tenſion des lignes; les harpons & les lances ſe trouvant alors en deſſus, il eſt facile de les dégager; ſi l'on n'y peut réuſſir, on ſe détermine à couper le plus près poſſible les lignes attachées aux harpons, & cette opération eſt très-facile après le revirement. Le poiſſon étant alors ſur le ventre, le maître dépeceur, ou l'un des harponneurs, ſe fait apporter le grand couteau, nommé le *tranchant;* il fait une entaille à la queue du poiſſon à une longueur déter-

minée; chaque chaloupe doit être pourvue d'un de ces tranchans ; il doit être de bon acier; il a deux pieds de long, ſon manche en a ſix (*Voyez* pl. III, fig. d.). On perce la queue, avant de la trancher, avec un outil appellé *troiſième-main ;* on paſſe une corde dans ce trou, & de cette manière une chaloupe remorque facilement la Baleine juſqu'au navire : on perce de même les deux nageoires, & après y avoir paſſé une pièce de funin (planche III, figure 14), on les ramène ſur le ventre du poiſſon, & on les y attache fortement, afin qu'elles n'oppoſent aucune réſiſtance aux rameurs pendant la remorque de la Baleine : le poiſſon ainſi préparé, les chaloupes prennent leur rang & manœuvrent vers le vaiſſeau, avec la précaution de remorquer la Baleine la tête derrière; car en la remorquant par la tête, elle oppoſeroit une réſiſtance invincible aux rameurs : la Baleine meurt toujours la gueule ouverte; le reſſort des mâchoires eſt abſolument perdu à la mort de ce monſtrueux animal;

cette gueule eſt alors ſemblable à un gouffre profond, d'où il ſuit qu'étant traînée par la tête, la gueule remplie d'un volume d'eau énorme, oppoſeroit continuellement aux chaloupes un obſtacle qu'elles ne ſeroient pas en état de vaincre.

En arrivant ſous le côté du navire, on y amarre le poiſſon; & lorſqu'il y eſt en ſûreté, le capitaine ordonne au mouſſe d'apporter ſur le tillac un baquet de bois rempli d'eau-de-vie; il en diſtribue lui-même trois grandes cuillerées à chaque homme; il donne une double ration au moins expert des matelots, nommé le *Roi du lard* (*Speck-Koning*); celui-ci paroît alors tout dégouttant d'huile de la tête aux pieds. Après ce régal & un moment de repos, le capitaine envoie deux chaloupes à la découverte; elles ſont pourvues d'un fanal chacune, pour que le ſignal qu'elles donnent à l'apparition d'un poiſſon, puiſſe être apperçu de plus loin: cette chaſſe ſe continue juſqu'à ce qu'on ne découvre plus de poiſſon, &

que le temps ordinaire du retour ſoit arrivé, ou juſqu'à ce que le navire ait complété ſa cargaiſon. Avant de quitter le dernier ancrage, on finit le dépécement des poiſſons qu'on a pris; on y eſt contraint depuis l'abandon de nos établiſſemens à Smeerenburg.

Les préparatifs préliminaires au dépécement de la Baleine ſe réduiſent aux ſuivans : on prépare & on diſpoſe deux palans, l'un pour virer le poiſſon, & l'autre pour tenir ſa tête élevée au-deſſus de l'eau, de façon qu'elle ne puiſſe pas s'emplir; les poulies au moyen deſquelles ces deux palans font le ſervice, doivent avoir été placées pour ſervir au beſoin, même avant de commencer la pêche. On place les tonneaux deſtinés à recevoir le lard ſur le tillac & ſur le ſecond pont, en face du *vireveau* (1); on place les moufles, & on y fixe les deux extrémités des palans.

---

(1) Le vireveau eſt une eſpèce de cabeſtan à l'uſage des navires marchands.

Cela fait, les dépeceurs mettent leurs bottes, & les arment de crampons, pour marcher en ſûreté ſur la Baleine & s'y tenir fermes : le dépécement ſe fait toujours à bas-bord. On commence par tourner la Baleine un peu ſur elle-même au moyen d'un palant fixé par le bout au mât de miſaine ; ce palant la prend à l'extrémité inférieure où la queue a été tranchée ; dans cette poſition, la tête ſe trouve derrière & enfoncée dans l'eau ; pour la relever, on enfonce un croc dans la partie inférieure du muſeau ; l'anneau du croc eſt pris par un funin qui y eſt attaché au moyen d'un nœud coulant ; l'autre extrémité du funin eſt paſſée dans la grande moufle : on manœuvre en conſéquence, & la mâchoire inférieure ſe ſerrant alors contre la ſupérieure, cette forte tenſion fait ſortir la tête entière un peu hors de l'eau : cette précaution eſt indiſpenſable, elle préſerve les dépeceurs d'un malheur inévitable ; ils tomberoient infailliblement dans la mer, en marchant ſur la mâchoire inférieure, ſi elle n'étoit hors

de l'eau & fortement attachée à la mâchoire ſupérieure. Le dépeceur en chef & ſon compagnon vont ſe placer en ſûreté ſur la tête & ſur le col de l'animal ; deux harponneurs ſe placent ſur le corps : on diſpoſe deux chaloupes, l'une à l'avant, & l'autre vers l'arrière du poiſſon ; elles ſont montées chacune de deux hommes, nommés *Cormorans* (*malmokken*, *mallemugen*) (1) ; ces hommes ont deux emplois à remplir, l'un de tuer les cormorans ou de les chaſſer, lorſqu'ils ſe jettent ſur la Baleine, & l'autre de ſervir d'aide aux dépeceurs ; ils ont dans leurs chaloupes les tranchans, les carrelets, les pierres à éguiſer, les mains de fer, les étropes & tous les autres outils néceſſaires au dépécement de la Baleine ; ils

---

(1) Le *Cormoran* eſt un oiſeau de mer très-friand du poiſſon ; les Hollandois le nomment *Mallemuag*, qui ſignifie littéralement en François, *Couſin importun* ; ces oiſeaux incommodent beaucoup les dépeceurs, qui ont de la peine à les écarter de deſſus la Baleine, ſur laquelle ils ſe précipitent hardiment pour ſe raſſaſier du lard, qui les attire de fort loin.

doivent les donner aux dépeceurs à mesure que ceux-ci ont besoin de s'en servir. (*Voyez* une partie de ces outils sur la planche III.)

Le dépécement commence derrière la tête, tout près de l'œil ; la pièce de lard qu'on en enlève s'appelle *pièce de revirement ;* elle a deux pieds de large, & on la lève dans toute la longueur du poisson ; on en fait deux bandes égales, en la partageant du haut en bas ; dès qu'elle est enlevée, on l'accroche à la corde de revirement, & on la hâle sur le vaisseau ; cette corde est disposée de façon qu'elle sert à soulever le poisson & à le mettre à fleur d'eau, elle facilite ainsi le dépécement du poisson dans toutes ses dimensions : on donne communément dix-huit pouces de large aux bandes de lard qu'on lève toujours de la tête à la queue dans toute son épaisseur. Les *Piqueurs* (1) les tirent sur le navire au moyen des crochets dont ils sont armés alors ; ils les

(1) Ce sont les Lanciers à la poursuite de la Baleine.

traînent ſur le tillac, à l'ouverture de l'écoutille, & les jettent dans la cale, où le *Roi du lard* les range. La Baleine étant dépouillée de ſon gros lard d'un côté, on travaille à la ſoulever avec la corde de revirement paſſée dans le vireveau; l'animal ainſi allégé tourne un peu vers l'eau, la partie non dépouillée gagne inſenſiblement le deſſus, & paroît enfin à fleur d'eau: on lâche alors la corde de revirement qu'on avoit paſſée ſous le col de la Baleine, & l'on toue celle qui tient au crochet enfoncé dans le muſeau du poiſſon; de cette manière on parvient à mettre entiérement ce côté à découvert: il eſt très-facile alors d'en enlever tout le lard, en ſuivant les mêmes procédés dont on vient de donner une idée. Il eſt à remarquer que cette ſeconde opération donne beaucoup moins de lard que la première, par la raiſon ſimple que le lard ſur le milieu des côtes eſt beaucoup moins épais que ſur le dos.

Avant de faire le revirement du ſecond côté, & ſans faire changer de poſition

au poiſſon, on travaille au dépécement de la tête : cette opération particulière commence par la langue du poiſſon, qu'on coupe le plus profondément poſſible ; celle d'une Baleine ordinaire donne communément ſix tonneaux d'huile : on paſſe enſuite aux fanons ; pour les enlever commodément, on enfonce dans la partie ſupérieure du muſeau trois crochets à pattes fixes aux deux palans ; une ameure paſſée ſous le muſeau, & fixée au pied de l'artimon, ſert à ſoutenir la tête de l'animal ; on la toue avec force, & la tête ſe trouve ainſi ſuffiſamment hors de l'eau ; les trois crochets toués de même font ouvrir la gueule de manière à donner au maître dépeceur toute la facilité poſſible pour arracher les fanons, en coupant les racines qui les tiennent plantés dans la mâchoire inférieure, comme nous l'avons dit plus haut. On jette ſur le tillac tous les fanons à meſure qu'on les détache ; ils y reçoivent la première préparation : ce procédé eſt confié à un matelot, qui les dégage des tendons & de la

chair que le maître dépeceur y a laiſſés ; les piquiers ont ſoin de jetter à la mer ces ſuperfluités, pour tenir le deſſus du pont auſſi propre qu'il eſt poſſible : les fanons ainſi parés paſſent dans d'autres mains, pour être mis en bottes ; on les diſtingue en fanons de la grande longueur & de la petite longueur ; trois ou quatre de la première ſorte forment un paquet ; on en met juſqu'à ſix de la ſeconde pour faire une botte : tous les paquets étant faits, on les arrange entre deux étançons ſur le tillac, ou dans la cale.

On procède de ſuite au dépécement de l'autre côté de la Baleine ; on revire le poiſſon par la manœuvre décrite plus haut, & on enlève le lard de la même manière que ci-deſſus ; mais comme ce ſecond revirement commence par le ventre, le dépécement commence auſſi par cette partie de la Baleine ; il ſuit de-là que la grande pièce du revirement n'eſt enlevée que la dernière du ſecond côté : cette pièce de lard d'un poiſſon qui donne cinquante quintaux d'huile, a ordinaire-

ment trente pieds de long. Un poiſſon de cette eſpèce donne communément quatre-vingts bottes de fanons de la grande longueur, & environ quatre cens paquets de fanons de la petite longueur, c'eſt-à-dire, deux mille livres peſant de fanons en tout, après que les chairs & les tendons en ont été retranchés (1).

Les pièces de lard doivent être coupées & diviſées, pour pouvoir être rangées dans les tonneaux ; il faut donc en venir à une ſeconde préparation, & voici en quoi elle conſiſte.

---

(1) *Voyez* fig. 1, pl. IV ; elle repréſente une Baleine à bas-bord d'un navire pêcheur ; elle eſt tournée ſur le premier côté de revirement : les dépeceurs ſont occupés à lever la première pièce, & les piquiers la hâlent ſur le tillac ; le navire eſt à la voile, & continue ſa route. On remarquera que cette Baleine a encore ſa queue ; mais nous avons pris cette figure dans les planches du Traité général des Pêches, où les procédés du dépécement ſont un peu différens de ceux que nous venons de décrire ; il paroît qu'au lieu de trancher la queue à la Baleine, pour la remorquer, on peut ſe contenter, ſelon M. *Duhamel*, d'y faire une entaille, afin de la relever plus facilement, ſoit pendant la remorque, ſoit pour la touer à côté du navire.




Chaudieres
A
B
C
D
Picquet sculp.

On commence par enlever la couenne du lard ; on le coupe par petites portions ſur une table (fig. A, pl. V.) deſtinée à cet uſage : ces pièces de lard ont ordinairement un pied quarré de ſuperficie ; on les entaſſe dans les tonneaux deſtinés à les recevoir ; le *roi du lard* eſt chargé de cette beſogne : à meſure que les tonneaux ſe rempliſſent, d'autres matelots les rangent dans le lieu du navire qu'on a préparé pour les recevoir.

On porte le lard dans les ports reſpectifs de la République d'où les navires pêcheurs ſont partis ; avant l'abandon de nos établiſſemens au Spitzberg, on le portoit à Smeerenburg pour en extraire l'huile ; cette extraction, ainſi que la préparation des fanons, ſe fait aujourd'hui dans nos atteliers.

Les chaudières dont on ſe ſert pour la cuiſſon du lard de Baleine, ſont de cuivre rouge ; elles ont depuis cinquante juſqu'à cinquante-cinq pieds de diamètre : on fait uſage quelquefois de chaudières de fer fondu ; celles-ci ſont plus grandes que

celles de cuivre ; on les poſe ſur un fourneau de brique ; on les y maçonne afin de prévenir tout malheur ; il ſeroit très-grand ſi la chaudière ſe renverſoit ſur le feu ; outre la perte de l'huile, le bâtiment où le fourneau ſeroit placé, prendroit feu & ſeroit bientôt réduit en cendres (*Voyez* fig. B, pl. V). On prend la précaution de mettre de l'eau dans la cuve avant d'y jetter le lard ; de cette manière, il ne ſe brûle pas au fond de la chaudière, il ne s'y grille pas ſans fondre & ne s'y attache point ; ce qui arriveroit infailliblement ſi l'on ſuivoit un autre procédé. Les chaudières en uſage dans la Nord-Hollande, contiennent environ cinq tonneaux de lard ; on les chauffe avec du bois. Dès que le lard commence à chauffer, deux hommes ſont continuellement occupés à le remuer ; cette attention eſt de néceſſité abſolue, le lard abandonné à lui-même pendant la fonte, ſe brûleroit infailliblement au fond de la chaudière. On peut commencer à retirer l'huile de la

chaudière trois heures après que le lard y a été mis; la cuiſſon eſt alors au point qu'il faut : on puiſe l'huile toute bouillante avec deux grandes cuillers de cuivre; on la verſe ſur une grille adaptée à un grand baquet de bois; ce baquet eſt quarré & poſé à côté de la chaudière; la grille reçoit les morceaux de lard qui entrent avec l'huile dans les cuillers, elle ſert à purifier l'huile en retenant les corps hétérogènes les plus groſſiers, & toute la craſſe du lard. Lorſque l'huile eſt extraite, on remet les lardons dans la chaudières pour en extraire une ſorte de colle qui ſert à divers uſages; après cette cuiſſon, il reſte un marc fort épais au fond de la chaudière, il ſert à nourrir les chiens; on le vend depuis trente ſols juſqu'à cinq florins le tonneau (1).

L'huile bouillante coule du premier baquet dans un ſecond qui eſt auſſi de bois; il a dix-ſept pieds de long ſur ſix de

---

(1) Les Hollandois nomment ces lardons grillés, *vinken, lambeaux.*

large & trois de profondeur ; il eſt rempli d'eau froide aux deux tiers, l'huile y ſurnage & s'y refroidit, pendant que la ſeconde chaudière parvient au point de cuiſſon ſuffiſante pour en extraire l'huile : on paſſe cette huile alors dans un troiſième baquet empli auſſi aux deux tiers d'eau froide, & de celui-ci dans un quatrième : l'huile étant ainſi bien purifiée par la précipitation de toutes les ſaletés au fond de ces baquets, on ſe diſpoſe à la mettre dans les tonneaux. Ce dernier procédé eſt ſimple : on adapte une longue gouttière au dernier baquet, elle aboutit par l'autre extrémité au trou de la bonde du tonneau, il ſe remplit ainſi par l'écoulement de l'huile le long de cette gouttière (1) ; on ferme la bonde, &

(1) Les deux procédés pour l'extraction de l'huile de Baleine rapportés dans le Traité général des Pêches, ſeconde Partie, Sect. X, Chap. I, p. 22, ſont un peu différens de celui que nous venons de décrire d'après l'auteur Hollandois. Nous avons cru néanmoins devoir faire graver les deux baquets C & D, fig. 2, pl. V, d'après la pl. VII du Traité général des Pêches, à

les tonneaux ſont portés au magaſin, où on les range de façon à pouvoir être viſités commodément lors de la vente.

---

l'endroit cité, qu'on peut conſulter. Nous avons eu recours à ces planches pour divers poiſſons, & pour les outils de la pêche de la Baleine, que l'auteur Hollandois n'avoit pas fait graver. Notre auteur ne dit rien des diverſes qualités d'huile de Baleine; j'ai cru qu'il ne feroit pas inutile de rapporter les obſervations de M. *Duhamel* à ce ſujet.

« Il y a, ſans contredit, des huiles de Baleine de » qualité différente, entre leſquelles les unes ſont bien » meilleures que les autres. J'ai dit que les Baleines » qui avoient la graiſſe un peu jaune étoient celles qui » ſe portoient le mieux : ce ſont auſſi ces graiſſes qui » donnent la meilleure huile & en plus grande quan» tité. Celle qu'on retire des graiſſes blanches eſt aſſez » bonne, mais en moindre quantité. Les graiſſes que » fourniſſent les Baleines qu'on trouve mortes, flot» tantes ſur l'eau, fourniſſent moins d'huile, & d'une » plus mauvaiſe qualité. On tire auſſi de l'huile des » langues de Baleine ; mais j'ai dit qu'on prétend qu'elle » a une qualité corroſive, & que pour la retirer il » faut y mêler de l'huile provenant des graiſſes. — J'ai » dit que quand on conſervoit dans des barils du gras » coupé en petits morceaux, pour le tranſporter aux » endroits où l'on doit en retirer l'huile, lorſqu'on » ouvroit ces barils, on trouvoit de l'huile qui s'y étoit » formée, & qu'il y en avoit d'autant plus que l'air » avoit été doux ; de plus qu'on retiroit très-aiſément

On prépare ordinairement les fanons dans les fonderies; on les y porte en bottes ſans être raclés, comme nous l'avons vu plus haut. Après avoir délié les bottes des fanons, il faut les ſéparer les uns

---

» l'huile du gras qui avoit été conſervé en barils: mais » j'aurois dû ajouter que ces huiles n'étoient pas auſſi » parfaites que celles qu'on retiroit immédiatement » après la mort de l'animal; c'eſt pourquoi les huiles » qu'on retire dans les vaiſſeaux à la mer, comme » faiſoient les Baſques, ſont plus parfaites que celles » qu'on retire à terre, ſuivant la méthode que prati- » quoient les Hollandois lorſqu'ils étoient dans l'uſage » de la retirer toute au Spitzberg. (Cette méthode eſt » encore la même aujourd'hui). Les huiles qu'on retire » des graiſſes qu'on a conſervées en barils ont à-peu- » près les mêmes défauts que celles qu'on tire des » lards rouges que fourniſſent les bêtes mortes. — Les » pêcheurs mettent encore une différence aſſez con- » ſidérable entre les huiles qu'on retire des groſſes » Baleines qu'on prend dans les grandes baies d'Iſlande » & celles que fourniſſent les petites Baleines qu'on » prend dans des pays plus tempérés, & elles ſe vendent » meilleur marché.

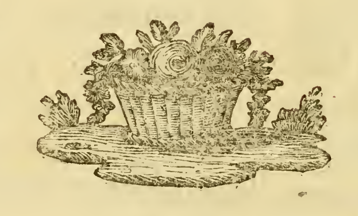
» Quand nous parlerons des autres cétacées, on verra » qu'on eſtime beaucoup plus les huiles que fourniſ- » ſent certains poiſſons, que celles qu'on obtient des » autres ».

Traité général des Pêches, ſeconde Partie, Sect. X, Chap. I, p. 23 & 24, Art. XVIII.

des autres au moyen d'un coin propre à cette opération ; car en séchant, l'épiderme glutineuse qui les recouvre dans toute leur longueur, les colle pour ainsi dire les uns sur les autres ; on en fait sauter les pointes blanches avec une herminette émoussée & peu tranchante ; on les fend ensuite avec des couperets bien aiguisés pour leur donner l'épaisseur convenable ; car ils sont formés de différentes couches assez semblables à la corne, collées les unes sur les autres au moyen de petits filamens qui en rendent l'adhésion plus tenace. (*Voyez* fig. III, pl. II.) On les met ensuite tremper dans de l'eau froide, on les ratisse au bout de quelques heures, & on les brosse avec un petit balai ou brosse de bruyère (*ce balai ressemble assez à un gros pinceau à blanchir les plafonds*) : les fanons ainsi nettoyés, sont rangés un à un sur une planche bien polie ; on les y racle de nouveau, on en coupe les têtes, & après avoir été exposés à l'air pendant quelques heures, on les dispose dans le magasin, de façon à

pouvoir y sécher, pour être vendus aux ouvriers qui les emploient à divers usages.

Ce sont-là les divers procédés généraux à suivre dans la pêche de la Baleine, depuis la découverte du poisson jusqu'à la préparation de l'huile & des fanons inclusivement.



CHAPITRE VI.

Obſervations ſommaires ſur la pêche faite à différens degrés de latitude ſeptentrionale.

Les mers du Groenland ont été en général très-poiſſonneuſes ; la Baleine y trouvoit une nourriture abondante & s'y multiplioit à l'infini : tranquille avant l'arrivée des pêcheurs, elle ſe tenoit conſtamment autour du Spitzberg, dans les baies de J. Mayen & dans tous les autres parages, que les pêcheurs de différentes Nations ſe partagèrent. La Baleine, devenue farouche par l'acharnement des pêcheurs contre elle, prit enfin la fuite, & abondonna ces parages, où elle étoit comme naturaliſée ; elle chercha un climat propre à la dérober à la pourſuite de ſon plus cruel ennemi, & crut le trouver vers les glaces du pôle, où elle ſemble s'être refugiée aujourd'hui.

Nous penſons que la Baleine, pourſuivie encore vers le pôle & juſques dans les glaces les plus ſeptentrionales, émigrera une ſeconde fois, pour ſe retirer dans les baies du Groenland, qu'elle habitoit avant d'en avoir été chaſſée. En attendant que cette conjecture ſe réaliſe, nous allons indiquer dans quels parages les plus élevés vers le Nord, les pêcheurs peuvent ſe promettre de trouver ce poiſſon à certaines ſaiſons déterminées.

La Baleine & les autres grands poiſſons ſont contraints, durant l'hiver, d'abandonner le deſſous des glaces, de ſe montrer fréquemment ſur les bords des bancs pour y reſpirer en liberté ; la nature leur en a fait une loi abſolue : d'un autre côté, la Baleine ne peut pas s'enfoncer très-avant dans la glace contiguë ; elle ne ſauroit y reſpirer, & courroit le plus grand danger d'y geler ; elle doit donc chercher les champs de glace d'où elle puiſſe revenir à volonté ſur les bords. C'eſt pour ces deux grandes raiſons que le printemps eſt la ſaiſon la plus favorable pour faire

la pêche aux degrés les plus élevés vers le pôle ; car alors on eſt toujours aſſuré de la trouver ſur les bords des bancs les moins ſpacieux : on réuſſiroit moins bien en été ; le ſoleil fondant la glace dans les vaſtes plages d'eſpace en eſpace, y fait des ouvertures très-grandes dans les parties les plus foibles ; la Baleine quitte alors les bords ſans être pourſuivie, & s'enfonce très-avant ſous ces grands champs de glace, parce qu'elle peut y reſpirer librement en ſe promenant d'ouverture en ouverture : les pêcheurs ſont dans l'impoſſibilité d'y ſuivre leur proie ; les glaçons détachés nageant dans ces eſpaces ouverts, oppoſent un obſtacle continuel à la manœuvre des canots ; la Baleine a tout le temps néceſſaire pour fuir, & peut être rarement atteinte.

Indépendamment de cette raiſon, il eſt certain que le printemps eſt la ſaiſon la plus favorable pour la grande pêche dans preſque tous les parages froids où on la fait ; c'eſt alors que le grand poiſſon trouve en avant des bancs une nourriture abon-

dante, qui lui manque en hiver, ſur-tout ſous les glaces.

Il ſeroit imprudent de pêcher de bonne heure dans la mer Baltique, quoique cependant on y trouve moins de glace au printemps que dans les années ordinaires, aux degrés les plus élevés vers le pôle. La pointe méridionale du Spitzberg eſt libre alors, & les flots de la mer viennent la battre ſans obſtacle ; le poiſſon ſe tient à l'eſt, où il eſt retenu par la glace ; la côte du ſud s'en trouvant très-éloignée, il arrive très-rarement qu'il y tombe au printemps. Les courans du ſud-oueſt entraînent vers le ſud, les glaçons qui ſe détachent, & la mer s'en trouvant entiérement dégagée dans cette immenſe étendue, la Baleine pouvant y nager ſans obſtacle, elle s'y tient de préférence, ſans aller vers la pointe méridionale. Cependant les navires pêcheurs pourroient rencontrer des Baleines en s'élevant plus haut, puiſqu'alors ils trouveroient des bancs de glace, ou des plaines de glace contiguë ; mais on ſe garde bien d'en

courir les risques ; la pêche n'y offre que des difficultés presque insurmontables ; la perte des vaisseaux y est presque assurée, la forte compression des glaces qui les y surprendroient, & sur-tout les glaçons énormes qui viennent du Way-gats, les briseroient infailliblement : les pêcheurs n'auroient que peu d'espoir d'être secourus, & ils y perdroient tous la vie : les courans & la marée portent constamment vers le Nord, les navires y seroient entraînés, sans qu'on pût l'éviter ; portés enfin très-avant vers le pôle, il ne leur seroit plus possible de se dégager ; les canots même ne pourroient plus regagner les bords des plages de glace, & le naufrage seroit inévitable.

Il est donc plus avantageux & plus sûr de pêcher dans les parages de la mer Baltique en automne ; la Baleine s'y refugie dans les années ordinaires, pour n'être pas surprise dans les glaces du pôle ; elle se montre alors aux environs du Spitzberg, & c'est pour cette raison qu'on peut espérer d'y faire une meilleure pêche dans

l'arrière-ſaiſon que dans tout autre temps. La Baleine établie plus avant vers le nord, ſaiſit le temps de l'ouverture des glaces pour ſe retirer le plus loin poſſible; deux fortes raiſons l'y déterminent; la première, c'eſt d'éviter la rencontre des pêcheurs, qu'elle redoute; la ſeconde, c'eſt de chercher ſa nourriture, qu'elle trouve le long des côtes du vieux Groenland.

On doit faire une grande différence entre les Baleines des environs du Spitzberg, & celles qui avoiſinent le vieux Groenland : les premières fuient dans la ſaiſon que les pêcheurs arrivent dans ces parages, & ne reparoiſſent avec confiance dans la partie méridionale, qu'en automne; les pêcheurs ont alors fait leur pêche dans les parages les plus élevés, & les glaces fondues, ou emportées par les courans, leur laiſſent le paſſage libre de l'oueſt au ſud. Les Baleines des parages plus au nord du Spitzberg ſe retirent volontairement vers les glaces contiguës & les grands bancs; ne craignant que peu,

elles abandonnent rarement les bords de la glace ; car elles ne trouveroient qu'une ſubſiſtance bien modique, ſi elles s'enfonçoient profondément ſous la glace : c'eſt pour cette raiſon que les pêcheurs entraînés malgré eux vers les glaces moins éloignées du pôle, en ſortoient auſſi-tôt qu'ils le pouvoient, pour s'élever plus haut & continuer leur pêche.

Cependant d'habiles pêcheurs, que l'expérience avoit ſans doute inſtruits, ont remarqué qu'il valoit mieux reſter dans les glaces moins près du pôle, lorſqu'au commencement du printemps on y avoit été entraîné ; ils prétendent qu'on ne doit pas ſe rebuter par le peu de ſuccès que cette pêche pénible offre dans les premiers momens : il vaut mieux, diſent-ils, pourſuivre la Baleine qui fuit, que de l'abandonner, pour aller tenter fortune ailleurs : cette chaſſe ſe fait communément en gouvernant à l'oueſt ; il y a cependant des années extraordinaires où il faut faire voile vers l'eſt. Les Hollandois nomment ces années *Sud-ys-*

jaar (année de la glace du ſud) (1).

Le poiſſon néanmoins chaſſé dans ces glaces y prend tellement l'épouvante, qu'il fuit ſans relâche avec une célérité difficile à concevoir ; bientôt il diſparoît entiérement ; on eſt pluſieurs jours de ſuite à le chercher ſans qu'on en découvre un ſeul. On doit, ſelon le ſentiment de ces pêcheurs, s'en mettre peu en peine ; il importe fort peu alors, diſent-ils, de perdre ſon temps à courir ſur tous les bords de l'oueſt au nord-oueſt; il faut s'attacher à gagner la côte, & on y trouvera ſûrement la Baleine : il eſt certain, ajoutent-ils, qu'elle ne fait ici que roder, & qu'alors elle ne fuit plus ; l'expérience, aſſurent-ils, eſt leur garant.

Si l'on rencontre un banc poiſſonneux en chaſſant la Baleine dans ces parages, on s'y attache auſſi long-temps que le poiſſon ne fuit pas; vient-il à diſparoître, il faut bien ſe garder de s'y arrêter,

(1) Ces années ſont ainſi nommées, parce qu'alors les vents du ſud font dériver les glaçons dans un ſens contraire des années ordinaires.

comme

comme l'on fait dans les plages plus élevées vers le nord ; il ne revient plus dans celles-ci, dans les autres il revient toujours, & il faut le pourſuivre juſques ſur les côtes ; on eſt aſſuré d'y rencontrer non-ſeulement ces Baleines fuyardes, mais même une grande partie de celles qui avoient fait une excurſion au ſud du Spitzberg, pour repaſſer à la fin de l'automne vers le nord-oueſt, ou nord-eſt, dans les années extraordinaires.

Pour ne rien laiſſer à deſirer ſur la pêche de la Baleine dans le Nord, nous ajouterons ici une courte deſcription de cette pêche faite par les Groenlandois, leur méthode eſt conſtamment la même; & les procédés de ce peuple, pêcheur par une néceſſité de rigueur pour lui plus que pour toute autre nation du globe, ſont invariables & ne ſouffrent aucune altération.

Les Groenlandois ſe parent de leurs plus beaux vêtemens pour aller à la pêche, les prêtres ſuperſtitieux par intérêt, font croire à ce peuple que la Baleine ne

redoute la pourſuite du pêcheur que lorſqu'il eſt vêtu proprement, & qu'attaquée par l'homme en habits ſales & déchirés, elle lui échappe toujours; le Groenlandois commence par ſe purifier pour ſe préparer à la pêche de la Baleine; s'il a touché quelque corps mort, même par haſard & involontairement, il ne peut aſſiſter à la pêche qu'après une lotion preſcrite par les prêtres. La propreté dans les vêtemens eſt un des principaux commandemens de la religion de ce peuple. Les Groenlandois, hommes & femmes, partent pour la pêche de la Baleine dans leurs frêles batelets; cette nation, ſans diſtinction de ſexe, affronte l'élément le plus perfide; il entreprend la pêche la plus dangereuſe, dans le climat le plus rigoureux, avec plus d'intrépidité que nos plus hardis pêcheurs: les femmes ont leur emploi particulier pendant toute la pêche, & cet emploi a un rapport direct avec la religion; leur tâche eſt de tenir les habits des pêcheurs dans l'état de propreté preſcrit par les prêtres, & de réparer les dé-

chirures qui peuvent ſe faire aux peaux dont les canots des pêcheurs ſont recouverts.

Auſſi-tôt que les pêcheurs ont atteint la Baleine d'aſſez près pour la harponner avec ſuccès, ils lui décochent pluſieurs harpons à la fois; cette arme eſt garnie de grandes veſſies faites avec des peaux de certains Phoques (elles reſſemblent à des Outres). Ces veſſies ont deux grands avantages : le premier eſt de retarder conſidérablement la marche de la Baleine lorſqu'elle a pluſieurs harpons dans le corps; ſecondement, c'eſt d'être pour elle un obſtacle invincible, lorſqu'elle cherche à plonger & à diſparoître. Le poiſſon luttant continuellement contre la réſiſtance que ces veſſies lui oppoſent, peiné d'ailleurs par les harpons dont elle cherche à ſe dégager, eſt continuellement dans une agitation violente, & cet exercice cruel la fatigue bientôt au point, que n'en pouvant plus, ſa fuite ſe ralentit, & ſes forces diminuent tellement qu'elle ſemble ſe livrer d'elle-même à la merci

de ſes ennemis ; elle ne rend plus de combat. Les Groenlandois l'atteignent bientôt, ils l'entourent, & l'ayant miſe au milieu de leurs nombreux canots, ils lui portent les derniers coups avec leurs lances. Dès que l'animal a perdu la vie, les pêcheurs, vêtus de pied en cap de peaux de Phoques (1), ſe jettent hardiment dans la mer, & entourent leur proie pour la dépecer ; on ne les diſtingue pas alors des Phoques même qu'on voit nager ſouvent par bandes autour de la Baleine.

L'habillement des Groenlandois paroît être fait d'une ſeule pièce ; les bottes, le caleçon & la veſte ſont ajuſtés par des coutures ſi ſerrées, que l'eau ne peut les pénétrer : le Groenlandois ainſi vêtu, ne craint nullement de ſe noyer ; ſon habit eſt une ſorte de *ſcaphandre* qui lui donne la facilité de ſe tenir droit dans l'eau, &

---

(1) Nous verrons au Chapitre des Phoques, quel uſage les Groenlandois font de la peau de cet amphibie, ſi précieux pour eux.

même d'y avancer la tête haute, avec autant d'aiſance que ſur terre. Ces pêcheurs commencent par arracher les fanons de la Baleine ; quoique armés de très-mauvais couteaux, ils font cette opération avec une dextérité incroyable. Le dépécement de la Baleine ſuit immédiatement cette première opération ; hommes, femmes, enfans, tous mettent la main à l'ouvrage ; à voir ce grouppe nombreux autour d'une Baleine morte, on diroit que la plus grande confuſion y règne ; c'eſt au contraire le plus grand ordre, rarement les dépéceurs s'embarraſſent les uns les autres, jamais ils ne ſe bleſſent avec leurs couteaux. Le butin ſe partage entre tous les préſens, & ceux même qui n'auroient pas travaillé, ont droit à une certaine portion fixée & déterminée par l'uſage.

Nous parlerons plus amplement de ce peuple, de ſes coutumes & de ſes pêches.

CHAPITRE VII.

Du Cachalot.

LE Cachalot eſt une eſpèce de cétacée dont la mâchoire inférieure eſt abondamment garnie de dents, tandis que la mâchoire ſupérieure en eſt totalement dépourvue, ou du moins n'en a qu'un très-petit nombre. Telle eſt, dit-on, la Baleine dentelée, ſoit que cette Baleine doive être diſtinguée du Cachalot, ſoit qu'elle appartienne à une eſpèce mitoyenne entre la Baleine franche & le Cachalot ordinaire; on en trouve de cette ſorte dont les dents de la mâchoire ſupérieure ſont parfaitement rondes & applaties par le bout; ces dents ſont communément plus effilées & un peu courbes dans toute leur longueur; la longueur & la groſſeur n'en ſont pas déterminées dans les poiſſons de

cette ſorte, même après leur parfaite croiſſance (1).

Anderſon eſt, de tous les Naturaliſtes celui qui nous a paru avoir donné la deſcription la plus exacte & la plus détaillée du Cachalot; c'eſt pour cette raiſon que nous emprunterons de cet auteur la majeure partie de ce que nous allons dire de ce poiſſon.

On le trouve dans le détroit de Davis, & dans les parages du Spitzberg; ce n'eſt même que là qu'on le rencontre : le Cachalot a la mâchoire inférieure garnie d'un grand nombre de dents courtes, ſerrées & applaties, conſéquemment point tranchantes; il a la tête groſſe & deux nageoires ſur le devant, une boſſe ou renflement ſur le dos près de la queue; ce renflement pourroit ſe prendre pour l'aîle,

(1) Cet article a beaucoup de rapport avec celui de l'auteur du Traité général des Pêches, Section X, Chapitre II, page 33. Notre auteur & M. *Duhamel* ont mis tous les deux *Anderſon* à contribution; mais on trouvera dans ce Chapitre des détails ſur le Cachalot qui ne ſont pas dans le Traité général des Pêches.

ron que les autres poiſſons ont vers l'extrémité de leurs corps ; la queue eſt très-large ; elle a ſouvent douze à quinze pieds entre les extrémités des deux aîlerons.

Anderſon nomme ce poiſſon *Balæna macrocephala tripennis*, *quæ in mandibula inferiore dentes habet minus inflexos & in planum deſinentes.* Le Cachalot va ordinairement par bandes nombreuſes, mais on les rencontre rarement. Un vieux capitaine d'un navire pêcheur de la Compagnie du Nord rapporta dans le temps, que ſe trouvant au Groenland, il apperçut une troupe nombreuſe de Cachalots, précédée à une petite diſtance par un poiſſon énorme, qu'il eſtima avoir plus de cent pieds de long ; cet animal monſtrueux nageoit fiérement à la tête de ſa troupe, & paroiſſoit en être le chef. Au moment qu'il apperçut le navire, ce redoutable conducteur pouſſa un hurlement effroyable, l'air en fut tellement agité, qu'on en eût pris le frémiſſement pour le ſon d'un carrillon de groſſes cloches entendu à une certaine diſtance. A ce ſignal,

toute la bande gagna le fond & disparut en un clin d'œil : le navire, poussé dans tous les sens par la forte ondulation de l'eau élevée par le souffle de cet animal, fut quelques momens vacillant, sans avancer ni reculer.

Ces bandes de Cachalots se trouvent plus souvent près du Cap-Nord & en deçà de Finmarken ; ils sont très-difficiles à prendre, parce qu'ils sont très-farouches ; quand on a le bonheur de les approcher, on ne peut les harponner qu'en un seul endroit, & c'est uniquement entre la tête & les nageoires. Le Cachalot ne donne que très-peu d'huile, parce que sa graisse est remplie de filamens & de tendons : ce poisson n'est ni si épais, ni si lourd, ni si noir que la Baleine franche; il est plus effilé & nage aussi beaucoup plus vîte ; il reste beaucoup plus long-temps sous l'eau, & ne remonte que rarement à la surface pour respirer ; ses os sont plus compactes, & par-là même il est moins souple ; aussi les coups qu'il porte avec sa queue sont-ils moins forts & moins

dangereux que ceux de la Baleine ordinaire.

Selon nos pêcheurs, les Cachalots ſont de deux ſortes, & ils aſſurent en avoir vu de l'une & de l'autre; la configuration du corps & des dents ſont abſolument les mêmes dans les deux eſpèces; mais elles diffèrent par la couleur : les Cachalots de la première ſorte ſont de couleur verdâtre, & ont le cerveau couvert par une calotte oſſeuſe très-dure; ceux de la ſeconde ſorte ont le deſſus du corps gris & le ventre blanc; leur crâne eſt ſeulement recouvert d'une peau cartilagineuſe d'un doigt d'épaiſſeur, mais cette couverture eſt auſſi dure que celle des poiſſons de la première ſorte.

Un capitaine d'un navire de Hambourg prit en 1727 un Cachalot de la ſeconde ſorte; il n'avoit qu'un ſeul évent ſur le devant de la tête, de façon qu'il ſouffloit l'eau directement devant lui, & non perpendiculairement, comme les autres poiſſons à évent. Au rapport de ce capitaine, cet animal avoit ſur le muſeau une cou-

che de lard d'une aune d'épaiſſeur, celui de la tête avoit à peine deux pouces & demi; une membrane cartilagineuſe, dure, flexible pourtant, d'un doigt d'épaiſſeur, formoit la partie ſupérieure de la tête; le cerveau ſe trouvoit renfermé dans vingt-huit petites cellules; le pêcheur les ouvrit avec précaution les unes après les autres, & les vuida. Le ſperme étoit clair comme de l'eau-de-vie; mais à peine fut-il retiré des cellules qui le contenoient, qu'il ſe mit en petites pelottes ſemblables aux flocons de neige. La graiſſe du poiſſon étoit grainue & parſemée de ſperme; il y a apparence que cette graiſſe, avant le dépécement, contenoit auſſi le ſperme en liqueur dans des petites cellules ou cavités, à-peu-près comme celles que le capitaine avoit trouvées dans le crâne. Ce poiſſon avoit trois renflemens, le premier d'un pied & demi, le ſecond d'un demi-pied, & le troiſième de deux pouces & demi ſeulement; il ne plongeoit qu'après s'être mis ſur le côté droit.

On pourroit croire que les jeunes Ca-

chalots ſont les ſeuls dont la tête ſoit flexible & cartilagineuſe, & que cette calotte ſe durcit & devient oſſeuſe à proportion que le poiſſon croît ; mais l'expérience ſemble détruire cette conjecture : le pêcheur Hambourgeois dont je viens de parler, a aſſuré que la croiſſance des Cachalots, de l'eſpèce de celui qu'il avoit pris, étoit parfaite lorſque ces ſortes de poiſſons ſont parvenus à la longueur de vingt-ſix à vingt-ſept aunes ; il prouvoit ſon aſſertion par un fait dont il avoit été témoin. Un pêcheur Hollandois prit à côté de lui un poiſſon verdâtre, c'eſt-à-dire, de la première eſpèce ; ce Cachalot avoit à peine quarante pieds de long, & cependant la calotte du crâne étoit un os parfaitement dur. Le pêcheur de Hambourg retira trente-ſix quintaux d'huile de ſon Cachalot ; il remarqua que la langue de ce poiſſon étoit fort épaiſſe, lorſqu'il tenoit la gueule fermée ; mais lorſque cette gueule s'ouvroit, la langue ſe retiroit à un tel point, qu'on l'appercevoit avec peine dans la bouche ; on étoit

même tenté de croire que ce poiſſon n'avoit point de langue, en voyant la gueule ouverte.

Il y a quelques années qu'un pêcheur Hollandois prit un Cachalot de cette eſpèce aux environs du Cap-Nord. La relation de ce marin m'a paru intéreſſante pour l'Hiſtoire naturelle ; c'eſt ce qui m'a déterminé à rendre compte dans cet ouvrage des principaux détails que ce pêcheur nous a laiſſés ſur ſa priſe.

La tête du poiſſon faiſoit exactement la moitié de la longueur de tout le corps de ce Cachalot ; ſa conformation étoit remarquable : la tête de l'animal avoit la coupe d'une croſſe de fuſil (1). Ce poiſſon n'avoit qu'un ſeul évent, placé aſſez avant ſur le muſeau ; une boſſe ſur le dos ſembloit lui tenir lieu de nageoire, elle en avoit la reſſemblance ; ſa mâchoire ſupérieure étoit garnie de trois ou quatre groſſes dents, mais ſeulement d'un côté ; toute la mâchoire d'ailleurs offroit des

(1) *Voyez* figure 2, planche II.

deux côtés un rang de cellules dans lesquelles les dents de la mâchoire inférieure venoient s'enchâsser parfaitement : ces dents étoient très-nombreuses, & les plus grandes occupoient le devant de la mâchoire ; les autres diminuoient graduellement de chaque côté jusqu'aux deux extrémités ; les plus grosses, détachées de l'alvéole, présentoient la forme d'un gros concombre. La description de l'intérieur de la tête de ce Cachalot est sur-tout remarquable, & il paroît que personne, avant cet habile pêcheur, n'avoit examiné une tête de Cachalot avec autant de précision, d'exactitude & de précaution que lui.

Il trouva une couche de graisse d'un demi-pied d'épaisseur sous le cuir de la tête ; elle recouvroit la partie supérieure formée par un cartilage coriace, qu'on eût pris pour un tissu de tendons fortement adhérens les uns aux autres : cette calotte recouvroit une cavité dans laquelle étoit renfermé le cerveau : on voyoit une autre cavité séparée de la première par

une membrane cartilagineuſe, diviſée comme celle-ci en compartimens : la membrane qui ſervoit de cloiſon à ces deux cavités, formoit une bande d'un demi-pied de large, qui prenoit depuis le bout du muſeau juſqu'à la partie poſtérieure de la tête. Ce pêcheur nomme la première cavité *recoin* (*klatp-mutz*) ; elle contient le ſperme le plus fin : les petites cloiſons qui forment les cellules de cette cavité ſont d'une ſubſtance viſqueuſe un peu tranſparente ; après les avoir vuidées avec ſoin, on trouva qu'elles avoient fourni ſept quintaux d'huile très-fine, très-blanche & fort claire : cette ſubſtance verſée dans l'eau froide ſe coaguloit ſur le champ, & formoit de petites maſſes rondes ; retirés de l'eau, ces pelotons ſe liquéfioient de nouveau, & cette ſubſtance reprenoit ſon premier état. La cavité inférieure eſt toujours d'une grandeur proportionnée au poiſſon ; ſa profondeur étoit dans celui-ci de ſept pieds & demi ; elle étoit remplie du cerveau comme la première, mais celui-ci étoit

d'une qualité inférieure ; les cloiſons des cellules de cette cavité ſont plus épaiſſes que celles des cellules ſupérieures ; leur ſubſtance reſſemble à la coque des œufs : toute cette cavité reſſembloit à une ruche ouverte & garnie de tous ſes rayons remplis de miel. Dès que ces cellules furent vuidées avec la même précaution que les premières l'avoient été, le pêcheur les vit ſe remplir de nouveau d'une liqueur parfaitement ſemblable à celle qu'il en avoit retirée ; cette liqueur y couloit par l'orifice d'un canal qui aboutiſſoit dans cette profonde cavité ; il trouva que ce canal ſe prolongeoit tout le long de la colonne vertébrale juſqu'à l'extrémité de la queue ; il diminuoit graduellement, de façon qu'ayant deux ou trois pouces de diamètre à ſon orifice, il n'eût plus au bout de la queue, qu'un demi-pouce de diamètre : cette ſeconde opération lui donna onze quintaux de ſperme : ce ſperme mis dans l'eau froide, comme le premier, y prit la forme de flocons de neige ; mais il étoit d'une qualité bien inférieure. Les orifices des

des cellules étoient recouverts d'une membrane très-déliée, dont les pores donnoient continuellement paſſage à une liqueur viſqueuſe qui filtroit ſur les yeux, dans les organes de l'ouïe & les autres parties de la tête de l'animal. Notre pêcheur penſe que le canal vertébral qui renferme le ſperme de la ſeconde qualité, eſt le principe de la force étonnante du Cachalot de cette eſpèce; un nombre infini de petits tuyaux y aboutiſſent de toutes les parties du corps de l'animal, & s'y chargent du ſperme, qu'ils diſtribuent dans tout le reſte du corps, puiſque, ſelon lui, la chair, la graiſſe, & l'huile même qu'on en extrait, ſont mêlées de ſperme; enfin, notre pêcheur prétend que la plus petite inciſion dans le canal vertébral du Cachalot de cette eſpèce occaſionneroit infailliblement l'écoulement entier du ſecond ſperme; ce qui feroit une perte très-grande, vu la quantité qu'on en obtient quand on le puiſe avec précaution, & qu'on le met ſoigneuſement dans les vaſes deſtinés à le recevoir.

La langue de ce Cachalot étoit petite, relativement à ſa grandeur; mais en revanche ſa gueule étoit prodigieuſement large; un bœuf entier auroit pu y paſſer & s'engloutir dans l'eſtomac de l'animal (1). Cette poche avoit plus de ſept pieds de profondeur ſur une largeur proportionnée; elle renfermoit des animaux à demi-dévorés, confondus avec un tas d'arêtes & d'oſſemens : la chair étoit très-dure, ce n'étoit qu'un tiſſu de filamens & de nerfs, dans lequel on ne faiſoit des inciſions qu'avec la plus grande peine; de-là vient ſans doute la grande réſiſtance que le Cachalot oppoſe au harpon & à la lance.

Quelques perſonnes penſent que la femelle du Cachalot n'a pas de cervelle, ou qu'au moins cette cervelle n'eſt pas ſpermatique comme dans le mâle : cette

(1) La différence de cette gueule avec celle de la Baleine franche eſt prodigieuſe, s'il eſt vrai, comme quelques Naturaliſtes le prétendent, que le goſier de cette dernière n'eſt pas plus large qu'il ne faut pour avaler un gros œuf.

assertion est fausse : le Cachalot femelle a du sperme (blanc de Baleine); ce qui est conforme aux loix générales de la nature. On prend des Cachalots qui donnent jusqu'à quarante quintaux de graisse.

Les Cachalots qu'on prend à la nouvelle Angleterre, ont les dents plus grosses & moins tranchantes que celles du Cachalot que je viens de décrire : les colons de cette partie de l'Amérique appellent le Cachalot *Sperma-ceti hale ;* aux Bermudes, on l'appelle *Trumpo*. Les dents de ces poissons sont parfaitement semblables à celles de la roue dentelée d'un moulin à vent ; il en est fait mention dans les *Transactions philosophiques*. Au rapport de *Dudley*, le Cachalot de l'Amérique est grisâtre ; il a une bosse sur le dos, & ses dents, blanches comme de l'ivoire, ont cinq à six pouces de longueur. L'huile fournie par la graisse du Cachalot est plus claire & plus douce que celle de la Baleine franche : le Cachalot, quoiqu'infiniment plus difficile à blesser, est aussi bien plus peiné que la Baleine, lorsqu'il

a une profonde blessure dans le corps : lorsqu'il a été atteint du harpon, il n'a pour défense que ses dents, encore ne combat-il que tourné sur le côté ; il se laisse plus entraîner qu'il ne nage.

Outre le spermaceti que le seul Cachalot franc nous donne, ce poisson fournit encore l'ambre gris. Cette découverte est neuve & très-intéressante, puisqu'elle décide la grande question qui a occupé & partagé si long-temps les Anciens. Je rapporterai ici ce que j'ai trouvé de plus curieux sur ce sujet dans les *Transactions philosophiques*, n° 387, p. 267.

« L'ambre gris ne se trouve que dans » le seul & vrai Cachalot (*Spermaceti-* » *whales*). Cette substance est configu- » rée en boules rondes de grosseur diffé- » rente ; on en trouve depuis trois jusqu'à » douze pouces de diamètre : il y a de » ces boules qui pèsent quelquefois vingt » livres ; elles sont renfermées dans une » poche de trois à quatre pieds de pro- » fondeur sur deux ou trois de large ; elles » y sont détachées les unes des autres, &

» s'y meuvent librement: cette poche a
» la forme de la veſſie d'un bœuf, mais
» plus pointue; elle reſſemble aſſez au
» ſoufflet d'un maréchal: deux conduits
» aboutiſſent dans cette poche; l'un, plus
» effilé que l'autre, paſſe dans la verge
» du Cachalot, de la pointe à la racine;
» celui-ci a ſon orifice au haut de la po-
» che; le ſecond canal part des reins,
» & ſe décharge au fond de la poche;
» elle eſt comme ſuſpendue ſur les teſ-
» ticules de l'animal, dont la longueur
» ordinaire eſt d'un pied: l'ambre gris
» nage dans une liqueur couleur d'orange
» foncé qui remplit cette poche; la li-
» queur eſt plus claire que l'huile ordi-
» naire, & exhale une odeur plus forte
» que celle de l'ambre même: la poche
» & l'intérieur du conduit qui paſſe dans
» la verge, ſont fortement teints de cette
» liqueur.

» Ces boules d'ambre ſont très-com-
» pactes pendant que le poiſſon vit; on
» trouve ſouvent des écailles larges qui
» ſe ſont détachées de la boule, & qui

» en ont la dureté ; ce qui prouve que
» ces boules d'ambre ne ſont formées que
» par des couches poſées les unes ſur les
» autres : on n'a jamais trouvé plus de
» quatre boules dans une poche. L'opi-
» nion commune eſt, que le Cachalot ne
» donne de l'ambre gris que lorſqu'il a
» achevé ſa croiſſance, & il eſt très-pro-
» bable que le mâle ſeul a cette pro-
» priété : la nature de cet ambre n'eſt pas
» bien connue, & on ignore quels en
» ſont les vrais élémens : un ſavant croit
» que cette poche n'eſt autre choſe que
» la veſſie du poiſſon, & que l'ambre gris
» eſt uniquement le ſédiment de l'urine
» de l'animal. L'ambre n'eſt pas pur, &
» on y trouve des parties hétérogènes qui
» reſſemblent à des petits fragmens d'un
» bec d'oiſeau ; elles ſont liſſes, & ne
» peuvent être que des petits éclats de
» coquillages dont le Cachalot ſe nourrit :
» *Dudley* prétend que ces écailles ne ſont
» autre choſe que les becs de certains
» petits poiſſons, qu'il nomme *Squid*
» (*Seiche*), & dont le Cachalot de cette

» eſpèce ſe nourrit principalement : il eſt
» certain qu'il n'y a que cette ſorte de
» Cachalot qui donne l'ambre gris ».

Kæmpfer parle de deux Baleines priſes ſur les côtes du Japon, dans les inteſtins deſquelles on avoit trouvé de l'ambre gris ; il nomme l'une de ces Baleines *Fianſiro*, & l'autre *Mokos ;* mais les détails qu'il donne ſur la priſe de ces deux poiſſons, ont tout l'air d'une fable. Voici quelque choſe de plus certain.

Le 31 décembre 1720, un Cachalot de l'eſpèce de ceux dont j'ai parlé plus haut, fut pouſſé dans l'Elbe par une forte tempête : la mer devenue très-haute, cet animal ſe laiſſa ſurprendre par le reflux ; il reſta échoué, & les vagues venant ſe briſer impétueuſement ſur lui, il ſuccomba enfin aux rudes coups de lames qu'il eſſuya, & mourut dans le lit de l'Elbe.

Les payſans attirés ſur le bord du fleuve par ce ſpectacle ſingulier, le voyant mort, le remorquèrent au village de Viſchaven, ſitué à un mille de Stade : ils le dépecèrent de leur mieux, & lui enle-

vèrent autant de graiſſe qu'ils purent. Ce poiſſon avoit, ſelon le rapport qu'on m'en a fait, ſoixante-dix pieds de longueur, quarante de hauteur; il reſſembloit, par ſa forme, à celui qui eſt repréſenté dans les planches de *Jonſton*, Liv. V, *de Piſcibus*, Tab. XLII : ſa tête étoit prodigieuſement groſſe; mais il n'y avoit aucune proportion entre la partie ſupérieure & la partie inférieure, pour leur grandeur reſpective. Les payſans, ſans expérience, briſèrent à grands coups de maſſue le crâne de l'animal, la cervelle s'en répandit autour du poiſſon; ce n'étoit qu'une liqueur épaiſſe qui s'épanchoit à proportion que les coups de maſſue briſoient les parois de la cavité qui la renfermoit. Un apothicaire eut aſſez de bon ſens pour en ramaſſer une petite portion, n'ayant pas été préſent au commencement de l'opération; il en obtint, par les procédés de l'art, une petite quantité de ſperme de la meilleure qualité. Les deux côtés de la mâchoire inférieure de l'animal étoient garnis de vingt-cinq dents; elles étoient pla-

cées à des diſtances égales entre elles, ces diſtances étoient d'environ ſept pouces; leur figure étoit un peu courbe, mais la concavité de cette courbe étoit en dehors. J'achetai (1) l'os de la mâchoire; lorſque je l'eus dépouillé de la peau & de la graiſſe, il avoit un pied en quarré; la chair des gencives étoit blanche comme de la neige, mais dure comme de la corne; elle étoit recouverte d'une eſpèce d'écorce profondément ridée, on eût pris cet os pour un caillou dentelé: je voulus arracher les deux dents qui y étoient incruſtées, & pour y parvenir ſans les mutiler, je fis bouillir cette mâchoire dans l'eau: je pus à peine dépouiller l'os de la chair après douze heures d'une cuiſſon bien ſoignée; enfin, à force de ſoins, je parvins à cuire cette chair, qui devint fort tendre; elle n'avoit ni mauvaiſe odeur ni mauvais goût. Je parvins ainſi à arracher les deux dents que je conſerve encore; l'une a ſix pouces & demi de longueur &

---

(1) Cette Relation eſt d'*Anderſon*.

huit de circonférence ; l'autre a un quart de pouce de longueur de plus, mais elle est plus applatie ; la surface du bout de ces dents est assez large. J'ignore si la mâchoire supérieure étoit aussi garnie de dents ; le pêcheur qui m'a instruit des particularités de la prise de ce poisson, m'a assuré que les paysans de Vischaven ne firent aucune observation à cet égard. Les yeux de l'animal étoient aussi petits que ceux de la Baleine franche ; le crystallin étoit précisément de la grosseur d'une balle de fusil. On trouva une bande de lard de neuf pouces entre cuir & chair ; les paysans s'y attachèrent uniquement, & en firent de l'huile qu'ils vendirent dans la campagne à un très-bon prix : ils n'ouvrirent pas le poisson ; ils n'examinèrent ni l'estomac ni les intestins, & l'abandonnèrent lorsqu'ils ne purent plus en retirer de la graisse ; le courant de l'Elbe dispersa les restes de ce poisson, & les entraîna graduellement dans la mer.

Ne pouvant le traîner de ville en ville

pour le faire voir en payant, quelques payſans s'aviſèrent de lui couper la queue pour en faire un objet de curioſité publique; j'eus occaſion de la voir à Hambourg, & de l'examiner : voici les remarques que je fis alors ſur cette petite portion de cet animal énorme : l'aîleron du bout de la queue étoit un peu triangulaire, il formoit à ſon extrémité un croiſſant mal deſſiné; en le meſurant, je lui trouvai huit pieds de large (meſure de Hambourg), au milieu du croiſſant cinq pieds huit pouces ſeulement; le gros bout, ſeize pieds quatre pouces de circonférence; ſa coupe formoit un ovale parfait; le cuir étoit noir, mais tirant un peu ſur le gris; il étoit moins épais que la couenne du lard des Baleines franches: il étoit doux comme du velours au tact; mais du côté adhérent à la chair ce cuir étoit très-raccorni : la chair avoit encore l'air frais, mais elle étoit filandreuſe & coriace; il n'y avoit ni arête ni os dans toute la queue, excepté la colonne vertébrale : les vertèbres quarrées, jointes

les unes aux autres par des cartilages souples, paroissoient susceptibles de beaucoup de mouvement & de flexibilité. Cette queue avoit été bouillie; car pour ne rien perdre, les paysans avoient voulu en extraire l'huile, & je pense que cette cuisson avoit donné de la fermeté à la chair, & l'avoit préservée jusques-là de toute putréfaction; on la montroit depuis plusieurs semaines, & le temps avoit été constamment humide. Je vis brûler l'huile qui en avoit été extraite, elle étoit claire, n'exhaloit aucune mauvaise odeur, & donnoit une flamme aussi pure que la bougie. Je poussai mon observation plus loin; j'obtins quelques lambeaux de la chair de la queue, & ayant fait procéder à l'extraction de l'huile, il en provint une petite quantité de sperme de la plus belle qualité: d'après cette expérience, je conclus que la partie huileuse du cerveau humectoit toute la chair de ce poisson; je fis recuire les brins de chair après l'extraction du sperme, & j'obtins une colle excellente.

La ſeconde eſpèce de Cachalots eſt beaucoup plus rare; ceux-ci n'ont des dents qu'à la mâchoire inférieure, elles ſont droites & tranchantes. *Balæna macrocephala in inferiore tantum maxilla dentata, dentibus acutis, humanis non prorſùs abſimilibus, pinam in dorſo habens.* Un poiſſon de cette eſpèce fut pris par les pêcheurs de Brême vers le ſoixante-dix-ſeptième degré & demi latitude-nord. *De Haze* en a donné une deſcription qu'on ne peut pas ſoupçonner d'inexactitude; je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de la rapporter ici.

Ce Cachalot avoit ſoixante-dix pieds de long. L'on en a trouvé qui avoient juſqu'à cent pieds; d'où il ſuit que les poiſſons de cette eſpèce ſont communément plus grands que les Baleines ordinaires : ſa couleur étoit noirâtre (*nigricans*); elle étoit un peu blanchâtre ſous le ventre : la tête énorme & hideuſe, conformée à-peu-près comme celle des autres Cachalots, faiſoit à-peu-près auſſi la moitié du corps; il n'avoit qu'un ſeul évent placé

ſur le devant de la tête, c'eſt-à-dire, ſur la partie qu'on pouvoit prendre pour le muſeau du poiſſon : la gueule n'étoit ni ſi large ni ſi fendue que celle de la Baleine ; le fond en étoit très-large, puiſque après avoir été pris, il vomit un Requin entier de douze pieds de long. La partie inférieure du muſeau étoit proportionnellement beaucoup plus petite que la partie ſupérieure ; la mâchoire inférieure dépouillée de toute ſa chair avoit ſeize pieds & demi de long ; elle s'élargiſſoit graduellement vers les deux extrémités, & formoit un angle aigu ſur le devant ; elle étoit garnie de cinquante-deux dents tranchantes, qui repréſentoient aſſez bien les dents d'une ſcie ; elles avoient la forme des dents humaines, & peſoient deux livres chacune. La mâchoire ſupérieure préſentoit cinquante-deux caſes dans leſquelles chaque dent correſpondante s'enchâſſoit exactement : les deux mâchoires étoient ſi bien adaptées l'une à l'autre, que la bouche étant fermée, il étoit impoſſible d'en appercevoir la fente : les

yeux, de couleur un peu jaune, étoient étincelans, quoique auſſi petits que ceux des Baleines franches. Ce Cachalot avoit deux nageoires d'un pied & demi de long; elles étoient placées tout près de la tête; chaque diviſion oſſeuſe de ces nageoires avoit ſept articulations : il eſt à remarquer que les nageoires de la Baleine, quoique beaucoup plus longues, n'en ont que cinq : ce poiſſon avoit deux renflemens ſur le dos; le moins élevé étoit placé près de la queue, & avoit la forme d'une nageoire. La peau n'avoit que huit lignes d'épaiſſeur; mais la chair compacte & muſculeuſe offroit au harpon une très-grande réſiſtance; il n'avoit priſe qu'en très-peu d'endroits du corps de l'animal; il étoit preſque invulnérable. On avoit extrait de la graiſſe de ſa tête quelque peu d'huile; mais le cerveau avoit donné près de dix quintaux de ſperme.

Les Cachalots de la troiſième eſpèce ont le corps effilé & mince; ce ſont les plus rares; les dents de la mâchoire inférieure, qui en eſt la ſeule garnie, ont la

forme d'une faux. Ce poiſſon eſt nommé *Balæna macrocephala in inferiore tantum maxilla dentata, dentibus acutis falciformibus, pinam in dorſo habens.*

Dix-ſept de ces poiſſons vinrent échouer par une tempête violente à l'embouchure de l'Elbe, le 2 décembre 1723; ils furent jettés ſur les bancs ſitués près des nouveaux ouvrages (*nieuwwerk*), ſur le territoire de Hambourg, devant Rietreburrel. Je dois me borner ici à un court extrait de la relation envoyée alors au Sénat de Hambourg par M. le Bailli *L....n.* Je ne connois aucun auteur étranger qui en ait encore fait mention.

Les pêcheurs de Cuxhaven crurent appercevoir dix-ſept petits bâtimens de cabotage Hollandois amarrés au rivage devant Orteil; ils gouvernèrent de ce côté, & furent très-ſurpris de trouver dix-ſept poiſſons jettés ſur le ſable : ils les nommèrent Cachalots. *Zorgdrager* a donné un deſſin très-exact de cette eſpèce de cétacée, dans ſon Traité particulier de la *Pêche du Groenland* (*Groendlandſche-Viſchery*),

Vischery), p. 162. Comme il y avoit neuf mâles & huit femelles, les pêcheurs conjecturèrent que ces poissons avoient cherché les bas-fonds pour s'accoupler; mais que surpris par la marée & le vent d'est qui la favorisoit, ils s'étoient trouvés à sec & dans l'impossibilité de regagner la haute mer. Les barques des pêcheurs de Cuxhaven, amarrées à côté de ces poissons, paroissoient des chaloupes destinées à faire le service des grands navires que ces poissons représentoient de loin: ils étoient de différente longueur; les plus petits avoient quarante pieds, & les plus longs en avoient soixante-dix: ils étoient couchés sur le côté, & huit hommes se tenoient de file sur les moins longs entre la tête & le bout de la queue. La partie de la tête en dessus des yeux étoit plus grande qu'un grand four, & elle en avoit la forme extérieure: la mâchoire inférieure, un peu plus courte que la supérieure, s'arrondissoit sur le devant; elle avoit douze pouces de hauteur; elle contenoit quarante-deux dents; ces dents ne

ſortoient de l'alvéole que de la longueur de trois pouces ; elles avoient la forme d'un cône alongé ; elles finiſſoient par une courbe aiguë, & s'enchâſſoient en autant de gaînes correſpondantes dans la mâchoire ſupérieure. Couchés tous ſur le même côté, ces Cachalots avoient tous la tête tournée au Nord ; chaque mâle avoit ſa femelle à côté de lui ; un ſeul mâle n'en avoit pas ; ils conſervoient encore aſſez de chaleur pour faire juger aux pêcheurs qu'ils étoient ſeulement morts dans la nuit précédente : leur couleur étoit brune ; leur cuir n'avoit pas plus de ſept lignes d'épaiſſeur : la graiſſe n'étant pas encore bien coagulée, vu que le poiſſon n'étoit pas encore froid, le lard ſe trouvoit mince, il étoit auſſi blanc que le plus beau lard de cochon. Il fut impoſſible de les dépecer en entier ; on ne put faire cette opération que du côté qui étoit à découvert : on penſe qu'on auroit pu retirer quarante ou cinquante quintaux de lard de chacun d'eux. Les pêcheurs de Cuxhaven obtinrent de la tête de quelques-uns de

ces poiſſons quatre à cinq tonneaux de cervelle (du ſperme cru), encore fut-il impoſſible de vuider entiérement les crânes : ces pêcheurs n'étant ſortis que pour pêcher des Carlets, n'avoient pris aucun des outils néceſſaires à la grande pêche; ils abandonnèrent donc ces dix-ſept Cachalots, après en avoir enlevé précipitamment tout ce qu'ils purent; la première marée emporta le reſte.

Ces poiſſons n'avoient pas de dents canines, ils avoient ſeulement quelques dents machelières; celles-ci avoient cinq pouces de hauteur; la ſurface du bout de ces groſſes dents n'eſt pas unie, elle étoit parſemée de petites cavités inégales, qui formoient autant de petites éminences dont les ſommets pointus & tranchans aident infiniment à la trituration des alimens.

Le hafard jetta, en 1738, un Cachalot ſur le ſable, non loin de S. Pierre, territoire d'Eyder : ce poiſſon avoit quarante-huit pieds de long, douze de hauteur, & trente-ſix de circonférence : ſa mâ-

choire inférieure étoit garnie d'une dent isolée, située au bout du museau; vingt-cinq autres dents garnissoient la mâchoire inférieure des deux côtés; il y avoit en tout cinquante-une dents; elles étoient toutes courbes : ce poisson étoit armé d'une crête verticale posée sur le dos; cette excroissance avoit un pied & demi de haut & quatre pieds de long; elle commençoit au renflement qui marquoit la division de la tête & du corps de l'animal : la queue, en forme de croissant, avoit douze pieds de large de l'extrémité d'une pointe à l'autre, & la verge, un pied & demi de circonférence à sa racine.



Vivelle

Empereur

Nharwal

Pasquet Sculp.

CHAPITRE VIII.

Du Nharwal, de la Vivelle, de l'Empereur, du Vinvisch & du Requin.

LE *Nharwal* (*Piscis Monoceros: Unicornis*, Licorne de mer), est un des poissons qu'on rencontre le plus rarement: on ne le voit que dans les mers du Nord; nos pêcheurs en ont quelquefois découvert de grandes bandes; mais comme ils n'en ont pris que très-rarement, nous n'avons sur cet animal que des observations très-peu exactes & trop peu sûres pour pouvoir les adopter sans discernement.

Le Nharwal ressemble, par quelques-unes de ses qualités, à la Baleine franche, & par d'autres il a plus de rapport avec le Marsouin blanc: il a un seul évent, & souffle l'eau avec assez de force pour l'élever à plusieurs pieds de hauteur: il a deux nageoires placées assez près de la

tête, disposées & configurées à-peu-près comme celles de la Baleine. La couleur du Nharwal n'est pas la même dans tous les poissons de cette famille ; les uns sont absolument noirs, d'autres gris, d'autres enfin ont des nuances plus ou moins fortes de noir & de blanc ; ils ont tous le ventre blanc ; leur longueur ordinaire est de seize à vingt pieds. Les Naturalistes ne conviennent pas tous que le Nharwal ait une nageoire sur le dos : quelques-uns nomment *dent ;* d'autres, & c'est le plus grand nombre, nomment *corne*, une longue excroissance osseuse qui sort de dessous la lèvre supérieure de ce poisson ; nos pêcheurs appellent le Nharwal *Eenhoorn-visch*, *Licorne :* cette corne paroît lui avoir été donnée par la nature pour lui servir de défense. On assure qu'en nageant entre deux eaux, le Nharwal pousse quelquefois sa corne perpendiculairement hors de l'eau.

L'antiquité, féconde en fictions, a créé beaucoup d'animaux chimériques, dont on trouve les figures en relief sur les édifices ; elle a aussi transmis la mémoire

d'un certain animal quadrupède, deſſiné ſous la forme d'un cheval, ayant au milieu du front une corne effilée, qu'on nomme vulgairement *Liçorne.* On eſt généralement convaincu aujourd'hui que la Licorne quadrupède n'a jamais exiſté, & que toute l'hiſtoire de cet animal n'eſt qu'une fable. Il paroît démontré que les cornes qu'on conſerve encore dans quelques cabinets, comme étant du cheval-Licorne, ne ſont que celles du poiſſon-Licorne, c'eſt-à-dire, du vrai Nharwal.

Nous avons pluſieurs écrits ſur ce poiſſon, & quelques Naturaliſtes en ont parlé conformément aux différentes idées qu'ils s'en étoient faites d'après les rapports diſcordans qu'ils en avoient eus : *Anderſon* me paroît le mieux inſtruit, & le plus croyable ſur la nature & les propriétés du Nharwal ; c'eſt ce qui me détermine à ſuivre ſon ſyſtême, fondé en partie ſur ſes propres obſervations (1). Nos lecteurs ne

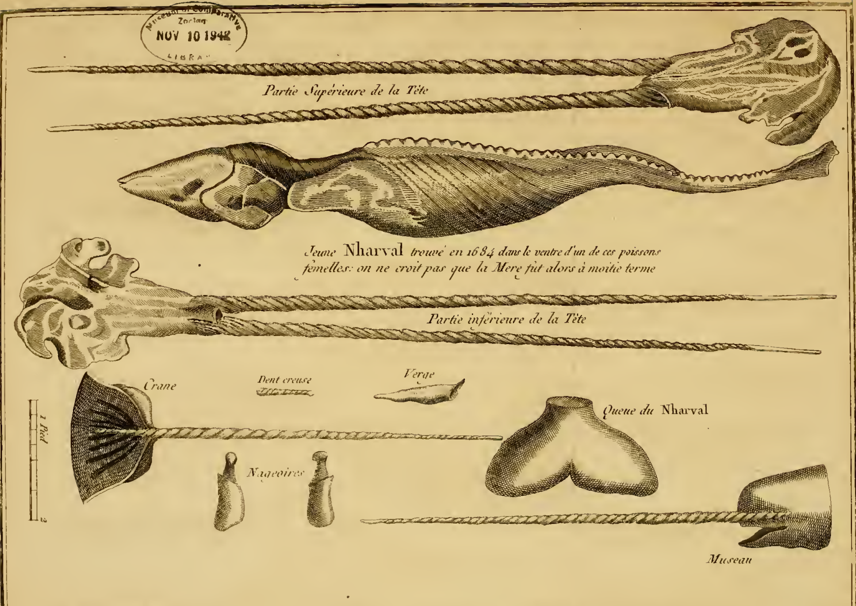
(1) L'auteur du Traité général des Pêches ſe contente d'indiquer la deſcription du Nharwal par *Anderſon.*

seront pas fâchés de trouver ici un précis des recherches de cet estimable & laborieux auteur.

La forme & la structure du Nharwal, dit *Anderson*, ne sont pas encore bien connues ni bien déterminées : les pêcheurs du Nord n'ont vu de près ce poisson que très-rarement ; ceux qui ont été plus heureux ne l'ont pas observé en connoisseurs. Un pêcheur Anglois rapporta, il y a quelques années, un Nharwal mort-né qu'il avoit retiré du ventre d'un de ces poissons femelles ; il étoit encore trop jeune pour servir de sujet à une description exacte du Nharwal en parfaite croissance ; il s'étoit d'ailleurs prodigieusement raccorni, parce qu'il avoit été séché sans précaution : ce pêcheur assura que la mère avoit deux cornes (1).

Son article particulier est d'ailleurs très-court. *Voyez* seconde Partie, suite de la Section IX, p. 332, Art. II.

(1) Ce poisson n'étoit vraisemblablement qu'un Morse, connu sous le nom de *Vache marine*. Quelques Naturalistes ont confondu ces deux poissons, dont le premier (le Nharwal) paroît appartenir à la famille des cétacées, & le second (le Morse) à celle des Phoques.


Partie Supérieure de la Tête
Jeune Nharval trouvé en 1684 dans le ventre d'un de ces poissons femelles: on ne croit pas que la Mere fut alors à moitie terme
Partie inférieure de la Tête
Crane
Dent creuse
Verge
Queue du Nharval
1 Pied
2
Nageoires
Museau

Les capitaines un peu obſervateurs ont voulu me perſuader que le Nharwal qu'on rencontre quelquefois dans le détroit de Davis, a le corps très-alongé, & qu'il reſſemble beaucoup, par ſa forme, à l'Eſturgeon, avec cette différence ſeulement qu'il n'a pas la tête ſi pointue que celui-ci : la peau eſt liſſe & noirâtre dans quelques-uns ; ſelon *Martens*, elle eſt vert-pomme foncé ; le ventre eſt blanc : ce poiſſon n'auroit, ſelon eux, que deux nageoires ; il eſt maigre, mais l'huile qu'on extrait de ſa graiſſe eſt plus claire que celle de la Baleine, & n'en a pas la mauvaiſe odeur. Selon eux, un Nharwal de vingt aunes de longueur n'avoit donné qu'un tonneau & demi de graiſſe; la corne avoit ſept pieds de long, elle étoit ronde & ſtriée en hélice dans toute ſa longueur ; ils aſſuroient qu'elle partoit du côté gauche du muſeau, & non du milieu : en conſidérant le Nharwal dans la mer, cette corne chargée de ſaletés paroiſſoit renfermée dans une gaîne verte : enfin, ces pêcheurs ſoutenoient

que ce poiſſon, qu'ils appelloient *Licorne*, avoit du côté droit de la mâchoire ſupérieure une ſeconde corne, moins longue que la première, & beaucoup plus émouſſée. *Wormius*, ſur la foi de l'évêque d'Iſlande, qui lui donnoit des renſeignemens ſur la ſtructure du Nharwal, rapporte que la proportion de la longueur de la corne à la longueur de tout le corps de ce poiſſon, eſt comme 7 à 30.

Les premiers pêcheurs, ſans expérience & ſans connoiſſances, ont cru que le Nharwal femelle n'avoit point de corne, parce que, diſoient-ils, la Biche n'en a pas : la plupart des pêcheurs du Nord ſont encore aujourd'hui dans la même idée; ils conjecturent que le Phocæna, ou Dauphin ſeptentrional, eſt la femelle de la Licorne de mer; il eſt cependant certain que cette eſpèce particulière de poiſſon a ſes mâles & ſes femelles, & que par-là même, la conjecture de ces pêcheurs eſt on ne peut plus mal fondée. La femelle de l'Eléphant a des défenſes comme le mâle, pourquoi la femelle du

Nharwal n'auroit-elle pas auſſi une corne ſaillante comme le mâle (1)?

Un patron de Hambourg prit, en 1684, une Licorne femelle qui avoit deux grandes dents: avant cette époque, il en avoit été montré une à Amſterdam, qui en avoit auſſi deux. Je ne puis m'empêcher de dire ici que je crois dans l'erreur ceux qui penſent que le Nharwal a deux longues dents, ou deux cornes; encore moins puis-je convenir avec eux que les poiſſons de cette ſorte qu'on rencontre n'en ayant qu'une ſeule, doivent avoir perdu l'autre par quelque accident. Il ſeroit ſingulier en effet que nos pêcheurs rencontraſſent conſtamment le Nharwal avec une ſeule corne: il eſt certain d'ailleurs que dans le petit nombre de ceux qu'on a pris, on n'a jamais trouvé le plus petit veſtige d'une dent caſſée, ou tombée: en examinant les têtes de ces poiſ-

---

(1) Ce dernier argument ne nous paroît pas concluant. Les Brebis n'ont pas de cornes, comme la plupart des Béliers. On pourroit peut-être citer quelques autres exemples.

ſons avec la plus ſcrupuleuſe attention ; on a obſervé au contraire qu'un côté du muſeau de ce poiſſon n'eſt pas ouvert, & que la lèvre inférieure & ſupérieure de ce côté tiennent enſemble, & n'ont jamais été ſéparées (1).

Le Nharwal nage avec rapidité ; la queue lui ſert de rame, & quoique ſes nageoires ſoient très-courtes, il s'en ſert néanmoins pour tourner très-vîte d'un côté & d'autre. On ne peut harponner le Nharwal que lorſqu'on le rencontre par bandes ; car alors il nage lentement : on approche la troupe le plus doucement qu'il eſt poſſible ; à l'approche des chaloupes, elle ſe preſſe & ſe ſerre de façon que les derniers poiſſons de la bande appuient leurs cornes ſur le dos de ceux qui les précèdent ; de cette manière, embarraſſés les uns par les autres, ils ne peuvent pas plonger tous à la fois ; les pêcheurs ont le temps alors d'atteindre

(1) Ces poiſſons vus à Hambourg & à Amſterdam n'étoient ſans doute que des Morſes, pris mal-à-propos pour des Licornes de mer.

le dernier & l'avant-dernier de la file.

Au mois de février 1736, j'eus occasion de voir un véritable Nharwal (c'est toujours *Anderson* qui parle) ; il avoit été porté à Hambourg dans un bateau de pêcheur : ce poisson avoit remonté l'Elbe à la faveur d'une forte marée ; il y étoit resté presque à sec ; après s'y être débattu très-long-temps, il fut tué, ayant déjà perdu presque toutes ses forces.

Ce poisson n'étoit pas effilé ; sa tête étoit quarrée, & ressembloit assez, par sa forme extérieure, à un coffre ; il avoit deux petites nageoires ; sa queue, très-large, étoit horisontale ; sa peau étoit blanche comme la neige, mais parsemée d'une infinité de taches noires ; le dessous du ventre étoit blanc luisant ; il étoit doux au tact, comme du velours : sa longueur, prise du bout du museau à l'extrémité de la queue, n'étoit que de dix pieds & demi (mesure de France, onze pieds huit pouces de Hambourg) : la corne sortoit de dessous la lèvre supérieure, & avoit cinq pieds quatre pouces de long ;

le côté gauche de la gueule n'étoit pas ouvert, il étoit recouvert de la peau de l'animal; on ne pouvoit pas ſentir, par l'application du doigt, la plus légère marque de ſéparation entre les deux lèvres ni les deux mâchoires de ce côté; la lèvre inférieure étoit mince & plus courte que la ſupérieure; la gueule, quoique étroite, étoit très-profonde; on n'y trouvoit aucune dent; le rebord des deux mâchoires étoit un peu dur & raboteux; la langue avoit environ la largeur de la main: il avoit un ſeul évent; cet orifice étoit recouvert d'une ſoupape qui s'ouvroit & ſe fermoit à volonté: les yeux étoient placés très-bas, & quelques lignes plus haut que la fente de la gueule; ils étoient très-petits & pourvus d'une eſpèce de paupière: chaque nageoire avoit à peine neuf pouces de long & ſix de large; la queue avoit trois pieds deux pouces; la corne étoit canelée de gauche à droite: c'étoit un mâle; mais la verge ne paroiſſoit pas à l'extérieur, & on n'apperçevoit que le fourreau.

C'eſt tout ce que je pus obſerver ; il étoit dans une poſition très-gênée ; le pêcheur, dont le batelet étoit trop petit, l'y avoit renfermé de force, & il y étoit très-ſerré. Je l'aurois ouvert volontiers, j'avois même pris quelques arrangemens pour faire cette opération à laquelle j'attachois de l'importance pour l'Hiſtoire naturelle ; j'en fus empêché par un incident fâcheux. Le Bailli & le Seigneur territorial du bord de l'Elbe où le poiſſon avoit été trouvé, prétendirent avoir chacun un droit de propriété ſur ce poiſſon ; les pêcheurs prétendoient au contraire qu'il n'appartenoit qu'à eux ſeuls : cette diſpute alla ſi loin, que les pêcheurs furent obligés de rapporter le poiſſon à l'endroit où ils l'avoient trouvé, en attendant la déciſion de ce procès ſingulier.

Il paroît certain qu'il y a plus d'une ſorte de Nharwal : j'ai vu à Hambourg des cornes qui n'étoient pas ſtriées ni canelées ; elles étoient abſolument unies : on me diſoit qu'elles étoient de quelques poiſſons mort-nés ; mais il paroît que cette

ſuppoſition eſt abſurde. J'ignore qu'il ſe ſoit jamais trouvé un animal quelconque venu au monde avec de longues cornes; une telle eſpèce n'exiſte certainement pas dans la nature. Un pêcheur expérimenté & doué de connoiſſances aſſez étendues, m'a aſſuré avoir aſſiſté à l'ouverture d'un Nharwal femelle qui avoit un petit dans le corps. (Rarement on en prend dans cet état.) Ce petit animal n'avoit pas le moindre veſtige de corne; ce qui me paroît conforme à l'ordre de la nature: quelles douleurs cruelles n'éprouveroit pas continuellement une mère pendant le temps de ſa portée, ſi le fœtus avoit même dans ſon ſein une corne quelconque plantée ſur le front; n'en ſeroit-elle pas continuellement déchirée? & que ſeroit-ce au moment qu'elle mettroit bas? cette idée eſt abſurde & inadmiſſible. Ce qui prouve la différence des eſpèces du Nharwal, c'eſt que j'ai une petite corne ſtriée d'un de ces poiſſons, qui devoit être très-jeune lorſqu'on le prit, & que les longues cornes que je vis à Hambourg ne

ne l'étoient pas, & conféquemment les poiffons defquels on les avoit retirées devoient avoir fini leur croiffance au temps où ils tombèrent entre les mains des pêcheurs.

Telle eft la narration *d'Anderfon*, que nous avons crue digne de fixer l'attention de nos lecteurs (1).

La Vivelle (poiffon à fcie) & l'Empereur (poiffon à épée) pourroient, ce femble, être rangés dans la claffe des Nharwals; mais ils n'appartiennent nullement à la famille du Nharwal. Ces deux poiffons empruntent leur nom d'un os long & applati qui fort de la mâchoire fupérieure du premier en forme de fcie ou de peigne dentelé de deux côtés; cet

(1) L'auteur du Traité général des pêches dit, à l'endroit cité, que la corne du Nharwal eft creufe en dedans, à la partie la plus groffe qui aboutit à la tête, comme les dents d'Eléphant. La corne du Nharwal eft blanche & compacte comme de l'ivoire, elle eft très-eftimée ; elle a été très-rare, jufqu'à ce que les pêcheurs du Nord fe font avifés de les acheter des Iflandois, qui les leur donnent en échange contre d'autres objets de commerce qui leur conviennent.

os, qui n'eſt véritablement qu'une prolongation du crâne de l'animal, a la forme d'une large épée dans le ſecond : celui-ci (l'Empereur) a deux nageoires ſur le dos ; celle qui eſt la plus rapprochée de la tête a beaucoup de rapport à la nageoire du Butskop (1) ; celle qui eſt la plus près de la queue eſt en forme de croiſſant. Ce poiſſon a quatre petites nageoires ſous le ventre ; les deux qui ſont placées à côté des ouïes ſont les plus longues & les plus larges ; les inférieures ſont placées directement ſous l'inſertion de la nageoire du dos ; la queue eſt large & ſe termine auſſi en croiſſant dentelé ; les ouvertures des ouïes ſont ovales, & les yeux ſont placés aſſez haut & à l'extrémité de la fente de la gueule ; cette fente eſt très-grande ; elle a beaucoup de rapport à la gueule du Requin. La longueur ordinaire de l'Empereur eſt de douze à vingt pieds : la Vivelle & lui paroiſſent être les ennemis

(1) Grand Souffleur.

naturels de la Baleine & du Marſouin; ils les attaquent & les tuent ſouvent avec leur arme dangereuſe. On aſſure que ces deux poiſſons ſont très-friands de la langue de la Baleine ſur-tout: les pêcheurs profitent ſouvent des combats qu'ils lui livrent; on la trouve morte quelquefois dans la mer.

Le Vinviſch (1) eſt un des grands poiſſons qui peuplent les mers du Groenland: il eſt auſſi long que les Baleines; mais la groſſeur de ces dernières ſurpaſſe des trois quarts celle du Vinviſch. Ces deux cétacées ſe diſtinguent facilement en mer par les pêcheurs; leur manière de nager eſt très-différente; la courſe du Vinviſch eſt infiniment plus rapide que celle de la Baleine: ſon corps eſt effilé & rond; ſes nageoires ſont placées très-près de la queue; il n'a qu'un ſeul évent, & ſoufflant l'eau avec plus de force que la Ba-

(1) Le *Vinviſch* eſt connu des Naturaliſtes ſous le nom de *Balæna Phyſalus. L. Briſſon* en fait mention ſous la dénomination de *Balæna tripennis, ventre lævi. Regn. an. p. 352, n. 5.*

leine, il l'élève auſſi bien plus haut qu'elle; la naiſſance de ſon corps près de la tête eſt bien moins ſenſible que dans la Baleine : les lèvres de ce cétacée ſont brunes & rayées d'une couleur plus foncée ; la mâchoire ſupérieure diffère peu de celle de la Baleine : on a douté pendant quelque temps ſi ce poiſſon pouvoit ouvrir la gueule avec facilité, mais *Martens* aſſure qu'il l'ouvre très-facilement; il convient que la Baleine nage plus long-temps que lui à gueule ouverte, & qu'elle laiſſe pendre ſes fanons des deux côtés du muſeau bien plus long-temps auſſi. L'intérieur de la gueule de ces deux cétacées n'offre aucune différence eſſentielle; l'un & l'autre ont des fanons, & ni l'un ni l'autre n'ont des dents. Le Vinviſch a l'os de la mâchoire inférieure dur & inégal, il eſt garni d'eſpèces de crins comme celui de la Baleine; les jeunes l'ont bleuâtre, les vieux brun plus ou moins foncé & bordé de jaune : le corps de ce poiſſon eſt gris foncé. Il donne beaucoup moins de lard que la Baleine, auſſi ſe

met-on peu en peine de le prendre, le profit qu'il peut donner ne compenſe nullement les ſoins, les peines & les dangers inſéparables de la chaſſe de cet animal. Les Baſques, avant d'oſer attaquer la Baleine, s'attachoient beaucoup à la pêche du Vinviſch : l'expérience leur apprit enfin qu'il étoit plus difficile de l'atteindre & plus dangereux de l'attaquer, qu'il ne l'étoit de pourſuivre & de harponner la Baleine. Cet animal ſe défend continuellement avec ſa queue & ſes nageoires dès qu'il ſe ſent enferré, & ne perd rien de ſa célérité : il y a moins de danger à le lancer qu'à le harponner. *Martens* rapporte un exemple déplorable qui doit ôter toute envie aux pêcheurs d'attaquer cet animal avec le harpon. Quelques matelots imprudens décochèrent le harpon ſur un Vinviſch, & furent aſſez malheureux pour l'atteindre & l'accrocher ; dans peu de momens l'animal fuyant avec une rapidité qui les déconcerta, les entraîna ſous un banc énorme de glaçons accumulés ; ils y per-

dirent tous la vie avant d'avoir ſongé à couper la ligne, le ſeul moyen qui leur reſtoit pour ſe ſauver.

Le Vinviſch ſe nourrit principalement de Harengs, de Schelvisch (1), & d'autres poiſſons de cette eſpèce : il ne reſte pas toujours dans les mers glacées du Groenland, on le rencontre quelquefois dans des plages moins froides, quelquefois même il entre dans la mer Méditerranée.

Le Requin, ou Chien de mer (*Haay*), eſt un des poiſſons les plus voraces & les plus cruels ; il y en a de pluſieurs ſortes. Le commun & le plus connu a deux nagoires ſur le dos, la plus près de la tête eſt parfaitement ſemblable à celle de la Vivelle, la nageoire inférieure eſt également large & longue dans toutes

(1) Les François confondent communément le Merlan avec le Schelviſch ; ces deux poiſſons ſe reſſemblent infiniment. La tête de ce dernier eſt moins pointue que celle du Merlan ; ſes yeux ſont plus gros, ſa chair eſt plus blanche, plus ferme, & le goût en eſt plus délicat : le Schelviſch abonde dans les mers de Hollande.

ſes dimenſions, mais elle préſente la forme d'un croiſſant renverſé du côté de la queue. Le Chien de mer a ſix nageoires ſous le ventre; les deux ſituées près de la tête ſont les plus longues, les deux du milieu moins longues ſont plus larges que les premières, enfin les deux ſituées près de la queue ſont larges à la baſe, elles ont la forme de celles du dos, mais elles ſont moins longues. La queue eſt parfaitement ſemblable à celle de la Vivelle, elle forme un croiſſant très-profond & dentelé, cependant elle eſt diviſée en deux portions au milieu, par un très-petit eſpace qui en ſépare les deux lobes. Ce poiſſon eſt très-alongé, il eſt parfaitement rond, de façon que ſa plus grande épaiſſeur eſt à la naiſſance du corps derrière la tête; le muſeau eſt alongé, la gueule ouverte juſqu'aux yeux eſt garnie, en haut & en bas, de trois rangs de dents crochues; ces dents très-ſerrées s'enclavent les unes dans les autres; comme la Vivelle, ſes ouies ont cinq rangs d'ouvertures; ſa peau raboteuſe & piquante au tact, eſt dure

& épaiſſe, elle eſt d'un gris obſcur : la longueur ordinaire de ce poiſſon eſt de quatre à quatre braſſes & demie ; il a le foie gras & grand, on en extrait de l'huile, on peut manger de ſa chair, particuliérement lorſqu'elle eſt deſſéchée au ſoleil ; elle a plus le goût de la viande d'un quadrupède que d'un poiſſon.

Le Chien de mer ſe perd par ſa voracité même : on le prend à la ligne ; on ſe ſe ſert d'un hameçon à aîlettes à longue queue ; car ſans cette précaution il caſſeroit facilement la ligne à laquelle il ſeroit attaché, & ſe délivreroit preſque toujours ; l'appât le plus propre pour l'attirer eſt un gros morceau de viande fortement fixée aux crochets de l'hameçon. Les hommes qui meurent en mer deviennent preſque toujours la proie de cet animal carnacier ; à peine ſont-ils jettés hors du navire, que le Chien de mer les ſaiſit & les dévore dans peu de momens ; ceux qui ont le malheur de tomber vivans dans la mer, éprouvent le même ſort, s'ils ne ſont promptement ſecourus. *Gage* en rap-

porte un exemple terrible ; il fut témoin d'un accident déplorable qui arriva dans la mer du Nord. Un matelot, par un beau temps, s'étant jetté à la mer pour aborder un autre navire peu éloigné du ſien, rencontra un Requin, qui l'attaqua trois fois ; ſes camarades étoient déſolés de ne pouvoir le délivrer : du premier coup de dent il eut une jambe emportée, du ſecond il perdit un bras, & du troiſième l'animal lui emporta une épaule : à force de peine on parvint à arracher au Chien de mer les reſtes du cadavre de ce malheureux ; mais le matelot étant ſans vie, il fallut, ſelon l'uſage, enſevelir les reſtes déchirés du matelot, & les livrer à l'animal, qui n'avoit pas quitté les environs du navire ſur lequel on avoit retiré le corps ſanglant. Ce malheureux fut la victime de ſa fidelle amitié pour un de ſes camarades, qu'il vouloit aller embraſſer ſur l'autre navire où il avoit appris qu'il étoit, & qu'il n'avoit vu depuis quelques années. Le Chien de mer cauſe ſouvent le plus grand dommage à la grande pêche : il ſe jette

hardiment ſur les Baleines mortes, lorſqu'on les remorque, ou même pendant qu'on les dépèce à côté des navires; deux hommes bien armés ſuffiſent à peine pour l'écarter; preſque toujours il a fait un ravage étonnant avant de quitter priſe; il mange ou endommage juſqu'à quinze quintaux de graiſſe avant de fuir; ſouvent même il ſe prend à l'hameçon pendant qu'il eſt occupé à déchirer le corps de la Baleine; il paie alors cher ſa gloutonnerie & ſa voracité.



Grand Soufleur. Butzkop.

Marsouin fránc. Ouette.

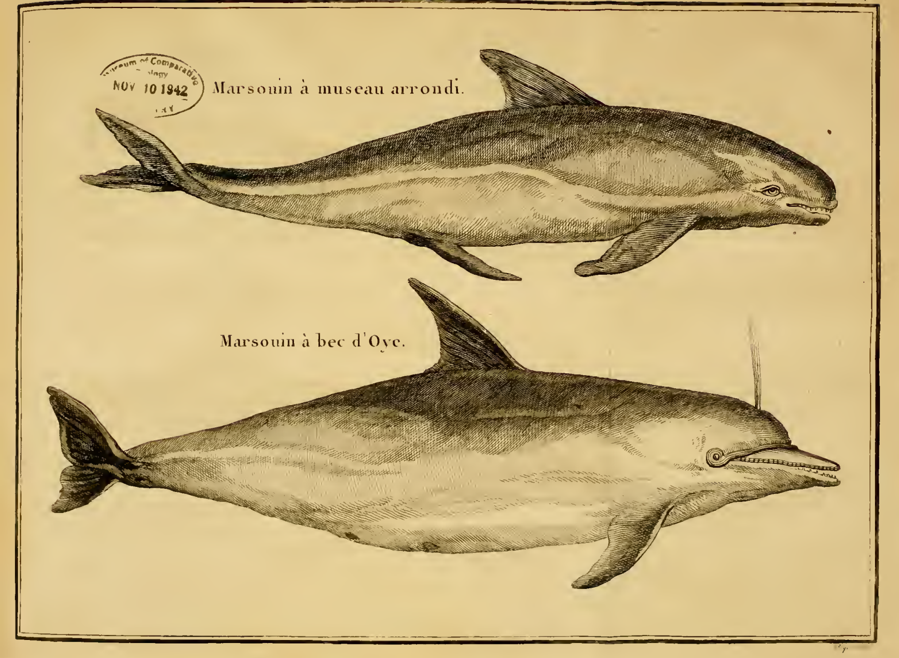
CHAPITRE IX.

Des Marſouins.

LE *Marſouin* (*Tonyn* , *Zee-vark ; Turſio* , *Phocæna*) eſt très-commun dans les mers du Nord ; il monte à la ſurface de l'eau à l'approche d'une tempête ſur-tout, & lorſqu'on l'y voit en grand nombre, il pronoſtique certainement l'orage. On connoît pluſieurs poiſſons de cette famille ; on en diſtingue ſur-tout trois ou quatre : la première ſorte , qu'on peut appeller le *Marſouin franc* , a le muſeau arrondi & n'a point d'évent ; la gueule de celui-ci eſt garnie de petites dents aiguës rangées ſans ordre ; il a une nageoire ſur le dos qui ſe termine en croiſſant ; comme la Baleine, ſes deux nageoires latérales ſont fixées très-près de la tête : les petits Marſouins (*Ouette*) ont les nageoires formées d'un mince cartilage qui en réunit les rayons ; dans les grands, c'eſt de la

chair couverte d'une tunique épaiſſe qui remplit les entre-deux des rayons oſſeux de la nageoire; cette chair elle-même eſt traverſée par de petits filamens cartilagineux. La queue du Marſouin eſt large comme celle de la Baleine; elle en a la forme; les yeux ſont petits & ronds: ce poiſſon eſt à-peu-près noir (les Hollandois le nomment communément *Bruynviſch*, poiſſon brun); le ventre eſt blanc: la longueur de ce poiſſon n'eſt pas déterminée; on en trouve de neuf à dix pieds; ce ſont les plus grands: en général le Marſouin nage toujours contre le vent & la marée; il avance avec une vîteſſe incroyable; il ſe nourrit de petits poiſſons, ainſi que tous les grands poiſſons de mer. Celui-ci eſt, à proprement parler, le *Sus marinus*, *Pourceau de mer*. L'Ouette eſt de la même eſpèce, & ne diffère que par la grandeur ordinaire à laquelle ce poiſſon parvient; il eſt plus petit que le Marſouin franc.

Les autres Marſouins ont tous des évents, & ſont beaucoup plus grands;


Marsouin à museau arrondi.
Marsouin à bec d'Oye.

on les diſtingue du Pourceau de mer par la dénomination commune de *Souffleurs* : entre ceux-ci, qui varient beaucoup, on diſtingue le grand Souffleur à bec d'oie (Butzkop) ; il a la tête un peu quarrée, mais le muſeau s'alonge inſenſiblement depuis le front juſqu'à ſon extrémité ; malgré cela, la groſſeur de cette eſpèce de bec eſt preſque uniforme dans toute ſa longueur, & c'eſt par cette partie qu'on le diſtingue principalement du Marſouin ordinaire ; les nageoires qu'il a ſous le ventre reſſemblent aſſez à celles de la Baleine, elles ſont épaiſſes à la baſe & ſe terminent en pointe : ce poiſſon n'a qu'un ſeul évent placé aſſez près du col ; ſes yeux ſont petits. Le grand Souffleur a quelquefois vingt pieds de long ; la couleur de ſon dos eſt brune, celle du ventre eſt blanche ; mais ſa peau eſt diverſement nuancée & tachée de diſtance en diſtance.

Le grand Souffleur ſe tient ſouvent près des vaiſſeaux, & les ſuit ordinairement très-loin ; cette qualité lui paroît parti-

culière, car les autres grands poiſſons les évitent ſoigneuſement. Il eſt probable qu'il y a des Souffleurs d'une eſpèce différente de celui-ci : d'habiles navigateurs ont apperçu pluſieurs autres poiſſons qui reſſembloient à celui-ci par la tête & par d'autres parties du corps ; leur principale différence conſiſtoit dans la configuration des nageoires ; on en a même vu dont les aîlerons avoient ſur le dos une élévation de quatre à cinq pieds ; peut-être auſſi la différence de ces nageoires ne provenoit-elle que de la grandeur différente de ces divers poiſſons : en voici un du moins qui diffère du grand Souffleur par des propriétés diſtinctives.

Le Marſouin blanc (Wit-viſch) (1)

---

(1) Je nomme ce poiſſon *Marſouin blanc*. La deſcription de l'Auteur Hollandois s'accorde très-bien avec celle que l'auteur du Traité général des Pêches donne du Marſouin blanc. L'article de M. *Duhamel* eſt très-court : ce Naturaliſte avertit qu'il n'a vu qu'un ſeul deſſin de ce poiſſon, deſſin qui lui a été envoyé du Canada. Au commencement de la pêche, les Baſques,

étoit le ſeul grand poiſſon qu'on s'empreſſât de prendre, avant qu'on oſât ſe haſarder d'attaquer la Baleine, il eſt égal en grandeur au grand Souffleur; il le ſurpaſſe même quelquefois; il a un rapport frappant avec la Baleine; il n'a point de nageoire ſur le dos; ſes deux nageoires latérales ſont placées aſſez près de la tête; la queue eſt parfaitement ſemblable à celle de la Baleine; il a, comme le Cachalot, un ſeul évent; comme la Baleine, il a une pelotte de chair de chaque côté de la tête; ſa couleur tire ſur le blanc ſale; il a de la graiſſe en abondance, mais elle eſt exceſſivement molle; c'eſt pour cette raiſon que le harpon ne tient pas dans le corps de ce poiſſon auſſi ferme que dans celui des autres cétacées; la peau ſe déchire facilement, & le poiſſon ſe dégage ſans peine; les pêcheurs

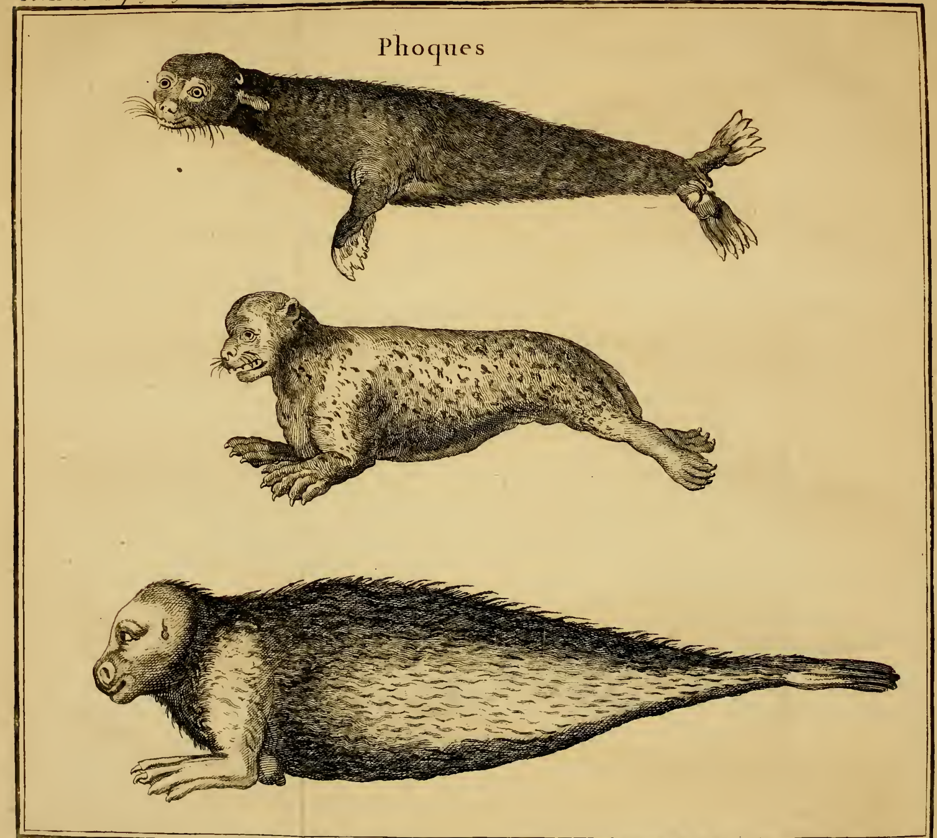
---

& après eux les Hollandois, en prenoient beaucoup; mais depuis que ceux-ci ſe ſont familiariſés avec la pêche particulière de la Baleine, & qu'elle leur a donné de plus grands profits, ils ne s'attachent plus à la pêche des Marſouins, de quelque eſpèce qu'ils ſoient.

perdent la plus grande partie de ceux qu'ils harponnent.

On regarde comme de bon augure de rencontrer le Marſouin blanc par bandes; on conçoit alors l'eſpérance la mieux fondée d'une pêche heureuſe : la Baleine & le Marſouin blanc ſe nourriſſent des mêmes alimens, & ſe rencontrent preſque toujours dans les parages où ils doivent en trouver en abondance.





Pequel sculp.

CHAPITRE X.

Des Phoques.

Les Phoques font encore aujourd'hui un objet très-intéressant de la pêche du Nord ; on équipe tous les ans plusieurs navires pour les envoyer uniquement à la chasse de ces amphibies.

Il y en a de plusieurs espèces ; nous en distinguons de trois sortes, que nous nommons *Loup marin*, *Veau marin*, & *Chien marin* (*Zeehond*, *Salhond*, *Rob*) (1). Le

(1) Les Hollandois désignent communément le *Phoque* par la dénomination générale de *Zeehond* (*Chien marin*) ; l'auteur du Traité général des Pêches ne l'appelle jamais *Chien marin*, mais *Loup marin*, ou *Veau marin*. M. *Duhamel* s'accorde avec notre auteur sur la description du Phoque, & sur ses propriétés particulières ; il paroît néanmoins s'en être trop rapporté à M. *Francis*, dont il a copié la lettre dans son Traité général des Pêches ; ce dernier a omis plusieurs observations essentielles sur le Phoque du Nord, & il ne nous paroît pas aussi bien instruit que notre auteur, sur la pêche de cet amphibie.

Phoque vit en ſociété; on le rencontre par grandes bandes, & on en voit ſur les glaces des troupeaux de pluſieurs centaines. Le Phoque appartient à la claſſe des quadrupèdes qui ſe tiennent dans les mers & ſur les côtes, mais plus ſouvent ſur les glaces du Nord; il vit ſur terre & dans l'eau : il paroît que la mer eſt ſon élément particulier, puiſqu'il ne vit que de poiſſon; il en ſort très-ſouvent pour aller dormir ſur la glace; il dort pluſieurs heures de ſuite, ſur-tout lorſqu'il ſe ſent réchauffé par les rayons du ſoleil.

Le corps du Phoque eſt effilé vers la tête & près de la queue, mais le milieu eſt épais; cette forme particulière facilite ſa marche dans l'eau : la tête de cet amphibie a beaucoup de reſſemblance avec celle du chien : il y a des Phoques dont le trou auditif eſt rond, il y en a dont cette partie de la tête eſt ovale; le bord des lèvres eſt garni de ſoies piquantes; les poils du muſeau & de la paupière ſupérieure ſont fins; on ne compte ordinairement que quatre poils

à chaque paupière ; les yeux ſont gros, ſaillans & étincelans ; les dents ſont pointues & en même temps tranchantes, comme celles de nos chiens ; les mâchoires de cet animal ſont très-fortes, il briſe facilement entre ſes dents un bâton gros comme le bras ; il eſt pourvu de quatre fortes nageoires, deux ſortent de la partie antérieure du corps, les deux autres ſont placées vers la queue ; les deux premières ſont exactement diſpoſées comme les pattes antérieures du chien ; elles en font les fonctions lorſque le Phoque eſt hors de l'eau ; mais lorſqu'il eſt dans l'eau, ces deux nageoires font les fonctions des bras, & il s'en ſert alors avec bien plus d'agilité que le plus habile nageur ne ſe ſert des ſiens ; chaque nageoire eſt terminée par une ſorte de pied ou de main garnie de cinq doigts à quatre articulations ; il eſt armé d'une ſorte d'éperon ou d'ongle crochu qui lui ſert à grimper ſur les rochers & ſur les bancs de glace ; les doigts des pieds de derrière ſont recouverts d'une membrane qui les unit, &

qui en forme une eſpèce de rame, que le Phoque étend & ramène à volonté; c'eſt au moyen de ces deux nageoires qu'il nage avec une célérité inconcevable: lorſqu'il eſt hors de l'eau, les deux nageoires de devant lui ſervent de jambes; ſa marche paroît très-gênée, on diroit qu'il a de la peine à ſe traîner; il court cependant avec tant de vîteſſe, lorſqu'il eſt pourſuivi, qu'un homme des plus ingambes ne peut le joindre qu'avec beaucoup de peine; il ne marche qu'avec les jambes de devant, celles de derrière, qu'il traîne, ne lui ſervent que de point d'appui pour s'élancer, auſſi fait-il des ſauts incroyables: la queue du Phoque eſt très-courte; la peau eſt épaiſſe, rude & couverte de poil comme celle des quadrupèdes qui vivent ſur terre; mais le poil eſt court, très-épais & très-uni, il eſt luiſant & onctueux, au point qu'on le croiroit huilé.

La couleur des Phoques eſt très-variée; les uns ſont tigrés, d'autres ſont noirs, d'autres noirs & jaunes, d'autres abſolu-

ment jaunes, d'autres gris, d'autres roux, d'autres bleus, &c.; en un mot, il y en a de toutes les couleurs & d'une infinité de nuances. Cet animal étant parvenu à ſa parfaite croiſſance, aboie comme le Chien (1); avant ce temps, il miole comme le chat privé; il reſpire par deux narines; mais cette reſpiration eſt interceptée ſous l'eau; à peine peut-il y reſter un quart d'heure; il eſt obligé de revenir ſouvent à la ſurface, & de tenir ſa tête hors de l'eau pour aſpirer l'air en liberté.

Les plus grands Phoques ont depuis cinq juſqu'à huit pieds de long; ils donnent à-peu-près un demi-tonneau de lard de deux pouces d'épaiſſeur; ſa chair eſt noire; il a beaucoup de ſang; le foie, le poumon & le cœur ſont très-gros. Ces

(1) Les Phoques ont des rapports ſi frappans avec le Chien, qu'il n'eſt pas ſurprenant que les Pècheurs Hollandois les déſignent toujours par la dénomination générale de *Zeehond* (*Chien de mer*). Notre auteur ne les nomme pas autrement dans cet article, à l'exception d'un ſeul de ces animaux, qu'il nomme *Zeekat* (*Chat de mer*), duquel il donne une deſcription particulière : nous la verrons en ſon lieu.

animaux ſortent très-ſouvent de l'eau, & vont ſe coucher ſur le bord de la côte, mais plus ſouvent ſur les grands bancs de glace; c'eſt-là qu'ils vont dormir; leur ſommeil eſt ſi profond, & ils ronflent avec tant de force, qu'il eſt très-facile de les approcher ſans les éveiller, ſur-tout lorſqu'ils ſont couchés au ſoleil.

Les Groenlandois diſtinguent cinq ſortes de Phoques; ils nomment la première ſorte *Kaſſigiak*. La peau des jeunes de cette eſpèce ſert à faire leurs habits, ils mettent une ſorte de luxe à s'en parer; lorſqu'un Groenlandois eſt vêtu d'une de ces peaux, il ſe croit magnifiquement habillé: ces peaux ſont noires dans le milieu, les côtés en ſont blancs: la peau des vieux Phoques de cette eſpèce eſt ordinairement tigrée; les Groenlandois ont une méthode particulière pour les préparer; on les emploie en Hollande pour faire des harnois.

Les Phoques de la ſeconde eſpèce changent de nom & de couleur à meſure qu'ils grandiſſent. Les mortnais ſont en-

tiérement blancs, leur poil reſſemble à la laine la plus fine; les Groenlandois le nomment alors *Yblan;* pendant le cours de la première année, le blanc ſe ternit & devient ſale; il porte alors le nom d'*Attarak;* à la ſeconde année il devient gris, & ſe nomme *Atteitſiak;* en avançant dans ſa troiſième année, ſa couleur devient changeante & ondoyée, on le nomme alors *Aglektok;* il devient tigré pendant ſa quatrième année, & prend le nom de *Milektok;* parvenu enfin à ſa cinquième année, ſa croiſſance eſt finie; ſa couleur eſt fixée, & il prend alors le nom de ſon eſpèce, qui eſt *Attarſoak;* il eſt gris-blanc; on voit ſur ſon dos deux croiſſans noirs, parfaitement bien deſſinés : les peaux de ce Phoque ſont très-eſtimées.

Quoiqu'en général la graiſſe des Phoques rende beaucoup d'huile, celui-ci en donne beaucoup plus que les autres; ſa graiſſe ne perd rien par la fonte, & un tonneau de lard donne, à peu de choſe près, un tonneau d'huile : la couleur, le

goût & l'odeur de cette huile diffèrent peu de l'huile d'olive rance.

Les trois autres ſortes de Phoques ont beaucoup d'affinité avec les deux premières ; il y a cependant une eſpèce qui eſt très-remarquable : celles-ci ont ſur le front une ſorte de capuchon qui n'eſt autre choſe qu'une membrane épaiſſe & laineuſe que l'animal baiſſe à volonté pour en couvrir ſes yeux & le muſeau ; il ſe garantit par ce moyen de l'incommodité du ſable, de la pluie & de la neige ; il relève & baiſſe avec facilité & à volonté ce capuchon. Le poil de cet animal eſt blanchâtre, un duvet noir plus court couvre le corps, & il réſulte de ce mêlange un très-beau gris.

On trouve la première & la ſeconde ſorte de ces amphibies dans Baals-Rivier, mais en plus grande quantité dans le détroit de Davis. On les voit ſur le bord de la côte & ſur les glaces formant des troupeaux très-nombreux ; ils ſont ordinairement tous jeunes ; les vieux ſont pris dans la chaſſe continuelle qu'on leur

donne, & ceux qui échappent aux chaſſeurs s'enfuient & abandonnent leurs petits.

Les Phoques des trois dernières ſortes voyagent réguliérement deux fois l'année. Le départ général du détroit de Davis a lieu dans les premiers jours de mars; jeunes & vieux, tout ſe met en route; ils y reviennent en juillet; ils ſont alors en très-mauvais état & d'une maigreur exceſſive; leur nombre s'eſt beaucoup accru pendant ce voyage. Comme cette émigration eſt périodique, ſemblables aux oiſeaux de paſſage, ils ſuivent toujours la même route, ſoit pour aller, ſoit pour revenir : ils partent de la partie du ſud & vont vers le nord; le vingtième jour de leur marche ils ont déjà fait quatre-vingts ou cent milles; on les attend vers la fin de mai aux environs de Frédériks-Cap; ils atteignent le Neſuffmondois au commencement de juin; le ſoleil leur ſert de guide pour aller vers le Nord. De retour dans le détroit de Davis, ils reſtent quelques jours enſemble; mais le défaut de nourriture les oblige bientôt de ſe ſéparer,

& c'eſt l'époque du ſecond voyage d'un troupeau particulier ; les animaux qui le compoſent partent au mois de juillet, & ne reviennent qu'en ſeptembre ; mais alors ils ſont en très-bon état & fort gras : il paroît certain que ce ſecond voyage eſt néceſſité par le beſoin d'aller chercher la nourriture qui n'étoit pas aſſez abondante dans le détroit de Davis pour les faire tous ſubſiſter : on ignore où ceux-ci ſe retirent, & on ne peut indiquer avec certitude les parages qu'ils vont parcourir : on ne peut pas ſuppoſer qu'ils s'enfoncent dans la mer pour y reſter, ſans en ſortir, pendant trois mois ; nous avons vu qu'ils ne peuvent pas y reſter plus d'un quart d'heure ſans remonter à la ſurface, pour reſpirer l'air : ils ne vont pas en Amérique, car alors ils devroient faire route à l'oueſt ; les marins aſſurent n'en avoir jamais rencontré ni apperçu en pleine mer dans cette ſaiſon. Il eſt également impoſſible qu'ils ſe tiennent ſous la glace, & qu'ils faſſent leurs petits dans des trous de rochers ; les mères portant leurs petits

arrivent toujours au détroit de Davis de la partie du ſud, & jamais du nord. On ſuppoſe qu'il exiſte un paſſage qui conduit de la baie de Diſco à la partie orientale du Groenland; on peut ſuppoſer auſſi que ces animaux trouvent quelque autre paſſage par un chemin qui n'eſt connu que d'eux ſeuls, pour ſe retirer dans quelque parage inconnu. On a cru effectivement qu'un tel paſſage exiſtoit par le ſoixante-neuvième degré de latitude-nord; quelques navigateurs l'ont cru par le ſoixante-huitième, près du détroit de Smith: d'autres marins penſent que du Groenland au pôle il n'y a plus qu'une vaſte mer, & qu'inutilement on y chercheroit des terres, des iſles & des détroits. Quoi qu'il en ſoit de toutes ces conjectures, il eſt certain que cette troupe de Phoques prend la route de l'Iſlande en partant du détroit de Davis; il eſt certain encore qu'il la dépaſſe, & qu'il revient joindre les autres en paſſant le long de la côte de Staaten-Hoek.

Il n'eſt ſans doute aucun peuple ſur la

terre auquel les Phoques ſoient plus néceſſaires qu'aux Groenlandois ; il n'en eſt auſſi aucun qui ſache en tirer parti comme eux. Ils n'ont d'autres champs que la mer, d'autre récolte à faire que leur pêche ; leurs troupeaux de Phoques ſont donc plus néceſſaires à leur ſubſiſtance que ne le ſont les troupeaux de moutons à celle des Européens en général, & les cocotiers à celle des Indiens. Outre la nourriture & les vêtemens que les Groenlandois retirent des Phoques, ces animaux leur fourniſſent la toiture de leurs cabanes ; car elles ſont toutes couvertes des peaux de ces amphibies ; les canots dans leſquels ils navigent, & qu'on peut conſidérer comme leur ſeconde maiſon, en ſont couverts auſſi : l'huile du Phoque eſt employée dans les lampes ; cette huile entretient le feu auquel le Groenlandois apprête ſes alimens, & c'eſt dans cette même huile enfin qu'il conſerve le poiſſon deſſéché pour ſa proviſion. Les Groenlandois mangent la chair du Phoque ; ils la regardent comme un de leurs mets les

plus exquis ; ils ſont particuliérement friands du foie, du cœur & du poumon de cet animal ; ces parties ſont très-groſſes & très-graſſes (1) : ils mettent à profit le ſang de cet animal ; ils en font du boudin qu'ils délaient dans leur ſoupe. Le Phoque, en un mot, eſt pour le Groenlandois un objet de commerce précieux, puiſqu'il lui procure les alimens & les outils que l'étranger lui porte en échange, & que ſon ſol ſtérile lui refuſe.

Ce n'eſt pas tout : le Groenlandois ne perd rien du Phoque ; il en met à profit toutes les parties, depuis la plus petite juſqu'à la plus groſſe ; il prépare les petites fibres & les petits nerfs, de façon qu'il en retire du fil à coudre auſſi bon que le fil & la ſoie dont nous faiſons uſage ; les larges peaux des inteſtins préparées avec

---

(1) M. *Duhamel* aſſure que la chair des Phoques du Nord eſt coriace, de mauvaiſe odeur, & qu'on ne mange que celle des jeunes ; notre auteur n'eſt pas d'accord avec lui ſur ce point. On voit au contraire, dans le paſſage ci-deſſus, que les Groenlandois la mangent avec délice.

ſoin par les Groenlandois, leur tiennent lieu de vitres pour les lucarnes qu'ils pratiquent à leurs cabanes pour les éclairer; ils pouſſent leur induſtrie juſqu'à en faire des rideaux de porte, & pour tout dire, en un mot, ces membranes apprêtées leur tiennent lieu de toile pour faire leurs chemiſes; la plupart des veſſies des Phoques leur ſervent de bouteilles & de pots dans leſquels ils conſervent l'huile. Avant que nos pêcheurs leur portaſſent du fer, les os du Phoque leur en tenoient lieu : ce peuple peut ſe paſſer de tout, pourvu qu'il ait des Phoques; il manqueroit même de tout, s'il venoit à perdre ces animaux, ou qu'il ne pût plus en prendre. La valeur étoit la qualité eſſentielle d'un ancien Romain; c'étoit ſa marque caractériſtique; le vrai Groenlandois ſe diſtingue par ſon habileté à la pêche; c'eſt à celle des Phoques ſur-tout qu'eſt attachée toute ſa proſpérité & celle de ſa nation, toute la gloire nationale en dépend : s'exercer à cette pêche, c'eſt pour ce peuple apprendre à combattre pour ſes autels & pour ſes

foyers ; c'eſt auſſi le ſeul art auquel la jeuneſſe Groenlandoiſe s'exerce avec aſſiduité ; il eſt pénible dangereux ; il n'aſſure la ſubſiſtance à ce peuple qu'en expo ſant ſa vie à mille dangers imminens ; mais c'eſt de la dextérité à l'exercer & du zèle infatigable qu'il y met, que dépendent le ſalut & le bonheur de la patrie.

Les Phoques ſe tiennent particuliérement dans la partie de l'oueſt, entre le 75e & 76e degrés. C'eſt-là qu'on les rencontre communément ſur les glaces & ſur les côtes par troupeaux nombreux : un ſeul de ces troupeaux ſuffiroit quelquefois pour former la cargaiſon entière d'un de nos vaiſſeaux pêcheurs ; on en trouve beaucoup moins aux environs du Spitzberg, il n'y en a preſque plus aujourd'hui ni de vieux ni de jeunes ; on y en voit rarement plus de deux ou trois enſemble.

On trouvoit ordinairement ces amphibies entre le 74e & 77e degrés dans les premiers temps de notre grande pêche ; plus communément encore on les rencontroit aux environs du détroit de Davis &

de la nouvelle Zemble; mais comme les naturels du pays en font la chaſſe avec acharnement, nos pêcheurs en prenoient peu, ſoit faute d'expérience, ſoit faute de ſavoir les chercher. Après s'être élevés entre le 77e & 79e degrés, nos navires ſe laiſſoient dériver vers le ſud, où la marée, les courans & le vent d'oueſt les entraînoient en peu de temps; parvenus entre le 74e & 75e degrés, ils tâchoient alors de ſe dégager des glaces qu'ils y rencontroient, & gouvernant le long des bancs de glace vers le nord, ils cherchoient à gagner la partie de l'eſt pour reprendre leur pêche, ſi elle n'avoit pas été heureuſe à la partie de l'oueſt, entre les degrés auxquels ils s'étoient d'abord élevés. En faiſant cette route, ils appercevoient des bandes prodigieuſes de Phoques; ces troupeaux étoient ſur-tout fréquens entre le 75e & le 76e degrés; ils donnèrent, pour cette raiſon, le nom de *ſlagveld* (*champ de bataille*) à toute cette plage.

Nous faiſons principalement la pêche du

du Phoque pour avoir la peau, tout le reſte de l'animal n'eſt d'aucun uſage pour nous; on prend donc grand ſoin de ne pas lui faire de grandes bleſſures ſur le corps, pour ne pas endommager la peau (1).

Dès qu'on apperçoit du haut des mâts une bande de Phoques ſur quelque banc de glace, tous les canots mettent en mer & gouvernent vers le banc : en arrivant ſur le bord de la glace, les marins pouſſent tous enſemble de grands cris pour jetter l'épouvante dans le troupeau, & empêcher les Phoques de ſe précipiter dans l'eau, ce qu'ils feroient ſi on ne les ſurprenoit; ces animaux effrayés alors n'oſent quitter le banc & s'y tiennent, pour ne pas aller à la rencontre des pê-

(1) Notre auteur contredit formellement M. *Duhamel*, qui aſſure qu'on harponne le Loup marin, & qu'on le lance à-peu-près comme le Cachalot; il donne même une deſcription des inſtrumens tranchans dont on ſe ſert particuliérement pour la pêche du Phoque. *Voyez* T. II de la ſeconde Partie, Sect. X, & la planche XIII. Ceci me confirme dans l'idée que M. *Duhamel* n'a pas eu des Mémoires exacts ſur la pêche du Phoque dans le Nord.

cheurs qu'ils ont appris à redouter depuis long-temps. Deux hommes armés d'une gaffe (longue perche au bout de laquelle est un croc renversé surmonté d'une pointe) se tiennent prêts sur le devant du canot, & dès qu'ils sont à portée, ils sautent sur le banc ; dans le même moment ils attaquent les Phoques, & cherchent à les frapper sur le museau ; ils sont si sensibles à cette partie, qu'on les tue facilement sans les toucher autre part.

On peut charger dans chaque canot jusqu'à trente-six Phoques. Lorsqu'il n'y a plus rien à faire sur un banc de glace, on va en attaquer un autre troupeau sur un second banc, & ainsi successivement aussi long temps qu'on découvre des Phoques dans le même parage. La chasse étant finie, les canots regagnent le vaisseau ; on écorche les Phoques sur le tillac : on prend la précaution de saler les peaux pour les conserver ; on leur enlève la graisse qu'on met dans des tonneaux, & qui n'est jamais de grande conséquence, on jette ensuite les carcasses des Pho-

ques dans la mer. Lorſque cet animal eſt bleſſé, il entre en furie; il eſt ſi difficile à achever, que même après avoir perdu tout ſon ſang, il donne encore quelque ſigne de vie. On raconte qu'un de ces animaux, après avoir été écorché & dépouillé de preſque toute ſa graiſſe, ſe mordoit encore de rage; inutilement cherchoit-on à l'aſſommer à grands coups de gaffes ſur la tête, il ſe défendoit toujours de ſon mieux; un matelot lui préſentant une lance au moment d'expirer, il la ſaiſit avec ſes dents, & la ſerroit ſi fort, qu'on ne put lui faire lâcher priſe qu'après qu'on fut parvenu à le tuer; il étoit à la vérité de la plus grande ſorte (1).

(1) On doit obſerver que ce fait particulier paroît contredire ce que l'auteur a dit plus haut de la facilité à faire mourir les Phoques; mais on doit remarquer qu'il ne fait que rapporter un exemple particulier & unique, ſur la foi d'une narration dont il ne garantit pas la vérité. Ce Phoque extraordinaire dont il parle pourroit bien être un Morſe, & il ne feroit pas ſurprenant alors que cet animal eût donné tant de peine aux matelots pour l'achever.

J'ai ſous mes yeux quelques Mémoires de différentes pêches des Phoques dont je vais rendre compte. Depuis 1767 juſqu'en 1786 incluſivement, nos pêcheurs prirent quatre-vingt-ſeize mille deux cens cinquante Phoques ; ces animaux produiſirent cinq mille neuf cens ſeize tonneaux de graiſſe, c'eſt-à-dire, que vingt-quatre Phoques & demi ne donnèrent qu'un tonneau de lard. En 1771, nos pêcheurs étant arrivés au 72e degré, y commencèrent leur pêche : en 1772, ils la commencèrent au 72e & demi : en 1775, l'iſle de J. Mayen ſe trouvoit à dix-huit milles dans la glace : en 1774, deux navires partirent du 72e degré pour revenir en Hollande : en 1776, on rencontra encore la glace en deça de l'iſle de J. Mayen : en 1778, *C. Peterſen* ſe trouva le 18 mars dans la glace au 71e degré, & le 2 avril il ſe trouva à portée des bancs de glace où ſe tiennent les Phoques. Depuis 1778 nos pêcheurs ont pris la coutume d'arriver à la même hauteur que *C. Peterſen*, c'eſt-à-dire, à

l'iſle de J. Mayen, & de commencer alors ſeulement à chercher les Phoques, en s'élevant toujours vers le nord ou le nord-eſt, & en côtoyant les bords de la glace fixe. Depuis qu'on fait cette route, on fait auſſi de très-bonnes pêches, & on rapporte des cargaiſons de peaux de Phoques très-riches.

Les Ours blancs ſont fort communs dans les mers du Nord; ils cauſent ſouvent beaucoup d'embarras à nos pêcheurs, & les expoſent à des dangers réels. Ces animaux redoutables ne trouvent que très-peu de nourriture dans ces climats où la nature ſemble morte; preſſés par la faim, ils ſe jettent ſur tout ce qu'ils rencontrent pour l'aſſouvir: les pêcheurs doivent être continuellement ſur leurs gardes contre ces ennemis voraces; peu contens de chercher à ſe mettre à l'abri de toute ſurpriſe de leur part, ils leur tendent des pièges pour les y faire donner, les combattre avec avantage & s'en ſaiſir; la dépouille de l'Ours blanc leur ſert non-ſeulement de trophée, mais elle récompenſe

abondamment leurs peines; la peau de cet animal ſe vend toujours à un bon prix.

Ce redoutable animal ſe tient communément ſur les glaçons; il s'y nourrit de Baleines mortes, de Phoques qu'il y ſurprend, & d'autres animaux quadruprèdes & amphibies : on le trouve quelquefois dans les iſles du Nord & ſur les côtes du Groenland; pluſieurs de nos matelots en ont été dévorés; quelques-uns d'entre eux ſe promenant ſans armes & ſans précaution, ont été plus d'une fois les victimes de leur imprudence. Nous pourrions en rapporter beaucoup d'exemples; mais nous nous contenterons d'en citer deux : il nous a paru important d'en décrire toutes les circonſtances, autant pour indiquer la manière de tuer l'Ours blanc, que pour inſpirer aux matelots une juſte méfiance contre un animal qu'ils ne ſauroient trop craindre s'ils s'expoſent à le rencontrer ſans s'être pourvus de bonnes armes pour le repouſſer ou le tuer.

A juger de l'Ours par ſa forme & par ſon encolure, on le prendroit pour un

animal lourd, pareſſeux & incapable de grands efforts ; il exiſte cependant peu d'animaux carnaciers qui aient autant d'agilité que lui, qui ſoient plus fins, plus courageux & plus durs que lui.

Le capitaine d'un vaiſſeau revenant de la nouvelle Zemble, ayant jetté l'ancre devant l'une des iſles qui ſont à l'entrée de Waygats, deux des matelots de ſon équipage eurent la curioſité de viſiter cette iſle ; ils ſe mirent dans le canot & allèrent à terre. Après s'être promenés pendant quelque temps, ils s'aſſirent ſans crainte & ſans précaution à la vue de leur navire, ſur le bord de la mer ; un Ours blanc exceſſivement maigre s'approcha d'eux en ſe traînant ſi doucement ſur terre, qu'il ne fut pas entendu, & qu'il ſurprit l'un des matelots ; il ſaiſit cet infortuné par le derrière du cou ; le matelot ne ſoupçonnant pas même le plus petit danger, crut d'abord que quelqu'un de ſes camarades le prenoit par derrière pour lui faire pièce ; dans cette perſuaſion, il s'écria, *qui eſt celui qui me ſerre ainſi ?* A

ce cri, ſon compagnon auſſi peu méfiant que lui ſe tourna, apperçut l'Ours & le danger de ſon ami : *ah*, lui dit-il, *c'eſt un Ours !* il prend la fuite & laiſſe ſon camarade aux priſes avec le cruel animal ; celui-ci enfonça ſes dents à pluſieurs repriſes dans la tête du matelot qu'il tenoit, & l'ayant bientôt ſéparée du corps, il en ſuça tout le ſang, il ne la quitta que pour ſe repaître du corps de ce malheureux. L'équipage averti par les cris de l'autre matelot, vola bientôt à ſon ſecours ; armés de piques & de fuſils, les matelots avancent vers l'Ours acharné ſur ſa proie ; l'animal les voit approcher ſans crainte ; dès qu'ils ſont à portée, il quitte le corps du matelot, & s'élance avec autant d'agilité que d'intrépidité ſur un de ceux qui venoient pour lui enlever les reſtes de ſon camarade ; l'ayant ſaiſi par le milieu du corps, il le terraſſa, & l'entraîna à la vue de tous les autres ; il l'eut bientôt déchiré : ces derniers déconcertés par ce coup hardi, n'eurent plus envie de diſputer le terrein à l'Ours, & prirent la



PÊCHEURS EGORGÉS PAR UN OURS BLANC.

fuite. Les hommes de garde reſtés à bord les voyant ſe précipiter vers le rivage, s'empreſſèrent de venir les recevoir dans les chaloupes, pour les ſouſtraire au malheur imminent qui les faiſoit fuir avec tant de précipitation.

Rendus à bord, ces matelots s'empreſſèrent de raconter toutes les circonſtances de cet événement funeſte; le moins éloquent des hommes raconte toujours le danger auquel il n'a échappé que par miracle, avec un pathétique qui émeut, intéreſſe & touche ſenſiblement ceux qui l'écoutent. La première frayeur des matelots ſe diſſipa; rendus à leur ſang-froid & à leur courage naturel, ils s'excitèrent mutuellement, & bientôt la réſolution fut priſe de revenir à terre & d'attaquer l'animal par-tout où on le rencontreroit: quelques matelots, moins hardis que les autres, & peut-être plus prudens & plus ſages, firent des repréſentations ſur l'inutilité de ce projet & ſur les nouveaux dangers auxquels il les expoſoit. « Nos camarades ſont morts, diſoient-ils, nous ne

» pouvons plus les rendre à la vie ; il ne » reste plus aucun espoir de les sauver ; » n'irons-nous à la rencontre de leur » meurtrier, que pour voir leurs membres » sanglans épars çà & là, & renouveller » notre douleur à la vue de leurs os brisés » & dépouillés de la chair ; quel hon- » neur y a-t-il à courir après une victoire » sans gloire, & qu'il faudra acheter au » prix de mille dangers » ? Cette harangue produisit tout son effet sur le plus grand nombre des hommes de l'équipage ; trois matelots seulement n'en parurent pas touchés, & en tinrent peu de compte. Ils partent dans l'instant même, & vont chercher l'Ours ; ne comptant que sur leur courage, ils se mettent peu en peine d'être secourus.

Ces trois marins arrivèrent sur le champ de bataille, & trouvèrent l'Ours occupé à profiter de sa victoire ; il se repaissoit tranquillement de la chair des deux matelots dont il s'étoit saisi ; ils l'approchèrent & lui tirèrent plusieurs coups sans l'atteindre ; un des trois voyant l'inutilité de

tirer de ſi loin, ſe détache des autres, approche l'animal & l'ajuſte ſi bien, qu'il lui paſſe une balle à travers la tête, un peu au-deſſus de l'œil : cette bleſſure, quoique dangereuſe, n'obligea nullement l'Ours à quitter priſe ; il ſe lève, tient le cadavre par le col, & le traîne en fuyant ; à peine eut-il fait quelques pas, qu'on le vit chanceler ; les trois matelots l'approchent au moment où il étoit prêt à tomber, & lui portent tant de coups de ſabre, qu'enfin il tomba ſur ſes pattes, mais tenant toujours ſa proie : on lui paſſa une longue baïonnette dans la gueule ; il ſuccomba enfin, tomba ſur le côté & expira, après avoir ſoutenu le plus rude combat. Les trois matelots lui coupèrent la tête & l'écorchèrent ; ils ramaſſèrent les membres épars de leurs camarades, & tout l'équipage étant venu à terre, les reſtes de ces infortunés furent enterrés dans l'iſle. La peau de l'Ours fut adjugée pour prix de valeur, à celui des trois matelots qui l'avoit approché le premier & l'avoit attaqué avec tant d'intrépidité :

cette peau étoit précieuſe ; elle ſe trouva avoir treize pieds de long ; on doit juger par-là de la grandeur de cet animal féroce, & du danger qu'il y avoit à l'attaquer avec ſi peu de monde.

Le capitaine *Jonge Kees* éprouva en 1668, combien il y a de peine à ſe rendre maître des Ours blancs, & à quels dangers on s'expoſe en leur donnant la chaſſe; peu s'en fallut qu'il ne pérît lui-même par la dent meurtrière d'un de ces animaux.

Après avoir dépecé quelques poiſſons ſur le tillac, il ſe retira dans ſa chambre pour prendre un peu de repos; ſon équipage auſſi fatigué que lui, fut auſſi ſe coucher, il ne reſta ſur le pont que la garde ordinaire du navire. Un des matelots de garde apperçut un Ours couché ſur le banc de glace auquel le navire étoit amarré ; ce matelot jugea que l'animal dormoit ; ſes camarades réſolurent d'aller le ſurprendre, & de partir le plus doucement poſſible, pour ne pas éveiller le capitaine & le reſte de l'équipage : le mouvement qu'ils firent pour détacher le

canot & pour y defcendre éveilla le capitaine; il crut qu'on avoit découvert quelque Baleine, il fe leva promptement, & demanda en arrivant fur le pont la raifon de ce mouvement extraordinaire; on lui montra l'Ours; il le confidéra avec fa lunette, & fut bientôt affuré que la garde lui difoit vrai : il jugea qu'un canot étoit infuffifant, il ordonna qu'on en préparât deux, & fit éveiller quelques matelots pour les monter; le capitaine voulut être lui-même de l'expédition, & s'arma en conféquence : l'Ours vit approcher ce petit armement fans fe déconcerter; mais auffitôt que les canots approchèrent du banc, l'animal quitte la place & fe jette à l'eau : on le fuit à force de rames, & le canot du capitaine l'ayant joint d'affez près, celui-ci lui décoche un coup de lance; il l'ajufta fi bien, qu'il lui ouvrit le ventre & en fit fortir les boyaux. On auroit pu porter d'autres coups à l'animal; mais comme on ne le chaffoit que pour avoir fa peau, on voulut le ménager & le laiffer mourir fans lui faire d'autres bleffures : on

prit donc le parti de le laiſſer nager quelque temps, dans l'eſpoir qu'il s'affoibliroit, & qu'on s'en rendroit bientôt maître; on s'attendoit à tout moment à le voir plonger. L'animal ſe voyant près d'une petite éminence, à la hauteur de cinq pieds au-deſſus du niveau de l'eau, ramaſſa toutes ſes forces, & quoique mortellement bleſſé, il grimpa avec une force étonnante & dont on ne le croyoit plus capable : arrivé ſur ce petit îlot, il s'y blottit, le muſeau ſur les pattes de devant, à-peu-près comme un chat qui guette un oiſeau qu'il veut prendre. Le capitaine croyant l'Ours ſans forces, fit gouverner ſon canot vers le glaçon le plus proche de l'éminence, & s'apprêta à porter un ſecond coup à l'animal avec un dard attaché au bout d'une ligne de neuf braſſes de longueur; mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'étant arrivé ſur l'éminence, il vit l'Ours s'élancer ſur lui à la diſtance de plus de vingt-quatre pieds? Cet animal pouſſa en s'élançant un mugiſſement affreux, & ſes yeux étinceloient

de fureur. Le capitaine déconcerté à ſon tour par une attaque ſi preſte & ſi peu prévue, tomba ſous le ventre de l'animal, avant même qu'il eût penſé de faire un pas en arrière pour l'éviter : ſon déſaſtre étoit complet ; car la lance qu'il tenoit d'une main lui échappa & tomba loin de lui, par la ſecouſſe que l'Ours lui donna en le couchant par terre : l'animal victorieux, lui appliqua ſa patte gauche ſur le côté & la droite ſur la poitrine ; ſa gueule ouverte laiſſoit voir deux rangs de dents aiguës ; & ſans faire d'autre mouvement, il conſidéroit ſa proie, comme s'il eût voulu lui donner le temps de conſidérer toute l'horreur de ſon ſupplice, & faire durer ſa cruelle vengeance. L'équipage des canots n'eut pas plutôt vu le danger imminent de ſon chef, qu'il ſe mit à crier de toutes ſes forces vers le navire pour appeller du ſecours ; mais un matelot plus hardi que les autres, grimpe ſur l'éminence armé d'une gaffe ; il vole à la défenſe de ſon maître : quelque peu propre que fût cette arme pour attaquer

l'Ours avec ſuccès, quelque peu d'eſpoir qu'il eût de voir ſon zèle ſuccéder au gré de ſes deſirs, il réuſſit à délivrer le capitaine : l'animal épouvanté du bruit que faiſoient les matelots, & voyant approcher un nouvel ennemi, abandonne le capitaine & prend la fuite. Par un haſard unique & inconcevable, le capitaine ſe trouva n'avoir aucun mal, pas la plus petite bleſſure, ni même la plus petite égratignure ; il ſe releva donc de lui-même, & s'avança vers le brave matelot auquel il devoit la vie. L'Ours reprit ſon chemin vers le banc de glace, & fut ſe coucher ſur le bord, & à ſi peu de diſtance, qu'on pouvoit facilement l'atteindre ſans ſortir des canots. Le renfort du navire étant arrivé, il fut réſolu unanimement d'attaquer l'animal une ſeconde fois ; le capitaine fut d'un avis contraire ; il l'appuya ſur le danger qu'il venoit de courir dans la première attaque, & repréſenta ſur-tout que l'animal conſervoit encore aſſez de force pour ſe défendre ; il peignit le danger qu'il y auroit pour

tout l'équipage d'un canot, ſi l'Ours s'aviſoit de ſauter dedans ; ce qui lui ſeroit très-aiſé, puiſqu'il falloit conduire les canots juſqu'au bord du banc. L'attaque fut cependant réſolue malgré les repréſentations du capitaine ; mais on la fit avec plus de précaution : on ſe contenta d'abord de jetter à l'animal un bloc de bois en avant du banc ſur lequel il étoit ; auſſi-tôt qu'il l'apperçut il s'élança pour le ſaiſir, l'atteignit, & s'y repoſa ; alors l'Ours ſe laiſſa dériver tranquillement ; il préſenta la tête aux canots en dérivant ainſi ; on lui tira pluſieurs coups de fuſil ; huit hommes l'aſſaillirent vigoureuſement, & après avoir diſputé le terrein pouce à pouce, il ſuccomba enfin, & tomba entre les mains de ſes ennemis : on peut dire qu'il vendit chérement ſa peau.

L'Ours blanc du Nord eſt ſi hardi lorſqu'il eſt preſſé par la faim, qu'on le voit quelquefois ſuivre les vaiſſeaux à la nage, ou les approcher, lorſqu'ils ſont amarrés à la glace, & grimper ſur le pont au moment

qu'on y penſe le moins ; on n'échappe ſouvent à ſa voracité qu'en s'expoſant au plus grand danger. Nous aurons occaſion de rapporter encore deux faits, qui acheveront de prouver combien l'Ours blanc des mers du Nord eſt dangereux.



Morse à terre avec son Petit

Phoque à terre

Requin

Duquel sculp.

CHAPITRE XI.

Du Morſe.

LE *Morſe* (*Trichechus Roſmarus*) eſt nommé par les Hollandois *Vache marine* (*Zeekoee*). M. *Duhamel* lui donne la même dénomination dans l'Article IX de la Section X, Chap. III, p. 59 & ſuiv. T. IV du Traité général des Pêches. Cet amphibie a beaucoup de rapport, par ſa ſtructure, au Phoque; il eſt cependant beaucoup plus grand : nos premiers pêcheurs l'ont toujours confondu avec les Phoques, & ont cru qu'il étoit de la même famille. Les deux longues défenſes qui ſortent en forme de cornes de chaque côté de ſa mâchoire ſupérieure, & quelques autres caractères qui lui donnent un certain rapport avec la Vache, ont ſans doute déterminé nos marins à lui donner le nom de *Vache marine.*

La tête de cet animal eſt bien diffé-

rente de celle du Phoque, elle eſt ovale ; ſa gueule eſt petite, elle eſt garnie de ſoies piquantes de la groſſeur d'un tuyau de paille, ces poils ſont creux dans toute leur longueur; la lèvre inférieure eſt triangulaire; la pointe de l'angle ſupérieur paſſe entre les deux groſſes dents qui ſortent de la mâchoire ſupérieure : ces deux dents ou défenſes ſemblent rapprocher le Morſe de l'Eléphant, & ſans s'écarter beaucoup de la vérité, on pourroit appeller la Vache marine l'*Eléphant marin*. Ces défenſes ſont très-eſtimées ; les vieux Morſes les ont ordinairement d'une aune de longueur ; on en trouve quelquefois de plus longues (1) : les narines ſont placées au-deſſus de la mouſtache ; elles ſont coupées en demi-cercle ; c'eſt par ces narines que le Morſe rejette quelquefois l'eau qu'il aſpire ; mais ces eſpèces d'évents ſont beaucoup moins

(1) L'aune de Hollande n'eſt que les trois cinquièmes de l'aune de France ; ce qui revient à-peu-près à deux pieds.

d'effet que l'évent de la Baleine ; les yeux ſont placés aſſez haut & loin de la fente du muſeau ; ils ſont pourvus d'une paupière comme ceux de tous les quadrupèdes, & ſont rouges comme du ſang, ce qui donne à cet animal une contenance impoſante & un air de cruauté ; les oreilles ſont aſſez près des yeux, mais ſituées plus haut vers le ſommet de la tête : la langue du Morſe eſt de la groſſeur de celle d'une vache ; on la mange ſans dégoût : comme la chair eſt entrelardée, cette ſeconde graiſſe ne vaut rien pour en extraire de l'huile, de même que le cœur & le foie, qui ſont gros comme ceux du bœuf. Le mâle eſt pourvu d'un membre comme celui du Phoque ; il a une aune de long ; il eſt épais à ſa baſe, un peu courbe vers le milieu, & ſe termine en pointe ; la queue eſt triangulaire. Le Morſe a, comme le Phoque, quatre pattes formées par des doigts terminés par des ongles ; les pattes de devant ſont plus réguliérement formées que celles de derrière ; celles-ci ſont diſpoſées de façon

que le Morse femelle s'en sert pour emporter ses petits encore hors d'état de se traîner, ou de nager assez vîte. La peau de la Vache marine est très-épaisse, c'est un véritable cuir; il est ridé en travers dans toute sa longueur; mais les rides du col, semblables à de petits sillons, forment de gros plis: ce cuir n'est bon à rien; en séchant il devient cassant & se réduit facilement en poussière (1): la graisse qui forme le lard, & qui est entre cuir & chair, forme une couche de quatre pouces d'épaisseur: cette graisse est très-blanche; elle est ferme & donne de bonne huile (2).

---

(1) M. *Duhamel* assure positivement le contraire; & dit avoir l'expérience pour lui. M. *de Fongenux* a publié, dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de Paris, un Mémoire dans lequel il indique le parti qu'on peut tirer de ce cuir; il en a fait d'excellentes soupentes de voiture qu'il a fait voir à l'Académie.

(2) M. *Duhamel* assure que la Vache marine donne autant d'huile que la Baleine. Nous croyons pouvoir assurer, d'après le témoignage de l'auteur Hollandois, que M. *Duhamel* est dans l'erreur, parce que la Vache marine n'est pas, à beaucoup près, si grande que la

On a pris quelquefois des Vaches marines qui avoient plus de dix-huit pieds de long, & dont la circonférence, à l'endroit le plus épais de l'animal, avoit à-peu-près la même étendue.

La Vache marine prise par *Crantz* n'avoit pas de dents incisives, elle n'en avoit aucune sur le devant de la gueule ; on en comptoit quatre mâchelières de chaque côté des mâchoires, dont trois creuses du côté gauche de la mâchoire inférieure. Les défenses du Morse, sui-

---

Baleine, & que le lard de celle-ci a dix-huit pouces d'épaisseur, tandis que celui du Morse n'en a que quatre ; tout le lard d'un Morse ordinaire ne pèse qu'un demi quintal ; quelle prodigieuse différence avec le poids du lard d'une seule Baleine ! M. *Duhamel* paroît se contredire. Voici son paragraphe : « On chasse les » Vaches marines, non-seulement pour en retirer l'huile » qu'elles fournissent en quantité, & qui est au moins » aussi bonne que celle des Baleines, tant pour brûler » que pour préparer les cuirs ; mais les dents sont plus » profitables que l'huile, &c. ». S'il étoit vrai que la Vache marine donnât de l'huile en quantité, il y auroit certainement plus de profit à la chasser pour sa graisse que pour avoir ses dents, quoique celles-ci soient fort recherchées. *Voyez* l'endroit cité au commencement de ce Chapitre.

vant *Crantz*, ne ſont qu'une arme défenſive dont l'animal ſe ſert contre les Ours qui l'attaquent fréquemment ; on ne peut diſconvenir cependant que cet animal ne s'en ſerve pour s'accrocher aux rochers & à la glace pour y grimper ; on ſait auſſi que le Morſe friand des moules, ſe ſert de ces deux dents pour les fouiller dans le ſable & les enlever. Les Groenlandois racontent que la Vache marine ſe plaît à guetter & à ſurprendre ſur l'eau les oiſeaux aquatiques qui s'y repoſent, qu'avec ſes deux dents elle les précipite au fond de l'eau & les y entraîne avec elle ; qu'un moment après elle reparoît ſur l'eau avec ſa proie, & qu'elle lui rend la liberté ſans lui avoir fait le plus petit mal. *Crantz* rapporte encore que la dent du côté gauche étoit plus courte d'un pouce que l'autre ; celle du côté droit avoit vingt-ſept pouces de long, y compris ſept pouces de racine : les deux dents peſoient enſemble quatorze livres & demie, & toute la denture de ſa Vache marine vingt-quatre livres.

On ne ſait pas préciſément quelle eſt la nourriture ordinaire du Morſe : *Martens* croit que cet amphibie broute l'herbe ; il en donne pour raiſon que la fiente de la Vache marine reſſemble au crottin de cheval, quoique ſes excrémens ſoient un peu moins arrondis ; il penſe encore que cet animal mange du poiſſon, parce que, dit-il, il *a vu un Morſe jouer avec une peau de Baleine coupée en pièces. Crantz* penſe au contraire que les longues dents du Morſe doivent l'empêcher de brouter l'herbe & de prendre le poiſſon, & il ſoutient que cet obſtacle eſt inſurmontable.

On trouvoit le Morſe par bandes dans les premières années de la pêche du Nord ; on en prenoit tant qu'on vouloit ſans beaucoup de peine ; cet animal étoit alors auſſi confiant que la Baleine ; comme elle il nageoit ſans crainte autour des navires. On s'occupe beaucoup moins de cette chaſſe aujourd'hui, & on ne l'entreprend que lorſque la pêche de la Baleine n'a pas réuſſi, & qu'il n'y a plus d'eſpoir d'en

prendre. Le Morſe fuit aujourd'hui ſoigneuſement la rencontre des pêcheurs, & ſe retire dans des lieux où il ſe croit en ſûreté; il s'écarte peu des côtes, & nos navires s'en approchent rarement, depuis qu'ils ſont obligés de s'élever vers le nord pour rencontrer les glaces aux bords deſquelles la Baleine s'eſt retirée. Le Morſe ſe tient communément aujourd'hui dans Moſſen-Eyland (iſle des Moineaux), dans l'Horizond of Klok-bay, & dans quelques autres anſes peu fréquentées: quoiqu'on en trouve encore quelqu'un aux environs du Spitzberg, il s'eſt néanmoins retiré en grand nombre derrière les iſles de Diskos; rarement on le rencontre comme autrefois formant de nombreux troupeaux à terre, ou ſur la glace: il eſt continuellement ſur ſes gardes, & ſe couche ſi près de la mer, qu'à l'approche des chaloupes il ſe précipite dans l'eau & échappe facilement aux pêcheurs. Lorſqu'on peut l'atteindre, ou lui couper le paſſage, on lui lance un harpon fait exprès & dont la trempe eſt très-

forte : la pointe du harpon caſſe très-ſouvent ſur le corps de la Vache marine, & n'entre pas dans la chair ; car le cuir de l'animal eſt très-dur : ſi l'on eſt aſſez heureux pour l'avoir atteint au bon endroit, & que le harpon entre, le Morſe eſt pris & ne peut plus échapper ; on le toue alors à la proue de la chaloupe au moyen de la ligne fixée à l'anneau du harpon, & on l'achève à coups de lances faites exprès, tranchantes des deux côtés & fortement trempées. Dès qu'il eſt mort on le remorque à la côte ou à la glace la plus proche, on l'y écorche, pour avoir ſon lard, & on lui coupe la tête, qu'on emporte pour la faire cuire dans un chaudron : c'eſt en ſuivant ce dernier procédé qu'on ſe procure facilement toutes les dents du Morſe, qui ſe détachent d'elles-mêmes des alvéoles par la cuiſſon.

Dans les premiers temps de la pêche, le Morſe ne connoiſſant pas d'ennemi parmi les hommes, ſe traînoit aſſez loin du rivage ; on en appercevoit de grandes bandes derrière le Groene-Herberg, &

ſur-tout derrière le Voorland : ils reſtoient à ſec ſur le ſable, lorſque la mer ſe retiroit ; on abordoit aſſez près avec les canots pour pouvoir mettre à terre ſans aucun danger. L'équipage des chaloupes arrivé ſur le ſable, ſe rangeoit de façon à pouvoir couper la retraite à ces animaux : le Morſe voyoit alors tranquillement toutes les diſpoſitions qu'on faiſoit pour l'aſſaillir, ne ſoupçonnant nullement le danger dont il étoit menacé ; il ne ſongeoit à fuir qu'après avoir été attaqué, & lorſqu'il voyoit la terre couverte d'animaux de ſon eſpèce ſur leſquels les premiers coups portoient. Les pêcheurs formoient alors devant eux une eſpèce de retranchement avec les Morſes tués, & aſſommoient ou lançoient facilement ceux qui cherchoient à le franchir pour regagner la mer. On en tuoit de cette façon juſqu'à ſix cens dans une ſeule attaque : chaque Morſe donnoit alors un profit de trente-ſix florins (à-peu-près ſoixante-quatorze livres argent de France), tant en graiſſe qu'en dents.

Le capitaine *Rykyzez* du Vlieland prit, en 1640, une quantité prodigieuse de ces animaux à l'est du Spitzberg, dans quelques isles qu'il y découvrit, & auxquelles il donna son nom (*Rykyzez-Eylanden*); il y fit une capture si nombreuse par le procédé que je viens de décrire, qu'il s'enrichit considérablement.

Il n'est plus aujourd'hui si facile de prendre les Morses; on les trouve rarement par grandes bandes, & lorsqu'ils se rassemblent sur quelque plage de glace, ou à terre près du rivage, ils prennent la précaution de placer une sentinelle en avant; ils s'endorment alors tranquillement, parce qu'ils savent que leur camarade veille, & qu'il les avertira de l'approche de l'ennemi; ce qui ne manque jamais. Cet animal naturellement courageux, déploie aujourd'hui toutes ses forces lorsqu'il est attaqué; il ne craint point le danger, & court au secours de son semblable; il y a quelque risque de l'attaquer; il se défend à outrance; lorsqu'il est blessé, il s'élance avec fureur sur son

ennemi ; il ſe jette ſur les chaloupes des pêcheurs lorſqu'on lui en donne le temps ; il les accroche avec ſes longues défenſes, & les coule à fond en les faiſant chavirer ; plus d'une fois il les a percées d'outre en outre. Si une Vache marine eſt priſe en compagnie dans la mer, ſes camarades ſuivent le canot qui la remorque, & mettent tout en œuvre pour ſe venger.

Lorſqu'on attaque le Morſe au pied des rochers, ou ſur la glace, il cherche à éviter le combat auſſi long-temps qu'il le peut ; alors il grimpe ſur le rocher le plus près, & s'élance dans la mer cul par-deſſus tête : un troupeau de Morſes fait la même choſe lorſqu'il eſt attaqué ſur quelque banc de glace ; ils ſe précipitent tous enſemble dans l'eau, & nageant enſemble, on voit les derniers de la bande frapper avec leurs longues dents ſur le dos de ceux qui les précèdent, pour les faire aller plus vîte.

Quoique le nombre des Morſes ne ſoit pas diminué ſenſiblement dans les parages

du Nord ; malgré la grande quantité que nos pêcheurs en ont tué dans les premières années de la pêche de la Baleine, il eſt cependant certain qu'on n'en rencontre aujourd'hui que très-peu de vieux; dans un troupeau de cent, à peine en trouve-t-on un dont les dents ſoient au point de croiſſance où il les faut pour être eſtimées : ces dents ſont très-blanches, & conſervent leur éclat plus long-temps que l'ivoire; c'eſt une des principales raiſons qui les fait préférer aux défenſes d'Eléphant; le blanc en eſt ſur-tout bien plus beau & bien plus durable que celui des défenſes de l'Eléphant.



CHAPITRE XII.

De quelques autres Poiſſons des mers du Nord.

L'HISTOIRE naturelle du Groenland eſt bien plutôt celle de la mer qui l'avoiſine & l'entoure, que celle du ſol de cette froide contrée. Les iſles, les marais, les lacs, les baies & les ſables arides, tout eſt au Groenland du domaine de la mer, tout lui appartient; tout ce pays, en un mot, doit ſon exiſtence & ſa conſervation à la mer; c'eſt elle qui l'a créé en entaſſant dans cette froide contrée les matériaux qu'elle rejette lorſqu'elle eſt agitée; c'eſt elle qui l'entretient, en lui portant continuellement les productions limoneuſes de ſes débordemens. Si la patrie de l'homme eſt proprement le lieu qui fournit à ſa ſubſiſtance, la mer eſt la véritable patrie du Groenlandois; la terre où il naît lui eſt étrangère, il ne l'habite

l'habite que peu, en comparaiſon du temps qu'il reſte en mer; le berceau qui l'a reçu à ſa naiſſance eût été ſon tombeau quelques momens après, ſi la mer n'avoit fourni les alimens propres à le ſubſtanter.

C'eſt par la pêche que les Groenlandois forment un peuple intéreſſant & utile pour l'Europe; c'eſt par leur habileté & leur application à cet art qu'ils offrent aux Européens une branche de commerce de la plus grande conſéquence; c'eſt par la pêche enfin que le Groenland, qui manque même des alimens de première néceſſité, fournit à toute l'Europe des objets d'utilité, d'agrément, & juſqu'au ſuperflu.

Le poiſſon abonde dans le Nord, les poiſſons de toutes les grandeurs fourmillent dans ces mers froides; nulle part la différence entre toutes ces eſpèces n'eſt plus frappante; la multiplication de tous ces poiſſons, depuis la Baleine juſqu'à la Chevrette, eſt prodigieuſe: la Nature a néanmoins réglé cette fécondité avec tant

d'économie, que la maſſe de toutes les Baleines ne ſurpaſſe peut-être pas celle des Harengs, tant la multiplication de ce dernier eſt prodigieuſe : cette hypothèſe, qui paroît un paradoxe, acquiert de la vraiſemblance, quand on conſidère que le Hareng dévoré par la Baleine ſeroit bientôt anéanti, s'il n'étoit auſſi prodigieuſement multiplié : la Nature, outre cela, a pourvu à ſa conſervation, en lui donnant la faculté d'éviter le danger qui menace continuellement la deſtruction de ſon eſpèce : pour fuir le danger imminent qui le menace, il s'enfonce très-avant ſous la glace, & ſe ſouſtrait ainſi à la pourſuite de la Baleine, ſur-tout à celle du Cachalot ; il va s'y reproduire en liberté, il s'y engraiſſe, il en ſort enſuite en troupe, & va parcourir par grandes bandes toutes les parties de l'Océan dans des climats plus doux.

Nous donnerons un Traité particulier de la pêche du Hareng à la fin de cet ouvrage, & nous ferons voir que dans le grand nombre des ennemis de ce poiſ-

ſon, il n'en eſt pas de plus redoutable pour lui que l'homme. L'habitant ſauvage du Nord, le Hollandois même, non contens de prendre le Hareng pour en faire une partie eſſentielle de leurs alimens ordinaires, s'appliquent plus particuliérement à le pêcher, pour établir entre eux & les autres peuples de l'Europe un commerce lucratif; la pêche du Hareng, chez les Hollandois ſur-tout, eſt une des branches précieuſes de la richeſſe nationale.

L'économie de la Nature & la ſageſſe de la Providence ſe manifeſtent ſans doute dans la diſtribution bien entendue des richeſſes de l'Univers; c'eſt dans le Nord ſur-tout où elles ſe montrent d'une manière digne de toute l'admiration & de toute la reconnoiſſance des hommes: là, les habitans de ces froides & ſtériles contrées ſont dédommagés de la ſtérilité de leur ſol par la fécondité de la mer qui baigne leurs côtes, & qui forme ces grandes baies, repaires d'une multitude innombrable de poiſſons. C'eſt dans le Nord qu'on doit aller principalement

pour apprendre à connoître la nature du poiſſon, & les propriétés des diverſes ſortes qui compoſent cette nombreuſe famille : les mers du Nord ſont les meilleures écoles où l'on puiſſe faire quelques progrès dans cette ſcience, que l'homme ne peut approfondir tant elle eſt étendue. C'eſt uniquement aux obſervations des pêcheurs & à celles de quelques Naturaliſtes envoyés dans le Nord, qu'on doit les connoiſſances qu'on a ſur les différentes ſortes de poiſſon ; auſſi n'eſt-il pas ſurprenant qu'elles ſoient ſi bornées, & qu'elles ſe réduiſent à ſi peu de choſe. Il eſt cependant bien ſingulier que le Groenland ne ſoit pas auſſi riche en eſpèces variées de poiſſons que les autres côtes du Nord, quoique giſſantes au même degré.

Les rivières du Groenland ſont peu conſidérables ; elles ſont preſque toujours gelées, & on ne peut les remonter ; les lacs & les marais ne dégèlent preſque jamais ; l'eau des baies eſt preſque continuellement ſalée : tels ſont les principaux obſtacles inſurmontables qui s'op-

poſent à la découverte des différentes ſortes de poiſſons des eaux douces du Groenland. On y rencontre la Truite & le Saumon : la Truite ſe trouve très-multipliée dans les ruiſſeaux; elle y eſt très-groſſe & très-graſſe. Le Saumon y eſt moins nombreux, & on ne le pêche qu'en certains endroits. Les naturels du pays pêchent ces deux poiſſons avec la main; ils fouillent entre les groſſes pierres, où la Truite & le Saumon ont leur retraite, ils les en arrachent; quelquefois ils les attaquent avec une fourche, à-peu-près comme les Provençaux qui font la pêche du Thon ſur leurs côtes. Les Groenlandois ont encore une façon particulière de prendre le Saumon; ils forment une digue à l'embouchure des ruiſſeaux qui ſe déchargent dans la mer : cette digue eſt conſtruite de pierres, diſpoſées cependant de manière à ne pas obſtruer le courant du ruiſſeau; ils y pratiquent une petite écluſe, pour faciliter davantage l'écoulement du ruiſſeau. Lorſque la marée monte, elle couvre facilement la

digue & l'écluse, de façon que le Saumon n'a nulle peine à y passer; il remonte le ruisseau assez haut, & s'oublie très-souvent dans l'eau douce, dans laquelle il se délecte; la marée descend, & l'écluse se ferme d'elle-même; alors le Saumon se trouve renfermé dans un réservoir, dont il ne peut plus franchir la digue; bientôt il s'y trouve presque à sec, & ne pouvant échapper, les Groenlandois le prennent sans aucune peine. Nos pêcheurs se servent de leurs filets pour pêcher la Truite & le Saumon dans les étangs & les ruisseaux du Groenland; mais ils ne peuvent se passer de l'aide des naturels du pays. Ces ruisseaux sont comme obstrués par de petits rochers & de grosses pierres détachées qui en embarrassent les bords & le lit; les Groenlandois, dans leurs petits canots, se portent par-tout, & vont dégager les filets de nos pêcheurs, qui s'accrochent très-souvent aux pierres, & qui se déchireroient si l'on faisoit des efforts pour les en arracher sans précaution. On trouve encore dans les eaux

douces du Groenland des Aloſes & des Ecréviſſes ; ces poiſſons y ſont excellens.

Le poiſſon de mer le plus commun & le plus abondant ſur les côtes du Groenland, c'eſt une ſorte de petit Hareng *Angmarſet* (c'eſt le nom que les Groenlandois lui donnent) ; il eſt long d'un demi-pied ; il eſt vert foncé ſur le dos, & blanc-argentin ſous le ventre ; il eſt rempli de petites arêtes très-déliées, & n'a preſque point d'écaille. Ce poiſſon vit particuliérement dans les baies, & s'éloigne très-peu des rochers ; on le rencontre en ſi grande quantité, que la ſurface de l'eau dans laquelle il nage en paroît noire. Ce poiſſon eſt de paſſage ; il ſe montre dans ces parages en mars & avril ; ſon arrivée eſt annoncée par les Cormorans, qui planent alors ſur les baies, & qui en prennent une quantité prodigieuſe. Ce Hareng dépoſe ſes œufs en mai & juin ; c'eſt le temps auquel les Groenlandois en font la pêche : ce peuple n'a d'autres filets pour prendre ce petit Hareng que des tamis

ronds, dont le tiſſu eſt fait de boyaux de poiſſons deſſéchés ; dans peu d'heures ils en empliſſent leurs canots : ils font ſécher ce poiſſon en plein air, & pour cela ils le rangent ſur les rochers de façon à les deſſécher en peu de temps ; lorſqu'ils ſont au point convenable pour être conſervés, ils les encaquent dans des cuirs & dans de vieilles toiles que nos pêcheurs leur laiſſent, & les réſervent pour ſervir à leur nourriture ordinaire dans le milieu de l'hiver.

On pêche encore au ſud du Groenland une ſorte de Hareng plus grand que celui-ci ; mais il n'eſt probablement que le précurſeur de ces eſſains qui arrivent de la mer Glaciale la plus proche du pôle, qui en ſont ſortis avant les grandes bandes, & dont l'émigration périodique & annuelle eſt une ſource particulière de richeſſe nationale pour nous. Le grand Hareng, en ſortant de deſſous la glace, ſe partage en grandes troupes ; les unes prennent à gauche, & vont parcourir toutes les côtes du nord de l'Europe ; les autres pren-

nent à droite, paſſent entre l'Iſlande & le Groenland, & vont viſiter les côtes de l'Amérique : c'eſt de ces dernières bandes que ſe ſéparent probablement de bonne heure les gros Harengs que les Groenlandois pêchent dans leurs golfes & dans leurs baies, particuliérement aux environs de Staatenhoek (la pointe des Etats).

Le Scorpion de mer (*Zeus*). Ce poiſſon eſt long d'un pied ; il eſt plein d'arêtes ; ſa peau eſt liſſe, marquetée de gris, de noir & de rouge ; le fond eſt vert, & reſſemble aſſez par ſa couleur au Lézard ; il a la tête ronde, large & plate, la bouche très-fendue, les nageoires larges, pointues & tranchantes : il ſe tient pendant toute l'année dans les baies, mais à peu de diſtance de la côte : on le pêche pendant l'hiver ; les pauvres femmes & les enfans s'en occupent alors très-aſſidument. On le prend à la ligne ; elle eſt faite de plumes d'oiſeau treſſées avec des filamens de Baleine ; ces lignes ont treize à quatorze braſſes de longueur ; l'hameçon eſt garni d'un petit os blanc,

ou d'un morceau de verre, c'eſt le ſeul appât auquel le Scorpion ſe laiſſe prendre ; le luiſant de l'os & du verre le trompe ; on ſe ſert auſſi d'un morceau de drap écarlate en guiſe d'appât, celui-ci vaut mieux que le verre ou l'os ; une pierre attachée à la ligne la fait enfoncer dans l'eau. Le Scorpion eſt hideux à la vue ; mais il eſt d'un très-bon goût ; on le fait bouillir, & c'eſt la meilleure façon de le préparer ; il n'eſt point du tout malfaiſant ; on permet même aux malades d'en manger, & cette nourriture ne les incommode nullement (1).

Le Maquereau, qu'on pêche en avril, mai, juin & juillet, dans la Manche, & en août dans la mer du Nord, ne ſe pêche dans les parages du Groenland

(1) La deſcription d'un Scorpion, que M. *Duhamel* nomme *Chaboiſſeau du Conquet*, s'accorde ſous beaucoup de rapports avec celle du Scorpion que nous venons de décrire, & il pourroit bien ſe faire que ces deux Scorpions fuſſent de la même eſpèce. *Voyez* Traité général des Pêches, Partie II, T. III, Section V, Chap. II, page 90.

qu'au commencement de l'hiver, & particuliérement lorſque le froid commence à devenir piquant. Ce poiſſon eſt, comme chez nous, d'un très-bon goût, & très-nourriſſant (1).

Les côtes du Groenland abondent en Merlans; mais ils y ſont petits & maigres. On y trouve auſſi beaucoup de Dorades; ce poiſſon y eſt très-gras & très-bon à manger; à la couleur près, qui eſt rougeâtre, la Dorade a beaucoup de rapport avec la Carpe; mais elle eſt très-difficile à prendre (2).

On pêche dans le Groenland le ſoi-

---

(1) L'auteur du Traité général des Pêches, qui traite fort au long du Maquereau & de la pêche qu'on en fait dans divers lieux, ne parle pas de celle que les Groenlandois en font : il dit ſeulement qu'*Anderſon* croit que les Maquereaux ſéjournent l'hiver dans le Nord. *Voyez* Traité général des Pêches, ſeconde Partie, T. III, Sect. VII, Chap. I, p. 166.

(2) D'après ce que j'ai lu dans le Traité général des Pêches, je crains que notre auteur ne confonde la Dorade avec la Brême de mer, qui eſt véritablement la Carpe de mer. *Voyez* Traité général des Pêches, ſuite de la ſeconde Partie, T. III, Sect. IV, Chap. II, p. 8 & ſuiv.

disant Chat de mer, en avril & en mai, temps auquel il se montre le long des côtes : ce poisson a cinq pieds de long, il est gros & pesant ; sa tête est large ; ses yeux ont beaucoup de rapport à ceux du Chat domestique ou du Chat-huant ; sa peau paroît comme une écorce dure, parsemée de petits boutons pointus ; sa chair est couleur de brique pilée, mais tirant un peu sur le vert lorsque le poisson a fini sa croissance : on compte sur son échine & sous le ventre cinq rangs de petites éminences pointues & inégales ; cet animal a sous le col, très-près de la tête, une pelotte de chair, au moyen de laquelle il s'attache tellement aux pierres & aux rochers à fleur d'eau, qu'on ne peut l'en arracher qu'avec la plus grande peine, & en employant beaucoup de force. On tue ce poisson avec une fourche, dont les deux branches sont très-aiguës ; sa chair grasse & molle est très-nourrissante ; elle est meilleure au goût lorsqu'elle a été desséchée à l'air. Les Groenlandois en font leur provision pour l'hiver.

On trouve aussi dans les baies du Groenland un poisson très-singulier, que quelques-uns nomment *Serpent marin*, d'autres *Loup de mer*, & d'autres *Mordeur de pierres* (*Anarhichas*); sa gueule est remplie de dents; les mâchoires & le palais en sont parsemés; ces dents ont plus de rapport avec les dents du Chien, par leur forme & leur position, qu'avec celles d'un poisson : il se nourrit de Chevrettes, d'Oursins & de Moules, qu'il avale entiers avec les écailles; la tête de ce poisson est hideuse, elle a ordinairement deux pieds de longueur; le corps est effilé & se termine en pointe à-peu-près comme l'Anguille ; un seul aîleron le prend de la tête à la queue, sur l'échine & sous le ventre; sa chair n'est qu'une graisse ferme & compacte. Les Groenlandois ne mangent ce poisson qu'après l'avoir exposé à l'air pendant plusieurs jours de suite.

Ces mers abondent en poissons plats; la famille de ces poissons est la même que celle des Plies & Carrelets (*Schol*,

Schar). Les Groenlandois en font peu de cas ; ils n'en mangent que rarement ; ils prennent la Plie à la ligne ; mais ils ne font cette pêche qu'à certains temps. Les plus grands de ces poiſſons ont ſix pieds de long ſur ſix pouces d'épaiſſeur ; ceux-ci pèſent juſqu'à deux cens livres ; la peau de la Plie eſt liſſe, brune en deſſus & blanche en deſſous ; elle eſt tachetée de roux ; les yeux de ce poiſſon ſont saillans, leur grandeur eſt proportionnée à celle du poiſſon ; les plus grandes Plies ont les yeux auſſi gros que ceux d'un bœuf ; ils ſont entourés d'une membrane très-propre à les garantir contre les accidens ordinaires ; la bouche de la Plie eſt petite comparativement à la grandeur de ce poiſſon ; deux rangs de dents très-pointues en garniſſent les deux mâchoires ; la gueule & le palais ſont recouverts d'une membrane dure, abondamment garnie de pointes. Ce poiſſon ſe nourrit particuliérement de Crabes ; rarement il monte à fleur d'eau, il ſe traîne preſque continuellement ſur le fond ; il eſt excellent

à manger, & ſa graiſſe ſur-tout eſt très-délicate. Les Groenlandois coupent ce grand poiſſon par tranches & le font ſécher au ſoleil : d'autres peuples du Nord le fument pour le conſerver. On en fait la pêche à Godshaab en mai, juillet & août ; à Quikerſtop en août & ſeptembre : on le trouve toujours en pleine mer, & preſque jamais près des côtes (1).

On trouve auſſi dans les mers du Nord

(1) Les Hollandois prennent, à peu de diſtance de leurs côtes, une quantité prodigieuſe de Plies & de Carrelets. Les plus grandes Plies qu'on voit en Hollande ont environ deux pieds de la tête à la queue ſur deux pouces d'épaiſſeur : la forme de ce poiſſon eſt elliptique ; la Plie eſt excellente en mai ; dans tout autre temps ſa chair eſt mollaſſe & glutineuſe. Les Hollandois ſèchent au ſoleil une quantité prodigieuſe de Plies & de Carrelets ; rarement ils fument ce poiſſon. Les pêcheurs de Nordwyk, de Katwyk & des autres villages ſitués ſur la côte, en font un commerce très-lucratif ; car le petit peuple ſur-tout eſt très-friand de ce poiſſon ſec ; c'eſt en buvant du thé & de la bière qu'il s'en régale. La principale conſommation s'en fait en Nort-Hollande & en Friſe.

beaucoup d'Ecréviſſes. Un marin inſtruit en a obſervé quatre eſpèces différentes dans ſes Voyages au Groenland. La grande Ecréviſſe, ou le Homard, le Cancre rouge, la Chevrette & le Pou de Baleine. Ce dernier eſt évidemment de la famille des Ecréviſſes, & n'a aucun rapport avec les Poux ordinaires que par la forme de ſa tête, & ſur-tout par la morſure cuiſante qu'il fait à la Baleine, à laquelle il s'attache pour la tourmenter; il eſt renfermé dans une ſeule écaille; il ſe cramponne aux parties les plus ſenſibles de la Baleine avec une telle force, qu'on feroit d'inutiles efforts pour l'en arracher; il faut l'y écraſer; il s'attache de préférence aux interſtices mollaſſes des nageoires, aux lèvres & aux parties de la génération: le Pou de la Baleine eſt ſi acharné à la tourmenter, qu'il s'enfonce ſouvent très-avant dans la chair; c'eſt ſur-tout dans le temps chaud que cet inſecte mord la Baleine avec le plus de violence.

L'Ourſin, quoique peu adroit à ſe défendre,

fendre, ſe défend pourtant avec ſes épines; on le trouve auſſi dans les mers du Groenland. Il y a pluſieurs eſpèces d'Etoiles de mer: on en remarque particuliérement une ſorte qui n'a que cinq pointes; les Hollandois la nomment *Vyftak* (*tronc à cinq branches*): on en trouve une autre à dix pointes; celle-ci eſt très-belle; elle a un rapport ſi frappant avec le Coral, qu'on pourroit la nommer le *Coral-poiſſon :* ces deux eſpèces ſont rouges, mais la dernière eſt d'un rouge plus vif & plus clair: l'intérieur du corps de ce poiſſon eſt ſinguliérement beau; une étoile à quatre branches, placée au milieu du corps, forme ſa bouche, l'ouverture d'où partent ces quatre pointes l'indique poſitivement; la chair du tour de cette bouche eſt mollaſſe; le reſte du corps eſt rude au toucher; les branches qui forment l'étoile ſervent de bras à l'animal pour ſaiſir ſa proie.

On trouve une quantité prodigieuſe de Moules ſur les rochers que la mer tapiſſe de goémon (*varech*); elles ſont

bleues & très-bonnes à manger : ces Moules renferment une eſpèce de perle de la groſſeur d'une noix.

Les Huîtres du Groenland ſont mauvaiſes ; on n'y en connoît que de deux ſortes, elles ne ſont pas mangeables ; cette privation eſt compenſée par beaucoup d'autres coquillages délicieux ; on y trouve entre autres un Limaçon blanchâtre de la groſſeur d'une noix ordinaire ; ce poiſſon s'attache à la quille des navires, aux rochers & aux pierres : quelques Naturaliſtes ont penſé très-mal-à-propos, que les vers qui rongent les navires doivent leur exiſtence à ce petit teſtacée.

Enfin la mer du Nord abonde en d'autres ſortes de poiſſons viſqueux, qui tous ſont diaphanes ; ils ſont très-jolis, & on doit les placer au nombre des Orties de mer & des Araignées de la petite eſpèce, que la nature a reproduit ſous mille formes différentes.

CHAPITRE XIII.

Balance générale des profits & pertes de la pêche du Nord depuis 1609 jusqu'en 1779 inclusivement.

LA grande pêche du Nord n'a pas répondu tous les ans à l'espoir des pêcheurs; on doit convenir au contraire que dans quelques années désastreuses, le produit a été infiniment au-dessous des frais & des avances des armateurs : mille accidens imprévus ont trompé la vigilance des directeurs des Compagnies du Nord, & ont rendu les efforts des pêcheurs inutiles & malheureux.

Un apperçu général sur les avances à faire pour cette pêche, & sur les risques à courir en l'entreprenant, contribuera sans doute beaucoup à faire apprécier les avantages réels qu'elle donne lorsqu'elle est entreprise avec intelligence & dirigée avec précaution : elle n'offroit dans les premières années, que des profits im-

menſes, faciles & ſans dangers; aujourd'hui, qu'il faut aller chercher le poiſſon ſur les bords des glaces les plus près du pôle, le ſuccès de la pêche de la Baleine eſt plus douteux; les avances à faire ſont plus conſéquentes, & les périls ſont bien plus multipliés.

La pêche de la Baleine étoit dans l'état le plus floriſſant vers l'année 1630. Les premiers armateurs s'enrichirent pendant vingt années conſécutives; mais la fortune qu'ils acquirent leur attira des envieux. Quelques ſpéculateurs projettèrent l'établiſſement d'une Compagnie privilégiée; nous avons vu quel en fut le ſort, & la pêche de la Baleine redevint libre: néanmoins elle eſt encouragée encore aujourd'hui; les Etats-Généraux ont rendu pluſieurs placards très-favorables aux armateurs de la grande pêche: le lard, l'huile, les fanons de Baleine ſont exempts de tout droit d'entrée dans tous les ports de la République, & cette exemption s'étend à tous les autres objets de commerce relatifs à la pêche de la Baleine,

pour tous les navires qui reviennent du Groenland & du détroit de Davis.

Quelques négocians ont pensé que la pêche de la Baleine donnoit, dans l'espace de dix années consécutives, plus de perte que de profit, qu'ainsi cette branche de commerce étoit plus nuisible à l'Etat qu'elle ne lui étoit profitable. D'autres spéculateurs ont comparé la grande pêche à une loterie, de laquelle quelques intéressés retirent des gros lots, pendant que le très-grand nombre s'y ruinent. Nous croyons être en état de démontrer la fausseté de ces assertions par des calculs authentiques; nous prouverons évidemment que depuis 1609 jusqu'en 1778, la pêche de la Baleine a donné des profits réels aux intéressés, & nous ferons voir que cette branche de commerce a été depuis son origine jusqu'à ce jour, une vraie richesse pour l'Etat par le nombre infini des Citoyens qu'elle a occupé & auxquels elle a procuré une subsistance précieuse en fournissant à leurs premiers besoins.

Il eſt vrai qu'une partie de l'argent employé à l'achat des agrêts des navires pêcheurs paſſe chez l'étranger, puiſque c'eſt dans le Nord que nous devons aller acheter les matières premières propres à l'équipement de nos navires; mais il eſt vrai auſſi, d'un autre côté, que ces agrêts ſe fabriquent & ſe préparent chez nous, & qu'ainſi un nombre infini de nos citoyens employés continuellement à ce travail, reçoivent des ſalaires qui contribuent beaucoup à donner un accroiſſement d'activité à la circulation des eſpèces, & qui les mettent en état de ſubſiſter avec aiſance, en les occupant utilement pour la ſociété.

Il part tous les ans cent ſoixante à deux cents navires pour la pêche du Groenland, ou du détroit de Davis: voyons d'abord quelle eſt la ſomme des avances néceſſaires pour l'équipement de ces navires, & combien ils coûtent chacun en particulier au moment qu'ils font voile de nos ports pour le Nord.

Zorgdrager (celui de nos pêcheurs

qui mérite le plus de confiance) a laissé des Mémoires très-estimés sur tous les procédés de la grande pêche; cet habile navigateur prétend qu'un navire équipé pour la pêche coûte, avec les six chaloupes destinées à son service, 4924 florins 17 sols (1). Voici son calcul :

Navires pêcheurs équipés	4,924 *fl.* 17 *f.*
Gages des 42 hommes qui en forment l'équipage depuis le départ jusqu'au retour. . . .	3,000
Frêt, ou prime d'assurance du navire. . .	3,000
Provisions de bouche. .	1,523
Somme totale des avances pour un navire pêcheur	12,447 *fl.* 17

Ce calcul s'accorde parfaitement avec celui qu'on trouve dans un ouvrage intitulé : *Den Koopman* (*le Négociant*);

(1) Le florin de Hollande est évalué à 42 sols ou à-peu-près, argent de France.

d'où il résulte que l'équipement annuel de cent quatre-vingts navires pêcheurs prêts à faire voile pour le Nord, montent à la somme de 2,240,460 florins.

Wagenaar, auteur de la grande histoire de Hollande, donne un calcul un peu différent, & ne fait monter la somme totale des avances à faire pour l'équipement de cent quatre-vingts navires pêcheurs, qu'à la somme de 1,800,000 florins, à raison de 10,000 florins pour chaque navire. L'équipement des navires destinés à la pêche du détroit de Davis coûte un peu plus cher: nous en indiquerons la différence plus bas.

Les détails de *Wagenaar* nous ayant paru d'une très-grande utilité pour les armateurs de la grande pêche, nous avons cru devoir copier la table des frais à faire pour mettre un navire en état de partir pour la pêche de la Baleine : on la trouve dans un de ses ouvrages intitulé, *Etat présent de la République des Sept-Provinces-Unies* (*Tegenwordigen Staat der vereenigde Nederlanden*).

TABLE de WAGENAAR pour cent quatre-vingts navires pêcheurs.

	Avances.
Trente-ſix mille tonneaux neufs pour rapporter le lard ou l'huile de la Baleine, ou d'autres poiſſons.	108,000 *fl.*
Deux millions ſept cens mille cercles pour réparer les vieux tonneaux, & pour la proviſion en mer en cas de beſoin. .	43,300
Salaire des tonneliers. . .	21,600
Cent ſoixante-douze mille livres de cordages . . .	35,000
Main-d'œuvre & équipement des chaloupes. . .	15,000
Ferrures, clous, ſalaire des maréchaux & ſerruriers.	5,000
Quatre cens milles livres de viande pour l'approviſionnement des navires.	40,000
	267,900

De l'autre part. . .	267,900 *fl.*
Deux mille huit cens quartaux de beurre.	57,600
Cent cinquante mille livres de Stokvis.	12,000
Cinq cens cinquante mille livres de biſcuit	40,000
Soixante-douze mille livres de pain raſſis.	18,000
Cinq cens cinquante ancres de liqueurs (eau-de-vie ou genièvre).	5,500
Epiceries & ſucre.	3,000
Soixante mille livres de lard de Friſe.	8,000
Cent quarante-quatre mille livres de fromage. . . .	18,000
Vingt mille livres de fromage du Texel & de Leyde	1,500
Dix mille huit cens tonneaux de bière, y compris l'acciſe.	27,000
	458,500

Ci-contre. . . .	458,500 *fl.*
Neuf mille ſacs de gruau & de pois	40,500
Harengs & Morue ſalée. .	3,000
Batterie de cuiſine en cuivre & en terre ; port à bord & autre menus frais.	38,000
Pour l'engagement des matelots argent comptant.	180,000
Pour les gages des matelots au retour de la pêche, & autres frais imprévus pendant la pêche. . . .	540,000
Pour le frêt, ou primes d'aſſurance des navires, à raiſon de 3000 florins pour chacun	540,000
Somme totale des avances pour cent quatre-vingts navires partis pour la grande pêche.	1,800,000

La différence du calcul de *Zogdrager* à celui de *Wagenaar* eſt de quatre cens mille ſoixante florins ſur la totalité, & de

deux mille quatre cents quarante-ſept florins pour chaque navire pêcheur.

Ces avances, montant à la ſomme d'un million huit cens mille florins, ſont indiſpenſables, & ſont très-haſardées; car ſi la pêche ne réuſſit pas, ou ſi le grand nombre des navires périt, les intéreſſés ſont aſſurés d'une perte réelle. Mais dans le cas même que les intéreſſés perdiſſent toutes leurs avances, l'Etat ſeroit-il cenſé partager cette perte avec eux? c'eſt ce que nous allons examiner. L'Etat perdroit réellement avec les intéreſſés à la grande pêche un million huit cents mille florins, ſi cet argent ſortoit tout du pays pour être employé à l'achat des divers articles néceſſaires à l'équipement des navires pêcheurs, & au paiement des enrôlemens & des gages des matelots étrangers, preſque ſeuls employés à former les équipages particuliers qui partent pour la grande pêche; cette ſomme paſſeroit alors chez l'étranger en pure perte pour la République: mais il en eſt autrement, & nous allons faire voir par des détails authen-

tiques, que la plus grande partie de ce numéraire, loin d'être perdue pour l'Etat, augmente la circulation ordinaire, & fournit à la ſubſiſtance d'un très-grand nombre de citoyens, occupés annuellement à préparer & à mettre en œuvre tous les articles achetés chez l'étranger, & deſtinés à l'équipement des navires pêcheurs.

Premiérement, le merrein acheté chez l'étranger eſt travaillé par nos tonneliers; ce ſont eux qui font tous les tonneaux; cet article eſt porté ſur la table ci-deſſus, à . . . . 21,600 *fl.*

Secondement, les cercles pour tous ces tonneaux ſont du crû du pays; cet article monte à 43,300

Troiſiémement, la viande ſalée, le lard, le beurre & le fromage, ſont des proviſions indigènes qu'il ne faut pas ſe procurer de l'étranger:

64,900

De l'autre part. . . .	64,900 *fl.*
tous ces articles réunis montent à la ſomme de	125,100
Les épiceries doivent être conſidérées du crû du pays, puiſqu'elles nous viennent de nos établiſſemens dans l'Inde, & que nous les achetons à notre Compagnie orientale : cet article monte à.	3,000
Les pois & le gruau ſont des denrées du ſol de la République : ces articles montent à	40,500
Toutes ces ſommes reſtent dans le pays, & font un total de	233,500

L'argent employé pour l'achat des autres munitions qui viennent de l'étranger, reſte en partie dans le pays, & paſſe en partie chez l'étranger, & voici comment.

1°. Le merrein pour les douves des tonneaux revient à environ deux florins pour chaque tonneau ; le quart de cet ar-

gent, ſoit pour le frêt, ſoit pour le droit de convoi, & pour le gain particulier que nos tonneliers y font en le vendant en gros aux intéreſſés, qui le font mettre en œuvre par leurs ouvriers particuliers, reſte dans le pays; ce quart peut être évalué à . . . . 18,000 *fl.*

2°. Pour l'achat du Stokvis, le tiers reſte dans le pays : cet article monte à 4,000

3°. Les deux tiers de l'argent employé à l'achat des biſcuits & du pain pour l'approviſionnement des navires, reſtent dans le pays; ces deux articles montent à 38,600

4°. On n'achète de l'étranger qu'une partie des matières premières qu'on emploie à faire le genièvre, qui ſe diſtille dans nos brûleries; & comme cette liqueur forme le neuf-dixième de celles que

60,600

De l'autre part . . . . 60,600 *fl.*

les navires pêcheurs prennent pour leur provision, il résulte que l'étranger ne profite que d'un quart de la somme employée à l'achat de l'eau-de-vie & du genièvre ; les trois quarts de cette somme restent dans le pays, & montent à . . 4,000

5°. La bière se brasse chez nous, & nous n'achetons de l'étranger qu'une partie du seigle & du houblon : ainsi l'on peut calculer, avec beaucoup de vraisemblance, que les neuf dixièmes de l'argent employé à l'achat de la bière pour l'approvisionnement des navires pêcheurs, restent dans le pays : cette somme monte à 24,300

Toutes ces sommes forment un total de 88,900

Quoiqu'il paroisse que l'argent des enrôlemens des matelots étrangers, & celui de

de leurs gages au retour de la pêche, ſoit exporté par eux hors du pays, il eſt démontré, au contraire, qu'ils n'en emportent qu'une très-petite partie, puiſqu'ils l'emploient chez nous à acheter linge, habits, petits meubles, tabac, genièvre & autres uſtenſiles qu'ils ſe donnent; le plus grand nombre de ces matelots n'étant pas mariés, & n'étant pas chargés du ſoin d'un ménage, dépenſent dans la République leurs gages, dans l'intervalle d'une pêche à l'autre : on croit donc pouvoir aſſurer qu'il ne paſſe pas chez l'étranger, de toute la ſomme des enrôlemens & des gages des matelots, plus de vingt mille florins; ainſi il reſte dans le pays une ſomme de 700,000 florins.

L'argent payé par les intéreſſés à la pêche pour le frêt des navires, ou pour les primes d'aſſurance, reſte tout entier dans le pays, & cette ſomme monte à 540,000 florins.

On peut donc dire, avec vérité, que dans le cas de la perte de cent quatre-vingt navires pêcheurs, ou que dans le

cas qu'ils reviendroient tous ſans avoir pris une ſeule Baleine, les intéreſſés à la pêche perdroient à la vérité un million huit cens mille florins ; mais ce numéraire, loin d'être perdu pour l'Etat, auroit augmenté la circulation intérieure d'un million cinq cens ſoixante-deux mille quatre cens florins, puiſque c'eſt à cette dernière ſomme que ſe montent tous les articles ci-deſſus mentionnés. Il n'auroit donc paſſé chez l'étranger, pour l'achat du chanvre, du goudron, des mâts, des bois de conſtruction, des douves, du fer & de quelques autres articles, qu'une ſomme de deux cens trente-ſept mille ſix cens florins tout au plus.

Somme totale des avances.	1,800,000 *fl.*
Reſte dans le pays	1,562,400
Paſſe chez l'étranger . . .	237,600

M. *Gerard van-Sante* donna, en 1770, un excellent ouvrage ſur la pêche de la Baleine ; il a pour titre : *Catalogue alphabétique de tous les capitaines des navires pêcheurs envoyés au Groenland & au détroit de Davis.* C'eſt d'après cet ouvrage

que nous avons formé la balance générale des frais & des produits de la grande pêche, depuis l'année 1669 juſqu'en 1769, c'eſt-à-dire, pendant cent années conſécutives. Nous avons cru cet apperçu général néceſſaire pour démontrer que la grande pêche, en ouvrant à nos citoyens une nouvelle branche de commerce, a procuré deux avantages précieux à l'Etat; le premier, & le plus général, c'eſt d'occuper utilement un très-grand nombre d'ouvriers, & de donner au commerce intérieur une nouvelle activité; le ſecond, d'avoir donné des profits réels aux intéreſſés, & d'avoir par conſéquent multiplié, au profit de la République, les relations du commerce général avec les Nations étrangères.

Pour mettre toute la clarté dont eſt ſuſceptible une opération compliquée de ſa nature, nous partagerons cette balance générale en dix portions égales, en diviſant les cent années par dix; ainſi chaque Table ne comprendra que la balance particulière de dix années conſécutives.

Nous porterons en compte, d'un côté, les avances faites par les armateurs, & de l'autre le produit de la vente de l'huile & des fanons de Baleine : la Table sera donc divisée en deux colonnes ; la première présentera le nombre des navires pêcheurs partis pour le Groenland, le nombre de ceux qui y ont péri, & les frais extraordinaires ; sur la seconde, il sera fait mention du nombre des poissons pris, de la quantité du lard, du nombre des quintaux d'huile qu'on en a extrait, de la quantité des fanons, & enfin du prix de l'huile & des fanons : de cette façon, il nous sera facile de donner la somme des avances, celle du produit de la pêche, & de fixer ainsi le profit ou la perte de la pêche pendant dix années consécutives. Nous sommes fondés à croire que nos résultats approcheront beaucoup de la vérité.

On remarque que depuis l'année 1740 le lard de Baleine donne le double d'huile de celle qu'il donnoit avant cette époque ; on en ignore la raison ; peut-

être doit-on la chercher dans la perfection des procédés pour l'extraction de l'huile. Douze tonneaux de lard donnent aujourd'hui dix-huit quintaux d'huile. La quantité des fanons d'une Baleine est toujours proportionnelle à la quantité d'huile, & cette proportion est de 100 quintaux d'huile pour 3000 livres de fanons préparés.

Dans les dix années de 1669 inclusivement, jusqu'en 1678 inclusivement aussi, il y en eut trois où la pêche de la Baleine fut impraticable, & fut même défendue par les Etats-Généraux, à cause de la guerre survenue entre la République & Louis XIV: ces trois années sont 1672, 1673 & 1674. L'Etat trop occupé, & ayant besoin de toutes ses forces pour se défendre contre un ennemi entré dans le cœur du pays, ne put accorder aux pêcheurs les convois suffisans pour les protéger efficacement, & les soustraire au danger imminent d'être attaqués & pris par les corsaires, ou par les vaisseaux de la marine Françoise. Notre première Table ne comprendra donc que sept années.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1669 à 1678.

Navires équipés. . 993.		Poiffons pris. . . . 6,414	13,175,000 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires	9,930,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 283,396	
Navires perdus. . . 83.		Quintaux d'huile. . 425,000	
Frais de perte.	830,000	Prix de l'huile à 31 florins le quintal.	
Frais pour la préparation de l'huile & autres frais imprévus	4,250,000	Fanons. . . 12,750,000 *liv.* Prix des fanons à 48 florins les 100 livres.	6,120,000
Dépenfe	15,010,000	*Recette.*	19,295,000

La recette de ces fept années excède donc la dépenfe de la fomme de 4,285,000 florins; la balance eft donc en faveur des pêcheurs, de 612,143 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1679 à 1688.

Navires équipés, 1932.		Poiſſons pris. . . . 10,019	21,240,000 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires	19,320,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 395,771	
Navires perdus. . 113.		Quintaux d'huile. . 590,000	
Frais de perte.	1,130,000	Prix de l'huile à 36 florins le quintal.	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	5,900,000	Fanons . . . 17,700,000 *liv.*	6,088,000
		Prix des fanons à 34 florins les 100 livres.	
Dépenſe	26,350,000	*Recette*.	27,258,000

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de la ſomme de 908,000 florins; la balance eſt en faveur des pêcheurs de 90,000 florins chaque année. Ce gain eſt très-peu conſidérable, vu l'importance de l'entrepriſe.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1689 à 1698.

Navires équipés. . 955.		Poiſſons pris. . . . 4,864	14,180,000 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires	9,550,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 189,132	
Navires perdus. . . 82.		Quintaux d'huile . 283,600	
Frais de perte	820,000	Prix de l'huile à 50 florins le quintal	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	2,836,000	Fanons. . . . 8,508,000 *liv.*	9,954,360
		Prix des fanons à 117 florins les 100 livres.	
Dépenſe	13,206,000	*Recette.*	24,134,360

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de la ſomme de 10,928,360 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs de 1,092,836 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1699 à 1708.

Navires équipés . . 1652.		Poiſſons pris. . . . 8,537	
Frais pour l'équipement de ces navires	16,520,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 301,250	
Navires perdus. . , 62.		Quintaux d'huile. . 451,850	18,523,800 *fl.*
Frais de perte.	620,000	Prix de l'huile à 41 florins le quintal	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	4,518,000	Fanons . . . 13,554,000 *liv.* Prix des fanons à 58 florins les 100 livres.	7,861,320
Dépenſe	21,658,000	*Recette*	26,385,120

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de la ſomme de 4,727,120 florins ; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de 472,712 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1709 à 1718.

Navires équipés.. 1351.		Poissons pris. . . . 4,645	
Frais pour l'équipement de ces navires	13,510,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 170,488	
Navires perdus. . . 51.		Quintaux d'huile. . 255,700	14,574,900 *fl.*
Frais de perte.	510,000	Prix de l'huile à 57 florins le quintal.	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	2,557,000	Fanons. . . . 7,671,000 *liv.* Prix des fanons à 106 florins les 100 livres	8,131,260
Dépense	16,577,000	*Recette.*	22,706,160

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de la somme de 6,129,160 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 612,916 florins pour chaque année.

Balance des dix années de 1719 à 1728.

Navires équipés . . 1504.		Poiſſons pris. 3,439	
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	15,040,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 131,607	
Navires perdus. . . 40.		Quintaux d'huile. . 197,400	8,290,800 *fl.*
Frais de perte.	400,000	Prix de l'huile à 42 florins le quintal	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	1,974,000	Fanons. . . . 5,922,000 *liv.* Prix des fanons à 164 florins les 100 livres.	9,712,080
Dépenſe	17,414,000	*Recette.*	18,002,880

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de la ſomme de 588,880 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, d'une ſomme de 58,888 florins pour chaque année. On peut compter ces dix années de pêche au nombre des moins heureuſes, & l'on remarque comme une choſe très-ſingulière, que le produit des fanons ait été au-deſſus du produit de l'huile de Baleine.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1729 à 1738.

Navires équipés. . 858.		Poiſſons pris. . . . 2,198	
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	8,580,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 86,939	
Navires perdus. . . 13.		Quintaux d'huile. . 130,400	5,070,000 *fl.*
Frais de perte.	130,000	Prix de l'huile à 39 florins le quintal	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	1,304,000	Fanons. . . . 3,912,000 *liv.* Prix des fanons à 214 florins les 100 livres.	8,731,680
Dépenſe	10,014,000	*Recette.*	13,441,680

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de 3,427,680 florins ; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de la ſomme de 342,768 florins pour chaque année. C'eſt encore ici le produit des fanons qui excède de beaucoup celui de l'huile.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1739 à 1748.

Navires équipés . . 1356.		Poiſſons pris. . . . 6,193	13,017,960 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	13,560,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 192,859	
Navires perdus. . . 31.		Quintaux d'huile. . 289,288	
Frais de perte.	310,000	Prix de l'huile à 45 florins le quintal	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	2,892,880	Fanons. . . . 8,678,600 *liv.*	10,761,464
		Prix des fanons à 124 florins les 100 livres.	
Dépenſe.	16,662,880	*Recette.* . . . . . : .	23,779,424

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de 7,016,544 florins ; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de la ſomme de 701,655 $\frac{4}{10}$ florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1749 à 1758.

Navires équipés . . 1339.		Poiſſons pris. . . . 4,770	
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	13,390,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 135,725	
Navires perdus. . . 30.		Quintaux d'huile. . 202,412	10,525,424 *fl.*
Frais de perte.	300,000	Prix de l'huile à 52 florins le quintal.	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	2,024,120	Fanons. . . . 6,072,360 *liv.* Prix des fanons à 122 florins les 100 livres.	7,408,206
Dépenſe	15,714,120	*Recette.*	17,933,630

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de 2,219,510 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de la ſomme de 221,151 florins pour chaque année.

Balance des dix années de 1759 à 1768.

Navires équipés, 1334.		Poiſſons pris. . . . 3,018	8,785,140 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires	13,240,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 98,517	
Navires perdus. . . 25.		Quintaux d'huile. . 146,419	
Frais de perte.	250,000	Prix de l'huile à 60 florins le quintal.	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	1,464,190	Fanons. . . . 4,392,600 *liv.*	7,335,642
		Prix des fanons à 167 florins les 100 livres.	
Dépenſe	14,954,190	*Recette*	16,120,782

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de 1,166,592 florins ; la balance eſt en faveur des pêcheurs, de la ſomme de 116,659 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1769 à 1778.

Navires équipés. . 903.		Poiſſons pris. . . . 3,493	8,306,574 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	9,030,000 *fl.*	Tonneaux de lard, 89,378	
Navires perdus. . . 31.		Quintaux d'huile. . 133,977	
Frais de perte.	310,000	Prix de l'huile à 62 florins le quintal	
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	893,780	Fanons. . . . 4,019,300 *liv.*	4,823,160
		Prix des fanons à 120 florins les 100 livres	
Dépenſe	10,233,780	*Recette*	13,129,734

La recette de ces dix années a donc excédé la dépenſe de 2,895,954 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, d'une ſomme de 289,595 florins pour chaque année.

TABLE GÉNÉRALE des avances faites pendant les cent années dont nous venons de donner les Tables particulières & des produits de la Pêche pendant les mêmes années.

Années.	*Dépenses.*	*Années.*	*Produits.*
De 1669 à 1678	15,010,000 *fl.*	De 1669 à 1678	19,295,000 *fl.*
1679 à 1688	26,350,000	1679 à 1688	27,258,000
1689 à 1698	13,206,000	1689 à 1698	24,134,360
1699 à 1708	21,658,000	1699 à 1708	26,385,120
1709 à 1718	16,577,000	1709 à 1718	22,706,160
1719 à 1728	17,414,000	1719 à 1728	18,002,880
1729 à 1738	10,014,000	1729 à 1738	13,441,680
1739 à 1748	16,762,880	1739 à 1748	23,779,424
1749 à 1758	15,714,120	1749 à 1758	17,933,630
1759 à 1768	14,954,190	1759 à 1768	16,120,782
1769 à 1778	10,233,780	1769 à 1778	13,129,734
	177,893,970		222,186,770
Pour balance au profit des Pêcheurs. . .	44,292,800		
	222,186,770		

Il eſt donc démontré, contre ceux qui ont prétendu que la pêche de la Baleine ruinoit les intéreſſés, qu'elle leur a donné au contraire tous les ans un profit réel: il conſte, par la Table ci-deſſus, que la ſomme totale des avances faites dans les cent années, monte à 177,893,970 florins; cette ſomme diviſée par cent, donne une avance annuelle de 1,778,940 florins: il conſte encore que les profits faits pendant ces mêmes cent années, montent à la ſomme de 44,292,800 florins; celle-ci diviſée par cent, donne un profit annuel de 442,928 florins; d'où il ſuit que 1,778,940 florins a donné un profit net de 442,928 florins; ce qui revient à plus de 40 pour cent. Quelle eſt la branche de commerce qui donne conſtamment pendant cent années conſécutives, 40 pour cent de profit net aux intéreſſés? Si à cet avantage réel pour les intéreſſés, on ajoute les grands & innombrables avantages que la pêche de la Baleine à procurés à la Nation en général, en fourniſſant à la ſubſiſtance de tant de milliers de citoyens qu'elle

occupe, n'eſt-il pas démontré que cette branche de Commerce mérite les plus grands encouragemens de la part du Souverain ?

Les profits de la pêche de la Baleine furent immenſes depuis l'année 1617 juſqu'en 1635 : vers cette époque le poiſſon s'éloigna inſenſiblement des baies où on le prenoit ſans peine, & ſe retira dans les glaces les plus avancées vers le nord. Depuis 1635 juſqu'en 1642, les Compagnies du Nord firent des pertes immenſes ; leurs établiſſemens formés à grands frais leur devinrent inutiles ; les navires pêcheurs revenoient la plupart ſans cargaiſon.

La ſéparation forcée de ces Compagnies à l'expiration du dernier privilége, rendit à tous les citoyens de la République la liberté indéfinie de s'intéreſſer à la grande pêche ; devenue libre en 1642, il ſe forma diverſes aſſociations qui firent des entrepriſes heureuſes ; le Souverain les encouragea & les protégea conſtamment, autant pour l'avantage particulier des

divers intéressés que pour l'avantage général des citoyens que cette pêche occupe. Nous avons vu, par les résultats ci-dessus, à quel point elle a prospéré jusqu'en 1769. Depuis 1780 jusqu'en 1787, cette pêche a langui; elle a même été absolument interrompue pendant trois années consécutives, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'a duré la dernière guerre avec les Anglois; les troubles domestiques qui ont déchiré l'Etat jusqu'à la fin de 1787, n'ont pas permis aux Etats-Généraux d'accorder aux pêcheurs la protection & les encouragemens propres à revivifier cette branche intéressante de commerce; les Anglois ont profité de cet état de langueur où notre pêche a été plongée pendant ces dix dernières années; & il est à craindre que cette Nation rivale n'obstrue ainsi un des canaux précieux de notre prospérité nationale, & qu'elle ne parvienne enfin à le détourner au point de nous réduire à lui en céder presque absolument tous les avantages.

La pêche, au détroit de Davis, quoi-

que plus dispendieuse & plus sujette aux risques & aux dangers, donne cependant des profits plus considérables que celle du Groenland proprement dit : il est très-facile de s'en convaincre par l'apperçu que nous allons en faire : nous suivrons encore ici les calculs de *Zorgdrager* & de *Wagenaar*.

La découverte de ce fameux détroit fut faite en 1585, par *Jean Davis*, navigateur Anglois; *L. Feykes Haan*, un de nos plus hardis marins, entra dans ce Détroit en 1715, & s'avança jusqu'au 72e degré; c'est depuis cette dernière époque que nos pêcheurs s'enhardirent à aller attaquer la Baleine dans ces plages éloignées. Les navires destinés pour le détroit de Davis partent un mois avant les pêcheurs du Groenland; on compte, pour cette raison, que les frais d'équipement de chaque navire pour le détroit de Davis, montent à 1000 florins de plus. Ce n'est qu'en 1719 qu'on fit le premier essai réglé de cette pêche; ce n'est aussi que de cette époque que nous commencerons les Ta-

bles particulières que nous allons donner, pour montrer les progrès de la pêche de la Baleine, depuis 1719 jusqu'en 1778, c'est-à-dire, pendant l'espace de *soixante années* consécutives.

Nous donnerons dans le second volume les descriptions détaillées des mers, des baies, des golfes, des côtes, des isles, & en un mot de toutes les plages que nos pêcheurs ont parcourues depuis le commencement de la pêche de la Baleine jusqu'à ce temps: on verra, par la description particulière du détroit de Davis, & par son itinéraire particulier, à combien de dangers & de difficultés cette pêche particulière est assujettie: on conçoit à peine qu'il y ait sur tout le globe des hommes assez déterminés pour entreprendre une navigation pendant laquelle ils ont tant d'obstacles à surmonter, tant de périls à courir, sous un climat où le froid le plus excessif n'est peut-être pas l'ennemi le plus redoutable qu'ils aient à vaincre.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1719 à 1728.

Navires équipés. . 748.	
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	7,480,000 *fl.*
Navires perdus. . . 20.	
Frais de perte.	200,000
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	1,112,280
Dépenſe.	8,792,280

Poiſſons pris. . . . 1,251	
Quintaux d'huile. . 111,228	4,671,576 *fl.*
Prix de l'huile à 42 florins le quintal	
Fanons. . . . 3,336,800 *liv.*	5,472,352
Prix des fanons à 164 florins les 100 livres.	
Recette.	10,143,828

La recette de ces dix années a excédé la dépenſe de la ſomme de 1,351,548 florins ; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de la ſomme de 135,155 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1729 à 1738.

Navires équipés. . 975.		Poiſſons pris. . . . 1929	
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	9,750,000 *fl.*	Quintaux d'huile. . 152,791	5,958,829 *fl.*
Navires perdus. . . 14.		Prix de l'huile à 39 florins le quintal	
Frais de perte.	140,000	Fanons. . . . 4,583,700 *liv.*	9,809,118
Frais pour l'extraction de l'huile.	1,527,910	Prix des fanons à 214 florins les 100 livres.	
Dépenſe	11,417,910	*Recette*	15,767,947

La recette de ces dix années a excédé la dépenſe de la ſomme de 4,350,037 florins ; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de 435,004 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1739 à 1748.

Navires équipés. . 368.		Poiſſons pris. 1162	
Frais pour l'équipement de ces navires	3,680,000 *fl.*	Quintaux d'huile . . 79,324	4,569,580 *fl.*
Navires perdus. . . 10.		Prix de l'huile à 45 florins le quintal	
Frais de perte.	100,000	Fanons. . . . 2,379,700 *liv.*	
Frais pour l'extraction de l'huile.	793,240	Prix des fanons à 124 florins les 100 livres.	2,950,828
Dépenſe	4,573,240	*Recette.*	7,520,408

La recette de ces dix années a excédé la dépenſe de la ſomme de 2,900,047 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de la ſomme de 290,005 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1749 à 1758.

Navires équipés. . 340.		Poiſſons pris. 513	
Frais d'équipement de ces navires.	3,400,000 *fl.*	Quintaux d'huile. . . 46150	2,399,800 *fl.*
Navires perdus. . . . 6.		Prix de l'huile à 52 florins le quintal	
Frais de perte.	60,000	Fanons. . . . 1,384,500 *liv.*	1,689,090
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	461,500	Prix des fanons à 122 florins les 100 livres.	
Dépenſe.	3,921,500	*Recette.*	4,088,890

La recette de ces dix années a excédé la dépenſe de la ſomme de 167,390 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de 16,739 florins pour chaque année.

Balance des dix années de 1759 à 1768.

Navires équipés. . 296.		Poiſſons pris. 818	3,226,320 *fl.*
Frais d'équipement de ces navires.	2,960,000 *fl.*	Quintaux d'huile. . . 53772	
Navires perdus. . . . 4.		Prix de l'huile à 60 florins le quintal	
Frais de perte.	40,000	Fanons. . . . 1,513,100 *liv.*	2,526,877
Frais pour l'extraction de l'huile.	537,720	Prix des fanons à 167 florins les 100 livres.	
Dépenſe	3,537,729	*Recette*	5,753,791

La recette de ces dix années a excédé la dépenſe de la ſomme de 2,215,477 florins ; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de 221,448 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1769 à 1778.

Navires équipés. . 434.		Poiſſons pris 1,313	5,294,552 *fl.*
Frais pour l'équipement de ces navires. . . .	4,340,000 *fl.*	Quintaux d'huile . . 85,396	
Navires perdus . . . 8.		Prix de l'huile à 62 florins le quintal	
Frais de perte.	80,000	Fanons. . . . 2,561,880 *liv.*	3,074,160
Frais pour l'extraction de l'huile.	853,960	Prix des fanons à 120 florins les 100 livres.	
Dépenſe	5,273,960	*Recette*	8,368,712

La recette de ces dix années a excédé la dépenſe de la ſomme de 3,094,250 florins; la balance eſt donc en faveur des pêcheurs, de 309,476 florins pour chaque année.

On voit, par ces Tables particulières, que la pêche de la Baleine au détroit de Davis, malgré les frais énormes qu'elle exige, & les dangers qui y ſont attachés, a cependant donné tous les ans des profits nets aux pêcheurs, & que dans l'eſpace de ſoixante années conſécutives, il n'y en a pas une ſeule où cette pêche n'ait plus ou moins réuſſi : nous ferons voir ci-après, qu'à tout prendre elle eſt plus avantageuſe que celle du Groenland.



TABLE GÉNÉRALE *des avances & des produits pendant le cours de soixante années consécutives.*

Années.	*Avances.*	*Années.*	*Produits.*
De 1719 à 1728	8,792,280 *fl.*	De 1719 à 1728	10,143,919 *fl.*
1729 à 1738	11,417,910	1729 à 1738	15,767,947
1739 à 1748	4,573,240	1739 à 1748	7,520,408
1749 à 1758	3,915,500	1749 à 1758	4,088,890
1759 à 1768	3,537,720	1759 à 1768	5,753,197
1769 à 1778	5,273,960	1769 à 1778	8,368,712
	37,556,610		51,643,073

La pêche de la Baleine au détroit de Davis a donc donné, dans les ſoixante années ci-deſſus, un profit net de quatorze millions cent vingt-ſix mille quatre cens ſoixante-trois florins.

Il eſt aiſé de prouver que la pêche du Groenland donne moins de profits que celle du détroit de Davis; il ſuffit, pour s'en aſſurer, de balancer les produits de l'une & l'autre dans les ſoixante années correſpondantes, ayant égard au nombre des navires envoyés chacune de ces années, tant au Groenland qu'au détroit de Davis. Cette balance eſt très-facile à faire.

Depuis 1719 juſqu'en 1778, il a été envoyé au Groenland 7284 navires pêcheurs, qui, dans cet eſpace de ſoixante années, ont donné un profit net de 17,315,160 florins: cette ſomme diviſée par 7284 navires, donne pour chacun celle de 2377 florins de profit net.

Depuis 1719 juſqu'en 1778, il a été envoyé au détroit de Davis 3161 navires pêcheurs, qui, dans cet eſpace de

ſoixante années, ont donné un profit net de 14,126,463 florins. Cette ſomme diviſée par 3161 navires, donne pour chacun celle de 4469 florins de profit net; d'où il réſulte généralement qu'un navire pêcheur du Groenland donne beaucoup moins de profit qu'un navire pêcheur du détroit de Davis, quoique celui-ci exige conſtamment une avance de 1000 florins de plus que l'autre pour les frais d'équipage, &c.

Il a été pris, depuis 1669 juſqu'en 1778 incluſivement, 57589 Baleines au Groenland par nos pêcheurs; il en a été pris au détroit de Davis, depuis 1719 juſqu'en 1778 incluſivement, 7586.

On ne doit pas conclure de tout ce que nous venons de dire à l'avantage de la grande pêche, que tous ceux qui l'ont entrepriſe, ou qui s'y ſont intéreſſés, n'ont jamais fait des pertes réelles; il eſt très-certain, au contraire, que pluſieurs de nos négocians en ont eſſuyé de très-conſidérables. Lorſque la Compagnie du Nord demandoit aux Etats-Généraux,

en

en 1642, le renouvellement ou la prolongation de ſon privilège, elle expoſoit pour principal motif les pertes énormes qu'elle avoit faites pendant les dernières ſept années, & le préjudice qui en réſultoit pour les intéreſſés, à cette malheureuſe époque. Depuis que, par le refus des Etats-Généraux d'accorder des privilèges excluſifs pour la grande pêche, elle eſt devenue libre pour tous nos citoyens, les aſſociations particulières qui ſe ſont formées n'ont pas été toujours également heureuſes : telle aſſociation gagnoit gros dans une année de pêche, tandis que telle autre perdoit beaucoup dans la même année. Tels aſſociés ont le bonheur de voir arriver leurs navires pêcheurs avec de riches cargaiſons, pendant que d'autres ont le malheur de les voir revenir avec un petit nombre de poiſſons, ſouvent à vuide, & quelquefois ne revoir ni poiſſon ni navires. Tout dépend du bonheur, & plus ſouvent encore de l'habileté des Pêcheurs qu'on engage;

mais ces désastres particuliers, malheureux à la vérité pour ceux qui les essuient, n'ôtent rien à l'avantage général qui résulte de la pêche de la Baleine, & ne détruisent pas l'exactitude des calculs que nous avons donnés plus haut, & qui prouvent évidemment que depuis la première année de la grande pêche, jusqu'en 1778 inclusivement, même dans les années les moins heureuses, la balance des avances & des produits de cette pêche a constamment été en faveur des pêcheurs en général.

On pourroit nous objecter que le calcul que nous avons fait des avances pour l'équipement des navires pêcheurs, n'est qu'un calcul approché & au-dessous du montant des avances annuelles : nous pourrions répondre que le calcul des produits n'est aussi qu'un calcul approché & au-dessous des produits annuels; mais en accordant même que ces avances doivent être un peu plus considérables, vu les frais imprévus & autres menues

dépenſes preſque toujours indiſpenſables, nous avons une réponſe à faire en faveur des avantages & des profits que la grande pêche donne annuellement, à laquelle il n'y a pas de replique. Nous n'avons calculé dans les produits de cette pêche, que les ſommes qui revenoient aux intéreſſés, de la vente de l'huile & des fanons; mais il eſt d'autres profits réels dont nous avons négligé de faire mention. Le nombre des dents de Nharval que nos Pêcheurs ont rapportées depuis le commencement de la pêche juſqu'à ces derniers temps, eſt très-conſidérable, & ces dents ſe ſont toujours vendues, ſur-tout dans les premières années, à de très bons prix; le nombre des peaux de Phoque eſt incalculable, & ces peaux ſe vendent encore aujourd'hui aſſez bien pour mériter quelque conſidération : on a rapporté auſſi du Groenland une aſſez grande quantité de peaux d'Ours blancs, de Chiens de mer, &c. &c. Tous ces articles ont certainement donné des profits qui ſont plus que ſuffiſans pour

compenſer les avances extraordinaires & petits frais imprévus de la grande pêche du Nord.

Le Commerce avantageux que la pêche de la Baleine nous a ouvert avec les Groenlandois, tant en exportation qu'en importation, eſt un des avantages ſecondaires qui mérite d'être compté pour quelque choſe : nous n'y avons eu cependant aucun égard dans la balance générale des produits de la grande pêche ; ainſi, il eſt démontré que de quelque façon qu'on l'enviſage, cette branche de commerce eſt une de celles qui ont le plus contribué juſqu'à préſent à l'aiſance de pluſieurs milliers de nos citoyens, & à la fortune particulière d'un très-grand nombre d'entre eux. Nous le répétons, notre Gouvernement l'a toujours enviſagée ſous ces rapports, & l'a toujours protégée d'une manière très-particulière, pour empêcher, autant qu'il eſt en lui, qu'une ſource ſi précieuſe de proſpérité nationale ne vienne à tarir, ou ne prenne un autre

cours. Les Anglois ne négligent rien depuis la perte de leurs Colonies, pour en tirer tout le parti poſſible; leurs progrès ſont déjà ſenſibles, & nous avons tout à craindre de la concurrence de ce Peuple navigateur.



CHAPITRE XIV.

Du Hareng.

QUOIQUE la pêche de la Baleine ait toujours mérité de la part de notre Gouvernement la protection la plus efficace & l'encouragement le plus assidu, nous croyons avec *Boxhorn*, que celle du Hareng a toujours été & est encore la source la plus féconde de notre richesse nationale, & que cette pêche est une véritable mine d'or pour les Hollandois.

Rien ne prouve mieux en effet le grand intérêt de notre République dans ses pêches en général, & particuliérement dans celle du Hareng, que les précautions de nos ancêtres, même sous le gouvernement des Comtes, pour les soutenir & les rendre de plus en plus florissantes. Dans tous les temps, les Etats-Généraux ont donné une attention suivie à l'encou-



GRANDE PÊCHE DU HARENG.

ragement de cette riche branche de commerce, à la préserver, par de sages ordonnances, des abus qui détruisent les grands établissemens, à obvier aux empiétemens trop ordinaires dans un commerce étendu & lucratif, enfin à la défendre contre les entreprises, les violences, les usurpations & les tracasseries des voisins jaloux de notre prospérité. La République, dès son origine, a toujours eu à lutter contre les efforts presque continuels que d'autres Peuples ont fait pour nous ravir une partie des fruits de nos pêches; il en est même qui ont cherché inutilement à chasser les Pêcheurs Hollandois des parages du Nord, & à leur enlever entiérement les profits abondans de leurs découvertes & de leur infatigable industrie.

Nous diviserons ce chapitre en deux paragraphes; nous donnerons dans le premier l'histoire du Hareng & de la pêche particulière de ce poisson; nous détaillerons dans le second les avantages immenses qui résultent de cette pêche pour le Public.

§ I.

Histoire du Hareng & de la Pêche de ce Poisson.

Le Hareng, naturalisé dans les mers du Nord, semble avoir choisi pour sa demeure ordinaire ces immenses plages éternellement glacées, qui se prolongent jusqu'au bout du pôle arctique. C'est dans ces eaux glacées que ce poisson dépose son frai en Août & en Septembre. Le Hareng est si fécond, qu'il se multiplie prodigieusement, malgré l'âpreté des Pêcheurs à le poursuivre, la voracité des gros poissons auxquels il sert d'aliment ordinaire, l'agile rapacité des oiseaux de mer qui en détruisent des millions (1), malgré enfin la prodigieuse consommation

(1) La Baleine, le Requin, le Loup de mer, le Marsouin, la Morue, le Cabillau dévorent une quantité étonnante de Harengs lorsque ce poisson voyage : il est probable que la Baleine retirée actuellement sous les glaces du Nord, en fait aussi sa nourriture ordinaire.

qui s'en fait, ſur-tout dans le nord de l'Europe; cette ſorte de poiſſon ne s'épuiſe jamais, elle ne paroît pas même éprouver encore une diminution ſenſible.

Le Hareng eſt un poiſſon de paſſage; il en paroît tous les ans ſur nos côtes & ſur celles de nos voiſins, des bandes prodigieuſes. La grande caravane qui part tous les ans en Janvier, de deſſous les glaces du Nord, ſe partage en deux principales bandes; l'aîle droite dirige ſa courſe au couchant, & arrive en Mars ſur les côtes d'Iſlande; l'aîle gauche prend ſa courſe vers l'orient; mais celle-ci ſe diviſe, à une certaine hauteur, en pluſieurs bandes; quelques-unes ſe rendent ſur les bancs de Terre-Neuve; d'autres, continuant de voyager enſemble encore quelque temps, ſe ſéparent pour une courſe particulière. Alors les unes nagent vers les côtes de Nowège & entrent par le Sund dans la mer Baltique; d'autres s'achèminent vers la pointe ſeptentrionale du Jutland; après s'y être tenues pendant quelque temps, elles vont rejoindre les bandes de la mer

Baltique en paſſant par le Belt; après avoir reſté quelque temps enſemble, elles ſe ſéparent de nouveau, pour ſe rendre ſur les côtes du Holſtein, du Texel & du Zuiderzée (1).

La bande des Harengs qui ſe porte au couchant, eſt l'aîle droite de cette immenſe caravane; elle eſt la plus nombreuſe : cette bande eſt continuellement côtoyée par des poiſſons voraces qui cherchent à l'entamer; leur peine n'eſt pas perdue, & ils trouvent toujours aſſez de traîneurs dont ils font leur proie. Le Requin & le Cabillau ſur-tout ſont très-acharnés à la pourſuite du Hareng. Cette bande ſe porte directement ſur Hitland & ſur les Orcades; c'eſt-là le rendez-vous général de nos Pêcheurs, qui y attendent avec impatience l'arrivée du poiſſon. Le

(1) *Zuiderzée* eſt un Golfe renfermé entre les côtes de la Nort-Hollande, de la Gueldre, d'Over-Iſſel & de la Friſe. Il communique au port d'Amſterdam par un goulet étroit & très-peu profond : ce Golfe eſt formé par un écoulement de la mer du Nord, & ſe trouve contigu avec la rade du Texel & celle de Vlit.

Hareng arrivé ſur les côtes d'Ecoſſe, ſe ſépare en deux colonnes; la plus nombreuſe ſe rend ſur les côtes d'Angleterre, de Friſe, de Zéelande, du Brabant & de France; l'autre va côtoyer l'Irlande. Les différentes diviſions de cette bande ont un rendez-vous fixe à un temps déterminé; elles ſe rejoignent toutes dans le canal d'Angleterre, quoique très-affoiblies par les pertes immenſes qu'elles ont faites; là, ne formant qu'une ſeule bande, ces Harengs vont ſe jetter & diſparoître abſolument dans la mer Atlantique.

Ce qu'il y a de plus merveilleux en tout ceci, c'eſt que toutes les bandes de ces Harengs partis en une ſeule caravane, ont auſſi un rendez-vous général: on ignore le lieu & le temps de ce rendez-vous; mais il eſt certain qu'après avoir reçu des échecs énormes, la grande caravane arrive enfin aux plages d'où elle étoit partie, diviſée en deux bandes qui ont pris une route toute différente; l'une de ces bandes arrive par la partie de l'*Eſt*, & l'autre par le *Nord*.

Le temps du départ du Hareng pour retourner dans le Nord, eſt fixé comme celui de ſon arrivée. Il quitte les côtes de France en Juillet & Août; la route de toutes les différentes bandes eſt déterminée ; elles ſe ſuivent immédiatement ſans le plus petit retard. Avant la fin d'Août on ne trouve plus un ſeul Hareng ſur les côtes de France. Ce poiſſon abandonne à-peu-près dans le même temps *Hitland*, *Fairhill* & *Boekenes ;* il diſparoît des côtes de *Javenot* en Septembre, & vers la fin de Novembre on ne le rencontre plus que très-avant dans la mer.

Quoiqu'en général le Hareng ſuive conſtamment la même route pour arriver ſur les côtes d'Ecoſſe, d'Angleterre, de France, de Brabant, & ſur les nôtres, il arrive cependant quelquefois qu'il en prend une différente. En 1472, quelques Navigateurs recontrèrent les bandes les plus nombreuſes aux environs de *Schoonen*, & c'eſt par cette route oppoſée à la route ordinaire, que le Hareng arriva cette année ſur les côtes d'Angleterre. Nous

indiquerons plus bas la cauſe probable de cette variation dans la route des Harengs pour arriver dans les mers de la Grande-Bretagne.

Il eſt bien ſurprenant que le Hareng quitte tous les ans un aſyle inacceſſible à ſes nombreux ennemis, pour s'expoſer aux dangers certains d'un long voyage, pendant lequel il eſt continuellement expoſé à la voracité des gros poiſſons & à l'avidité des pêcheurs, dans les filets deſquels il vient ſe précipiter, pour ainſi dire, de lui-même. Le Hareng retiré ſous les glaces du Nord, n'a à craindre ni la pourſuite de la Baleine, qui, faute d'air, ne ſauroit s'y engager trop avant, ni celle des Pêcheurs, pour leſquels les approches même de ces glaces ſont toujours un écueil des plus funeſtes. Les Naturaliſtes ſe ſont épuiſés en conjectures ſur cette émigration périodique pour en deviner la vraie cauſe, & pour expliquer ce phénomène. Il en eſt qui penſent que nous ſommes uniquement redevables à la Providence de cette riche branche de commerce, que

la pêche du Hareng nous fournit tous les ans ; c'eſt, ſelon eux, un effet particulier de la bonté divine, qui permet que le Hareng quitte tous les ans une retraite ſûre pour venir ſe prendre dans les filets des Pêcheurs, afin de fournir un aliment ſain à une infinité d'hommes.

M. Anderſon, Bourgmeſtre de Hambourg, aſſigne une cauſe plus ſimple à l'émigration annuelle du Hareng : il prétend qu'elle eſt néceſſitée par la fécondité prodigieuſe de ce poiſſon ; cet habile homme croit que ſi le Hareng ne prenoit pas le parti d'émigrer tous les ans, il ne trouveroit pas aſſez de nourriture dans les plages glacées du Nord, & que bientôt même il s'y trouveroit tellement reſſerré, que, quelque immenſes qu'elles ſoient, ce poiſſon y manqueroit d'eſpace ſuffiſant pour y nager : c'eſt-là, ſelon Anderſon, l'unique cauſe qui force le Hareng à envoyer des caravanes nombreuſes ſur les côtes & dans les mers lointaines, pour aller chercher une nourriture qui lui manqueroit infailliblement ſous les glaces

du Nord. Anderſon explique encore la cauſe qui détermine le Hareng à ſe former en colonnes nombreuſes & ſerrées, & il l'attribue à l'inſtinct de ſa propre conſervation, naturel à tous les êtres vivans. A peine, ajoute cet auteur, les Harengs ſont arrivés ſur les bords des glaces, qu'ils y trouvent une infinité d'ennemis qui les y attendent avec une impatience proportionnée à la faim qui les dévore : incapables de leur réſiſter, ces poiſſons attaqués de tous les côtés, ſe réuniſſent, ſe preſſent & ſe ſerrent comme font tous les petits poiſſons & certains oiſeaux, lorſqu'ils ſont pourſuivis par quelque ennemi redoutable : par cette précaution les Harengs donnent moins de priſe à leurs ennemis, leur échappent plus facilement, parcourent les mers avec moins de déſavantage, & échappent avec moins de perte aux dangers multipliés qui les environnent pendant tout le temps de leur longue caravane.

Cette explication eſt certainement infiniment plus naturelle & plus ſatisfaiſante

que celle qu'on tire des ſoins de la Providence à l'égard des hommes ; il s'en faut cependant beaucoup qu'elle ſatisfaſſe à toutes les difficultés & qu'elle rende raiſon de toutes les ſuites de cette émigration ſurprenante.

Anderſon n'explique pas par-là, pourquoi la grande caravane & toutes les bandes qui s'en détachent à certaines hauteurs fixes, ſuivent conſtamment la même route ; pourquoi les différentes troupes de Harengs vont chercher leur nourriture ſi loin de leurs plages ; pourquoi, le long des côtes ſi variées & ſi différentes ; pourquoi, ſous des climats qui ſe reſſemblent ſi peu par leur température ; pourquoi, après tant de diverſes excurſions, ces bandes ſe trouvent toutes à un point fixe pour ſe réunir & faire route enſemble vers leur patrie, où elles rentrent en deux grandes bandes par l'Eſt & par le Nord. Les Harengs ne trouveroient-ils donc pas vers le pôle arctique une plage aſſez étendue, propre à fournir à la ſubſiſtance de tous, & faut-il qu'ils s'expatrient pendant

pendant quelques mois tous les ans, pour ne pas s'affamer les uns & les autres sous les glaces? Il y a certainement une autre cause plus décisive de cette émigration annuelle, que celle qu'Anderson assigne comme la seule vraisemblable. Ce n'est certainement pas la fécondité prodigieuse de ce poisson qui nécessite tous les ans les voyages de long cours qu'il fait réguliérement. Il y a plus, & ceci est décisif contre Anderson : le Hareng se multiplie infiniment plus pendant son excursion annuelle, qu'il ne le fait pendant le temps de son repos sous les glaces du Nord. Il est constant qu'un Hareng femelle (*Hareng œuvé*), en arrivant sur les côtes d'Angleterre & d'Hollande se trouve avoir communément dix mille œufs dans le corps; il est encore constant qu'il les dépose dans les mers d'Angleterre, avant son départ, & qu'il arrive sous les glaces du Nord sans porter de nouvelles semences dans son sein. D'après ces faits incontestables, on pourroit supposer avec quelque fondement, que le Hareng, loin de

quitter ſa demeure ordinaire à cauſe de ſa trop grande fécondité, ne la quitte en effet que pour aller ſe multiplier dans des climats plus propres à favoriſer cette fécondité & à faire éclorre ſes œufs.

Ne voit-on pas parmi les oiſeaux, la Cicogne, l'Hirondelle, la Caille & quelques autres quitter tous les ans leur pays pour venir ſe reproduire dans le nôtre? Pouſſés invinciblement par l'inſtinct commun à tous les êtres animés, de perpétuer leur race, les oiſeaux de paſſage vont ſatisfaire à ce précieux beſoin de la Nature dans des climats étrangers, plus propres que les leurs à la multiplication de leur eſpèce. La Cicogne arrive tous les ans dans nos provinces à une époque fixe; elle part d'une contrée très-éloignée pour venir pondre ſes œufs, les faire éclorre & élever ſes petits juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de la ſuivre; après les avoir eſſayés pendant quelques jours au vol, & avoir éprouvé leurs forces, la Cicogne repart avec eux & les ramène dans ſa patrie. Que d'eſſaims de Vaneaux ne voit-on

pas tous les ans couvrir nos prairies & border nos étangs ! C'eſt chez nous que cet oiſeau fait ſa ponte, qu'il y élève une famille nombreuſe, qu'il ramène tous ceux de ſes petits qui échappent aux chaſſeurs, & qu'il va peupler les campagnes d'où il étoit parti, pour revenir l'année ſuivante ſe multiplier dans nos vaſtes pâturages.

Les poiſſons, appris, comme tous les autres animaux, par la Nature elle-même, n'ont pas moins de ſoin de pourvoir avec ſûreté à leur reproduction : ils ſavent parfaitement bien choiſir les étangs & les rivières les plus favorables à leur fécondité, pour y dépoſer leur frai & y faire naître leurs petits. La Truite, qui ſe tient toujours dans les eaux les plus limpides & les plus rapides, les quitte cependant au temps où elle ſent qu'elle va devenir mère d'une nouvelle famille ; elle remonte alors le torrent ou la rivière qu'elle habite, juſqu'à pluſieurs milles vers ſa ſource ; rencontrant alors un courant moins rapide, elle y dépoſe ſes œufs entre les

cailloux & les plantes qui tapiſſent les bords de la rive ; elle n'abandonne ces bords que lorſque ſes petits ſont aſſez forts pour nager avec elle au milieu du torrent & la ſuivre dans ſes eaux ordinaires, où elle vient reprendre ſes courſes & ſes ébats. La Baleine ne dépoſe pas ſes Baleinons dans les mers du Groenland, dans leſquelles elle ſe tient ordinairement ; lorſqu'elle ſent le temps de ſa délivrance approcher, elle ſe rend ſur les bords & aux embouchures des fleuves ; c'eſt-là qu'elle ſe délivre & qu'elle allaite ſes petits pendant quelque temps ; elle leur apprend à s'y nourrir de petits vermiſſeaux qui y fourmillent ; dès que les Baleinons ont acquis aſſez de forces pour ſuivre leur mère dans les grandes eaux, elle s'en fait ſuivre & revient avec eux dans les mers du Groenland.

Ces exemples, & beaucoup d'autres du même genre, que les Naturaliſtes rapportent, nous autoriſent à penſer que les émigrations annuelles du Hareng n'ont d'autre cauſe que la néceſſité de ſatisfaire

à la loi générale de la Nature, en multipliant leur eſpèce. Cette explication paroît ſeule répondre à toutes les queſtions qu'on peut faire ſur l'émigration annuelle des Harengs. Ici, comme dans tous les miracles de la Nature, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître l'action immédiate de la Providence; elle a doué tous les animaux d'un inſtinct particulier, comme elle a doué l'homme de la raiſon, pour leur faire rechercher tout ce qui peut le plus contribuer à leur reproduction, en leur faiſant rechercher auſſi tout ce qu'il y a de plus néceſſaire pour fournir à leurs premiers beſoins.

C'eſt-là le ſentiment de *Renzer*, ſentiment que d'autres Naturaliſtes avoient adopté avant lui; il a tant de degrés de vraiſemblance, qu'il approche beaucoup du vrai; c'eſt le ſeul qui nous paroiſſe raiſonnable. L'appât de trouver une nourriture abondante dans des parages très-éloignés des plages glacées du Nord, pourroit être auſſi une ſeconde cauſe de l'émigration annuelle des Harengs; car

il eſt certain que ſi le Hareng s'expatrioit uniquement pour ſe multiplier, il ne ſeroit nullement néceſſaire qu'il fît un voyage auſſi long; il lui faudroit beaucoup moins de temps pour dépoſer ſon frai, faire éclorre ſes petits & les élever pour les mettre en état de le ſuivre ſous les glaces du Nord. Le Hareng emploie neuf mois dans ſon voyage; il eſt donc en courſe pendant les trois-quarts de l'année.

Nous avons remarqué plus haut que déjà dans le mois de Mars, une des aîles de la grande caravane ſe trouve rendue ſur les côtes d'Iſlande; cette bande eſt même ſi nombreuſe, qu'on l'apperçoit de très-loin au mouvement & à la noirceur de l'eau dans laquelle elle nage; les navires qui l'approchent prennent facilement de ce poiſſon en plongeant l'arroſoir dont on ſe ſert pour mouiller les voiles: il eſt certain d'ailleurs qu'on trouve encore des Harengs aux environs de Yarmouth, dans le mois de Novembre, ſouvent même au commencement de Janvier; ceux-ci ſont les traîneurs de la grande

caravane, qui, ayant fini leurs excursions dans les mers que nous avons indiquées, se retirent alors dans le Nord. Plusieurs Navigateurs expérimentés ont remarqué qu'en été, & précisément au temps où les Harengs arrivent sur les côtes septentrionales de l'Europe, on trouve dans ces mers une immense quantité de vermisseaux & de petits poissons dont les Harengs se nourrissent & qu'ils chassent avec un acharnement inconcevable. Lorsqu'ils ont dévoré cette proie, & qu'il ne reste qu'un petit nombre de ces animalcules qui fuient vers les côtes méridionales, les Harengs les y suivent & y trouvent une nouvelle nourriture encore plus abondante: d'où il semble qu'on peut conclure avec quelque certitude, que l'émigration périodique du Hareng a deux causes principales; la première, de pourvoir à la multiplication de son espèce, & la seconde, de pourvoir aussi à une nourriture abondante qu'il trouve dans les plages éloignées qu'il visite dans l'espace de neuf mois.

Le Hareng ſe nourrit de petits poiſſons, de petits Cancres, de Chevrettes, de petites Ecreviſſes & d'autres petits inſectes de mer. Le ſentiment de ceux qui penſent que le Hareng n'a d'autre aliment que le limon & la bourbe viſqueuſe du fond de la mer, n'eſt pas ſoutenable. La conformation de ſa bouche & le témoignage des Naturaliſtes prouvent évidemment le contraire. Deux rangées de dents aiguës garniſſent les mâchoires du Hareng; la Nature ne lui a fait ce préſent que pour qu'il puiſſe ſaiſir ſa proie, la retenir & la triturer aſſez pour l'avaler. On doit remarquer encore que ces dents, loin de lui être d'aucune utilité, s'il ne ſe nourriſſoit que de limon, ſeroient un véritable obſtacle qui l'empêcheroit de le prendre commodément pour s'en nourrir. *Neukrantz* aſſure avoir trouvé dans l'eſtomac de pluſieurs Harengs plus de ſoixante petits Crabes & Chevrettes à moitié digérés (1). Le ſavant *Leuwenhoek* atteſte

(1) *Neukrantz, opuſcul. de Harengo*, page 28.

dans ſa XCVIe Lettre, avoir trouvé beaucoup de petits œufs dans l'eſtomac du Hareng, dans la ſaiſon où le poiſſon dépoſe ſon frai.

Pour aider à nos lecteurs à ſe faire une idée de la quantité prodigieuſe des Harengs qui arrivent tous les ans dans nos mers, nous nous contenterons de leur dire que l'eſpace occupé en pleine mer par la grande caravane eſt auſſi grand que l'étendue de l'Angleterre & de l'Irlande priſes enſemble; auſſi cette légion de Harengs doit-elle prodigieuſement s'alonger & ſe ſerrer pour paſſer entre les côtes du Groenland & le Cap-Nord. Ce détroit a pourtant deux cents milles de largeur. *Zorgdrager* aſſure que lors du paſſage, les baies du Cap-Nord ſont ſi remplies de Harengs, que les pouſuivant avec ſa nacelle, il en a pris beaucoup avec la lance, & qu'il lui eſt arrivé plus d'une fois d'en prendre deux du même coup. Lorſque la caravane part du Nord; la colonne eſt infiniment plus longue que large, mais elle s'élargit prodigieuſement

en pleine mer. Lorſqu'elle approche d'un détroit, elle s'alonge pour le paſſer, & cette manœuvre ſe fait avec tant d'ordre, que la marche rapide de la caravane n'en eſt nullement retardée : il n'y a pas d'armée bien diſciplinée qui faſſe ſes évolutions avec plus de préciſion, de juſteſſe & de célérité, que la caravane des Harengs.

Il y a quelque choſe de plus merveilleux encore dans cette marche, & c'eſt l'attention de l'avant-garde qui ſert à diriger les mouvemens de la colonne entière. Cette avant-garde eſt elle-même précédée par un poiſſon qu'on appelle communément le *Roi du Hareng ;* un petit nombre de cette ſorte ſert de guides à toute la troupe ; l'avant-garde, ou la première file, obſerve réguliérement tous les mouvemens de ces poiſſons. Ils paroiſſent faire une ſorte particulière de Hareng ; ils ſont beaucoup plus gros que le Hareng ordinaire, & ont communément près de deux pieds de long. Les pêcheurs reſpectent ſuperſtitieuſement ces guides ; ils

ſont perſuadés que ce ſeroit un crime de faire le plus petit mal à ce monarque (1); auſſi s'il arrive qu'ils en prennent quelqu'un dans leurs filets, ils le jettent promptement dans la mer, & prennent grand ſoin de ne pas le bleſſer, croyant qu'ils doivent cette attention à un poiſſon qui leur en amène une ſi grande quantité d'autres, qui, faute de ces guides, pourroient ne plus reparoître dans nos mers.

Il n'étoit pas poſſible que l'apparition régulière d'un nombre ſi prodigieux de Harengs échappât à l'œil de l'homme, & qu'il ne connût bientôt tout l'avantage qu'il pouvoit retirer de la pêche de ce poiſſon: il paroît en effet que les anciens Romains y firent une attention ſingulière; les commencemens de cette pêche remontent vers le milieu du XII[e] ſiècle, par les anciennes deſcriptions qui nous

(1) C'eſt vraiſemblablement le même que les Groenlandois pêchent ſur leurs côtes. Voyez ce que nous en avons dit chap. XII, page 264. Les Groenlandois ne ſont pas à cet égard auſſi ſuperſtitieux que nos Pêcheurs.

reſtent de la pêche en général, où il eſt parlé auſſi de celle du Hareng. *Brand* & *Semeyns* s'accordent à dire que c'eſt à-peu-près vers ce temps-là que les Zélandois commencèrent à naviguer ; mais il eſt certain que long-temps avant, cette pêche faiſoit la principale branche de commerce de pluſieurs villes de Flandres ; ce commerce étoit déjà, à cette époque, d'une ſi grande importance, que les Comtes de Flandres le protégèrent de tout leur pouvoir, qu'ils rendirent pluſieurs ordonnances & firent pluſieurs réglemens propres à l'étendre de plus en plus.

Les Amſterdamois dirigèrent leur navigation, en 1390, vers l'île de *Schoonen*, une de celles qui forment le royaume de Danemarck, pour y faire la pêche du Hareng ; l'année d'après, le Duc Albrech (Albert III), leur accorda la permiſſion d'y établir un Régiſſeur particulier : ce privilège ſe trouve dans la ſuperbe collection de tous ceux que cette ville a obtenus en divers temps.

Quoique la pêche du Hareng se fît dans ce temps-là avec la plus grande activité, elle devint bien autrement précieuse lorsque dans la suite on eut appris à caquer & à saler ce poisson; il acquit, par cette opération, une meilleure qualité & un meilleur goût. On doit cette précieuse découverte à un Pêcheur de *Biervliet* en Flandres: *Guillaume Deukelszoon*, communément *Deuchelt* ou *Boeke*, est ce Pêcheur dont le nom passera à la postérité la plus reculée; il paroît qu'il fit cet heureux essai vers l'an 1380. *Boxhorn* rapporte que l'Empereur Charles-Quint voulut honorer la mémoire de *Deukelszoon*: « Ce Prince, dit cet auteur, étant » à *Biervliet* avec Marie, Reine de » Hongrie, sa sœur, visita le tombeau de » *Deukelszoon*, & y fit la prière pour le » repos de l'ame de ce célèbre Pêcheur ».

Après l'utile découverte de *Dukelszoon*, le Hareng pouvant se conserver & être envoyé au loin, sans aucun risque d'avarie, la pêche de ce poisson devint une grande branche de commerce: de-là

vient ſans doute que depuis long-temps la pêche du Hareng eſt appellée la GRANDE PÊCHE, par excluſion même à la pêche de la Baleine. Le Prince Stadhouder, Guillaume I d'Orange, fut le premier à la qualifier ainſi dans un placard du 27 Avril 1582. Les Seigneurs Etats de Hollande lui ont toujours conſervé cette honorable dénomination; ils nomment la GRANDE PÊCHE, ou la PÊCHE DU HARENG, dans tous les placards relatifs à ce commerce, & notamment dans ceux de 1593 & 1595 (1).

On conjecture avec vraiſemblance que les Zélandois furent les premiers qui s'occupèrent ſérieuſement à pêcher le Hareng le long de leurs côtes; mais les fréquentes guerres entre l'Eſpagne & la France leur donnèrent un goût décidé pour le commerce attrayant des Corſaires; ils abandonnèrent pendant quelques années la pêche du Hareng, & armèrent des

(1) Voyez le grand Regiſtre I. D., pages 727, 751, 753, & ailleurs.

navires en courſe ; il s'enſuivit que les Hollandois, profitant de cet abandon, les remplacèrent & s'approprièrent preſque entiérement cette pêche lucrative ; ils en ſont encore en poſſeſſion aujourd'hui, & l'ont améliorée à différentes époques. On ne peut conteſter cependant que les habitans de Ziérikzée, une des principales villes de Zélande, ne faſſent cette pêche avec beaucoup de ſuccès. Les Hollandois formèrent leurs entrepôts à *Enkhuiſen* & à *Hoorn* (1) ; c'eſt à *Hoorn* qu'on inventa, en 1416, le grand filet pour la pêche du Hareng. Le principal commerce de ce poiſſon ſe fait aujourd'hui à *Enkhuiſen*, *Rotterdam*, *Amſterdam*, *Schiedam* & *Flardingen* ; les villages de *Delftshaven* & de *Maſlandshuis*, y prennent auſſi une part très-conſidérable (2).

(1) Ces deux villes ſont ſituées ſur la côte de *Nord-Hollande*, & ont chacune un port ſur le Zuiderzée.

(2) Il eſt ſurprenant que l'auteur Hollandois ne faſſe nulle mention des villages de *Katwik*, de *Nordwik* & *Schevenigen*, ſitués ſur la côte méridionale de la Hollande

Il importe beaucoup à l'Etat que ce commerce ſe ſoutienne & que la gloire des Hollandois à le faire ne ſouffre pas la plus petite tache ; auſſi le Gouvernement a-t-il fait des loix bien propres à atteindre ce double but.

Pour donner une deſcription complète de cette pêche, & pour montrer en même temps les avantages immenſes qu'elle donne aux Hollandois, nous entrerons, dans le ſecond paragraphe, dans des détails auſſi curieux qu'intéreſſans, & qui mettront nos Lecteurs à même d'apprécier à ſa juſte valeur, cette branche de commerce, une des principales ſources de la richeſſe de la Hollande.

& au bord de la mer : ces villages, dont les habitans ſont tous pêcheurs, font auſſi cette pêche avec le plus grand ſuccès. Il part tous les ans de ces ports, des flottilles très-nombreuſes pour la pêche du Hareng ſur les côtes d'Ecoſſe.



§ II.

§. II.

Description & utilité de la Pêche du Hareng.

Nous ne croyons pas néceſſaire de donner une deſcription du Hareng; ce poiſſon eſt d'un uſage ſi général, & il eſt ſi commun chez nous, qu'il n'eſt pas un enfant de ſix à ſept ans qui ne le diſtingue de tout autre poiſſon. Nous ne penſons pas que le Hareng ſoit de la famille des *Aloſes*, comme le prétend un auteur François (1); nous n'oſerions décider que les *Sardines* & les *Anchois* ſoient de la famille des *Harengs*. Nous ne connoiſſons qu'une ſeule eſpèce de Hareng, quoiqu'il porte des dénominations différentes : ces divers noms lui viennent de l'état dans lequel on le prend, des côtes ſur leſquelles on le pêche, & des diverſes préparations qu'on lui fait

(1) Duhamel, Traité général des Pêches, partie ſeconde, ſect. III, chap. III, page 335. L'auteur ſe trompe, & Duhamel a raiſon.

ſubir pour le conſerver & en faire les envois. Il n'eſt pas également bon dans toutes les ſaiſons, parce qu'il n'arrive à ſa perfection que par degrés, & que généralement lorſqu'il a jetté ſon frai, il a perdu preſque toute ſa ſaveur, & qu'il reſte malade pendant quelque temps, après avoir dépoſé ſes œufs ou ſes laites; il n'eſt dans ſa plus grande valeur que lorſqu'il eſt plein; le Hareng *gai*, ou vuide, eſt ordinairement maigre & mollaſſe. Nous nous bornerons uniquement à la deſcription de cette pêche, que nous ferons en pluſieurs articles, pour éviter la confuſion.

ARTICLE PREMIER.

Des Navires & autres Bâtimens employés à la Pêche du Hareng.

De tout temps les navires deſtinés à la pêche du Hareng ont été nommés chez nous *Buis*, *Buſe*, *Nevre*: ce nom leur vient ſans doute de leur maſque particulier; ils ſont très-effilés & reſſemblent

à un boyau ou tube ; auſſi le mot Hollandois *Buis* eſt-il la vraie traduction du mot latin *tubus* (1). Quoi qu'il en ſoit, le poiſſon pêché avec ces ſortes de navires & le patron qui les commande participent de ſon nom : on dit *Buishareng*, (Hareng-buſe), *Buiſman* (Patron de buſe). On ne peut cependant diſconvenir que nos navires de la pêche du Hareng n'aient varié dans leur forme, & que les bateaux dont nos ancêtres ſe ſervoient pour cette pêche, n'euſſent un maſque bien différent de ceux que nous employons aujourd'hui.

On a donné auſſi à ces ſortes de buſes le nom de *Flibots* (petites flûtes) ; ces bâtimens ſont du port de 70 à 100 tonneaux ; les Anglois s'en ſervent encore aujourd'hui & les nomment *Bucha;* mais ils ſont plus petits & ne ſont ordinairement que de 60 tonneaux.

(1) M. Duhamel, dans ſon Traité général des Pêches, a traduit le mot *buis* par celui de *dogre*, ou *corve.*

Nos buſes hollandoiſes ſont communément aujourd'hui de vingt-cinq à trente laſts (cinquante à ſoixante tonneaux); on en emploie quelqu'un de quarante laſts, mais ils ſont très-rares (1). Ces bâtimens ſont montés de dix, douze, ou quatorze hommes : à l'exception du Pilote, tout l'équipage eſt à gages, à tant par ſemaine; celui-ci reçoit 5 fl. par laſt de Hareng; ainſi il eſt intéreſſé à ce que la pêche ſoit bonne. On donne cependant à l'équipage, par forme de gratification, un quart de tonneau de Hareng (500 liv. peſant): c'eſt un préſent du Pilote; les Mouces reçoivent une gratification pareille, mais elle leur tient lieu de paie.

Un bâtiment neuf & agréé, coûte ordinairement 9000 florins, ou à-peu-près; les frais d'équipement pour deux voyages, 6000 florins; pour le troiſième, dans la même année, 8000 florins, en

---

(1) Le laſt pèſe 4000 livres, conſéquemment un tonneau pèſe 2000 livres; ainſi la charge ordinaire d'un navire pêcheur eſt de 100000 à 120000 livres peſant.

tout 15000, ou 17000 florins. Le calcul de *Semeyns* revient à-peu-près au même. Il compte qu'une petite buſe de ſeize laſts (trente-deux tonneaux), coûte, ſavoir, navire & agrêts. . . . . 3150 fl.

Approviſionnement, uſten. &c.	4380
En tout, prêt à mettre à la voile.	7530

Un navire pêcheur qui a fait ſes trois voyages, a fourni à-peu-près tout ſon ſervice, & n'eſt plus bon à grand-choſe; les agrêts ſont abſolument détériorés, & la carcaſſe du bâtiment demande des réparations très-coûteuſes pour la mettre en état de faire encore un voyage; ainſi l'on peut compter que tout eſt perdu pour la ſeconde année. Les Armateurs de la pêche du Hareng joignent toujours un certain nombre de flûtes, ou de yachts à leurs flottilles; on fait ſervir à cet uſage de vieux dogres, ou de vieilles buſes à un ſeul mât; on les loue ordinairement de 600 à 800 florins; il en faut au moins une pour le ſervice de dix bâtimens pêcheurs. Ces navires, qui ne

ſont, à proprement parler, que des allèges, ſervent à apporter dans les ports les Harengs pris au commencement de la pêche; mais on ne peut les employer que juſqu'au 15 de Juillet, après lequel temps il eſt défendu aux navires pêcheurs d'avoir aucune eſpèce d'allège à leur ſervice.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la concurrence des autres Nations commence à ſe faire ſentir vivement, & que le nombre des navires pêcheurs qui partent de nos ports pour la pêche du Hareng, eſt bien moindre que celui qui partoit anciennement. Voici un Tableau qui démontre cette déplorable différence.

TABLEAU du nombre des Navires partis pour la Pêche du Hareng, depuis 1763 inclusivement, jusqu'en 1776 inclusivement aussi, année par année.

Années.	1763.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.	74.	75.	76.	
Rotterdam......	7.	6.	6.	2.	2.	2.	2.	3.	5.	7.	7.	6.	6.	6.	*Navires.*
Schiedam.......	5.	6.	7.	11.	11.	10.	9.	8.	7.	7.	5.	2.	2.	2.	
Vlardingen.....	64.	71.	69.	60.	58.	61.	64.	62.	64.	68.	76.	74.	66.	84.	
Manslandshuis...	7.	14.	15.	14.	15.	12.	12.	14.	14.	15.	18.	18.	17.	21.	
Delkshaven.....	7.	9.	9.	8.	7.	7.	7.	7.	7.	7.	7.	7.	6.	6.	
Delft...........	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	
Enkhuisen.......	40.	40.	40.	40.	41.	41.	41.	41.	41.	42.	42.	44.	41.	41.	
De Ryp........	14.	14.	14.	14.	16.	16.	14.	14.	14.	13.	13.	14.	16.	16.	
Total pour chaque année.........	144.	160.	160.	149.	150.	149.	149.	149.	153.	149.	168.	165.	154.	176.	
Allèges.........	13.	15.	17.	17.	17.	17.	20.	20.	20.	23.	20.	20.	20.	22.	

La plus forte de ces pêches eſt celle de 1776, pour laquelle il partit, comme l'on voit par la Table ci-deſſus, cent ſoixante-ſeize navires. On remarque qu'en 1601, il en partit de nos différens ports plus de quinze cents; cette diminution graduelle prouve évidemment que les autres Nations partagent de plus en plus avec nous les avantages de la pêche du Hareng : il nous reſte néanmoins un avantage bien précieux, & qu'aucun de nos concurrens ne peut nous ravir; c'eſt d'avoir conſtamment les meilleurs Harengs, & d'avoir la préférence dans tous les marchés.

L'utilité générale qui réſultoit de cette pêche pour nos citoyens, a diminué à proportion du nombre des navires employés aujourd'hui à la faire. Dans le quinzième, ſeizième, dix-ſeptième ſiècles, cette pêche employoit & faiſoit vivre à l'aiſe cent mille de nos habitans, c'eſt beaucoup dire ſi elle occupe & donne à vivre aujourd'hui à vingt mille. Nos Souverains ont mis tout en œuvre pour reporter cette branche de commerce à ſon

ancien degré de richesse nationale; mais la crapuleuse avidité de quelques-uns de nos concitoyens, ont rendu inutiles le zèle & les efforts louables de notre Gouvernement. Les Etats de Hollande, par une Résolution souveraine (1) du 19 Mai 1775, accordèrent une prime de 500 florins, payables du trésor de l'Etat, pendant deux années consécutives, à chaque navire qui seroit envoyé à la pêche du Hareng; il fut accordé par la même Résolution & pour le même objet, une prime de 400 florins pour les deux années suivantes; on abusa de cet encouragement; on reçut cette seconde prime, & on eut la lâcheté de ne pas faire partir les navires pour lesquels on la demanda.

Il seroit très-difficile d'apprécier au juste le profit net de chaque navire employé à la pêche du Hareng; le prix de ce poisson diffère annuellement pro-

---

(1) Les Résolutions des Etats des provinces Belgiques sont ce que nous appellons aujourd'hui en France, DÉCRETS.

portionnellement au temps de la vente qu'on en fait. Nous donnerons cependant un compte approchant, qui suffira pour démontrer que, malgré la décadence de cette branche de commerce, elle est encore d'un intérêt assez général pour la République, & que par-là même elle mérite encore la haute protection & les encouragemens du Gouvernement.

Nous avons déjà fait observer qu'une buse de trente-deux lasts demande une avance de 15000 florins, pour deux voyages, & de 17000 pour trois dans la même année. Chaque last comprend douze barils, contenant chacun huit cents Harengs; ce qui donne trois cents quatre-vingt-quatre barils pour compléter la cargaison d'une buse: en comptant un demi-sol chaque Hareng, il résulte que le baril donne un produit de 20 florins, & toute la cargaison 7680 florins: pour avoir le produit des trois voyages, il n'y a qu'à multiplier cette dernière somme par 3, ce qui

donne.	23040 fl.
Il faut diſtraire pour frais & avances.	17000
Profit net de toute la pêche pour chaque navire. . .	6040

Il eſt vrai qu'il faut ſuppoſer que le navire a fait ſes trois voyages, & que la charge a été complète à chacun d'eux ; mais on doit auſſi conſidérer d'autre part, que les Harengs qui arrivent les premiers par les allèges, ſe vendent à un prix bien plus haut ; d'un autre côté cependant, le Hareng du troiſième voyage, qu'on appelle communément *le dernier*, ne ſe vend ſouvent qu'un liard la pièce ; ainſi toute compenſation faite, nous croyons pouvoir fixer le profit annuel ſur chaque navire pêcheur à la ſomme de 7000 fl. ; ce qui fait pour cent ſoixante buſes qui partent actuellement une année dans l'autre, une ſomme totale de 1,120,000 florins (1).

(1) Les Hollandois ont eu toujours raiſon de donner le nom de *grande Pêche*, à celle du Hareng, par

ART. II.

Outils & Ustensiles nécessaires à la pêche du Hareng.

Les navires destinés pour la première pêche du Hareng partent de nos différens

---

préférence à celle de la Baleine : celle-ci, dans son meilleur temps, n'a jamais donné le même profit que l'autre, même dans sa plus grande décadence. On a dû remarquer plus haut, que le profit net de la pêche de la Baleine, pour chacune des cent années dont nous avons donné les tables page 294 & suivantes, ne se portent qu'à la somme de 442,928 florins, page 306. Cette somme est moindre de plus de moitié, de celle de 1,120,000 florins, profit net & total de la pêche annuelle du Hareng, dans sa plus grande décadence.

On doit avoir remarqué, dans l'article ci-dessus, que les derniers Harengs, ceux du dernier voyage, ne se vendent pas en Hollande un demi-sol la pièce, & que nous ne les avons évalués qu'à un quart de sol : il est une sorte de Hareng, c'est celui qu'on pêche aux environs du Texel, & qu'on ne se donne pas la peine de saler, qu'on vend quelquefois à un sol le cent, mais communément à un sol le demi-cent : il est mollasse, de mauvais goût & très-fiévreux ; il n'y a guère que le bas peuple qui en mange. On le nomme dans le pays *pan-Haring* (Hareng blanc). C'est de ce Hareng dont parle l'auteur des Pêches générales, à la page 352. Il dit,

ports, entre le 10 & le 15 de Juin: le jour de leur départ est un jour de fête

---

fur la foi d'un Naturalifte Hollandois (*Le Francq-van-Berkkey*), *que la pêche du Hareng fut fi abondante en 1773, qu'on le vendoit pour un fol les deux cents, & que même on le donnoit pour rien aux pauvres.* On voit par ce que je viens de dire, qu'il n'y a rien d'extraordinaire en cela, puifqu'effectivement il n'y a que les pauvres qui mangent de cette forte de Hareng, & qu'il eft prefque tous les ans auffi abondant, & conféquemment à auffi bon marché. Le Francq-van-Berkkey auroit dû moins généralifer la note qu'il envoyoit à l'auteur du Traité des Pêches generales, & celui-ci auroit été mieux en état de l'apprécier. Ce n'eft pas cette forte de Hareng qui en rend la pêche générale précieufe pour la République.

On diftingue en Hollande quatre fortes de Harengs par des adjectifs différens que l'on donne au nom fubftantif *Hareng;* ces fortes ne diffèrent réellement que par les différentes préparations qu'on donne au Hareng. La première, & fans contredit la meilleure forte, eft celle qu'on nomme *Lieve-Haring*, Buis-Haring (Hareng nouveau), c'eft celui de la première pêche, qui fe commence au 25 de Juin, & qui fe continue en Juillet; c'eft-là ce bon Hareng écaqué qui fe prend en haute mer. Il y en a de deux efpèces; la meilleure eft la plus petite forte, & porte le nom de *Groene-Hareng*, (Hareng verd); l'autre forte eft communément plus groffe & plus blanchâtre. Ce Hareng des deux efpèces fe mange cru, & fans aucun affaifonnement: il eft gras, affez ferme

pour les villes & villages voiſins; ce jour eſt annoncé d'avance, & comme on ſait qu'ils mettent à la voile tous en même temps, à la marée deſcendante, on ne peut guère manquer de voir partir ces

---

& d'un excellent goût. Il eſt très-ſain ; & l'on a remarqué qu'immédiatement après ſon arrivée, les maladies diminuent ſenſiblement ; il eſt toujours attendu avec la plus grande impatience. Il ne ſe vend jamais moins de deux ſols, ou un ſol & demi la pièce. Il coûte le premier jour un ducat, trois florins, trente ſols ; & pendant pluſieurs jours de ſuite, au moins quatre ou cinq ſols.

La ſeconde ſorte, c'eſt celui des mois de Septembre & Octobre, ſe nomme *Pekel-Haring* (Hareng-pec) ; celui-ci eſt plus fortement ſalé que l'autre, & ſe conſerve pour l'hiver ; il eſt très-gros : on le mange communément cru en Hollande ; il n'eſt pas auſſi bon que le premier. La troiſième ſorte eſt le Hareng fumé, ou Hareng-ſoré (*Bokking*). Il y en a de deux ſortes ; l'une n'eſt fumée que pendant vingt-quatre heures ſeulement ; ce Hareng acquiert une couleur dorée ; il eſt très-légérement ſalé ; on le mange frit à la poële, & il eſt très-bon ; l'autre eſt très-ſalé & fumé à fond ; ce Hareng eſt à moitié ſec & fort noir, on le mange rôti ſur le gril ; il ſe conſerve très-long-temps. On donne la préférence même en Hollande, à celui qu'on nomme *Engliſch-Bokking* (Sauret d'Angleterre). La quatrième ſorte enfin, eſt le Hareng blanc, dont nous avons parlé plus haut, & qui eſt à ſi bon marché. (*Note du Traducteur.*)

flottilles : le coup-d'œil de ces navires marchant ensemble & s'éloignant du port, est très-agréable, lorsque le temps est beau ; on peut les voir alors jusqu'à une lieue en mer.

Le lieu du rendez-vous est à Hitland : lorsque les Pêcheurs s'y sont rassemblés, ils font tous route nord-nord-ouest : arrivés aux environs de Fairhill, ils disposent tout pour la pêche ; elle ne se fait que pendant la nuit ; deux raisons nécessitent cette précaution ; la première est, que c'est pendant la nuit qu'on voit beaucoup mieux arriver la bande des Harengs qui donnent alors sur la surface de l'eau une réflexion de lumière, que leurs yeux étincelans & leurs écailles luisantes font jaillir avec force ; par-là le Pêcheur connoît parfaitement dans quel sens il doit tendre le filet, pour que le poisson ne puisse manquer de s'y jetter de lui-même ; la seconde est que le poisson, attiré par la lumière des fanaux disposés sur le tillac & réfléchie par l'eau, ébloui par cette clarté, apperçoit moins

facilement le haut des filets tendus devant lui. *Spon* rapporte dans ſon voyage d'Italie, page 51, que les Pêcheurs de la côte de *Dalmatie* ſe ſervent avec ſuccès de lanternes pour tromper les Sardines, dont ils font une pêche abondante.

Les filets ont de cinquante à ſoixante braſſes de long; le Gouvernement en a ſagement fixé la meſure par des Réglemens qu'il n'eſt pas permis d'enfreindre; la largeur des ouvertures des mailles eſt auſſi déterminée, pour que le poiſſon puiſſe s'y ſuſpendre par la tête & qu'il y reſte accroché par les ouies: ces filets ſont faits avec de bon chanvre; on préfère aujourd'hui le plus ſouvent de les faire avec de la groſſe ſoie de Perſe; ils en ſont plus forts, plus ſolides & durent beaucoup plus long-temps; il y en a qui ſervent pendant trois ans, c'eſt-à-dire, qu'on en fait neuf pêches conſécutives: on les goudronne légérement, on les fume au bois de chêne, pour leur donner une couleur rembrunie, afin que le Hareng

les

les apperçoive plus difficilement dans l'eau (1).

La texture entière d'un filet eſt formée de pluſieurs pièces, qui en forment les lés; ceux-ci ſont ordinairement de dix à douze braſſes: les ſutures du filet ſont faites d'une manière très-ſolide; les filets tout d'une pièce ſeroient moins durables & moins commodes: les Pêcheurs peuvent eux-mêmes agrandir ou diminuer leur filet, ſelon qu'ils le jugent plus néceſſaire & plus utile. La partie inférieure du filet eſt celle qui ſouffre le plus; ſouvent il porte juſqu'au fond, & le frottement le déchire; mais il eſt facile de l'enter & d'ajuſter une pièce neuve, après avoir coupé toute la partie du filet endommagée:

(1) L'Auteur du Traité des Pêches générales paroît douter que les Hollandois ſe ſervent de filets tricotés avec de la groſſe ſoie; il ſe méfie du traducteur d'Anderſon, qui rapporte cette particularité. Nous pouvons atteſter que le fait eſt vrai, & qu'il y a une économie réelle à ſe ſervir de cette ſorte de filets, en les préparant comme les Hollandois. *Voyez* l'Auteur du Traité général des Pêches, Sect. III, P. II, page 383, colonne 1.

rarement le filet eſt bordé au pied d'une ralingue; il eſt aſſez lourd pour s'enfoncer de lui-même, lorſqu'il eſt bien mouillé & qu'il s'eſt imbibé d'eau.

La tête du filet eſt enfilée dans une ralingue de cinq à ſix lignes de diamètre; ce n'eſt qu'une forte ficelle; on la paſſe de ſix en ſix mailles, dans de petites gances qu'on a eu ſoin de pratiquer; la ralingue n'eſt pas tout d'une pièce, mais elle eſt ajoutée de diſtance en diſtance par des roſtures adroitement faites, & qui en joignent les bouts de manière à faire croire que la ficelle eſt d'un ſeul morceau. Cette ficelle a deux uſages; le premier, de fortifier la tête du filet; le ſecond, de ſupporter les quarrés de liège qui y ſont attachés, à l'effet de tenir la tête du filet à la profondeur de l'eau qu'on juge néceſſaire, ſelon la poſition où l'on ſe trouve. Ces lièges, placés à diſtances égales, ont deux pouces quarrés; ils ne ſeroient pas ſuffiſans pour ſoutenir le filet & l'empêcher d'aller au fond; on ajoute encore à la tête du

filet d'autres corps flottans ; ce ſont de petits barrils à pêche, qu'on fixe de diſtance en diſtance ſur la tête du filet ; ils doivent être beaucoup moins nombreux que les lièges ; ils ont environ onze pouces de diamètre au bouge, & quatorze pouces de hauteur. A chaque roſture eſt attachée une corde d'un pouce & demi de circonférence, ſur trois ou quatre braſſes de longueur ; c'eſt ce qu'on nomme le *baſſouin ;* ce baſſouin eſt terminé par un anneau, dans lequel on paſſe un bout de corde de trois pouces de circonférence ; c'eſt le *haïin.* Ce *halin* doit être très-fort, car il doit tenir contre les plus grands efforts : de diſtance en diſtance ſont attachés d'autres bouts de corde de dix-huit lignes de circonférence, & de quatre ou cinq braſſes de longueur ; ce ſont les *bandingues*, au bout deſquelles ſont fixés les barrils à pêche ; pour déterminer la profondeur qu'on veut donner au filet, il ſuffit d'alonger ou de raccourcir les baſſouins & les bandingues. A un des bouts du *halin* eſt attaché un

barril de bout, qui ſert de bouée & d'amarre au *halin ;* l'autre extrémité du halin eſt amarrée à l'avant du navire, qui doit être placé en travers de l'eau: c'eſt à la prudence du Pêcheur à déterminer la diſtance de ces bouées à ſon navire; mais par le gros temps, le filet doit être beaucoup plus éloigné du navire, que lorſque la mer eſt belle: la bouée eſt ordinairement à cent braſſes du bout de la texture du filet, ainſi le halin doit avoir cent braſſes de longueur de plus que la texture elle-même. Les filets qui ſervent à la pêche dans la Manche, ne peuvent plus ſervir pour la pêche de Yarmouth; ceux-ci doivent avoir des ouvertures plus grandes, parce que les Harengs y ſont plus gros.

On embarque ordinairement les filets tout prêts à recevoir le *halin*, & les barrils à pêche avec leurs bandingues dont ils ſont garnis; les barrils à pêche ne ſont fixés au *halin*, que lorſque le filet eſt prêt à être placé; on a eu ſoin de marquer ſur le *halin* les diſtances où

ces barrils doivent être attachés, & cette opération ſe fait alors très-vîte & ſans confuſion. Le *halin* doit être conſtamment entretenu à fleur d'eau, les bandingues, au bout deſquelles ſont fixés les petits barrils, ſont deſtinées à cet uſage. Lorſque le filet eſt placé, on laiſſe dériver le navire parallèlement à la bouée qui eſt à l'autre bout du *halin*. Les Pêcheurs n'ont plus beſoin que des agrêts ordinaires de navire, & d'une quantité ſuffiſante de barrils, ſoit pour porter leur ſel, ſoit pour y mettre leur poiſſon.

La manière de retirer le filet de l'eau eſt très-ſimple. Lorſque l'équipage eſt aſſez fort, on tire le *halin* à bras ſur le navire; mais ordinairement on le pare au cabeſtan: à meſure que les baſſouins & les bandingues paroiſſent, elles ſont ſaiſies par des matelots qui les détachent du *Halin*; on ſe ſert communément d'une gaffe pour les attraper plus commodément & plus promptement; d'autres matelots lèvent le *halin*; deux matelots ſe ſaiſiſſent du filet à proportion qu'il monte;

l'un par la tête, & l'autre par le pied; ils le halent ſur le milieu du pont: ils ſont aidés, dans cette pénible manœuvre, par d'autres matelots, dont les uns ſont occupés à démailler le poiſſon, & d'autres à plier & à laver le filet même. Beaucoup de Harengs tombent d'eux-mêmes; & comme on en perdroit beaucoup qui retomberoient dans la mer en halant le filet, on prend la précaution de poſter un matelot ſur la préceinte du navire, où il eſt retenu par une corde qui lui paſſe ſous les aiſſelles; il eſt muni d'un *manet*, qu'il tend ſous le filet, à proportion qu'il ſe préſente, & qui reçoit les Harengs qui s'émaillent d'eux-mêmes: il en prend quelquefois pour remplir deux barrils. Le filet, aſſez lourd de lui-même, l'eſt extraordinairement, lorſqu'il eſt bien garni de poiſſon; on a une peine infinie pour le haler; alors, outre la manœuvre du cabeſtan, on cherche à l'accrocher avec des gaffes pour le retirer plus facilement.

Quoique la façon d'encaquer le Hareng contribue infiniment à ſa conſervation &

à ſa bonté, ce n'eſt pas la ſeule précaution à prendre pour ſoutenir la préférence que les Hollandois obtiennent conſtamment dans tous les marchés : la manière de l'encaquer qui leur eſt particulière, contribue infiniment à ſoutenir la réputation des Harengs Hollandois. Trois précautions ſont abſolument requiſes pour encaquer le Hareng de la meilleure manière poſſible : ces précautions ont été indiquées par le Gouvernement, & elles ſont preſcrites par des ordonnances particulières, deſquelles il n'eſt pas permis de s'écarter, ſous peine d'encourir de groſſes amendes ; le Gouvernement a pris des précautions efficaces pour faire reſpecter les placards relatifs à la pêche du Hareng.

1°. La qualité du ſel qu'on emploie à cette ſalaiſon doit être de la meilleure ſorte poſſible ; les Etats ont nommé des Inſpecteurs particuliers pour viſiter ce ſel & décider ſur la bonne ou mauvaiſe qualité. Le Hareng, pris entre la S. Jean & S. Jacques, c'eſt-à-dire, dans le premier mois de la pêche, doit être ſalé au gros

ſel de la meilleure qualité ; on l'appelle chez nous le Hareng *au gros ſel* (*grotzouten Haring*). Celui qu'on pêche depuis le 24 de Juillet juſqu'au 15 Septembre, ſe ſale avec du ſel fin ; il ſe nomme *Hareng au ſel fin* (*fintzouten Haring*). Il eſt défendu d'encaquer aucune eſpèce de Hareng que celui qui eſt pris depuis le 24 de Juin juſqu'au premier de Janvier. L'encaquage doit ſe faire ſans fraude ; il n'eſt pas permis de mêler dans un même barril le Hareng au gros ſel, avec le Hareng au ſel fin ; les barrils doivent être bien remplis, & les Harengs doivent être preſſés par le dernier fond que l'on met au barril. Il n'eſt pas permis de débiter du Hareng qui n'ait été reconnu bon avant d'être mis en vente.

2°. Les barrils qui ſervent à encaquer les Harengs ſont ſujets à la viſite & à l'inſpection la plus ſcrupuleuſe. Les Etats ont voulu que dans chaque ville ou village où l'on fait la pêche, il y eût des Experts pour faire cette viſite : auſſi aucun Pêcheur ne peut faire ſa proviſion de barrils

& les charger à ſon bord, avant qu'ils aient été viſités, approuvés & marqués d'un fer rouge en deux endroits; la première marque eſt celle du lieu d'où le Pêcheur part pour la pêche; la ſeconde, eſt celle du Tonnelier qui a fourni les barrils. Les barrils doivent avoir treize douves, & ne peuvent en avoir moins; les fonds ne doivent être faits que de trois pièces au plus. Si l'on paſſe quelques barrils à douze douves, elles doivent avoir à leurs extrémités au moins quatre pouces, ou tout au plus cinq pouces de largeur. Leur épaiſſeur au fond ne doit pas paſſer un demi pouce, & elles ne peuvent pas avoir plus de trois quarts de pouce d'épaiſſeur au ventre. Le bois qu'on emploie pour les barrils doit être ſain & dépouillé de tout ſon aubier; les barrils doivent être ſuffiſamment pourvus de bons cercles. Tous les lieux où l'on fait la pêche n'ont pas le privilège de faire ces barrils, ou d'y mettre leur marque; les Pêcheurs de *Maaſluis*, par exemple, ſont privés de ce droit: ils

doivent ſe pourvoir ailleurs, tant pour l'achat de leurs barrils que pour l'inſpection qui doit en être faite.

3°. Tous les Harengs ne ſont pas également propres à être encaqués; il y a un très-grand choix à faire. Les mauvais pourroient corrompre les bons; on entend par mauvais Harengs, tous ceux dont la chair eſt mollaſſe, ceux dont le frai eſt délayé, ceux qui ont été mal ſalés; ceux dont les laites ſont en diſſolution; ceux qui ſont endommagés; ceux qui ſont vuides (*gais*); ceux qui ſont ſans chair, &c.

Les Inſpecteurs ſont chargés encore d'un autre ſoin non moins important; ils doivent ſoigneuſement veiller à ce qu'aucune eſpèce de Hareng de pêche étrangère ne ſoit mêlée avec ceux de notre pêche; s'il arrive qu'on importe chez nous du Hareng étranger pour y être encaqué, les barrils qui les contiennent doivent être marqués de façon à les reconnoître ſur le champ, pour qu'on ne puiſſe pas les confondre dans

le commerce avec ceux qui contiennent nos Harengs.

Toutes ces précautions ont été jugées néceſſaires par le Gouvernement, pour aſſujettir nos Encaqueurs & leur ôter juſqu'à la poſſibilité de tromper les étrangers, & de faire tomber par-là notre commerce; les Pêcheurs en répondent en leur propre & privé nom.

Ces précautions ont encore un autre avantage très-précieux; elles ſervent à faire diſtinguer facilement les diverſes ſortes de Harengs encaqués: ces ſortes portent le nom des époques où la pêche en a été faite. On appelle *Harengs de S. Jean*, ou Harengs au gros ſel, ceux qui ont été pris du 24 de Juin au 24 Juillet; les Harengs pris du 24 Juillet au 24 d'Août, s'appellent *Harengs de S. Jacques;* ceux qui ſont pris du 24 d'Août au 14 de Septembre, s'appellent *Harengs de S. Barthélemi;* & ceux qui ſont pris du 14 Septembre au premier Janvier, portent indiſtinctement le nom de *la Croix.* (*S. Jean*, *S. Jacob*, *S. Bartholomei; en*

kruis - brand Hareing, *Harengs marqués au feu, pour en distinguer les sortes*). On ne peut encaquer que ces sortes de Harengs.

Le Hareng de S. Jean est enlevé de suite à bord des navires Pêcheurs, par des yachts, pendant les dix premiers jours de la pêche, pour être transporté dans nos ports & vendu sur le champ ; c'est ce qu'on appelle le *Hareng frais*, dont nous avons parlé plus haut : ces yachts ou ces allèges ne peuvent plus sevir à aucun usage après les dix premiers jours de la pêche ; & alors les navires qui ont complété leur cargaison, doivent la rapporter eux-mêmes dans nos ports : on a pris à ce sujet des précautions propres à éviter toute fraude ; nous les indiquerons plus bas. Le Hareng de S. Jacques est rapporté dans nos ports pour y être encaqué de nouveau ; par cette nouvelle opération, quatorze barrils n'en donnent communément que douze ; c'est lorsque cette opération est faite, que les Inspecteurs marquent les barrils, & alors seulement

il eſt permis d'en faire la vente, ſoit dans le pays, ſoit chez l'étranger. Le Hareng de S. Barthélemi, eſt eſtampé de la marque de la Ville, outre celle du Tonnelier & du lieu d'où le Pêcheur eſt parti; on l'envoie ordinairement en Allemagne, & particuliérement à Cologne; c'eſt pour cette raiſon qu'on appelle ces barrils le *poiſſon à la petite marque*, ou à la *marque de Cologne*. On ſuit cet uſage juſqu'au jour de S. Lambert, le 17 de Septembre; après ce temps, la marque de la ville apposée ſur les barrils de poiſſon pêché après le 14 de Septembre, eſt ſurmontée d'une *couronne*. Ce Hareng eſt deſtiné en grande partie pour *Rouen*; c'eſt encore pour cette raiſon qu'on nomme cette marque *la grande marque* ou *la marque de Rouen*. Le Hareng encaqué pour la ſeconde fois, ne peut être marqué qu'après s'être aſſuré qu'il a reſté au moins dix jours dans ſa première ſaumure.

Malgré toutes ces différentes marques, qui ſervent à diſtinguer les qualités du Hareng, il s'élève toujours des difficultés

ſur la vente. Les Harengs de moindre qualité, tels que ceux qui ſont pris dans les trois premiers mois d'hiver, ſe vendent par florins le laſt; ceux au contraire des quatre premières marques, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont pris depuis la S. Jean juſqu'au commencement d'Octobre, ſe vendent par *livres Flamandes* (1). Il faut douze grands barrils pour faire un laſt; ce grand barril ſe partage en *quartaux*, *huitièmes* & *ſeizièmes*, pour la plus grande commodité des acheteurs. On diſtingue encore une ſorte de Hareng qu'il eſt défendu de vendre dans le pays; c'eſt celui qui eſt pris avant le temps fixé, par quelques Pêcheurs étrangers; on l'appelle *l'avant-Hareng* (*voor-Hareing*).

Il n'eſt pas permis de vendre du Hareng dans la République, qui n'ait été en ſalaiſon depuis dix jours au moins. Il eſt défendu, ſous de très-grièves peines,

(1) Une livre Flamande vaut ſix florins. On voit par-là que le meilleur Hareng vaut cinq fois plus que la dernière ſorte.

de préparer chez nous aucune eſpèce de Hareng qui viendroit d'Ecoſſe, ou de tout autre pays, pour y ſubir les préparatifs que nous faiſons à celui de nos Pêcheurs, dans l'intention de le vendre comme s'il étoit de notre pêche particulière ; on ne peut donc ni le laver, ni l'encaquer, ni le renfermer par les procédés ordinaires dans des barrils ; il eſt ſeulement permis de le jetter ſans précaution dans des barrils, ſans être marqués d'aucune de nos marques ; dans ce dernier cas, on peut l'envoyer à quel marché qu'on veut ; & pour que les étrangers ne puiſſent pas être trompés, il eſt défendu, ſous peine d'encourir une amende très-forte, d'envoyer, ni de vendre au-dehors des barrils vuides ſur leſquels les marques de feu ordinaires ſoient empreintes.

Tous ces Réglemens & ces Ordonnances prohibitifs, relatifs à la pêche du Hareng, ſe trouvent dans le grand regiſtre des Placards ; dans la convention faite entre nos Etats & la ville de

Hambourg, en date du 22 Mai 1609, & dans le regiſtre des privilèges. La plupart ſont d'une date très-ancienne. Ces documens ſont datés du 27 Avril 1582; du mois d'Avril 1588, 1553, 1595, 1596. Il en eſt deux très-particuliers du 12 Avril 1603 & 1607. Les autres ſont du 10 Mai 1624, 1638, 1699 & années ſuivantes, à diverſes époques. Les Etats de Hollande s'expriment dans tous de la manière la plus poſitive, & diſent conſtamment que *c'eſt pour le maintien du grand commerce & la conſervation de la principale mine d'or de ce pays.*

ART. III.

Epoque fixe du commencement de la pêche. Procédés, à bord des navires pêcheurs, relatifs ſeulement au poiſſon qu'on pêche.

L'expérience a appris qu'il étoit un temps où le Hareng porte avec lui un germe très-prochain de corruption; que la pêche n'eſt pas utile alors, parce qu'il ſeroit

ſeroit très-difficile de l'avoir de bonne qualité & impoſſible de le conſerver aſſez long-temps pour en faire l'envoi avant la corruption. Notre Gouvernement a fixé irrévocablement & par des Ordonnances préciſes, le temps où cette pêche doit être commencée ; la nuit de la S. Jean a été déterminée comme terme de rigueur à nos pêcheurs ; ils ne peuvent tendre leurs filets que cinq minutes après minuit, du 24 au 25 de Juin. Les Etats ont pouſſé à ce ſujet la précaution ſi loin, qu'ils ont ordonné que le patron, le pilote & les matelots de chacun des navires pêcheurs feroient ſerment, avant leur départ, de ne pas enfreindre cette loi ; à leur retour, ils ſont pareillement obligés de déclarer ſous ſerment, qu'ils y ont été fidèles, & qu'il n'eſt pas à leur connoiſſance que quelque Pêcheur Hollandois y ait manqué : on prend encore la précaution de donner à chaque patron de navire chargé de tranſporter le Hareng pour être vendu, un certificat authentique, par lequel il peut faire voir aux acheteurs que le

Hareng de ſa cargaiſon n'a pas été pris avant la S. Jean, & que d'ailleurs il a toutes les qualités requiſes pour être, dans ſa ſorte, du meilleur Hareng de la pêche Hollandoiſe.

Après le 25 de Juin, on tend les filets vers le coucher du ſoleil, de la manière dont nous l'avons expliqué plus haut: ce procédé demande beaucoup de temps, à cauſe de l'empleur de ces filets, qu'on ne manie que difficilement. L'inconvénient ſeroit on ne peut plus grand, ſi le filet ſe brouilloit; auſſi prend-on toutes les précautions imaginables pour parer à ce grand inconvénient; les barrils à pêche attachés de diſtance en diſtance au halin, obvient à ce déſordre, lorſque le filet eſt dans l'eau: le filet ne ſe lève que le matin vers les cinq ou ſix heures; le poiſſon a eu trois heures pour s'y prendre, à compter du moment que le filet a été mis en place. On prend depuis trois juſqu'à quatorze laſts de poiſſon dans chaque filet; la quantité ordinaire eſt de huit à dix laſts. Tout le reſte du jour eſt

employé à préparer le poiſſon pris dans la nuit, & l'équipage a aſſez d'occupation pour remplir tous les différens procédés à ce ſujet : ces procédés conſiſtent d'abord à dégager les poiſſons du filet ; à les aſſembler, à les écaquer ſur le champ, pour qu'ils ne ſe gâtent pas; car les ouies ſont, dans tous les poiſſons, la partie la plus délicate, & celle par où commence toujours la corruption : on les jette dans des barrils & on les ſale. On s'occupe avec beaucoup de ſoin de la préparation complète de tous les Harengs pris dans une nuit, juſqu'à la concurrence de cinq laſts; tout le reſte demandant beaucoup trop de temps, nuiroit à la pêche de la nuit ſuivante; on ſe contente d'écaquer le ſurplus de cinq laſts & de le ſaler légérement, juſqu'à ce qu'on ait le temps de perfectionner ce procédé. On laiſſe le Hareng ainſi ſalé vingt-quatre heures à l'air ſur le tillac ; ce n'eſt que le lendemain de la première ſalaiſon, qu'on le range comme il doit être dans les barrils, que ces barrils ſont exactement

remplis, qu'on les fonce, & qu'enfin on les place dans le navire à l'endroit destiné à les recevoir. Le surplus du Hareng qui forme les cinq lasts, s'appelle *Stabers*; celui-ci est destiné à faire ce qu'on appelle *Hareng-saur*, ou *soret*: il arrive très-souvent qu'il est vendu en mer par les pêcheurs que rencontrent des navires qui viennent le prendre pour le fumer. Lorsque les navires ont leur cargaison complète, ils font route vers les ports de la République, & immédiatement après avoir déchargé, ils reprennent de nouvelles provisions pour un second voyage.

On change de plage dans le courant de la pêche; & les époques de ce changement sont fixes. Depuis la S. Jean jusqu'à la S. Jacques, les Pêcheurs se tiennent aux environs de *Hitland* & de *Tairhill*: depuis le 25 de Juillet jusqu'au 14 de Septembre, ils font leur pêche au-dessus de l'Ecosse, auprès de *Bokeney* & de *Sereniat*; du 14 Septembre au 25 de Novembre, on s'avance en pleine mer

au couchant de *Yarmouth*; & enfin depuis le 25 Novembre jusqu'au premier Janvier, on poursuit le Hareng sur les côtes de *Yarmouth* & de *Nordfolk*. Les Pêcheurs sont obligés de suivre, pour ainsi dire, pas à pas le Hareng dans sa longue course.

Le commerce des Hollandois a toujours excité la jalousie des Anglois; aussi ont-ils cherché à le traverser, à l'empêcher, & même à l'anéantir par toutes sortes de moyens: la pêche du Hareng n'a pas été à l'abri de leurs violences; ils ont attaqué plus d'une fois les Pêcheurs Hollandois à main armée; souvent ils ont voulu les chasser de ce qu'ils appellent leurs eaux; enfin, très-souvent les Anglois ont fait les pirates à l'égard des Hollandois. Malgré cette fureur, notre Hareng a toujours conservé la supériorité sur celui des Anglois & des autres nations; il a toujours eu la préférence dans tous les marchés; & les efforts qu'ont fait nos voisins pour nous enlever cet avantage, ont toujours été inutiles & sans succès.

Pour éviter toute contestation & toute

rencontre fâcheuſe entre les deux nations, le Roi d'Angleterre a rendu une Ordonnance, à laquelle notre Gouvernement oblige nos Pêcheurs de ſe ſoumettre, quoiqu'elle aſſure une ſorte de ſupériorité aux Anglois ſur les Hollandois: il eſt réglé par cette Ordonnance, que les Pêcheurs Hollandois ne pourront jetter leurs filets qu'à dix milles loin de la côte, qu'ils garderont exactement cette diſtance, & qu'en ſe ſoumettant à cette règle, les Anglois ſe garderont de les interrompre & de nuire aux Pêcheurs Hollandois. Cette prohibition ne porte aucune atteinte réelle à notre pêche; car il eſt conſtant que c'eſt à cette diſtance de la côte qu'on prend le meilleur Hareng: il eſt de moindre qualité à proportion qu'on approche des rochers d'*Irlande*, de *Hitland* ou de *Norwège;* celui qui s'y prend, ne peut pas ſe conſerver auſſi long-temps que celui qui ſe prend à dix milles des côtes, parce qu'il n'eſt pas poſſible de lui faire prendre une ſaumure auſſi bonne. Notre Gouvernement a dé-

fendu la pêche ſur les côtes ci-deſſus par un placard en date du 12 Mai 1720.

Il eſt très-expreſſément défendu aux Pêcheurs Hollandois de ſe nuire les uns aux autres, & de ſe porter le plus petit empêchement; ils doivent ſur-tout avoir la plus grande attention de ne cauſer aucun dommage à leurs filets reſpectifs. Les Pêcheurs qui ont complété leur charge, ou qui ne ſont pas aſſez heureux pour faire une bonne pêche, doivent quitter leur place & la céder ſur le champ à ceux qui ſe préſenteront pour y jetter leurs filets. Un Pêcheur qui, par le mauvais temps, aborde le navire d'un autre, qui l'endommage, lui briſe quelques agrêts, &c. &c., eſt obligé de payer toutes les avaries qu'il a cauſées à l'autre. Il eſt encore défendu à tout propriétaire de navire pêcheur de le vendre aux étrangers; les pilotes, matelots, ou tous autres marins experts dans la pêche du Hareng, ne peuvent s'engager avec l'étranger pour faire la pêche. C'eſt par toutes ces ſages précautions que le Gou-

vernement a cru devoir ſoutenir la grande pêche & lui aſſurer le ſuccès avec lequel elle s'eſt toujours faite en Hollande. On ne fait aucun choix du Hareng pendant les dix premiers jours de la pêche, & on envoie ſans diſtinction tout celui qu'on prend, par les yachts ou les flûtes deſtinées à le porter ſur le champ dans nos ports, pour y être vendu & conſommé le premier; c'eſt par cette raiſon qu'on l'appelle le *Hareng des yachts* (jaagers Haring). Après que ces premiers envois ſont faits, les Pêcheurs ont très-grand ſoin de faire le triage du poiſſon qu'ils prennent & d'en ſéparer les ſortes. Cette opération ſe fait auſſi-tôt qu'il eſt écaqué & avant de le ſaler. On en fait trois ſortes différentes; la première eſt compoſée du Hareng qu'on apppelle le *petit Hareng* (maatjes Haring); celui-ci n'a encore ni œufs, ni laitances; il eſt gras & d'un goût très-fin, mais il ne ſe conſerve pas long-temps; c'eſt, à proprement parler, le jeune Hareng: la ſeconde ſorte eſt compoſée du *Hareng plein* (volle Haring);

ceux-ci ont leur frai au point de perfection où il doit être pour la multiplication de cette immenſe famille : cette ſorte eſt la plus commerçable ; les Harengs pleins ſe conſervent très-long-temps ſans corruption. La troiſième ſorte eſt connue ſous la dénomination de *Hareng vuide* (ylen Haring) ; ceux-ci ont déjà dépoſé leurs œufs & jetté leurs laitances, ou ſont au point de le faire ; cette ſorte eſt la moins bonne ; elle eſt ſujette à ſe gâter promptement. Les Pêcheurs ont ſoin d'encaquer ces trois ſortes de Harengs à part ; leur mêlange occaſionneroit bientôt une corruption générale.

ART. IV.

Moyens employés pour ſoutenir la pêche du Hareng dans un état de proſpérité.

On a cru très-mal-à-propos, que les Hollandois étoient ſeuls poſſeſſeurs du précieux ſecret *d'écaquer, ſaler, & encaquer le Hareng* : ce préjugé ridicule eſt enfin tombé : il eſt certain que les François,

les Hambourgeois, & les autres peuples qui font la pêche du Hareng, possèdent ce secret à un égal degré de perfection que les Hollandois. D'où vient donc que le Hareng Hollandois obtient constamment la préférence dans tous les marchés, & qu'il l'a méritée ? C'est que nulle part, comme en Hollande, le Gouvernement ne porte ses soins sur cette branche inappréciable de commerce.

Nous avons eu occasion de remarquer avec quel soin les Etats de Hollande ont de tout temps veillé au maintien de cette pêche, & nous avons cité un petit nombre de Placards, d'Ordonnances & de Réglemens relatifs à la grande pêche. Les meilleures Ordonnances, les Réglemens les plus sages ne font rien, si on n'apporte pas la plus exacte vigilance à leur exécution ; le Gouvernement Hollandois, imbu de cette maxime, a pris toutes les précautions que la prudence peut suggérer pour assurer l'exécution ponctuelle de ces Ordonnances concernant la pêche du Hareng ; & c'est à cette vigi-

lance continuelle que la République doit uniquement la prospérité d'une des plus considérables branches de son commerce.

Nous avons dit plus haut que le Gouvernement a établi des Inspecteurs chargés de veiller à tout ce qui regarde les détails de cette pêche, tant par rapport aux barrils, à leur marque, à la qualité du sel, qu'à l'encaquement ultérieur des Harengs. Ces Inspecteurs (*Keurmeesters*), forment un Collège de Magistrats secondaires, nommés & assermentés par les Municipalités particulières des villes ou villages où se font les apprêts & la vente du Hareng. Ils ont un lieu fixe où on peut les trouver, lorsqu'on a besoin de leur ministère. Ils se tiennent tous les jours à Amsterdam, à une heure déterminée, dans un cabinet de la tour située sur le port, nommée vulgairement la *Tour des Encaqueurs* (*Haringpakkers-Tooren*). Ces Inspecteurs visitent tout le Hareng, qui ne peut être vendu que là seulement, & après avoir été jugé bon dans sa sorte par lesdits Inspecteurs:

ceux-ci terminent aussi en dernier ressort toute contestation élevée entre le vendeur & l'acheteur, ou même entre toutes autres personnes employées à la pêche, ou à la manipulation du Hareng; ces Inspecteurs ne sont à Amsterdam que trois en tout.

Il y a encore un Collège particulier d'Administrateurs de cette pêche; les membres en sont pris dans toutes les villes & villages d'où partent annuellement les navires pêcheurs. Ce Collège tient des assemblées générales, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre: c'est à ce Collège particulier qu'est confié le soin de veiller particuliérement à l'exécution ponctuelle des Ordonnances & Réglemens relatifs à la pêche. Dans les cas contentieux, ces Magistrats décident à la pluralité des voix: ils reçoivent le serment des équipages des navires pêcheurs huit jours avant de mettre en mer; ils le reçoivent aussi au retour de la pêche. Ce Collège, auquel l'Administration a la plus grande confiance, fait

des Mémoires ſur des améliorations à faire pour donner une plus grande activité à la grande pêche ; ces Mémoires ſont ordinairement d'un très-grand poids, & le Gouvernement les examine avec la plus grande attention.

Ces Magiſtrats ſont ſalariés, de même que les Inſpecteurs ; le Gouvernement a mis à cet effet un impôt de 30 ſols par laſt de Hareng ; cet impôt eſt très-modique, c'eſt cependant le ſeul dont la pêche ſoit grevée ; le Hareng eſt exempt de tout droit quelconque d'entrée, de ſortie & d'acciſe.

Tels ſont les procédés de la pêche du Hareng ; tels ſont les ſages Réglemens qui en aſſurent la proſpérité : l'attention la plus ſoutenue, la ſurveillance la plus ſcrupuleuſe, la protection la plus efficace de la part du Gouvernement, ont ſoutenu juſqu'à préſent cette riche branche de commerce dans un état de force & de vigueur auquel nos voiſins n'ont jamais pu atteindre : le plus petit relâchement de la part du Gouvernement ſuffiroit pour

perdre à jamais les immenſes avantages que l'Etat retire de la grande pêche, appellée à juſte titre, *la mine d'or des Hollandois.*





PIÈCES JUSTIFICATIVES.

OCTROI DE 1614.

A.

Les Etats-Généraux *des Provinces-Unies*, à tous ceux qui ces Présentes verront ou entendront lire, salut. Faisons savoir, que nous avons reçu l'humble Requête à Nous présentée par *Lambert Van-Tineenhuizeen*, *Jacques Niquet*, *Jacques Mercys*, *Gilles Dodens*, *Leonard Rans*, *Ysbrand Dobbens*, *Nicaise Kien*, Munitionnaire; *Antoine Monier*, Inspecteur de l'Artillerie; & *Didier Adriaanz*, *Levenstein* & leurs associés, réunis actuellement en compagnie, conjointement avec beaucoup d'autres citoyens des divers districts & diverses villes de ces Provinces-Unies; par laquelle Requête les susdits Supplians exposent avoir été les premiers de cette République qui ont entrepris d'équiper des navires pêcheurs, pour les envoyer si avant dans le Nord, qu'ils sont parvenus dans des parages auxquels nul navigateur Européen n'étoit encore arrivé; que même leurs pêcheurs avoient dépassé le 83e degré,

ce qui eſt prouvé par une carte faite ſur les lieux, & qui ſert de preuve aux Supplians: expoſent en outre, les Supplians, que leurs pêcheurs ont trouvé, à cette ſuſdite hauteur, une mer très-vaſte ſans glace, & ſur la côte, une plaine unie, formant un pâturage très-étendu, couvert de beſtiaux; que leurs pêcheurs ont pris, tant près de la côte, qu'en pleine mer, une quantité conſidérable de Baleines, de phoques & autres poiſſons, ayant, à cet effet, fait venir de la France un grand nombre de *Baſques* pour y faire la pêche de la Baleine & celle des autres grands poiſſons; & par ce moyen verſé dans la République les profits faits dans ces pays, réſultant de la découverte qu'ils en ont faite, & du commerce qu'ils y ont établi les premiers: qu'ainſi, les Supplians ayant appris, par l'expérience, qu'eux ſeuls, dans l'état actuel des choſes, ſont en état de profiter de cette découverte, & qu'auſſi les Négocians particuliers qui voudroient entreprendre de faire des nouvelles découvertes, en marchant ſur leurs traces, leur feroient bientôt perdre courage, en ruinant leur entrepriſe; que d'ailleurs il feroit hors de toute raiſon de porter à d'autres les vrais profits réſultant des découvertes déjà faites par eux Supplians, après des frais immenſes & des pertes réelles qu'ils ont

eſſuyées,

essuyées, se proposent, outre cela, de pousser leurs découvertes plus loin, & de donner une plus grande extension à cette nouvelle branche de commerce, & enfin les Supplians se flattent que notre intention n'est pas de les priver du fruit de leur industrie : à cet effet, les Supplians nous auroient instamment priés qu'il nous plût leur accorder un Octroi à l'effet de continuer seuls cette pêche, & ce, pour récompense de leur activité & de leur zèle à faire fleurir un commerce si profitable pour notre pays, & qu'ils ont osé entreprendre les premiers, en courant les plus grands risques; lequel Octroi peut seul empêcher que ce commerce ne se perde dans ses commencemens par la confusion & le désordre qui s'y mettroient, s'il étoit permis à chacun de faire la pêche dans les parages ci-dessus; demandent en outre les Supplians que ledit Octroi leur soit accordé pour l'espace de dix années consécutives, & qu'il porte le pouvoir exclusif en leur faveur, de pêcher & commercer de la Nouvelle Zemble jusqu'au détroit de Davis, y compris Spitsberg, l'île aux Ours (*Beeren-Eiland*), le Groenland & toutes les autres îles comprises dans les limites ci-dessus. A ces causes, & par les considérations ci-dessus mentionnées, nous accordons à l'humble Requête desdits *Lambert*

Van-Tweenhuizen & ses associés, avons accordé, octroyons & avons octroyé par celle-ci, la permission pour le reste de cette année & les deux années suivantes, de pouvoir naviguer en partant seulement des ports de la République, commercer & faire la pêche sur les côtes les plus avancées au Nord, depuis la Nouvelle Zemble jusqu'au détroit de Davis, y compris Spitsberg, l'île aux Ours, le Groenland & autres îles situées dans lesdits parages, à condition que ceux qui voudront prendre part à ladite Compagnie pour la pêche de cette année, devront le faire & le déclarer dans l'espace de six semaines après la publication de l'avertissement qui en sera fait, & dans l'espace de quatre mois pour ceux qui voudront y prendre part pour les deux années subséquentes; bien entendu que ceux qui voudront entrer dans la susdite Compagnie, profiteront non-seulement des avantages de leurs sommes avancées au prorata de leurs mises, mais aussi de tous les autres avantages qui pourront résulter de ladite entreprise pendant les deux années ci-dessus mentionnées, en quoi qu'ils puissent consister, nommément des profits résultant de l'administration de ladite Compagnie. Interdisons & défendons à tous les habitans de nos Provinces-Unies, de quelque

condition & qualité qu'ils puiſſent être, de faire le commerce, ou d'envoyer des navires pêcheurs pendant l'eſpace deſdites deux années, de même que pendant celle-ci, à la Nouvelle Zemble, au détroit de Davis & autres îles ci-deſſus mentionnées, ſous peine de confiſcation de leurs navires & de tous effets quelconques qui s'y trouveroient. Enjoignons & ordonnons bien expreſſément à tous les Gouverneurs, Baillis, Officiers, Magiſtrats & habitans des Provinces-Unies, d'avoir à faire jouir paiſiblement & ſans trouble les Supplians de ladite Compagnie & leurs aſſociés, du plein effet du préſent Octroi, caſſant tous actes à ce contraires; car nous avons jugé qu'il convient de ſtatuer de cette manière en faveur des Supplians, pour le plus grand avantage du pays. Donné à la Haye, ſous notre ſceau, ſignature & paraphe de notre Greffier, le 27 Janvier de l'année 1614.

B.

OCTROI du 22 Décembre 1622.

LES ETATS-GÉNÉRAUX des Provinces-Unies, à tous ceux qui ces Préſentes verront ou entendront lire, SALUT.

Savoir faiſons que nous avons reçu l'humble ſupplique à Nous préſentée par les Directeurs de la grande & petite Compagnies du Nord, privilégiées dans la *Province de Hollande*, enſemble celle de la Compagnie de la province de *Zélande*; laquelle ſupplique contient un expoſé de leur demande comme il ſuit: ſavoir, que depuis quelques années la ſuſdite grande Compagnie auroit fait partir à très-grands frais & en courant les plus grands riſques, un certain nombre de navires pour faire la grande pêche ſur les côtes de la *Nouvelle Zemble*, *Spitsberg*, & autres îles ſituées au Nord, & qu'ils ont porté dans le pays le commerce de la pêche de la *Baleine*, du *Nharwal*, & autres monſtres marins qu'ils y ont rencontrés; & qu'afin que ce commerce puiſſe être conſervé pour notre pays, &, s'il eſt poſſible, pouſſé plus loin & bonifié, ils avoient demandé & obtenu de nous en l'année 1614, un Octroi pour pouvoir faire ce commerce & cette pêche ſur les côtes de la *Nouvelle Zemble*, & de-là, juſqu'au *détroit de Davis* incluſivement, de même que dans toutes les îles compriſes dans les ſuſdits parages, notamment *Spitsberg*, l'*île aux Ours*, & le *Groenland*, lequel Octroi auroit été excluſif en leur faveur; lequel auſſi nous leur aurions accordé pour l'eſpace de trois

années, qui, par cette raiſon, a expiré en 1617; mais comme dans cet intervalle les Compagnies de *Hollande* ont découvert une certaine île, nommée l'île *Maurice*, ou autrement l'île de *Jean-Mayen*, ſituée au 71e degré & quelques minutes, ladite Compagnie avoit obtenu de même un Octroi de Nous en 1617, pour quatre années conſécutives, afin de pouvoir naviguer vers la ſuſdite île, laquelle Compagnie en a joui juſqu'à ce moment, de la même manière que de celui à elle accordé pour les autres côtes & parages ci-deſſus mentionnés; & cela pour l'avantage du pays, ayant par-là conſidérablement augmenté le commerce de la République. Mais comme ledit Octroi des quatre années ſuſmentionnées a expiré en l'année 1621, & que les Supplians ſont dans l'intention de continuer la pêche & le commerce qui en eſt la ſuite, ils déclarent qu'il y a eu des conteſtations entre eux ſur la répartition & diviſion des quotes que chacun d'eux prétendoit avoir, à l'occaſion de quoi nous avions continué les mêmes Octrois ſur une répartition proviſionnelle que nous avions cru devoir faire, & ſur un certain ordre que nous avions établi proviſoirement auſſi, relativement aux équipages de leurs navires pêcheurs, mais ſeulement pour la ſaiſon propre à la pêche de

l'année 1622; cependant comme les associés se sont actuellement accordés entre eux sur les points en contestation, ayant reconnu qu'effectivement cette pêche & ce commerce ne pouvoient se faire avec avantage, si les Intéressés ne se conduisoient avec un accord parfait, & ne faisoient régner le plus grand ordre possible dans leur entreprise, & qu'au contraire cette pêche, faite de bon accord & d'un bon ordre, pourroit passer aux autres Nations avec tout l'avantage possible, ce qui seroit d'un préjudice notable pour la République des sept Provinces-Unies, & pour les habitans en particulier; les Supplians nous ont instamment priés qu'il voulût nous plaire de leur continuer les susdits Octrois, notamment celui de la pêche à l'île de *Jean-Mayen* pour douze années consécutives encore, à commencer à l'année 1623, & consentir que les Supplians puissent y faire la pêche & le commerce sur le même pied que ci-devant, ledit Octroi devant s'étendre en faveur des îles & pays déjà dénommés & découverts par eux, mais encore pour toutes les côtes & îles qu'ils pourront découvrir pendant la durée dudit Octroi de douze années, avec exclusion formelle pour tout autre qui voudroit l'entreprendre.

A ces causes, voulant donner une preuve

de notre faveur aux Supplians, en écoutant favorablement leur humble requête, nous accordons & octroyons, avons accordé & octroyé par les présentes, la continuation de nos précédens Octrois concernant la possession des pays & côtes de la *Nouvelle Zemble*, jusqu'au *détroit de Davis*, y comprenant les autres îles susmentionnées, & nommément l'île *Maurice*, autrement *Jean-Mayen*, & tous les autres pays & îles situés au Nord dans les limites susdites, tant celles qui sont déjà découvertes, que celles à découvrir par eux, pour l'espace de douze années consécutives, afin de pouvoir y pêcher & commercer *exclusivement* pendant lesdites douze années; défendant à tous autres de pêcher ou commercer auxdites côtes & îles, & nommément à l'île *Maurice* ou de *Jean-Mayen*, directement ou indirectement, à peine de la confiscation des navires & des effets & marchandises qui s'y trouveroient, & en outre d'une amende de six mille florins pour chaque navire pris en contravention, dont l'application se fera, savoir, la moitié au profit de la chose publique, & l'autre moitié au profit des susdits Supplians. Enjoignons à cet effet, & ordonnons bien expressément à tous les Gouverneurs, Baillis & Magistrats, de même qu'aux habitans des sept Provinces-Unies, de

laisser & faire jouir paisiblement & sans trouble lesdits Supplians du plein effet de cet Octroi & privilège ; cassant & annullant toutes oppositions & empêchemens à ce contraires ; car tel nous l'avons trouvé bon pour l'avantage du pays. Donné sous le grand sceau de nos armes, la signature & le paraphe de notre Greffier. A la Haye, le 22 Décembre 1622.

C.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, à tous ceux qui ces présentes verront ou entendront lire, salut. Faisons savoir, qu'attendu que nous avons octroyé aux Intéressés à la Compagnie du Groenland, établie en Zélande avant la présente année 1622, un privilège de pêche & de commerce, conjointement avec les Intéressés à la Compagnie de la province de Hollande à l'île *Maurice*, autrement *Jean-Mayen*; & attendu que pour cette fin, les Intéressés de la Compagnie de Zélande puissent établir & placer leurs loges, chaudières & autres commodités propres à faire le commerce de la pêche avec plus de facilité, sans porter dommage ni préjudice à qui que ce soit; attendu enfin que les baies & les côtes de la susdite île *Maurice* sont assez grandes & spa-

cieufes, pour que les Intéreffés refpectifs de Zélande & Hollande puiffent s'y établir fans s'incommoder, ni s'empêcher mutuellement: A ces caufes, nous interdifons bien expreffément aux affociés de la Compagnie du Groenland établie en Hollande, par fuite à tous les Capitaines & autres marins employés par la même Compagnie, & à tous ceux à qui il appartiendra, & à chacun d'eux en particulier, pour prévenir toutes conteftations, querelles & inconvéniens qui pourroient s'élever fur les lieux, & qui n'y pourroient pas être terminés par les voies de droit, d'empêcher quelqu'un defdites Compagnies de pêcher ou de commercer à ladite île *Maurice*, vu que nous entendons qu'il eft permis à un chacun des Intéreffés des deux fufdites Compagnies de *Zélande* & de *Hollande*, d'établir & placer leurs loges, chaudières & autres commodités pour fon plus grand avantage, dans les baies & côtes de ladite île *Maurice*, fans empêchement quelconque, nonobftant tout différend ou chicane qui pourroient avoir lieu dans ladite île *Maurice*, entre les Agens des deux dites Compagnies de Zélande & de Hollande. Enjoignons auxdits Agens & Intéreffés d'avoir à fe régler fur cette préfente Ordonnance, attendu que nous l'avons jugé

ainſi pour le plus grand avantage du pays, & pour le maintien de l'amitié & la bonne intelligence qui doivent ſubſiſter entre les deux Compagnies de Zélande & de Hollande.

Fait dans l'Aſſemblée de Noſſeigneurs les Etats-Généraux, à la Haye, & donné ſous le ſceau, ſignature & paraphe de leur Greffier, le 28 Mai 1622.

D.

Les Etats de Frise, à tous ceux qui ces préſentes verront ou entendront lire, salut. Attendu que *Hilbrand Dirksz*, Bourgmeſtre de *Harlingue*, & *Wybe Jansz*, Bourgeois de *Staveren*, nous ont repréſenté, par requête, tant en leur nom qu'à celui des Aſſociés, combien ils ont jugé avantageux de pêcher la Baleine & autres monſtres de mer, le long des côtes de la *Nouvelle Zemble*, juſqu'au *détroit de Davis*, y compris *Spitsberg*, l'*île aux Ours*, celles dites *Maurice*, *Staaten-Eyland* (des Etats), *Wybe Jansz-Water*, *de Zwarte Hook* (le Cap-Noir), *Groenland*, & autres ſituées au Nord, ladite pêche n'y étant faite à préſent que par quelques habitans de *Hollande* & de *Zélande* : les Supplians deſirant ardemment établir en ces lieux, ou endroits voiſins deſdites îles de la mer du Nord, une pêcherie, & le commerce qui doit en réſulter pour le

profit de cette province de *Frise ;* s'assurant que la situation de cette province est au moins aussi favorable à cet établissement que celle desdites provinces de *Hollande* & de *Zélande*, attendu que cette pêche & ce commerce sont faits par les autres provinces dans le grand Océan, qui, par droit de la nature, appartient également à tous les peuples indistinctement, & qui est en général ouvert à un chacun, & que les animaux qui peuplent cet Océan y nagent librement, & que par conséquent ils appartiennent incontestablement *primo occupanti ;* que selon leur opinion, la susdite pêche & commerce ne peuvent être empêchés par aucune Compagnie octroyée & privilégiée, & par quelque autre monopole quelconque : que cependant quelques particuliers ont formé des compagnies, tant en Hollande qu'en Zélande, alléguant qu'ils en ont obtenu de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux, des Privilèges, Lettres-Patentes & Octrois qui leur accordent la pêche exclusive pendant certaines années dans le susdit Océan, & cela avec exclusion formelle des habitans des autres provinces de l'union Belgique ; que même, au terme de l'expiration prochaine desdits Octrois, ils en auroient demandé la prolongation, nonobstant nos réclamations par requête,

lettres, & autres manières, & notamment par la voix de nos Députés à l'Assemblée des Etats-Généraux de la République, qui s'y sont opposés expressément, en motivant leur opposition sur les raisonnemens les mieux fondés, protestant même de nullité, entendant que ces privilèges ne pouvoient nuire au droit commun, & particulièrement à celui de nos habitans, qui étoient dans la résolution de se maintenir dans l'exercice de cette pêche, nonobstant tous les Octrois accordés à ceux de *Zélande* & de *Hollande*. A cette fin, les Supplians recourant à notre protection & grace, nous demandent de vouloir leur permettre, tant à eux-mêmes en particulier, qu'à tous les habitans de ce pays en général, qui auront déclaré dans un certain temps déterminé leur intention à cet égard, de pêcher dans l'Océan ou la mer du Nord, les Baleines & autres monstres de mer, & en leur accordant cette grace, de vouloir en même temps les maintenir dans ce droit, & les en faire jouir : laquelle supplique ayant été mise en délibération dans l'Assemblée de nos Etats, & ayant considéré que nous ne pouvions pas être obligés, pour les habitans de cette province, à nous en tenir à la prolongation de l'Octroi accordé par les provinces de *Hollande* & de *Zélande* à leurs

Compagnies privilégiées, au cas que ces Compagnies l'obtinssent ; qu'il seroit absolument contraire au Traité de confédération & aux articles de l'Union, qu'une province pût priver une autre de naviguer & trafiquer dans une mer libre, aussi à la portée de notre province que des deux autres ; que cette privation nous ôteroit les moyens propres à fournir les contributions nécessaires pour le maintien de la chose publique. A ces causes, comprenant que la supplique ci-dessus est fondée sur de très-bonnes raisons, & qu'elle est équitable à tous égards, & que particuliérement elle tend à étendre le commerce dans notre province, ce qui est d'une importance majeure pour la chose publique, nous avons accordé aux Supplians, tant pour eux que pour tous les autres habitans qui se déclareront dans l'espace d'un mois, à compter de la date de ces présentes, la permission pour vingt années consécutives, de pouvoir se former une Compagnie du Nord, sur un réglement honnête, juste & raisonnable, afin de pouvoir pêcher & prendre la Baleine & autres monstres de mer ; de pouvoir les apprêter sur les côtes de leurs pêcheries : bien entendu néanmoins que le tout ne pourra préjudicier ni porter atteinte à la souveraineté, majesté, droits & immunités de notre province,

lesquels doivent être toujours inviolables : en conséquence, il sera affiché & publié, dans l'espace de huit jours après la date du présent Octroi, & publié dans le plat pays au moyen de billets qu'on y fera circuler à cet effet, afin de notifier à tous les habitans de nos villes & campagnes, que dans l'espace de temps mentionné, ils auront à se déclarer pour prendre part à ladite Compagnie, & que le nom des principaux Intéressés leur sera fait connoître ; faute de quoi, les Supplians ne pourroient jouir des effets du présent Octroi. Ordonnons par celle-ci à tous nos habitans & citoyens, de laisser jouir paisiblement les Supplians & tous autres associés, de la grace de cet Octroi, & de s'abstenir de les troubler ou molester en quoi que ce puisse être dans la susdite jouissance & exercice ; enjoignons à tous nos Officiers de Justice de maintenir les Supplians & leurs co-participans dans ledit privilège, & de leur accorder secours & assistance en cas de trouble ; car nous comprenons que le présent Octroi & les moyens de le faire valoir, s'accordent parfaitement avec l'avantage du pays en général, & le bien-être des habitans en particulier. Donné à Leuwarde, dans la sale des Etats-Généraux de Frise, sous le sceau desdits Etats, & la signature de leur Secrétaire, ce 22 Novembre 1634.

RÉGLEMENT.

ARTICLE PREMIER.

QUE les Intéressés aux Compagnies des pêcheurs de *Hollande* & de *Zélande*, en incorporant celle de *Frise*, & la faisant participer à l'Octroi de Leurs Hautes-Puissances Nosseigneurs les Etats-Généraux, en date du 25 Octobre dernier 1633, & prolongé pour huit années, à commencer en 1635, ont fait cette réunion & cette incorporation aux conditions & taxes ci-après.

II. Et comme il a été convenu entre ceux de *Hollande* & de *Zélande* avant la présente association avec ceux de *Frise*, que le total des équipages à mettre sur les navires devoit être en proportion de vingt à vingt-quatre mille quartauts d'huile qu'on retiroit de la pêche bon an malan, & que par l'association avec ceux de *Frise*, cette quantité pourra être portée à vingt-sept mille quintaux, il sera permis à ceux-ci de joindre six chaloupes à chacun de leurs navires pêcheurs, à raison de mille quintaux d'huile pour chaque, lequel équipage est fixé à ce nombre pendant toute la durée du présent Octroi, & même pendant tout le temps de la prolongation, si elle a lieu, sans

que cette taxe puiſſe être diminuée, ſans le conſentement unanime des trois Compagnies de *Hollande*, *Zélande* & *Friſe*; ne pouvant pas même ſe prévaloir de la pluralité des voix, en cas que deux Compagnies opinaſſent le contraire ſur la troiſième.

III. En conſéquence, ceux de *Friſe* ſeront mis en poſſeſſion des côtes & baies dans leſquelles ceux de *Hollande* & de *Zélande* font actuellement leur pêche; pourvu toutefois qu'ils ſe tiennent à une diſtance convenable des plages dans leſquelles ceux de *Hollande* & de *Zélande* exécutent leur pêche, de façon qu'ils ne puiſſent être incommodés par les pêcheurs *Friſons*.

IV. Que ceux de *Friſe*, en proportion de leur quote ci-deſſus taxée, ſeront obligés de fournir avec ceux de *Hollande* & de *Friſe*, leur part des frais à faire pour ſoutenir, diſcuter & faire juger toutes les conteſtations qui pourroient être faites aux trois Compagnies à l'occaſion de leur commerce, ſous quelque prétexte & pour quelle raiſon que ce puiſſe être; comme auſſi la Compagnie de *Friſe* ſera obligée de fournir ſa quote & part des frais à faire dans le procès ſubſiſtant actuellement entre les deux Compagnies de *Hollande* & de *Zélande*, d'un côté; & *Jean Wolik* de l'autre, ſur l'abus qu'il

qu'il a fait de la confiance que les Compagnies lui avoient donnée, ſans pouvoir participer à l'aſſociation principale, qui fait l'objet de cette conteſtation.

V. Que les trois Compagnies feront cauſe commune dans tous les moyens à employer pour mettre obſtacle aux vues de tous les habitans de la République qui chercheroient à faire un commerce interlope des pêcheries du Nord & préjudiciable auxdites Compagnies, nonobſtant l'Octroi qui leur donne le privilège excluſif de faire ledit commerce.

VI. Qu'en général les trois Compagnies ſe réuniront & travailleront de concert pour obtenir de Leurs Hautes-Puiſſances les Seigneurs Etats-Généraux, la prolongation pour vingt années du préſent Octroi de huit ans, en leur faveur.

VII. Que de même les trois Compagnies feront des inſtances auprès des Etats-Généraux de la République, pour en obtenir un Placard qui interdiſe à tous les habitans toute ſorte de pêche dans le Nord, & qu'à cet effet aucun d'eux ne puiſſe envoyer aucun bâtiment ni navire propre à la pêche de la Baleine ou de quelque autre grand poiſſon de mer, que ſous la direction & avec le conſentement des trois Compagnies de *Hollande*, *Zélande* & *Friſe*, les

ſeules privilégiées ; & ce, afin de prévenir tout commerce interlope & nuiſible au bien des ſuſdites Compagnies.

VIII. Que de même il ne pourra être apporté dans le pays aucune eſpèce d'huile, de fanons, ni de lard de Baleine, que par les navires des trois Compagnies privilégiées, & cela ſous peine de confiſcation & d'amende ultérieure à fixer.

IX. Et pour entretenir la bonne harmonie entre les trois Compagnies, & y maintenir le bon ordre, il ſe tiendra chaque année trois aſſemblées ordinaires ; ſavoir, le dernier Vendredi avant la mi-Mars, le dernier Vendredi avant la mi-Juillet, & le dernier Vendredi avant le dernier Octobre ; que néanmoins, ſi la Compagnie qui aura la préſidence juge néceſſaire de convoquer une aſſemblée générale, elle y eſt autoriſée, & pourra le faire.

X. Ces aſſemblées auront pour objet de fixer d'un commun accord le taux des équipages & la quantité des vaiſſeaux à envoyer à la pêche, la location des Harponniers, le nombre des chaloupes & canots, la nomination des Capitaines & des diviſions en mer, & toutes les choſes en dépendantes.

XI. La Compagnie qui préſidera la direction de la ſociété de la pêche, convoquera elle ſeule

les assemblées, en envoyant les points de délibération, sur lesquels chacun devra arriver tout préparé ; & ce qui y sera arrêté & conclu, devra être ponctuellement exécuté.

XII. Et si quelqu'un étant convoqué à l'assemblée par la chambre qui aura la présidence, ne comparoît pas à temps, après un délai tout au plus de trois jours d'attente, il sera procédé à la discussion des points par les membres de l'assemblée présens, & ce qui sera conclu sera loi pour les absens, tout de même que s'ils avoient donné leur suffrage.

XIII. Lesquelles assemblées devront être formées par des Commissaires respectifs envoyés par les trois Compagnies, pris dans les chambres de leurs directions particulières.

XIV. Pendant les trois premières années de l'Octroi, à compter du premier jour qu'il sortira son effet, la chambre de la direction particulière de Hollande sera la chambre présidente; la quatrième année, ce sera la chambre de la direction de Zélande qui présidera, & ainsi de suite, chaque chambre à son tour. Dans toutes les assemblées, la chambre de Hollande aura six voix, celle de Zélande deux, & celle de Frise une seule.

XV. Personne ne pourra envoyer un navire à la grande pêche, sans avoir pris auparavant

l'ordre de l'aſſemblée générale, & s'être conformé aux taux & à l'ordre qui lui ſeront indiqués à ce ſujet.

XVI. Il ne ſera permis à perſonne d'excéder le taux auquel ſon équipage aura été réglé & arrêté.

XVII. Il ne ſera permis à perſonne d'enlever du lieu où le commerce de la pêche de la Baleine doit ſe faire, ni huile, ni lard, ni fanons de Baleine pour les porter ailleurs; mais au contraire, un chacun ſera obligé de les tranſporter dans les ports de la République, de les y décharger & emmagaſiner où l'on a accoutumé de faire les équipemens & préparatifs néceſſaires pour la pêche.

XVIII. Il ne ſera permis à perſonne d'équiper des navires pour la pêche de la Baleine, à l'inſu de la Compagnie & au mépris de ſon Octroi, directement ou indirectement, tant dans le pays que hors du pays.

XIX. Il ne ſera permis à perſonne d'appliquer à ſon profit particulier la découverte de quelque port dans la mer du Nord, de même que celle de quelque nouvelle plage, côte, rivière, détroit, baie, terre ou île, de quelque manière que ce puiſſe être, ſoit que cette découverte ait eu lieu avant cette aſſociation, ſoit qu'elle ſe fît après, ni même d'en donner aucune communication

à qui que ce puiſſe être, autre qu'à la Compagnie même ; il ſera pareillement défendu de ſolliciter un nouvel Octroi en faveur de ces découvertes nouvelles ; ou même, dans le cas qu'on eût obtenu quelque Octroi de cette nature, il ſera défendu de s'en autoriſer pour pêcher dans les lieux découverts nouvellement, ou même de prendre part à la pêche qui y ſeroit faite ; mais au contraire, un chacun ſera tenu ſur ſon honneur, probité & fidélité, d'en conférer avec la Compagnie au profit des aſſociés, & d'en donner une exacte communication à la première aſſemblée qui ſera tenue après le retour des navires qui auroient fait de telles découvertes, & d'y détailler la ſituation, les commodités, & les avantages qui peuvent réſulter deſdites découvertes, pour le plus grand bien de la Compagnie.

XX. Et ſi quelque navire de l'une des trois chambres vient à faire quelque découverte importante pour l'avantage de la pêche, cette chambre jouira ſeule des avantages qui en réſulteront pendant cinq années conſécutives, à compter de l'année de la découverte, après lequel terme, ladite découverte reſtera au profit de la Compagnie générale de Hollande, de Zélande & de Friſe.

XXI. Perſonne de cette Compagnie ne pourra

demander une ſauve-garde, ſoit par des moyens directs ou indirects, d'aucun Prince étranger, ni d'aucune République étrangère à la nôtre.

XXII. S'il s'élève quelque différend entre les trois chambres qui compoſent la Compagnie générale, ou entre quelques membres d'icelles, ce différend ſera remis à l'arbitrage de membres neutres de ladite Compagnie; & au cas qu'il ne pût pas y en avoir, la queſtion ſera décidée par des arbitres ſages & prudens, choiſis de part & d'autre.

XXIII. Les munitions de guerre qui ſeront trouvées dans les forts & aux batteries déjà exiſtant aux établiſſemens formés dans le Nord relativement à la pêche, ſeront auſſi au compte de la Compagnie de Friſe, & cette Compagnie devra en payer ſon contingent en proportion de l'intérêt qu'elle a dans la Compagnie générale.

XXIV. Les contrevenans aux préſentes conditions, perdront tout l'avantage de chaque point auquel ils auront contrevenu, & cette perte ſera fixée par la nature du manquement même.

Les parties s'obligeant à l'accompliſſement des points ci-deſſus, & chacun en ſon endroit, même par corps, & par les capitaux des chambres reſpectives, chacun auſſi en ſon lieu, ſous les peines de droit & de juſtice.

Conſtituant pour leurs procureurs reſpectifs au Grand-Conſeil de Hollande, le ſeul tribunal où le contentieux pourra être porté, *Jean-Van-Rhyn*, *Henri Boom*, *Corneille Van-Hyſelendoorn* & *Gérard de Rodere*, ſoit enſemble, ſoit chacun en particulier, qui ont promis de s'en acquitter fidellement. Ainſi arrêté & paſſé chez le Notaire public *Jean Van-Wormenhuyſen*, réſidant à la Haye, en préſence de *Jean Nederwants* & *Mathieu Credenback*, cejourd'hui 25 Juillet 1636.

F.

LES ETATS-GÉNÉRAUX des Pays-Bas unis, à tous ceux qui ces préſentes verront ou entendront lire, SALUT. Savoir faiſons, que nous avons reçu l'humble ſupplique à nous préſentée par les Directeurs de la Compagnie de Hollande, Zélande & Friſe, privilégiée du Nord; laquelle ſupplique contient l'expoſition des frais énormes & des dangers multipliés auxquels ont été attachées depuis longues années les découvertes ſucceſſives de la *Nouvelle Zemble*, du *Vaygat*, du *détroit de Davis*, des rivières, côtes, rades, & entre autres *Spitsberg*, l'*île aux Ours*, l'*île Maurice*, ou de *J. Mayen*, auxquels lieux ladite triple Compagnie a commencé de former des établiſſemens propres à

augmenter le commerce de l'huile de Baleine & d'autres monſtres de mer, qu'elle fait tranſporter dans la République; pour la conſervation duquel commerce, elle a obtenu de Nous des Octrois relatifs à la pêche excluſive dans les lieux cités ci-deſſus : les Supplians n'ont ſoutenu ces établiſſemens & cette pêche utile qu'en faiſant des frais énormes pendant le temps de leurs Octrois : en outre, les Supplians ont eu à ſoutenir & à ſurmonter les plus grandes traverſes & les plus grands empêchemens, tels que le pillage de leur pêche & l'enlévement de leurs navires, contre les entrepriſes multipliées des Anglois, ayant encore dû ſoutenir de grands procès, tant contre eux que contre les Pêcheurs d'autres Nations, au point qu'eux, Supplians, y ont perdu des capitaux très-conſidérables; ce qui auroit été pour eux une raiſon trop ſuffiſante de diſcontinuer la pêche & d'abandonner cette entrepriſe, ſi utile à tous égards pour leur Patrie; mais que les Supplians avoient ſupporté toutes ces pertes & ces diſgraces avec le plus grand courage, quoiqu'avec chagrin, dans l'eſpoir d'en triompher; pour, par-là, maintenir la gloire de la Nation, ſe confiant auſſi en la divine Providence à l'égard de la victoire qu'ils ſe promettoient de remporter à grands frais

ſur leurs ennemis, ſi jaloux de la proſpérité d'une branche de commerce ſi profitable au pays. Expoſent encore les Supplians, que pour y parvenir, ils ont été contraints de faire conſtruire des forts, des loges, & même des maiſons ſur les lieux de la pêche pour la demeure des gardiens & défenſeurs de leur propriété, & pour en défendre l'uſurpation aux autres Nations; que de plus, eux Supplians, avoient été contraints auſſi de faire conſtruire des navires plus forts, de les équiper à plus grands frais, & de les monter d'un équipage bien plus nombreux, afin de les mettre en état d'hiverner dans les parages de leur pêche, pour défendre leur poſſeſſion contre des Nations étrangères, & s'en aſſurer ainſi l'inconteſtable propriété; leſquels navires de garniſon, pourvus de proviſions de toute eſpèce, ils avoient établi particuliérement à *Spitsberg* & à l'île *Maurice;* qu'eux, Supplians, feroient inclinés à continuer la même entrepriſe, & les découvertes entrepriſes par eux, d'autres côtes, lieux & pays inconnus juſqu'à préſent, d'où il réſulteroit les plus grands avantages pour les Provinces-Unies. Mais comme les Supplians ne peuvent ſe promettre un heureux ſuccès de leurs entrepriſes, & donner des ſuites à cette pêche, dont ils

puiſſent ſe promettre tous les avantages qu'ils ſeroient en droit d'en attendre, ſans avoir obtenu de nous la continuation de l'Octroi, ou nouveau privilège excluſif, & que faute de ce, le commerce utile qui réſulte de cette pêche pour la Patrie périra pour nous & paſſera indubitablement chez l'étranger, & que de-là, la ruine totale de la Compagnie privilégiée eſt aſſurée; les Supplians ſe retirent vers Nous avec tout le reſpect poſſible, nous priant humblement de vouloir bien leur accorder la grace & la faveur d'une prolongation du ſuſdit Octroi, immédiatement après qu'il aura expiré, & cela pour la durée de vingt-quatre années conſécutives, pour continuer leur pêche & leur commerce excluſif dans les lieux ci-deſſus ſpécifiés, & dans d'autres dont la découverte eſt déjà faite, ou reſte à faire, en portant les mêmes peines exprimées dans leur préſent Octroi, contre ceux qui entreprendroient de les troubler, ou d'établir dans les ſuſdits parages & lieux voiſins, des pêcheries & tout autre commerce quelconque y relatif. A ces cauſes, voulant avoir égard à la ſupplique des Directeurs de la triple Compagnie privilégiée du Nord, & accueillant favorablement leur demande, nous leur avons accordé & accordons par la préſente, la prolongation

& continuation de notre précédent Octroi, pour la durée de huit années consécutives seulement, à commencer au dernier terme de l'expiration du susdit Octroi. Ordonnons bien expressément à tous Gouverneurs, Baillis, & Magistrats de la République, de même qu'à tous & un chacun des habitans des sept Provinces-Unies de laisser jouir paisiblement & sans aucun trouble les Supplians dudit Octroi; cassant & annullant toutes oppositions & empêchemens à ce contraires: car nous l'avons jugé nécessaire pour le plus grand avantage du pays. Donné à la Haye, sous le sceau de nos armes, & sous la signature & paraphe de notre Greffier, le 25 Octobre 1633.

G.

RÉGLEMENT.

I. LORSQU'UN navire a fait naufrage, & que le Capitaine & l'équipage cherchent à se sauver, le premier navire qui s'en apperçoit sera obligé d'aller au secours: celui-ci en rencontrant un second, il fera passer sur son bord la moitié des hommes qu'il aura sauvés du navire naufragé, à moins que ce second navire n'eût lui-même déjà pris d'autres hommes naufragés, dans lequel cas ils se partageront

tous deux les hommes étrangers à leur propres équipages, par égale portion; ces deux navires ayant ainsi chacun la moitié de l'équipage sauvé, & venant à rencontrer d'autres navires, s'en allégeront successivement de la manière ci-dessus, pour n'en être incommodés que le moins possible.

II. Les vivres que les navires naufragés apporteront à bord du navire qui les aura recueillis, seront consumés par eux seuls, & tout ce qui leur sera superflu, sera distribué à l'équipage du premier navire dans lequel ils auront été reçus à proportion des hommes qui le monteront, & ainsi de suite au second navire sur lequel ils passeront. Mais si les naufragés n'ont pu sauver aucune provision de leur navire, celui qui les aura recueillis devra, par charité chrétienne, les sustanter & alimenter, pourvu qu'ils travaillent & fassent le service conjointement avec les matelots du navire qui les aura sauvés.

III. Lorsqu'un ou plusieurs navires veulent rester au *Groenland*, ou que même ils y périssent, le Chef de la division, ou même le Capitaine, ou enfin ceux qui les représentent, chacun en son endroit, auront la liberté, aussi long-temps qu'ils y resteront, de permettre que les effets de ces navires soient mis en garde,

ſi les Chefs de diviſion là préſens n'aiment mieux s'en charger eux-mêmes.

IV. Mais ſi quelqu'un rencontrant un ou pluſieurs navires péris, & que les effets en aient été abandonnés, lors même qu'il n'y trouve perſonne pour les garder, il lui ſera permis alors de les recueillir; & dans ce cas, il lui ſera adjugé, après ſon arrivée dans la République, la moitié de tout ce qu'il aura ſauvé, en quoi que ce puiſſe conſiſter, ſoit uſtenſiles de pêche, lard, huile, fanons, tonneaux, &c.; & l'autre moitié ſera adjugée aux maîtres du navire perdu, auxquels celui-ci devra la rendre fidellement, ſans pouvoir prétendre à aucun droit de fret, ni rembourſement d'autres frais de tranſport quelconques.

V. Si les matelots à gages par mois, & ceux qui ont une part quelconque à la pêche, viennent à abandonner leur navire & les effets qui y ſont, leſdits matelots & co-partageans ne pourront rien prétendre de ce qui aura été ſauvé par d'autres, mais le tout ſera partagé entre ceux qui auront ſauvé le navire & tout ce qu'il contenoit.

VI. Mais ſi l'équipage du navire échoué ne l'a pas abandonné, & qu'il aide à ſauver les effets qui y ſont renfermés, les hommes dudit équipage, de même que les co-partageans,

feront payés de leurs appointemens fur le prix de la vente de la quatrième portion de toutes les marchandifes & effets fauvés, à compter du jour où ils auroient ceffé de recevoir leur argent du mois ; mais fi cette quatrième part ne fuffifoit pas pour faire le pré entier defdits hommes de l'équipage, ils ne pourront prétendre qu'un paiement proportionnel fur le prix de la vente de cette quatrième portion, & devront perdre le refte de ce qui devroit compléter leur folde entière ; fi au contraire, le prix de la vente de cette quatrième part excédoit leur pré, le furplus fera partagé entre ceux qui ont fauvé le navire, & fera un profit additionnel en leur faveur.

VII. Si c'eft un Chef de divifion qui fauve quelques effets d'un navire naufragé, il fera le partage du profit qui lui en reviendra, proportionnellement au capital que la vente produira, avec fes co-partageans ; mais dans ce cas, les matelots à gages au mois, ne pourront former aucune prétention quelconque à ce partage ; on comptera pour capital, cinquante quintaux de lard, & feize cents livres de fanons à raifon de chaque Baleine ; le prix en fera fixé au taux de la vente qui s'en fera cette année.

VIII. Tous ces effets recueillis & portés à

bord, feront fujets aux avaries & pertes accidentelles de mer, tout de même que les effets appartenant en propre au navire qui les aura recueillis.

IX. Un Pêcheur ayant tué un poiffon fous la glace, & ne pouvant l'en retirer pour le porter à bord de fon navire, en refte le propriétaire auffi long-temps que quelque homme de fon équipage ne défempare pas du lieu où il a péri & le garde ; & aucun équipage autre que celui du navire qui a tué le poiffon, ne pourra entreprendre de le dégager pour fe l'approprier, quand bien même ce poiffon dériveroit de deffous la glace & s'approcheroit dudit équipage.

X. Un Pêcheur allant à terre après avoir pris un poiffon, il lui eft permis de le laiffer à flot, l'ayant attaché à un ancre ou à un grapin, en laiffant une marque qui indique que le poiffon n'eft pas abandonné ; & dans ce cas, il n'eft permis à qui que ce foit de fe l'approprier, car il appartient de droit à celui qui en a fait la capture.

XI. Si quelqu'un navigant au Groenland, dans une des divifions des navires pêcheurs, vient à être bleffé dans la défenfe du navire, les Directeurs de la Compagnie du Nord prenant cet accident en confidération, feront un

ſort à cet homme, proportionné à l'état où l'auront réduit ſa bravoure & ſon zèle ; & ces frais ſeront répartis ſur toute la flotte des navires pêcheurs. La même choſe aura lieu, ſi le cas arrive au retour de la pêche.

XII. Finalement, s'il arrivoit quelque cas qui n'eût pas été prévu dans le préſent Réglement, il ſera décidé par des arbitres ſages & prudens. Etoit ſigné SIMON VAN-BEAUMONT, &c.

Fin du Tome premier.

